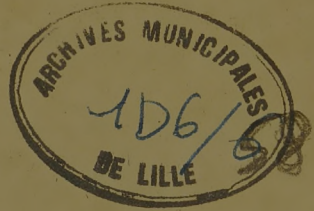
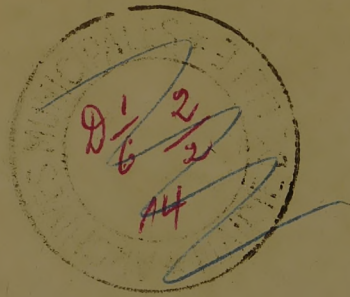


Procès-Verbaux

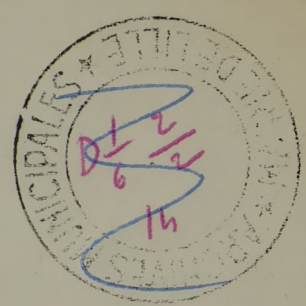
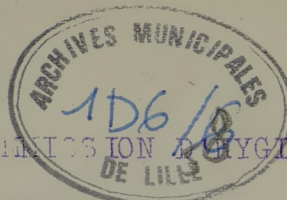


5^e Commission

Hygiène et Assistance

1^{er} mandat Salengro

1925/1929



REUNION DE LA 5ème COMMISSION D'HYGIENE
et d'ASSISTANCE DU 23 JUIN 1925

Etai~~ent~~ présents : M.M. le Dr VERHAEGHE, Adjoint au Maire
BUCHE, Conseiller municipal,
CORSIK, d°
DELLILLY, d°
MELLIQUIN, d°
MARTIN, d°

S'étaient excusés : M.M. SAINT-VENANT, Adjoint au Maire, retenu à Paris
LAFIN, Adjoint au Maire, retenu pour affaire urgente

Absent : M. CNUDDT, Conseiller municipal.

M. le Dr Verhaeghe, Adjoint, prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observations.

X
X X

Aux termes des statuts qui régissent l'Institut Pasteur, le Conseil d'Administration de cet établissement se compose entre autres :

- 1°- du Maire de Lille, Président de droit.
- 2°- de II membres élus par Le Conseil Municipal, après chaque renouvellement de cette assemblée.

M. le Dr VERHAEGHE, Adjoint, soumet à l'approbation de la 5ème Commission M.M. le Dr Verhaeghe, Villems, Bondues, Favières, Adjoint, Baucho, Malaquin, Conseillers municipaux, Dr Ducamp, Directeur du Bureau municipal d'Hygiène, Joseph Huyghe, Secrétaire de l'Union départemental des Syndicats ouvriers, Docteur Crépin, Médecin du Service de l'Inspection médicale Scolaire, Docteur Lemièrre du Syndicat médical de Lille, Docteur Combemale de la Commission administrative des Hospices.

La 5ème Commission donne un avis favorable.

X
X X

La 5ème Commission donne un avis favorable aux propositions faites par M. SAINT VENANT pour l'attribution du legs Boucher de Perthes et des primes municipales.

1°- Legs Boucher de Perthes.

2 primes à 100 Frs	200 Frs
2 d° 75 Frs	150 Frs
5 d° 50 Frs	<u>250 Frs</u>
9 primes	600 Frs

2°- Primes municipales.

I prime de 100 Frs	100 Frs
I d°	90 Frs 90 Frs
I d°	80 Frs 80 Frs
I d°	75 Frs 75 Frs
2 d°	70 Frs 140 Frs
12 d°	50 Frs 600 Frs
22 d°	40 Frs 880 Frs
34 d°	35 Frs 1190 Frs
57 d°	30 Frs 1710 Frs
105 d°	25 Frs 2625 Frs

7490 Frs

X
X X

I.- Assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables

1°- Assistance à domicile.- La 5ème Commission examine les listes suivantes des personnes sollicitant l'assistance à domicile.

Liste A.- Vieillards

34 demande sollicitées dont 6 propositions de rejet.

Liste B.- Infirmes et Incurables

37 demandes sollicitées dont 4 propositions de rejet.

Liste C.- Postulants ayant à Lille leur domicile de secours mais n'y résidant pas

6 demandes sollicitées dont 2 propositions de rejet.

Liste D.- 5 suppressions.

Liste E.- 2ème partie : 3 demandes sollicitées.

Liste F.- Vieillards belges

15 demandes sollicitées dont 7 propositions de rejet.

Liste G.- Infirmes, Incurables Belges

11 demandes sollicitées dont 2 propositions de rejet.

La 5ème Commission donne un avis favorable à ces listes, mais renvoie les dossiers de Naessens Liévin résidant à Tourcoing et de Duchateau Louis résidant à Paris, au service pour obtenir des renseignements complémentaires.

2°- Hospitalisation - La 5ème Commission donne un avis favorable aux listes des personnes qui sollicitent l'hospitalisation.

Liste A.- Vieillards

9 demandes sollicitées

Liste B.- Infirmes et Incurables

14 demandes sollicitées.

Liste C.- Postulants ayant leur domicile de secours à Lille
mais n'y résidant pas:
8 demandes sollicitées.

Liste D.- 63 radiations dont 56 bénéficiaires décédés.

Liste E.- Hospitalisation à l'Asile dit des "Cinq Plaies"
2 demandes sollicitées dont 1 proposition de rejet.

Liste F.- 2ème partie : 5 demandes sollicitées.

Liste G.- Vieillards Belges : 4 demandes sollicitées.

Liste H.- Infirmes Belges : 1 demande sollicitée.

x
x x

II.- Assistance aux familles nombreuses.

La 5ème Commission donne un avis favorable à l'admission
à l'assistance aux familles nombreuses :

22 familles
8 veuves ou assimilées.

Elle propose le rejet pour 2 familles ayant des ressources
suffisantes, mais elle demande de les présenter pour l'Encouragement
National.

Elle propose l'admission pour 1 famille ayant à Lille son
domicile de secours mais n'y résidant pas;
la radiation de 26 familles ne présentant plus les conditions
requises pour bénéficier de ce mode d'assistance.

x
x x

III.- Assistance aux femmes en couches.-

La 5ème Commission donne un avis favorable pour l'admission
d'urgence au bénéfice de la loi du 17 Juin 1913 sur l'assistance
aux femmes en couches

de 56 personnes
et propose le rejet des demandes faites par 16 personnes jouissant
de ressources suffisantes.

x
x x
x

M. le Dr Verhaeghe, Adjoint, fait remarquer que l'Administration municipale ne devrait pas refuser l'assistance aux vieillards dont les enfants sont susceptibles de leur venir en aide. Si les vieillards n'ont pas de ressources, il faut leur accorder l'assistance; ce sera au département d'exercer un recours contre les enfants s'il y a lieu.

La 5ème Commission émet donc le vœu que la question de l'application de l'article 5 de la loi du 14 Juillet 1905 sur l'assistance aux vieillards, infirmes ou incurables, soit mise à l'étude et que cette étude soit présentée à la 5ème Commission.

X
X X

La Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille a déposé à la Mairie un projet de lotissement de terrains attenants aux rues de Madagascar et de Russie.

La 5ème Commission demande au Conseil municipal d'émettre un avis favorable sous réserve de certaines modifications à apporter au cahier des charges des ventes, modifications qui figurent dans le rapport de M. le Docteur Verhaeghe, Adjoint.

X
X X

Le Secrétaire donne connaissance des décisions de l'Administration municipale relatives au procès-verbal de la réunion de la 5ème Commission du 13 Juin dernier.

La 5ème Commission prend acte de ces décisions, mais elle serait désireuse qu'un membre de la 5ème Commission soit désigné pour aller inopinément au préventorium de Camiers afin de voir comment les enfants lillois y sont traités.

X
X X

M. MARTIN demande quel est le service qui s'occupe de l'envoi des enfants à la colonie scolaire de Zuydcoote. M. DUCAMP signale que la Caisse des Ecoles y dirige un certain nombre d'enfants et que la Mutualité scolaire se charge également d'envoyer à la Colonie ses Mutualistes. M. Martin voudrait savoir si l'enfant DESCHUYTNER Arthur est parmi les bénéficiaires. Mais pour cela il faut connaître l'Ecole qu'il fréquente et savoir s'il est mutualiste. Ces renseignements seront envoyés à M. Ducamp.

X
X X

M. le Dr VERHAEGHE, Adjoint, a voulu soumettre à ses collègues une demande faite par la Société des Pupilles de Neptune pour avoir la libre disposition des Bains Lillois le Dimanche 28 après midi en vue de faire passer les épreuves du Brevet de natation

scolaire. En raison du repos hebdomadaire qui doit être donné au personnel de l'Établissement cette autorisation ne peut être accordée. D'ailleurs ces épreuves peuvent être organisées à l'École de Nation où l'espace est beaucoup plus grand, un jour où il fera beau temps.

La 5ème Commission émet l'avis de répondre dans ce sens à M. Treffel, Président des Pupilles de Neptune.

X
X X

M. Bégné, 14 rue Négrier, demande le placement gratuit de sa fille Andréa; 3 ans, rachitique, au Sanatorium de Zuydcoote.

Étant données les ressources dont dispose l'intéressé, la 5ème Commission avait estimé qu'il pouvait participer aux frais de séjour, 1 Fr par jour par exemple.

M. Bégné insiste pour obtenir la gratuité complète. La 5ème Commission maintient son avis précédent : participation de 1 Fr par jour.

D'ailleurs M. Bégué étant réformé à 50 % ses enfants doivent être pupilles de la Nation. Si ceux-ci ne le sont pas le père doit faire la demande d'adoption.

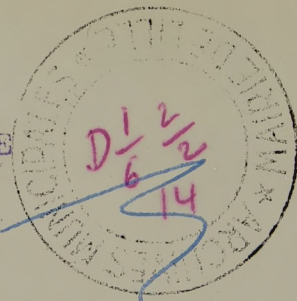
X
X X

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 Heures.

Le Secrétaire,

Dr DUCAMP.

REUNION DE LA 5^e COMMISSION D'HYGIENE
et d'ASSISTANCE du 29 Juin 1925.



L'Adm. Mun. a pris connaissance sans
observation.

97
Etaient présents : M.M. SAINT-VENANT, Adjoint au Maire
TAFFIN -id-
Dr VERHAEGHE -id-
BAUCHE Conseiller municipal
CORSIN -id-
DEMAILLY -id-
MALAQUIN -id-
MARTIN -id-

Absent : M. CNUUDE Conseiller Municipal.

M. le Dr VERHAEGHE, Adjoint, prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observations.

La 5^eme Commission donne un avis favorable aux délibérations suivantes de la Commission Administrative des Hospices.

1^o- Admission à l'Hospice Général de M. DUMONCET Joseph, demeurant 10, rue d'Orsol PARIS, moyennant le versement a) d'une pension annuelle de 2.047 Frs, montant d'un titre de pension militaire et de l'indemnité de médaille militaire. - b) d'une somme de 53 Frs versée annuellement par son fils, ... Joseph TARENTI, 10, rue d'Orsol PARIS.

2^o- Admission à l'Hospice François Baes, de Mme DEKOSTEE TIRBROOD, demeurant 13, rue de Carvin, moyennant le versement annuel de 137frs,52 sur le montant de son titre de pension à'ascendant de 400 Frs précompté de 200 frs par an jusqu'au 25 Juillet 1926.

3^o- Admission à l'Hospice Général de M. MILLIER Paul, 27, rue Esquemoise, LILLE, moyennant le versement par Melle Aline BARATTE, sa nièce, d'une pension annuelle de 2.100 Frs.

4^o- Admission à l'Hospice des Incurables de ... EVERAERT Joseph, 170, rue des Postes LILLE moyennant le versement annuel d'une pension de 2.100 frs prise sur une pension militaire de 2.193 frs.

5^o- Admission à l'hospice Comtesse de M. COURTECUISSSE Gustave, 66, rue Royale LILLE, moyennant le versement annuel de 190frs,80 qu'il consent à verser sur les titres suivants :
titre de retraite ouvrière de 108frs,40;
titre de la Société des Typographes de 176frs.

6^o- Admission à l'Hospice Gantois, de Mme Vve FAQUE, née Hubert CLAUDOMYRE, moyennant le versement annuel de la somme de 2.100 frs par la maison Cousineau, 81 rue Léon Gambetta LILLE.

7^o- Admission à l'Hospice Gantois de Mme QUAGEBLUR Adèle, 8, rue Lydéric LILLE, moyennant le versement annuel de la somme de 389frs,84 qu'elle consent à verser sur les titres suivants :
titre de retraite ouvrière de 101frs,80
titre de rente viagère de 420 frs.

M. TAFFIN, adjoint, invite ses collègues de la 5ème Commission à venir à la réunion de demain mardi qui aura lieu à la Mairie à 17 heures entre les marchands en gros des Halles Centrales et les marchands de la voie publique représentés par la Commission administrative du Syndicat. Des réclamations se sont produites au sujet de la tare des colis qui, au dire des marchands de la voie publique, excéderait souvent le poids signalé à la vente. M.M. MARTIN et CORSIN promettent de venir à cette réunion.

M. BAUCHE demande au Président si le Conseil d'Administration a examiné la question de la visite inopinée de la Colonie Scolaire de Camiers. Mr le Dr VERHAEGHE signale qu'il a décidé dans le sens émis par la 5ème Commission lors de sa dernière réunion. La Commission désigne M. BAUCHE pour la première visite à faire à cette colonie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire,
Dr DUCAMP.

PROCES-VERBAL de la 5^e COMMISSION

L'Administration Municipale a pris connaissance sans observations, sous réserve que les rectifications suivantes seront apportées au procès-verbal n° M. CORSIN a appris de M. JANSSENS que celui-ci ne ferait pas voter le principe de la grève.

Le 20/7/25
M. PLANQUE

Etaient présents : MM. TAFFIN, Adjoint au Maire.
BAUCHE, Conseiller municipal
CNUUDE, d°
CORSIN, d°
DEMAILLY, d°
MALAQUIN, d°
MARTIN, d°

Excusé : M. le Docteur VERHAEGHE, Adjoint au Maire.
Absent : M. SAINT VENANT d°

M. DUMONT, Chef du bureau d'hygiène remplace M. le Docteur DUCAMP dans les fonctions de Secrétaire.

M. TAFFIN, Adjoint, prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté après rectification demandée par M. CNUUDE, porté à tort comme absent à cette réunion.

Des délibérations de la Commission Administrative des Hospices relatives aux admissions des dénommés ci-après dans différents hospices sont soumises pour avis à la 5^{ème} Commission.

1^o Admission à l'Hospice Gantois de Mme Vve LORIDAN, née Brunin Eugénie, moyennant le versement annuel de la somme de 2.100 frs par M. MARTEL Pierre, 102, rue Etienne Dolet, à Hellemmes.

2^o Admission à l'Hospice Général de Mme Vve TOUSSAINT, née Nettelet Léonie, demeurant à Hellemmes, 47, Rue Ghesquière, moyennant le versement annuel de la somme de 2.100 Frs.

3^o Admission à l'Hospice François Baes des époux DEKOSTER-TEIRBROOD, moyennant le versement annuel de la somme de 730 frs par M. Dekoster Eugène, cabaretier, 134, rue de Tournai à Lille, et M. Dekoster Auguste, aide-monteur, 5, rue d'Aboukir, à Lille.

4^o Admission à l'Hospice Comtesse de M. DUHEZ Emile demeurant à Lille, 156, Boulevard Victor Hugo, moyennant le versement annuel :

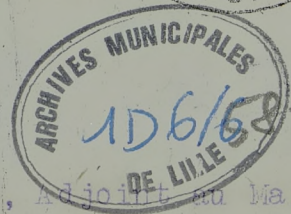
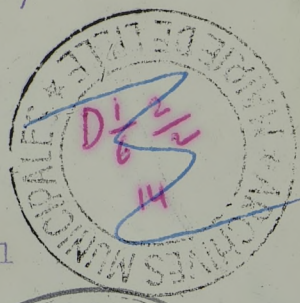
- 1^o - de la somme de 720frs par M. Robberechts Paul demeurant à Lille, 166, rue de Wazemmes; M. Gourdin demeurant à Lons-en-Baroeul, 99, rue Pasteur, et Melle Germaine Duhez demeurant à Lons-en-Baroeul, 99, rue Pasteur.
- 2^o - de la somme de 70frs provenant d'un titre de retraite ouvrière dont jouit M. Duhez Emile.

Avis favorable à ces demandes est donné par la 5^{ème} Commission ainsi qu'à la demande d'admission à l'Hospice Comtesse, au titre de la fondation Desmet, présentée par M. Corde Louis demeurant à Lille, 6, rue du Mélançois.

M. TAFFIN, Adjoint, donne connaissance de la réclamation que lui a adressée M. Catteau, facteur agréé aux Halles, sur la façon de procéder de la part des ouvriers de la voirie qui vident dans la rue des Primeurs le produit de leur cantonnage des rues voisines.

M. CNUUDE est d'avis que cette question ne concerne pas la 5^{ème} Commission, mais bien la Commission de la Voirie. M. BAUCHE pense au contraire que, dans l'intérêt de l'hygiène, il y a lieu d'examiner cette réclamation.

M. TAFFIN, Adjoint, expose que les débris de légumes et les ordures sont déposés dans une caisse montée sur chassis, mais elle



est insuffisante; des remèdes sont à rechercher pour supprimer les inconvénients au point de vue de l'hygiène de ces déversements, notamment les poussières volant par temps sec sur toutes les denrées avoisinant le dépôt.

La 5ème Commission doit se préoccuper de cette question, donner des idées et émettre un vœu.

Il donne lecture d'une note de M. le Docteur Ducamp qui préconise à ce sujet; l'installation de banneaux comme le fait la voirie de Bruxelles. 4 banneaux zingués à l'intérieur et munis de couvercles divisés en panneaux s'ouvrant par charnières seraient placés sur le côté des Halles, rue du Faisan. Du chlorure de chaux serait jeté deux fois par jour sur les débris contenus dans ces banneaux.

M. MALAQUIN est d'avis également qu'un vœu est à émettre, en vue des améliorations que nécessite le service des Halles. Des tas de choses pourrissent, des odeurs nauséabondes s'en dégagent, des denrées excellentes sont rapidement contaminées parce que l'enlèvement des ordures ne se fait pas dans des conditions désirables lesquelles sont à rechercher.

Après observations présentées par MM. CNUDE et DEMAILLY relativement à l'enlèvement des ordures à faire opérer par les tombereaux de la voirie, et sur la question de savoir si c'est à la Ville ou aux marchands de prendre à leur charge l'enlèvement des marchandises avariées, M. TAFFIN résume la discussion qui comporte deux points :

1er point, l'enlèvement des grosses ordures avec chariots assuré par le Service de la Voirie; 2ème point, dépotoirs à trouver pour les petites ordures.

Nous devons apporter, dit M. TAFFIN, un projet de solution. Il propose le vœu que pour toutes les petites ordures provenant des Halles des récipients appropriés sont à rechercher. Si la Commission de la Voirie trouve mieux, nous accepterons, ajoute-t-il son projet.

C'est déclare, M. MALAQUIN, un vœu à titre d'information. Il est adopté par la 5ème Commission.

M. TAFFIN, Adjoint fait part à la 5ème Commission qu'il a réuni le 30 Juin dernier des marchands en gros et des représentants du syndicat des marchands de la voie publique, à la suite des réclamations émanant de ces derniers et relatives : 1° - à la vente au poids sur les marchés; 2° - à la tare des marchandises.

Les marchands menaçant de se mettre en grève, il a pensé qu'il fallait être prêt pour empêcher que l'incident soit exploité contre l'Administration Municipale.

M. TAFFIN donne lecture du procès-verbal de cette réunion au cours de laquelle les ambulants ont exposé leurs doléances que les grossistes estiment exagérées.

Concernant la vente au poids, les vendeurs, d'après leurs déclarations, ne refusent pas de vendre au poids, exception faite pour certains légumes vendus à la botte.

Pour ce qui est de la tare, les marchands en gros ont affirmé que chaque fois qu'une erreur a été signalée le remboursement du trop perçu a été opéré.

Acte a été pris de leur engagement d'agir toujours ainsi dans l'avenir, faute de quoi la Municipalité est résolue à mettre en application un système de fiches indiquant le poids brut, la tare et le poids net.

Après un délai de quinze jours, il sera examiné s'il doit être fait application de ces mesures. Jusqu'à présent, aucune nouvelle réclamation ne nous est parvenue.

M. CORSIN a appris de M. JANSSENS que celui-ci ferait voter, malgré tout, le principe de la grève.

M. TAFFIN remercie M. CORSIN de cette communication et ajoute

que l'Administration Municipale s'efforcera toujours d'éviter la grève, recherchant au contraire l'accord.

M. COFSIN fait ressortir qu'il serait préférable que le service de surveillance, le dimanche, au marché de Wazemmes, fût toujours assuré par les mêmes agents. A cet effet, deux agents seraient désignés et se remplaceraient l'un l'autre.

La Commission adopte cette proposition qui est renvoyée au Service de la Police.

M. BAUCHE signale que le lit de camp pour secours en cas de congestion, à l'école de natation, rue d'Armentières, se trouve dans un état de vétusté déplorable; sa toile est tachée. Il réclame les réparations et remplacements nécessaires.

Cette demande est prise en considération par la 5ème Commission.

M. MARTIN se plaint que l'eau des douches de l'école de natation, rue d'Armentières, soit froide au lieu d'être tiède. Ceci résulte de ce que la bêche à eau est vidée le soir.

La 5ème Commission propose que le Service soit invité à veiller à ce que cet inconvénient ne se produise plus.

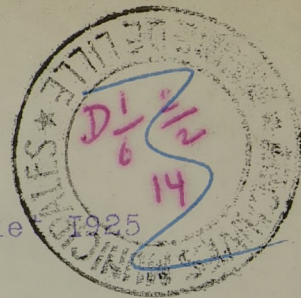
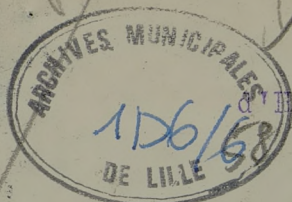
M. MARTIN signale que des dépôts d'ordures sont formés en différents points de la Ville, notamment aux abords du marché Gentil Muiron où les mouches pullulent. Au point de vue de l'hygiène, il demande que ces dépôts soient supprimés.

La 5ème Commission est d'avis de réclamer cette suppression au Service de la voirie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 15.

Le Secrétaire,

C. DUMONT.



171

Réunion de la 5ème Commission d'Hygiène & d'Assistance du 27 Juillet 1925

5° Direction:

A) Le service du Contentieux devra être appelé à fournir son avis sur la question; b) M. l'Adjoint VERHAEGHE et le Secrétaire Général de la Mairie sont chargés d'examiner toutes questions relatives au personnel des Bains Lillois.

- Etaients présents : MM. Saint-Venant, Adjoint au Maire; Taffin, d°; Dr D. Verhaeghe, d°; Bauche, Conseiller Municipal; Cnudde, d°; Corsin, d°; Demailly, d°; Malaquin, d°; Martin, d°.

LE 3.8.25 M. PLANQUE.

M. le Dr Verhaeghe, Adjoint, prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

X X

"Les Pupilles de Neptune" demandent la libre disposition de l'Ecole de Natation de la rue d'Armentières, le Dimanche 9 Août, à partir de 11 heures, pour les matches éliminatoires de water-polo entre Picardie, Artois, Escaut et Lille; ils occuperont également l'Ecole l'après-midi pour la finale de ces matches.

Après discussion et avis donné par MM. le Dr Verhaeghe, Malaquin, Bauche, Martin, la 5ème Commission décide que la libre disposition de l'Ecole de Natation leur sera accordée le Dimanche 9 Août à partir de la fermeture de l'Ecole au public, et cela sans que la responsabilité puisse être mise en jeu. Une lettre sera envoyée immédiatement dans ce sens à M. Treffel, Président des "Pupilles de Neptune".

X X

M. Taffin, Adjoint, présente un projet de modification de l'article 387 du C.A.M. relatif à la vacance des échaudoirs.

Texte actuel de l'art. 387.- La vacance partielle postulants.

Texte proposé.- La vacance adressée à M. le Maire.

La plupart des postulants n'acceptent pas l'échaudoir vacant et, par suite, sont réinscrits d'office à la fin de la liste. Certains postulants ont ainsi refusé déjà deux ou trois fois la place de chevilleur au détriment des jeunes, inscrits pour la première fois qui doivent attendre que le tour complet des demandes soit terminé; les jeunes peuvent, de ce fait, subir un retard d'une année.

La 5ème Commission donne un avis favorable à cette proposition et la renvoie à la Commission chargée de la révision du C.A.M.

X X

M. Taffin fait un exposé des travaux qui restent à faire dans les marchés couverts. Il rend hommage aux efforts soutenus faits par son collègue, M. Creton, qui l'a précédé dans les fonctions d'adjoint aux Halles et marchés; et tous les membres de la 5ème Commission en vue d'améliorer les marchés couverts et d'y faire toutes les réparations nécessaires. Les élections municipales sont venues, et toutes celles-ci n'avaient pas encore été exécutées. Il invite ses collègues à lui donner l'appui nécessaire près de l'Administration municipale pour que tous ces travaux puissent être terminés à brève échéance.

Il montre, chiffres en mains, combien les dépenses d'entretien des Halles et marchés couverts ont été peu importantes depuis le 1er janvier 1925, par rapport aux années antérieures. Pourtant il reste encore beaucoup à faire.

Au cours de cet exposé, il montre un programme de travail afin de pouvoir inscrire au budget prochain les dépenses prévues pour l'exécution définitive des travaux que réclament les Halles et Marchés couverts.

Après quelques explications données par MM. Bauche, Cnudde, Corsin et Malaquin, la 5ème Commission émet à l'unanimité le vœu que les crédits nécessaires soient votés pour la réfection totale des Halles et marchés couverts.

X
X X

M. Saint-Venant, adjoint, voudrait que l'Hospice Vannooschodt soit réouvert aux vieux ménages. Il a établi un rapport démontrant que cette réouverture nécessiterait une dépense supplémentaire moyenne de 43.216 Frs, dont 70 % seraient supportés par la Ville.

M. le Dr Verhaeghe, adjoint, demande que cette question soit remise à huitaine afin que la Commission ait le temps matériel de l'étudier.

La 5ème Commission donne un avis favorable au renvoi à huitaine.

X
X X

M. Corsin signale que des vidangeurs avec matériel hippomobile ont vidé des tonnes dans l'égout situé au coin de la rue du Marché et de la rue de Flandre dans la nuit de vendredi à samedi, vers 1 h 1/2.

Une note sera envoyée à M. le Commissaire Central pour rechercher les délinquants et leur faire dresser un procès-verbal de contravention. La désinfection de la bouche d'égout sera faite et le coût de cette opération sera transmis au Tribunal de simple police avec la contravention en vue d'en faire payer le montant par les auteurs du méfait.

X
X X

M. Bauche fait remarquer que la fosse d'aisances de l'Ecole de Patation, partie non payante, se remplit très vite. Le vidangeur chargé du service des bâtiments communaux ne la vide pas complètement quand il est appelé pour faire ce travail. M. Ducamp lui en-

verra une note afin que la vidange soit faite en totalité : cela évitera les visites trop fréquentes des vidangeurs.

Il émet le vœu également que le trottoir qui a été fait en partie sur la rive de la piscine vers l'entrée, soit également établi sur tout le pourtour de la piscine. Il n'est pas possible de faire actuellement ces travaux, puisque l'Ecole est en exploitation; mais il voudrait qu'on y songe dès maintenant, afin qu'ils soient exécutés pour la campagne prochaine. D'ailleurs, ce trottoir empêcherait les boues et graviers de se déverser dans la piscine et éviterait ainsi des frais de curage et de nettoyage, travaux qu'on fait chaque année avant l'ouverture.

La 5ème Commission fait sienne la proposition de M. Bauche.

X
X X

M. Bauche signale que M. Vandendoren a été désigné pour remplacer à titre provisoire M. Tedrez, cabinier blessé en service, aux Bains Lillois; il a fait ce remplacement pendant trois semaines. Quand . . Tedrez est rentré, M. Vandendoren a été remercié. Il demande que celui-ci soit accepté définitivement comme employé aux Bains Lillois. Il juge que le personnel est insuffisant. M. Martin est du même avis.

Après observations de M. le Dr Verhaeghe, la 5ème Commission invite l'Administration municipale à régler cette question.

X
X X

MM. Bauche et Martin ont appris que plusieurs accidents se sont produits aux Bains Lillois du fait que le parquet en granito a été rendu trop lisse; en étant mouillé, il est très glissant et les baigneurs tombent. Plusieurs se sont fait bien mal.

M. le Dr Verhaeghe répond à ses collègues que le service a été saisi de la question et qu'il examine l'installation de tapis de corde le long des piscines et près des douches.

X
X X

M. Martin présente le cas de Mme Boarepaire, lessiveuse aux Bains Lillois, dont le salaire est beaucoup moins élevé que celui des dames déposées aux cabines bains baignoires.

M. le Dr Verhaeghe fait remarquer à son collègue qu'il a déjà signalé le cas à . . le Secrétaire général.

La 5ème Commission émet l'avis que cette anomalie soit examinée prochainement par l'Administration municipale.

X
X X

MM. Martin, Malaquin, Demailly font observer qu'avant la guerre, il y avait une chaîne au milieu de la grande piscine pour séparer le petit fond du grand fond. Il y a nécessité de rétablir cette chaîne ou de la remplacer par une corde, afin que le public sache qu'en la dépassant il peut perdre pied.

Cela évitera des accidents comme celui qui s'est produit dernièrement, un baigneur a perdu pied et a coulé. Un maître nageur a pu heureusement immédiatement lui porter secours.

La 5ème Commission invite l'Administration à faire le nécessaire.

X
X X

M. Taffin donne connaissance d'une décision prise à la Commission Préfectorale des denrées relative au cours du prix des viandes chez le détaillant. Il propose d'ajouter à la mercuriale du prix des viandes en gros, les prix de revient des viandes chez le boucher et le charcutier.

La 5ème Commission se range à l'avis de M. Taffin.

X
X X

M. Taffin fait part d'une réclamation envoyée à M. le Maire par un commerçant de la rue Solférino, réclamation exposant les insultes et les menaces qu'adresse le gardien de voitures Martin aux commerçants de son voisinage ou aux maraîchers. Un rapport a été demandé à M. Devigne; celui-ci a reconnu que les faits étaient exacts et que Martin était dangereux. Aussi priait-il M. l'Adjoint de ne pas citer son nom si une sanction était prise vis-à-vis de Martin. M. Taffin blâme l'attitude du directeur des Halles et Marchés qui cherche à se retrancher derrière l'Administration municipale, lorsqu'une sanction est à prendre contre un employé sous ses ordres qui ne fait pas convenablement son service. Cela dénote un manque d'autorité.

D'autre part, M. Balavoine règle avec M. le Commissaire Central le gardiennage des voitures en arrêt sur des points spéciaux de la voie publique; des modifications vont être apportées dans ce service et à la faveur de celles-ci, le poste de Martin sera supprimé.

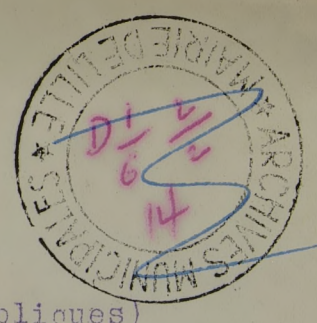
La 5ème Commission donne un avis favorable aux propositions de M. Taffin.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures

Le Secrétaire :
Docteur DUCAMP.

M. le Secrétaire Général



Réunion de la 5ème Commission

(Alimentation, Hygiène et Assistance publiques)
(Alimentation, Hygiène et Assistance publiques)

du 3 Août 1925



Étaient présents : MM. SAINT-VENANT, adjoint au Maire,
TAPFIN, d°
Dr D. VERHAEGHE, d°
BAUCHE, Conseiller municipal,
CNUUDE, d°
CORSIN, d°
MALAQUIN, d°
MARTIN, d°

Excusé : M. DEMAILLY, Conseiller Municipal, malade.

M. DUMONT, chef du bureau d'hygiène, remplace M. le Dr. DUCAMP dans les fonctions de Secrétaire.

M. TAPFIN, adjoint, prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observations.

X
X X

M. TAPFIN, adjoint, adresse à M. DEMAILLY, conseiller municipal, empêché d'assister à la réunion, en raison de son état de santé, ses vœux de prompt rétablissement et ceux des membres de la 5ème Commission.

M. MALAQUIN demande que la Commission donne son avis sur la demande faite par M. BERIOT, 100, rue de Lannoy, en vue d'installer dans le prolongement de son usine de fabrication de céruse et de blanc de zinc, une fabrique de vernis gras avec cuisson d'huiles.

Cette affaire devait être examinée par le Conseil municipal, dans sa dernière séance, mais M. MALAQUIN, Commissaire-Enquêteur, en demanda le renvoi à la Commission d'Hygiène, en raison de l'avis défavorable donné par la Commission de Sécurité, basé sur les dangers que présenterait pour la santé publique cette installation.

Après différents renseignements fournis par M. le Dr. VERHAEGHE, adjoint, sur les avis qui seront donnés ultérieurement par la Commission sanitaire et le Conseil départemental d'hygiène et remarque de M. TAPFIN, adjoint, que la 5ème Commission doit seulement délibérer sur la question d'hygiène, M. le Dr. VERHAEGHE, adjoint, propose d'émettre un avis favorable, conformément au rapport du Dr DUCAMP, sous réserve de certaines conditions.

La 5ème Commission se range à cet avis et demande que la Commission de Sécurité fasse parvenir son rapport à M. MALAQUIN, Commissaire-Enquêteur.

X
X X

M. VERHAEGHE, adjoint, demande à la Commission de donner son avis sur l'exécution des travaux d'office dans un certain nombre de logements insalubres, par application de la loi du 15 février 1902 sur la Protection de la Santé publique.

Les propriétaires intéressés ne se sont pas conformés aux injonctions qui leur furent adressées et ont été condamnés par le Tribunal de Simple police. Le Ministère public nous a fait parvenir des réquisitions concernant les travaux à exécuter d'office. La.....

*M. Monaux
le faire
No. 100
C. 100
Commandant*

La Commission donne un avis favorable au sujet de ces travaux dont le montant pourra être récupéré.

X
X X

M. SAINT-VENANT, adjoint, avait demandé lors de la dernière réunion de la Commission, la réouverture de l'hospice Vannoschot. Son rapport sur la question en démontre la nécessité. Les dépenses qui en résulteraient ne s'élèveraient qu'à 33.000 frs. environ. Il insiste d'autant plus que le testament de M. VANNOSCHOT stipule notamment que les conditions qu'il contient devront être scrupuleusement observées sous peine de révocation du testament.

La Commission des Hospices attend d'ailleurs le rapport de M. SAINT-VENANT, pour rouvrir cet hospice.

La 5^{ème} Commission émet un avis favorable.

X
X X

M. TAFFIN, adjoint, donne connaissance de la demande de souscription en faveur du préventorium d'Asnelles-la-Belle-Plage (Calvados).

M. le Dr. VERHAEGHE, adjoint, a indiqué dans une note jointe, que ce préventorium est trop éloigné pour y envoyer nos enfants lillois.

Avis défavorable à cette demande est donné par la 5^{ème} Commission.

X
X X

A la suite de la question qui précède et concernant les participations parfois demandées aux familles dont les enfants sont envoyés dans des préventoriums, M. CNUUDE demande qu'en plus de l'enquête faite par un enquêteur du 3^{ème} bureau, une contre-enquête soit effectuée par un membre de la 5^{ème} Commission.

M. BAUCHE répond que les dossiers des intéressés sont toujours examinés minutieusement par M. l'Adjoint VERHAEGHE, et ce n'est que lorsque les ressources de la famille le permettent qu'une participation est demandée.

Après observations de M. MARTIN et CNUUDE, M. TAFFIN, adjoint, résume le débat et la Commission émet l'avis que dorénavant les cas où la participation sera imposée devront être soumis à l'examen de ses membres pour étude complémentaire.

X
X X

M. TAFFIN, adjoint, fait part de la lettre du Régisseur des Bains Lillois par laquelle celui-ci fait connaître que certaines familles sollicitent l'autorisation d'entrer à la piscine, en dehors des heures d'ouverture au public.

Il est donné lecture de l'avis de M. le Dr DUCAMP sur cette question. Celui-ci est nettement hostile à cette autorisation qui serait antidémocratique. Le public ne comprendrait pas qu'une famille qui a de l'argent ait la piscine à sa disposition en payant le même prix d'entrée, et cela sous le prétexte d'un pourboire au personnel.

M. le Dr. VERHAEGHE, adjoint, s'est exprimé comme suit :
Quand le Directeur des Bains Lillois sera saisi d'une demande d'une famille ou d'une Société tendant à utiliser la piscine en dehors des heures normales d'ouverture, il devra renvoyer le requérant à l'Administration Municipale qui statuera.

M. CNUUDE.....

M. CNUUDE estime qu'un avertissement est à donner au Directeur des Bains lillois et aux baigneurs. Les Bains, dit-il, ne doivent pas être ouverts à quiconque après les heures d'ouverture. Les maîtres-nageurs n'ont point, à donner de leçons, en dehors de ces heures, pendant lesquelles ils doivent tout leur temps à l'exercice régulier de leurs fonctions.

La 5ème Commission approuve cette façon de voir.

X
X X

X X
M. BAUCHE réitère sa demande faite au cours de la dernière réunion en faveur de M. VANDENDORREN qui remplaça à titre provisoire M. TEDREZ, cabinier, blessé en service, aux Bains Lillois. Il a proposé l'acceptation définitive par l'Administration Municipale de M. VANDENDORREN qui s'est fait apprécier par son zèle et en raison de ce que le personnel dans cet établissement est insuffisant.

Sur la proposition de M. TAFFIN, adjoint, la 5ème Commission demande que cette question soit examinée par l'Administration Municipale lors de sa prochaine réunion.

X
X X

X X
M. MARTIN demande que les dispositions soient prises pour que 2 maîtres-nageurs soient toujours présents au Bainx Lillois, en vue de parer aux accidents toujours possibles.

X X
Par suite, en effet, de l'application du repos hebdomadaire au personnel, il se présente, certains jours, qu'un seul maître-nageur est présent.

Cette question est renvoyée à l'Administration Municipale.

X
X X

M. CORSIN signale qu'il a vu au camp de vacances établi à la porte de Cantelam des enfants boire aux divers robinets d'un lavabo alimenté par les eaux de l'Arbonnoise.

a/r. rigli
En raison des dangers qui peuvent en résulter pour la santé de ces enfants et ceux-ci apportant d'ailleurs de chez eux de quoi se désaltérer, il y a urgence à fermer ces robinets.

La 5ème Commission demande que le service intéressé en soit avisé.

X
X X

M. MARTIN est intervenu à différentes reprises en vue de l'admission au Sanatorium de Zuydcoote d'un enfant très malade. Satisfaction n'a pas encore été donnée.

Rappel de cette question sera fait au nom de la 5ème Commission au bureau de l'Assistance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 15.

Le Secrétaire,
DUMONT.



5^e Direction

L'adm. Mun. adopte les propositions de la Commission sous réserve qu'il sera demandé à la Famille du jeune René BLANCHARD qui doit être envoyé dans un préventorium une participation journalière de deux francs.

Réunion de la 5^{ème} Commission d'Hygiène et d'Assistance du 10 Août 1925.

Etaient présents : MM. Saint-Venant, Adjoint au Maire
Dr. Verhaeghe, d°
Bauche, Conseiller Municipal
Cnudde, d°
Corsin, d°
Martin, d°

S'étaient excusés : MM. Taffin, Adjoint au Maire
Demaillly, Conseiller Municipal
Malaquin, d°

M. le Dr. Verhaeghe, Adjoint au Maire, prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observations.



X
X X

Le Régisseur des Bains Lillois demande une machine à coudre pour permettre de faire les réparations du linge. La caissière de l'entrée de la rue d'Hazebrouck a du temps disponible pour effectuer ces réparations.

La 5^{ème} Commission donne un avis favorable à cet achat et charge le service de s'entendre avec M. Martin, conseiller municipal, pour l'achat d'un modèle du type lingerie, machine Singer, par exemple.

X
X X

Deux jours de fête vont se suivre fin de semaine et le service demande que les établissements de bains municipaux soient ouverts le samedi matin 15 août et fermés totalement le dimanche.

La 5^{ème} Commission adopte cette façon de faire pour les trois établissements municipaux : Bains Lillois, rue des Sarrazins, rue Dupuytren.

La 5^{ème} Commission demande, en outre, que le service lui communique l'état de la recette du 15 août comparée à celles effectuées les dimanches précédents.

X
X X

Le Régisseur des Bains Lillois demande à nouveau par note à M. l'Adjoint si on peut rétablir les leçons de natation par les maîtres nageurs ! M. Cnudde signale que la question a été traitée par la négative à la dernière séance; il s'étonne qu'elle soit posée à nouveau.

M. Martin voudrait qu'on reprenne les leçons afin qu'on puisse former des nageurs.

M. le Dr. Verhaeghe fait remarquer qu'une organisation va fonctionner dès la rentrée scolaire en Octobre. Le Service scolaire de l'Education physique va en effet établir des exercices de natation aux piscines des Bains Lillois pour les enfants des écoles, filles et garçons. Des propositions ont déjà été faites; il s'agit maintenant de les réaliser.

Etant données ces explications M. Martin retire l'observation qu'il vient de faire.

La 5ème Commission décide que les maîtres nageurs ont à surveiller d'une façon constante les piscines et qu'ils n'ont pas à donner de leçons. Elle exprime le vœu que la 4ème Direction se préoccupe d'urgence de l'organisation des leçons de natation à donner aux enfants des écoles, attendu que certains dispositifs spéciaux sont à aménager à la petite piscine, trolleys et poids tenseurs.

La 5ème Commission estime en outre que les Bains Lillois étant devenus un établissement municipal une autre dénomination doit lui être donnée, par exemple le suivant : Etablissement des piscines et bains municipaux du Boulevard de la Liberté.

X
X X

La 5ème Commission examine en vue des participations à demander aux familles, les dossiers d'enfants à envoyer au préventorium ou au Sanatorium.

Elle donne un avis favorable aux propositions faites par M. le Dr. Verhaeghe, Adjoint.

I - Préventorium

Vercruysse Georges,	participation journalière de	I fr.
De Rycker Charles	-----	2 frs
Delahousse Georges	-----	I fr.
Poillon Jean	-----	I fr.
Deporte Fernand	-----	I fr.
Deporte Alphonse	aux frais de la Ville.	
Blanchard René	participation journalière de	I fr.

II - Sanatorium de Zuydecoote.

Grislin Clément,	participation journalière de	I fr.
------------------	------------------------------	-------

La 5ème Commission renvoie à M. le Dr. Verhaeghe le dossier de Wartelle Marcel désigné pour le préventorium pour l'examen de la participation journalière qui, en faisant jouer le barème de l'assistance partielle, aboutirait à I fr.

X
X X

La 5ème Commission donne un avis favorable aux décisions suivantes de la Commission administrative des Hospices de Lille, relatives à l'admission dans les Hospices moyennant les versements indiqués ci-dessous.

I - Hospice Ganthois.

Lemayoux Marie, Vve Leprêtre,	pension annuelle de	2.100 frs
Willoquet Augustine Vve Watteau,	pension annuelle de	2.100 frs
Minque Adèle,	pension annuelle de	1.700 frs
Leroy Marie,	versement immédiat de	200 frs
Dauchy Céline,	pension annuelle de	1.128,80

II - Hospice Comtesse.

Mennegher Henri,	pension annuelle de	2.950 frs
------------------	---------------------	-----------

III - Hospice François Baes

Delrue Julien,	pension annuelle de	11,80
----------------	---------------------	-------

IV - Hospice Général

Farnoux Louis,	pension annuelle de 320 ^f + 1.780 ^f =	2.100 frs
Tilson Zélie,	pension annuelle de	2.100 frs
Hollebèke Eloi	pension annuelle de	2.100 frs

V - Hospice d'Incurables.

Desquiens Léon - versement immédiat de 22 obligations russes

VI - Maison des Bleuets

Maintien de Kindts Lucien, pension annuelle de 96I frs

VII - Hospice Stappaert.

Maintien de Kindts Marcelle, pension annuelle de 96I frs

X
X X

Au cours de la fête de dimanche, le Directeur de l'Ecole Ampère, M. Delval, faisait remarquer à MM. Masson, Adjoint, Bauche, Corsin et Peters, Conseillers municipaux, que les robinets des douches scolaires de l'Ecole Ampère étaient mal disposés. Quand on ouvre le robinet d'arrivée l'eau gicle en dehors des cuvettes et mouille le plancher.

Il faudrait courber un peu plus l'extrémité du robinet de façon que le jet tombe entièrement dans la cuvette.

La 5ème Commission demande que ce travail soit exécuté le plus tôt possible. D'autre part, elle exprime le vœu que les douches scolaires fonctionnent pendant les vacances et que par suite la 4ème Direction invite les femmes de service à se rendre le jeudi de chaque semaine pour aider les assistantes scolaires.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire :

^r
D. D U C A M P.

L'Administration Municipale a renvoyé à la 5ème Commission la question de l'installation de tapis autour des piscines pour éviter la chute des baigneurs.

La 5ème Commission décide l'installation de tapis de cordes et non de tapis en caoutchouc.

La somme nécessitée pour cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert pour la restauration des Bains Lillois.

Des prix seront demandés aux maisons qui fabriquent ou vendent des tapis de cordes; ils seront soumis ensuite à la 5ème Commission.

M. Martin, conseiller municipal, s'entendra avec M. Ducamp pour régler cette question.

X
X X

M. le Dr Verhaeghe, Adjoint, rappelle qu'il y a lieu de réclamer de M. Vandenhende, ses propositions pour l'aménagement, au-dessus de la piscine, des trolleys destinés à l'enseignement de la natation. Il faut que cette installation soit terminée pour le 1er Octobre.

X
X X

M. Cnudde signale qu'il a reçu une réclamation des maîtres nageurs en vue de faire partager les pourboires reçus par les cabiniers entre tous les membres du personnel de l'Etablissement. Après échange de vues entre M.M. le Dr Verhaeghe, Cnudde et Martin, la 5ème Commission a émis l'avis suivant pour qu'il soit examiné par le Conseil d'Administration.

Sous peine de sanctions, il est interdit au personnel de recevoir des pourboires des personnes qui fréquentent l'Etablissement. Si le public veut le récompenser pour la bonne tenue et la bonne marche de ce dernier, il n'aura qu'à déposer son obole dans un tronc placé en un point du petit vestibule des cabines. Les recettes seront réparties entre tous les membres du personnel des bains. Des affiches seront placées à l'entrée de l'Etablissement et dans les cabines, afin que le public en soit informé.

X
X X

M. Corsin fait remarquer que l'installation de l'urinoir dans la cour de la Mairie est tout à fait défectueuse au point de vue hygiénique. On pourrait supprimer l'urinoir en gouttière et y placer un urinoir semblable à ceux des urinoirs publics situés en ville.

La 5ème Commission donne un avis favorable à cette suggestion.

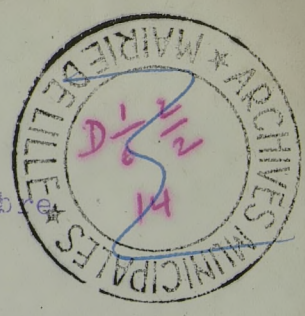
X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.

Le Secrétaire :
Dr DUCAMP.

15/9/25

Réunion de la 5e Commission
d'Hygiène et d'Assistance du 14 septembre
1925.



Le Secrétaire Général

Les décisions prises à propos des affaires
spéciales ont été l'objet d'un examen spécial.

Etaient présents : M.H. Saint-Venant, Adjoint au Maire,
Taffin, d°
Dr D. Verhaeghe, d°
Bauche, Conseiller municipal,
Cnudde, d°
Corsin, d°
Malacquin, d°
Martin, d°

Il était excusé : M. Demailly, Conseiller municipal.

M. Taffin, Adjoint, prend la présidence. Le procès-verbal
de la dernière réunion est adopté sans observations.

X
X X

M. le D^r Verhaeghe, Adjoint, donne connaissance à ses
collègues de la réponse qu'il a faite à la Société "Les Dauphins
Lillois" qui lui demandait dans quelles conditions l'Adminis-
tration pourrait accorder à ses membres l'entrée de la piscine Bd
de la Liberté, en vue de leur entraînement. L'organisation de
notre établissement n'étant pas définitivement au point, le
D^r Verhaeghe a prié son Secrétaire d'attendre quelques mois.
La 5e Commission prend acte.

X
X X

M. le D^r Verhaeghe avait autorisé la Société "Les Pupilles
de Neptune" de disposer de la piscine après les heures d'ouver-
ture au public et cela pour permettre à ses adhérents de préparer
le championnat.
Ceux-ci ont abusé de la faveur qui leur avait été accordée
et la 5e Commission avait même décidé de terminer cette faveur
à la fin du championnat. C'est ce qui a été fait. Le Président
de cette Société demande une entrevue avec la Commission pour lui
soumettre des propositions relatives à l'entrée de ses membres
à la piscine de l'Etablissement municipal.

La 5e Commission décide de recevoir un délégué de cette
Société au cours de la réunion du 21 septembre prochain.

X
X X

Le Régisseur de l'Etablissement de bains municipaux du
Boulevard de la Liberté propose de faire exécuter chaque matin
le nettoyage des piscines par le personnel ci-dessous désigné :
1°- la grande piscine sera nettoyée par les maîtres de nage;
2°- la petite piscine sera nettoyée par les cabiniers.
La 5e Commission adopte cette distribution du travail.

X
X X

Quand le 2 mai dernier on a ouvert le nouveau marché de la
Place Déliot, on a accordé la gratuité pour 3 mois. Le nombre des
marchands au début était de 84; actuellement, il est de 24.

M. Taffin, Adjoint, estime qu'il y a lieu d'accorder la gratuité des emplacements jusqu'au 31 Octobre prochain.

La 5e Commission propose également la gratuité jusqu'au 31 Octobre.

X
X X

M. Saint-Venant, Adjoint, a été saisi par la Chambre syndicale du textile d'une réclamation en vue d'accorder les subventions pour Congrès en proportion du nombre des adhérents. Jusqu'à ce jour, ces subsides sont accordés indifféremment aux Syndicats qui en font la demande de la façon suivante :

Voyage en 2e classe, aller seulement, pour un seul délégué; plus une subvention de 25^f par jour pendant la durée du Congrès.

Conformément à la proposition de M. Saint-Venant, la 5e Commission propose le maintien du statu-quo. Cependant, dans certains cas d'espèces, Sociétés ou syndicats ayant un grand nombre d'adhérents, on tiendra compte de celui-ci pour subventionner plusieurs délégués.

X
X X

Le Syndicat des Entrepreneurs de Vidanges inodores demande l'application intégrale de l'arrêté municipal du 28 août 1922, supprimant l'extraction par pompes à bras. Le rapport du Directeur du Bureau d'Hygiène indique que le matériel inodore des vidangeurs réclamants n'a pas été augmenté d'une façon suffisante pour permettre la suppression de l'extraction par pompes à bras. D'autre part, le tarif demandé par le syndicat en question est trop élevé : les propriétaires ou locataires des maisons à petit loyer ne peuvent pas mettre 13^f par mètre cube extrait.

A ce sujet, M. Martin fait une observation. Il indique qu'on est venu opérer chez lui et que l'entrepreneur a demandé 13^f du mètre cube.

Les vidangeurs par pompes à bras demandent une moyenne de 6^f par mètre cube extrait.

M. le Dr Verhaeghe, Adjoint, a reçu tout à l'heure une délégation du Syndicat des Entrepreneurs de vidanges inodores. Ceux-ci demandent qu'on leur communique l'état comparatif du matériel de vidanges qui a été constaté chez eux. Cet état leur sera envoyé.

Il invite la Commission à remettre à huitaine sa décision en vue de la réponse à donner au Syndicat des vidangeurs.

X
X X

Assistance aux Vieillards, Infirmes et Incurables.-

Les Listes des personnes qui sollicitent l'assistance à domicile, présentées par le Bureau d'Assistance, sont examinées :

Liste A.- Vieillards -

50 demandes sollicitées dont 4 propositions de rejet.

La 5e Commission donne un avis favorable à la demande de Simon Pierre, 19, rue Vicar, qui a été rejetée par le Bureau d'Assistance.

Liste B.- Infirmes et Incurables.

44 demandes sollicitées dont 6 propositions de rejet. La 5e Commission demande un examen médical complémentaire pour Mme Dubrulle née Brulle Ida, 37, rue Fontenoy - donne un avis

favorable aux demandes de Macquet Charles, 86 rue des Sarrazins, c/ Wagram, 6, de Mme Prieur née Boedrie Marie, 34, rue de Thumesnil, de Mme Vve Van Puyenbroeck née Hotenier Estelle, 145 Bd Montebello - réclame une enquête complémentaire pour celle de Mme Verdónck, née Carpi Julienne, 46, rue Bernos.

Liste C. - 4 suppressions proposées.

La 5e Commission entérine ces suppressions.

Liste D. - Postulants ayant leur domicile de secours à Lille, mais n'y résidant pas.

12 demandes sollicitées, dont 5 propositions de rejet.

La 5e Commission se range à l'avis du Bureau d'Assistance.

Liste E. - 2e partie.

3 demandes sollicitées.

La 5e Commission se range à l'avis du Bureau d'Assistance.

Liste F. - Vieillards - Belges -

6 demandes sollicitées dont 2 propositions de rejet.

La 5e Commission réclame une enquête complémentaire pour la proposition de rejet de la demande de Mme Huart, née Tilly, 2 rue Porret.

Liste G. - Infirmes et Incurables - Belges -

9 demandes sollicitées dont 5 propositions de rejet.

La 5e Commission réclame une enquête complémentaire pour la demande de Depotter Ambroise, 59 rue du Long Pot c/ Faches.

Liste H. - 1 suppression d'un bénéficiaire belge.

La 5e Commission donne un avis favorable à cette suppression.

X

X X

Assistance aux familles nombreuses -

Le Bureau d'Assistance présente une liste préparatoire de familles nombreuses présentant les conditions requises par la loi pour bénéficier de l'assistance.

La 5e Commission donne un avis favorable pour 19 familles.
7 veuves et assimilées.

1 postulant ayant son domicile de secours à Lille, mais n'y résidant pas.

Le Bureau d'Assistance ayant proposé la radiation de :

16 familles,

9 veuves et assimilées,

1 postulant ayant son domicile de secours à Lille, mais résidant à Nieppe.

M. l'Adjoint Verhaeghe a demandé au service de faire pour tous les intéressés des enquêtes complémentaires afin de savoir si l'enfant, âgé de plus de 13 ans, provoquant la radiation, n'a pas fait l'objet d'un contrat d'apprentissage. Dans ce cas, la famille bénéficierait encore de l'allocation.

La 5e Commission se range à l'avis de M. l'Adjoint.

X

X X

Le bureau municipal de placement ne rendant pas les services que l'on pouvait espérer, M. Saint-Venant, Adjoint, propose d'accorder, pour la première année, une subvention de 5.000fr à l'organisation départementale du placement.

Cette façon de faire éviterait de créer à Lille un bureau municipal de placement aussi coûteux que celui de la Ville de Roubaix. Dans cette ville le crédit ouvert est le suivant :

Personnel	13.200 ^f
Installation, matériel et imprimés ..	<u>15.000</u>
	28.200 ^f

La 5e Commission donne un avis favorable à la proposition de M. Saint-Venant.

X
X X

Les dépenses engagées jusque la fin de l'année 1925 pour l'hospitalisation des malades dans les Sanatoriums et les préventoriums s'élèvent à 154.000 frs. Or, le crédit ouvert à l'art. 105 du budget est seulement de 100.000 frs; la 5e Direction demande que l'Administration accorde une augmentation de 100.000 frs afin de porter ledit crédit à 200.000 frs. Avec les 46.000 frs disponibles il sera possible de donner satisfaction à quelques demandes urgentes qui sont en souffrance.

La 5e Commission donne un avis favorable à cette proposition et émet le vœu suivant :

Le service devra insister près des familles pour que celles-ci participent le plus possible dans les frais d'hospitalisation de leurs malades.

X
X X

M. Martin qui a reçu mandat de la 5e Commission d'acheter une machine type lingerie pour l'Etablissement de bains municipaux du Boulevard de la Liberté rend compte de sa mission. La machine est du type 103 Singer et se trouve actuellement dans l'Etablissement. Elle coûte 1.080 frs.

X
X X

M. Martin signale qu'au marché de la Place Gentil-Muiron, des ordures se trouvent en dehors de la voiture de cantonnement et qu'un étal de viande se trouve à côté.

Une note sera envoyée au Service de la Voirie.

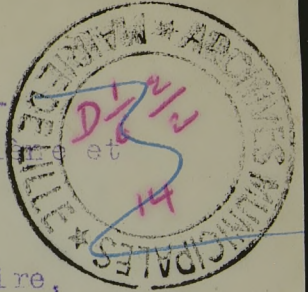
X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Le Secrétaire :
D^r D U C A I P .

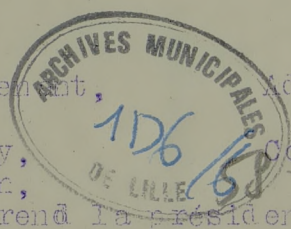
23/9/25

Réunion, du 21 Septembre 1935, de la 5ème Commission d'Hygiène et d'Assistance.



le secrétaire général
298
5^e Direction:
Lille, rue de la Justice les bureaux
de la Commission sont à service
décision S'étaient excusés: M. M.
prises pour des affaires ayant
fait l'objet d'un rapport spécial

Etaient présents: M. M.	D. Verhaeghe,	Adjoint au Maire,
	Bauche,	Conseiller municipal,
	Crédé,	d°
	Corsin,	d°
	Martin,	d°
S'étaient excusés: M. M.	Saint-Venant,	Adjoint au Maire,
	Taffin,	d°
	Demaillly,	Conseiller municipal,
	Malquin,	d°



M. le D^r Verhaeghe, Adjoint, prend la présidence.
Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observations.

X
X X

La 5ème Commission entend le Président et un délégué des "Pupilles de Neptune" pour des propositions à faire à l'Administration municipale. Ces délégués remercient l'Administration municipale d'avoir mis, à la disposition de leur Société, la piscine de l'Etablissement municipal du Boulevard de la Liberté, ce qui leur a permis de gagner, à Strasbourg, le Championnat du Nord de Water-Polo. Pour organiser leurs cours de natation, ils demandent que notre établissement municipal soit mis à leur disposition deux soirées par semaine de 1 h. 1/2 chacune à partir de l'heure de la fermeture. Leurs membres viendraient à l'entraînement en payant 0,75 d'entrée sans lingé. Comme compensation, la Société organiserait, à ses frais, chaque année, deux fêtes de propagande, une aux bains froids à l'Ecole de Natation, rue d'Armentières; l'autre à la piscine du boulevard de la Liberté.

Après le départ des délégués, la 5ème Commission a décidé de remettre, à huitaine, l'examen de ces propositions. Un exemplaire de la copie de celles-ci sera envoyé à chaque membre. De même, M. Martin demandera l'avis du personnel de l'Etablissement.

X
X X

M. Tonnin, Administrateur délégué de la Société anonyme lilloise des Cités-Jardins sise à Lille, 51, rue de la Justice, demande, d'urgence, à l'Administration municipale un certificat, en double exemplaire, constatant que le lotissement de terrains situés à Lille, rue St-Luc, rue St-Albin, rue St-Amé, rue St-Luc prolongée et rue Emile Vandenberg, n'est pas assujéti aux formalités prescrites par la loi du 14 Mars 1919 complétée par la loi du 19 Juillet 1924. Comme les rues en question ne sont pas toutes pourvues de canalisation d'eau potable, que l'évacuation des eaux usées ne peut se faire régulièrement par les fils d'eau de la rue St-Luc, les formalités des lois précitées sont applicables à ces lotissements.

Le pétitionnaire sera invité à remplir toutes les formalités prescrites. Ainsi en décide la 5ème Commission.

X
X X

M. le D^r Verhaeghe, Adjoint, a reçu les entrepreneurs de vidanges inodores qui lui ont signalé que 55% de leur matériel étaient en réserve du fait que les vidangeurs par pompes à bras étaient autorisés à venir en ville.

M. le D^r Ducamp donne des indications statistiques sur le travail à exécuter chaque jour. Il y a, à Lille, 33.000 fosses; certaines fosses sont vidées deux fois par an. D'autres, une fois seulement. On peut évaluer, pour l'ensemble, à 1 opération 1/3 par an. Mais, un certain nombre de fosses sont reliées directement à l'aqueduc:

540 fosses septiques,
210 fosses reliées frauduleusement,
au total: 750 fosses.

Il reste à vider par les moyens ordinaires:

33.000 - 750 = 32.250.

Il faut procéder annuellement à:

32.250 X 1.5 = 48.375 vidanges.

Comme il y a 7 entreprises de vidanges inodores, chacune d'elles devrait effectuer:

$$\frac{48.375}{7} = 23 \text{ vidanges}$$

par jour. Ceci leur est matériellement impossible, même en faisant fonctionner leur matériel de réserve, si réellement une partie du dit matériel est inutilisée. Actuellement, M. Splingard, adjudicataire des bâtiments communaux, arrive difficilement à nous donner satisfaction.

La 5ème Commission décide qu'une réponse sera faite aux entrepreneurs de vidanges dites inodores pour leur démontrer qu'ils ne peuvent pas satisfaire à toutes les demandes faites par le public. Elle ne sera envoyée que dans huit jours.

X
X X

La réglementation du Marché aux Fleurs, fixée par les articles 565 à 571 du code des arrêtés municipaux, ne correspondant plus au fonctionnement actuel de ce Marché, le service propose un certain nombre de modifications.

La 5ème Commission donne un avis favorable.

X
X X

M. Joseph Hennion, marchand d'accessoires de photographies, 19, rue Neuve, a présenté à M. le Préfet une demande de dérogation à la loi du 13 Juillet 1906 sur le repos hebdomadaire.

Le syndicat des employés est hostile à toute dérogation et le syndicat patronal n'a pas répondu à la question qui lui a été posée.

La 5ème Commission donne un avis défavorable.

X
X X

M. le D^r Ducamp expose, en un court examen, le compte de gestion pour l'année 1924 et le projet de budget pour l'exercice 1925 de la Société des Courses de Lille.

La 5ème Commission prend acte.

X
X X

Le Secrétaire signale que la maison Renouard a envoyé son employé à l'Établissement municipal du boulevard de la Liberté avec le plan donné par le service. Le coût des passages de tapis coco-croisé uni sera de 7.200 francs. La 5ème Commission invite le service à demander à la maison Renouard de hâter la fourniture.

X
X X

M. le D^r Ducamp signale à la 5ème Commission que l'Administration des Contributions directes a répondu à M. le Maire de Lille qu'il ne lui serait pas possible de donner, avant fin 1925, les renseignements que nous lui avons demandés en vue de la détermination du produit éventuel de la taxe sur les fosses septiques, votée par le Conseil municipal de Lille dans sa séance du 12 Février 1923. Cette délibération du Conseil sollicitait, du Parlement, le vote d'une loi autorisant la Ville à percevoir une taxe annuelle de vidange établie sur le revenu net, imposé à la contribution foncière des immeubles avec le tarif de Marseille autorisé par la loi du 28 Juillet 1921.

M. Ducamp expose qu'il faudra du temps pour obtenir cette loi, si le Parlement la vote jamais. Marseille a obtenu cette taxe dite d'assainissement comme Paris, Toulon et Le Havre, et cela parce qu'elle a créé un réseau d'aqueducs avec le tout à l'égout. A Lille, il n'y a que les fosses septiques qui soient reliées à l'aqueduc et la taxe, que nous pouvons réclamer aux propriétaires d'immeubles, ne peut être qu'une taxe de raccordement.

M. Ducamp estime qu'il faudrait revenir à sa première proposition, d'établir une taxe de raccordement proportionnée au nombre d'habitants. Cette taxe serait analogue à celles appliquées sur les marchés. Elle serait justifiée par l'utilisation du domaine public, en l'espèce les égouts. Il avait proposé le tarif suivant:

Immeuble d'habitation:	8 ^f par habitant;
Atelier, magasin, banque, local administratif:	8 ^f par ouvrier ou employé;
Hôtel:	8 ^f par chambre garnie;
Estaminet, café, cinéma, salle de spectacle:	4 ^f par place assise.

Ce tarif avait été donné comme base de discussion.

La Commission des Finances avait proposé le suivant:

Immeubles d'habitation:	8 ^f par habitant;
Hôtels:	8 ^f par chambre;
Ateliers, magasins, banques, locaux administratifs:	4 ^f par ouvrier ou employé;
Estaminets, cafés:	2 ^f par place assise;
Cinémas, salles de spectacles:	0 ^f 50 -

Ce système a été combattu par M. Duez.

M. Ducamp pense qu'il se soutient au point de vue juridique. Il a maintenant l'avantage d'être applicable immédiatement après l'approbation préfectorale.

Après avoir entendu l'exposé fait par M. Ducamp, la 5ème Commission demande à l'Administration municipale de bien vouloir examiner la question à nouveau.

X

X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19^h10.

Le Secrétaire,

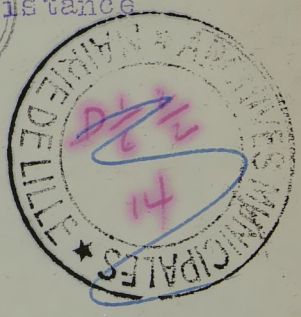
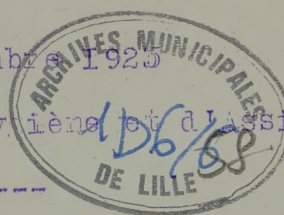
D. D U C A M P .

294

Secrétaire Général

Réunion du 28 Septembre 1925

de la 5ème Commission d'Hygiène et d'Assistance



5° Directions

L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui seraient prises par le Conseil Municipal pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial. L'Adm. Mun. décide, en outre que le Bureau du Comité des Fêtes du quartier des Bois-Blancs sera consulté à l'occasion de la création d'un marché dans ce quartier.

Le 2.10.25
M. BAUCHE

- étaient présents: M. M. Taffin, Adjoint au Maire
- Bauche, Conseiller Municipal
- Cnudde, -d°-
- Corsin, -d°-
- Martin, -d°-
- étaient excusés: M. M. Saint-Venant, Adjoint au Maire
- D. D. Verhaeghe, -d°-
- Bemilly, Conseiller Municipal
- Melaquin, -d°-

M. Taffin, Adjoint et M. Bauche, prennent la présidence chacun à leur tour.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

X
X X

M. Taffin, Adjoint, a reçu les doléances des vérificateurs de l'Abattoir au sujet de la fourniture des blouses, casquettes et sabots qui leur était faite avant l'augmentation de 400 f. donnée à tous les employés en général et qui leur aurait été supprimée du fait de cette dernière. Ils doivent donc s'acheter les blouses, casquettes, sabots et vestons de cuir, ce qui fait avec le blanchissage des blouses une dépense annuelle de 237 f. environ.

M. Ducamp signale que les chimistes du laboratoire municipal, les désinfecteurs et les vérificateurs des viandes foraines se trouvent dans les mêmes conditions.

M. Cnudde fait observer que cette décision générale a été prise par l'Administration Municipale à la demande du syndicat des employés pour tous les employés et agents de police qui sont habillés.

La 5ème Commission estime qu'il y a là des cas d'espèces à étudier et attire sur ceux-ci l'attention de l'Administration Municipale

X
X X

L'Union des Commerçants de la rue St-André demande à M. le Maire le transfert du marché de la Place du Concert à la Place St-Martin.

Après avoir entendu les avis différents portés au rapport de M. Devigne et par M. M. Cnudde, Martin, Bauche, la 5ème Commission invite le Secrétaire à demander ce qu'en pensent les Secrétares des Syndicats des marchands, M. M. Janssens et Jourquin, les commerçants de la Place St-Martin et de la rue de Gand, le Directeur du Conservatoire.

X
X X

M. le Maire a communiqué à M. Taffin, adjoint, une requête d'un habitant des Bois-Blancs relative à la création d'un marché aux Bois-Blancs.

M. Devigne, consulté, signale que cet essai de marché aux Bois Blancs avortera comme celui fait à la Place Catinat.

La 5ème Commission émet l'avis, avant toute décision, de consulter les secrétaires des Syndicats de marchands, M.M. Janssens et Jourquin et les commerçants du quartier des Bois-Blancs.

X
X X

La Commission Administrative des Hospices ayant informé l'Administration Municipale qu'un lit était vacant à l'Hospice Comtesse (fondation Desmet), M. Saint-Venant, Adjoint, propose comme nouveau titulaire M. Wensalderwierth Henri, 37, rue Pierre LeGrand, incapable de travailler.

La 5ème Commission donne un avis favorable.

X
X X

La Commission Administrative des Hospices a transmis en vue d'approbation dix délibérations pour location de terres situées sur les communes suivantes: Vieux-Berquin, Seclin, Werlinghem, Orchies, Genech, Bersée, Camphin-en-Pévèle, Prelinghien, Auchy, Vendeville

La 5ème Commission donne un avis favorable.

X
X X

M. le D^r Verhaeghe, Adjoint, présente un rapport sur la réorganisation du service des transports sanitaires; cette réglementation a été reconnue nécessaire à la suite de certains incidents qui sont survenus dans le fonctionnement de ce service, principalement dans les secours médicaux d'urgence.

La 5ème Commission donne un avis favorable.

X
X X

La 5ème Commission examine à nouveau la demande des Pupilles de Neptune qui consiste à avoir la libre disposition de la piscine de l'Établissement des Bains Municipaux du Boulevard de la Liberté deux jours par semaine en payant 0.75 par personne, c'est-à-dire avec une réduction de 50 %

Comme il avait été décidé à la dernière séance, M. Doyennette Conseiller Municipal, a été invité à participer à la discussion. M. Doyennette est donc présent.

M. Martin, régisseur, a été invité à donner son avis. Celui-ci est favorable: accorder les deux jours demandés, les lundi et jeudi de 19 h. 30 à 21 h. précises, avec entrée et sortie Boulevard de la Liberté, l'établissement fermant à 21 heures, - obliger les nageurs à avoir le maillot de corps - distribution des entrées seulement jusque 20 heures - ne pas permettre à la Société d'instituer des cours de natation - n'autoriser que l'entraînement et le perfectionnement des nageurs, - tarif de 0.75 sans linge, - défendre de cracher et de fumer - les salles de vapeur et de sudation ne seront pas mises en service.

Les Pupilles de Neptune ayant fait connaître qu'ils s'étaient engagés pour le Challenge de Denain qui doit avoir lieu en Octobre, la 5ème Commission décide que l'Établissement sera mis à la disposition des membres de cette Société qui doivent s'entraîner pour cette fête sportive et aux conditions fixées ci-dessus pendant les deux premières semaines d'Octobre, c'est-à-dire les lundi et jeudi de 19h.30 à 21 h. Mais elle remet à huitaine sa décision relative à la demande faite pour l'autocrisation permanente.

M. Boyennette se retire.

X
X X

Une plainte est parvenue à M. le Maire au sujet des aboiements produits par les chiens des voitures à bras en stationnement le matin aux alentours des Halles Centrales.

La 5ème Commission décide qu'il y a lieu de mettre les propriétaires des chiens dans l'obligation de mettre à ces derniers une muselière à lanière passant au dessus du nez pour les empêcher d'aboyer.

X
X X

M. Pennel, délégué général du Foyer des Sourds-Muets des Flandres sollicite une subvention pour son œuvre.

M. Saint-Cenant, Adjoint, propose 500 fr à prélever sur le crédit des subventions, art. 143

La 5ème Commission donne un avis favorable.

X
X X

Le D^r Ducamp signale que le dépôt du Marché St-Nicolas où se trouvent les tonneaux d'équarrissage dégage de mauvaises odeurs dont se plaignent les marchands voisins. Il propose de munir ce dépôt d'un tuyau d'aérogé qui traverserait la toiture et serait d'une hauteur suffisante pour assurer une ventilation efficace.

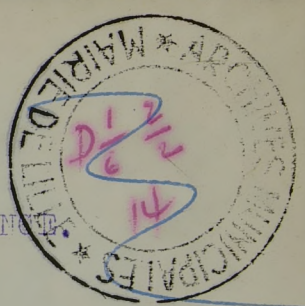
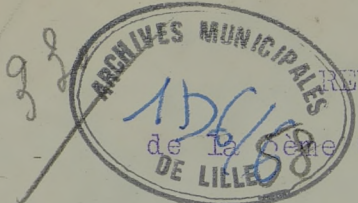
La 5ème Commission propose de faire cette installation.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.10

Le Secrétaire :

D^r DUCAMP



REUNION du 5 Octobre 1925

de la 5ème COMMISSION d'HYGIENE et d'ASSISTANCE

5^e Direction:

L'Adm. Mun. ratifie de la Commission sous réserve des décisions prises au sujet des affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial.

Toutefois l'Adm. décide que M. le Maire rappellera aux Membres des Commissions que les Commissions n'ont pas pouvoir de décision mais sont simplement appelées à formuler des avis sur les questions qui leur sont soumises.

Etaients présents: M.M. BAUCHE, Conseiller Municipal, CNUDDE, d° CORSIN, d° PALAQUIN, d° MARTIN, d°

S'étaient excusés: M.M. Saint-Venant, Adjoint au Maire, TAFFIN, d° VERHAEGHE, d°

M. CNUDDE préside la réunion.

LE 10.10.25
M. PLAN

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

Le secrétaire donne lecture du rapport présenté par M. l'Adjoint VERHAEGHE, concernant la création d'un refuge destiné aux filles-mères et mères abandonnées.

La 5ème Commission donne un avis favorable.

Lecture est donnée du traité à passer avec la maison maternelle " Julia Bécour " pour l'entretien des femmes en état de grossesse qui seront admises dans cette maison, sous le bénéfice de l'Assistance Médicale Gratuite.

La 5ème Commission estime qu'il y a lieu d'accepter ce traité.

Elle accepte de ratifier la modification proposée en faveur de l'ancienne Société Anonyme " Des Margarineries de Béthune ", fournisseur des Fourneaux économiques qui, au cours de l'exercice 24-25, a modifié sa firme, aujourd'hui dénommée " Société Béthunoise d'Alimentation ".

Les dossiers d'assistance sont examinés.

1°- Assistance aux femmes en couches : 13 rejets proposés.

La 5ème Commission approuve II refus et admet les demandes présentées par Mesdames Hermand et Hollevoët.

2°- Assistance aux Familles nombreuses :

Listes des personnes sollicitant l'assistance aux Familles nombreuses : 14 demandes sollicitées :

1°- 9 demandes comprenant 9 chefs de familles ayant plus de 3 enfants âgés de moins de 13 ans.

2°- 4 demandes comprenant 9 veuves et assimilées ayant plus d'un enfant âgé de moins de 13 ans.

3°- 1 demande comprenant 1 postulant ayant son domicile de secours à Lille, mais n'y résidant pas.

4°- 2 suppressions, les bénéficiaires étant décédés.

La 5ème Commission approuve ces listes.

.....

3°- Assistance à domicile aux Vieillards, Infirmes et Incu-
rables.

Les listes des personnes sollicitant l'assistance à domici-
le sont les suivantes :

Liste A Vieillards. - 23 demandes sollicitées, dont 3 propositions de
rejet.

Liste B - Infirmes et Incurables - 15 demandes sollicitées, dont 3
propositions de rejet.

Liste C - Postulants ayant leur domicile de secours à Lille mais n'y
résidant pas - 6 demandes sollicitées dont 1 proposition de rejet.

Liste D - Deux suppressions proposées.

Liste E - 2ème partie - 1 demande sollicitée.

Liste F - Vieillards Belges .- 4 demandes sollicitées.

Liste G - Postulants Belges ayant leur domicile de secours à Lille,
mais n'y résidant pas .- 2 demandes sollicitées.

La 5ème Commission approuve ces listes et admet les modifi-
cations suivantes :

Ruysschaert Dominique, 73, rue Manuel: accordé 1/2 pension, situation
digne d'intérêt.

Dubar Vve née Farinaux, 132 rue du Bois : accordé 1/2 pension, situa-
tion digne d'intérêt.

Gravelines Fe née Genevriez, pavillon Ste-Marthe 29 : accordé 1/2 pen-
sion, situation digne d'intérêt.

Lotellier Vve née Versteghem, rue de Thumesnil 23 : accordé 1/2 pension
situation digne d'intérêt.

Dubrulle née Brulle, rue Fontenoy 37: accordé 1/2 pension - reconnue
incurable pour un quart.

-:-:-:-

4°- Assistance aux Vieillards, Infirmes et Incurables, Hospi-
talisation.

Liste des personnes sollicitant leur hospitalisation :

Liste A - Vieillards.- 12 demandes sollicitées.

Liste B - Infirmes et Incurables.- 24 demandes sollicitées.

Liste C - Personnes ayant leur domicile de secours dans la commune mais
n'y résidant pas.- 5 demandes sollicitées.

Liste D.- 13 refus proposés et 1 radiation.

Liste E.- 4 revisions.

Liste F.- 2ème partie.- 4 demandes sollicitées.

La 5ème Commission approuve ces listes.

-:-:-:-

M. BAUCHE demande la suite donnée à la requête présentée par
les Pupilles de Neptune. Celle-ci ayant été discutée lors de la der-
nière réunion, il ne s'explique pas pourquoi on a pas répondu au Secré-
taire de cette société. Il ajoute : "les décisions que nous prenons,
doivent être sans retard, suivies d'effet et je prie le Secrétaire de
mentionner ma protestation au procès-verbal".

-:-:-:-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

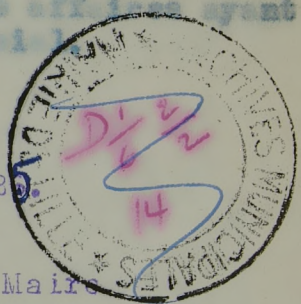
Le Secrétaire,

O. DELONQUE.

Le Secrétaire Général

262

L'adm. mun. ratifie les propositions de la Commission sans réserve les décisions qui auront pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial.



Réunion de la 5ème Commission

d'Hygiène et d'Assistance du 12 Octobre 1925

Etaients présents: M.M. Le Dr Verhaeghe, Adjoint au Maire
 Bauche, Conseiller municipal
 Cnudde " "
 Corsin " "
 Malaquin " "
 Martin, " "



S'étaient excusés: M.M. Saint Venant, Adjoint au Maire
 Taffin, " "
 Demailly, Conseiller municipal

M. le Dr Verhaeghe, Adjoint, prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

X
X X

La proposition faite par le service en vue de l'adoption d'un nouveau tarif pour les transports sanitaires est remise à huitaine. M. Cnudde s'entendra avec M. Ducamp pour adopter un tarif plus élevé et plus en rapport avec celui des taxis. Ainsi en décide la 5ème Commission.

X
X X

Les travaux d'assainissement et de mise en état de viabilité de la voie privée rue de la Gaîté partie comprise entre la rue de la Phalecque la rue La Fontaine ont été exécutés. Comme la Ville de Lille est propriétaire du square Lardemer contigu à cette voie le syndic a fixé la quote-part de la Ville à 28.292 f 50. Dans ces conditions le service demande l'ouverture d'un crédit de cette somme à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1925.

La 5ème Commission donne un avis favorable. M. Bauche signale que la rue Eugène Delacroix est en mauvais état et qu'il y aurait lieu d'obliger les propriétaires à se constituer en syndicat pour exécuter les travaux d'assainissement nécessaires. M. Ducamp en prend note.

X
X X

M. Campagne sollicite de l'Administration municipale l'admission de son fils Roger, 18 ans, dans un sanatorium. Il propose une participation de 2 f par jour.

La 5ème Commission trouve que les ressources de la famille permettent une participation de 5 f par jour. M. Campagne en sera informé.

X
X X

M. Ducamp signale que Mme Beaurepaire, lessiveuse aux Bains municipaux du Boulevard de la Liberté a donné sa démission elle doit en effet se marier. A la suite de l'examen de cette question la 5ème Commission demande que l'emploi de lessiveuse soit supprimé et que celle-ci soit remplacée par un buandier. Elle propose comme buandier M. Vandendoren Ernest, 25 ans, demeurant 1, rue Baggio, qui le premier a posé sa candidature. D'autre part M. Vandendoren a déjà fait plusieurs remplacements dans les établissements de bains municipaux.

X

X X

M. Ducamp rend compte de visites faites dans les maisons de la rue Jeanne Hachette. Ces maisons dont les parois extérieures sont en plaques de ciment maintenues par des potelures en ciment armé; les cloisons intérieures sont en bois le parquet et le plafond également en bois. La couverture est en tôle ondulée ou en carton bitumé. Toutes ces maisons ont été construites par la Reconstitution et remises à la Ville. Leur nombre est de 200 environ et l'ensemble s'échelonne en deux travées longitudinales de la porte de Béthune à la porte des Postes. Entre les deux travées il y a une chaussée en terre limitée par 2 fils d'eau établis en briques de champ; mais il n'y a pas de fil d'eau reliant ces fils d'eau aux maisons. Aussi les eaux usées restent stagnantes dans les courettes et attendent leur infiltration dans le sol.

Il ne faut pas s'étonner si en ce moment nous avons cinq cas de fièvre typhoïde, plus deux autres cas dépistés par M. Ducamp. Celui-ci pense en outre que deux autres enfants malades il y a deux mois, devaient avoir eu également la fièvre typhoïde. Pour éviter l'extension de cette maladie à toute cette agglomération et dans notre ville des mesures urgentes sont à prendre. La désinfection de toutes les cours de ces baraquements doit être faite au chlorure de chaux. Les cabinets d'aisances le seront également. Il y a lieu également d'inviter les habitants de ce groupement à nettoyer leur maison et au besoin de demander au Bureau d'Hygiène du chlorure de chaux pour désinfecter leur plancher. Une équipe va être attachée au travail de désinfection. M. Ducamp signale en outre que tous les locataires ont fait sans autorisation préalable des additions sordides aux constructions qu'ils occupent, l'un une écurie, presque tous un poulailler, un ou plusieurs clapiers, un pigeonier. L'un d'eux a établi un entrepôt de chiffons sans autorisation. Presque tous ces locataires ont des chiens; quelques-uns en ont même quatre.

La 5ème commission est d'accord avec M. Ducamp pour faire dresser contravention aux constructeurs d'écurie et au dépositaire de chiffons. D'autre part elle invite l'Administration municipale à demander à l'Office Municipal d'habitations à bon marché de hâter la construction du groupement du faubourg des Postes afin de donner du logement aux locataires de la rue Jeanne Hachette et de pouvoir démolir les constructions provisoires de la Reconstitution constructions qui constituent un danger constant pour l'agglomération lilloise.

Après cet exposé, M. Malaquin désirerait que l'Administration municipale fasse rechercher dans les habitations, le nombre de chiens afin de les taxer.

D'autre part il demande s'il ne serait pas possible de doubler cette taxe. Il signale que le chien est un danger pour l'homme à cause des parasites qu'il transmet à celui-ci et en particulier le taenia échinocoque qui provoque le kyste hydatique du foie.

La 5ème Commission se range à l'avis de M. Malaquin.

X
X X

M. le Dr Verhaeghe a reçu des vidangeurs une lettre par laquelle ils demandent à être entendus par la 5ème Commission Celle-ci recevra deux délégués seulement le 26 octobre.

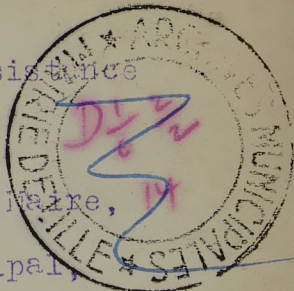
X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.

Le Secrétaire

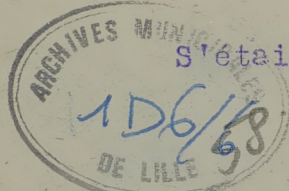
Dr. Ducamp.

Réunion de la 5e Commission d'Hygiène et d'Assistance
du 19 Octobre 1925.



Etaient présents : M.M. Saint-Venant, Adjoint au Maire,
Taffin, d°
Bauche, Conseiller municipal,
Malaquin, d°
Martin, d°

S'étaient excusés : M.M. le D^r Verhaeghe, Adjoint au Maire,
Cnudde, Conseiller municipal,
Corsin, d°
Demailly, d°



A l'ouverture de la séance, M.M. Saint-Venant et Taffin, Adjoints au Maire, étant retenus, M. Bauche, Conseiller municipal, prend la présidence.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observations.

X

X X

La demande des Pupilles de Neptune tendant à obtenir pour le 29 novembre prochain, à l'occasion de la fête du trentenaire de la fondation de son club, l'autorisation de disposer de la piscine, des bains municipaux du Bd de la Liberté, est examinée.

En raison du peu de membres de la Commission, présents à ce moment, M. Bauche propose et obtient la remise à huitaine de la décision à prendre.

X

X X

La Commission examine ensuite la question du nouveau tarif pour le transport de malades ou de blessés effectué par le Service municipal des ambulances. Le tarif ci-dessous est proposé. Il a été établi après entente entre M. Cnudde et M. le D^r Ducamp, suivant décision prise par la Commission, lors de sa précédente réunion. Il remplacerait celui adopté par délibération du Conseil municipal en date du 9 Février 1920.

I- Tarif Ville : 15^f l'heure.

Chaque fraction d'heure ne dépassant pas la 1/2 heure sera comptée à 7^f50.

Celle dépassant la 1/2 heure sera comptée à 15^f.

Plus-value pour la nuit : 4^f par heure.

Toute fraction d'heure ne dépassant pas la 1/2 heure sera comptée 4 frs.

Le service de nuit est ainsi établi :

Eté : du 1er avril au 30 septembre, de 22h.30 à 6 heures du matin;

Hiver : du 1er Octobre au 31 Mars, de 22 h.30 à 7 heures du matin.

II- Tarif pour les communes limitrophes : Il sera compté comme ci-dessus, mais il y aura pour chaque transport à ajouter une prise en charge de 5 frs.

La 5e Commission donne un avis favorable à cette proposition de modifications du tarif des transports sanitaires.

X

X X

M. Taffin, Adjoint au Maire, venant d'arriver en séance, prend la présidence. Abordant l'exposé de la question du transfert du marché de la place du Concert à la Place St-Martin, il indique que cette demande fut faite à M. le Maire par les commerçants de la rue de St-André qui adressèrent ensuite une pétition couverte de 130 signatures. M. Taffin fait observer que l'enquête ordonnée à ce sujet démontre les divergences de vue existant entre les intéressés. Quelle que soit la décision qui sera prise à ce sujet, des mécontentements en résulteront. Désirant, toutefois, que cette décision soit conforme surtout

à l'intérêt général, il a pensé que, outre les avis demandés aux commerçants voisins de la place du Concert et de la place St-Martin, il fallait convoquer, en vue de connaître les arguments qui pourraient plaider en faveur d'une thèse plutôt que d'une autre :

M.M. Jourquin, Secrétaire du Syndicat des vendeurs sur marché;
Janssens, d° des marchands ambulants;
Hennebelle, commerçant, rue St-André.

Connaissance étant donnée de la présence à la Mairie de M. Jourquin, M.M. Bauche et Malaquin proposent de l'entendre immédiatement.

M. Saint-Venant, Adjoint au Maire, fait remarquer qu'en demandant l'avis des uns et des autres, l'on s'engage dans une mauvaise méthode et rappelle que la création d'un marché place du Concert fut bien accueillie.

M. Jourquin fut invité ensuite à entrer en séance.

M. Taffin, Adjoint au Maire, le remercie d'avoir bien voulu répondre à la convocation qui lui fut adressée et lui demande de faire connaître à la Commission le sentiment de son organisation syndicale.

M. Jourquin fait observer de suite que les marchands, dont les intérêts seraient lésés, sont nettement hostiles au transfert demandé, et déclare que ceux-ci n'iront pas place St-Martin. Cette place, dit-il, ne répond pas, d'ailleurs, aux nécessités d'un marché; sa superficie est restreinte et la circulation des tramways à cet endroit causerait une très grande gêne.

M. Saint-Venant, Adjoint au Maire, rappelle au souvenir de M. Jourquin, qu'un marché fut jadis installé sur la place St-Martin et qu'il fut ensuite supprimé, en raison des inconvénients constatés.

M. Taffin, Adjoint au Maire, déclare à M. Jourquin que bonne note est prise des observations qu'il vient d'apporter au nom de son organisation. La Municipalité, poursuivant un but d'intérêt général, prendra la solution qui lui paraîtra la plus équitable.

La Commission constate que M.M. Hennebelle et Janssens n'ont pas répondu à la convocation qui leur a été adressée.

M. Martin déclare qu'il a tenu à faire une enquête personnelle auprès des marchands de la place du Concert. Il a appris de ceux-ci qu'ils demandent le maintien du marché sur cette place. Ils n'iront pas, ont-ils déclaré, place St-Martin.

M. Malaquin dit que son opinion est faite, savoir : le maintien du marché place du Concert.

M. Taffin, Adjoint au Maire, met aux voix la question et exprime ses regrets que M.M. Hennebelle, ni M. Janssens n'aient répondu à la convocation. Il est vrai que ce dernier, dans une lettre qu'il a envoyée, se prononce pour le statu quo.

Après discussion et quelques observations présentées par M. Taffin les membres de la 5e Commission proposent à l'unanimité le maintien du marché place du Concert.

x

x x

M. Taffin, Adjoint au Maire, a constaté que les réclamations des marchands des marchés, faites au Brigadier de police ou à M. Devigne, Directeur des Halles et Marchés, ne parviennent pas jusqu'à l'Administration municipale. A l'effet de remédier à cet état de choses, il propose le dépôt d'un registre de réclamations qui sera mis à la disposition des marchands dans le bureau du Directeur des Halles et Marchés.

Il fait également connaître qu'au sujet des places vacantes dans les marchés, il y a souvent compétition, et quand un postulant est proposé au Directeur des Halles et Marchés, celui-ci répond qu'il y a lieu de tenir compte des demandes antérieures. Dans le but de pouvoir

contrôler l'existence desdites demandes, il semble nécessaire de posséder un registre à la Mairie. Ce registre servirait de contrôle à celui tenu par le Directeur des Halles et Marchés.

La Commission approuve ces propositions.

X

X X

M. Martin renouvelle le voeu qu'il a déposé, il y a plusieurs mois, relativement aux mesures à prescrire en vue d'obliger les marchands étalagistes à protéger leurs marchandises contre les chiens qui urinent sur les paniers.

Après explications de M.M. Taffin et Bauche, il est décidé que ce voeu est retenu pour étude, cette question des chiens, à la suite des observations présentées par M. Malaquin, à une réunion précédente, devant prendre une plus grande ampleur.

X

X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 51.

Le Secrétaire :

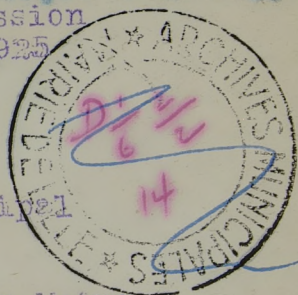
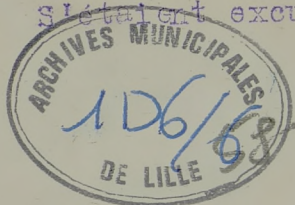
D U M O N T.

l'adm. mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport

Procès-verbal de la réunion de la 5ème Commission d'Hygiène et d'Assistance du 26 Octobre 1925

Etaient présents: M.M. Taffin, Adjoint au Maire
Corsin, Conseiller Municipal
Malaquin d°

Se trouvaient excusés: M.M. Saint-Venant, Adjoint au Maire
V^r D. Verhaeghe, d°
Beuche, Conseiller Municipal
Grudde, d°
Demailly, d°
Martin, d°



M. Taffin, Adjoint, prend la présidence.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté sans observation.

X
X X

La 5ème Commission donne un avis favorable pour le marché à passer avec la Maison Renouard Frères qui a fourni les tapis à l'Établissement des Bains Municipaux du Boulevard de la Liberté. La dépense s'élève à 7.854,50 et sera imputée sur le crédit ouvert pour la réinstallation de cet Établissement.

X
X X

La demande des Pupilles de Neptune pour obtenir la libre disposition de la piscine des Bains Municipaux du Bd de la Liberté le 29 Novembre, afin de fêter leur trentenaire, est remise à huitaine.

X
X X

Le Syndicat des entrepreneurs de vidanges inodores ayant demandé à être entendu par la 5ème Commission, M.M. Splingard et Courouble, représentant ce syndicat, sont introduits. M. Taffin, Adjoint, les invite à exposer leurs doléances.

Ces entrepreneurs demandent à ce que l'Administration municipale applique intégralement l'arrêté du 22 Août 1922 supprimant l'extraction par pompes à bras. L'Administration a interdit dès la publication de cet arrêté la vidange par petits tonneaux. Elle a toléré jusqu'ici celle par pompes à bras, qui se fait plus proprement que cette dernière, et cela parce que les entrepreneurs de vidanges inodores ne disposaient pas d'un matériel suffisant. M.M. Splingard et Courouble affirment qu'ils peuvent extraire 20 à 25 fosses par jour.

M. Ducamp estime que tous les entrepreneurs ne peuvent pas exécuter le même travail. Les feuilles de travail déposées au Bureau d'Hygiène montrent par exemple que la firme Gruson-Dumetz a exécuté la vidange de :

9 fosses le 16 Octobre

1	d°	17	d°
2	d°	19	d°
5	d°	20	d°
6	d°	21	d°
7	d°	22	d°

La firme Courouble qui dispose du matériel le plus complet a exécuté la vidange de :

12 fosses le 21 Octobre

15	d°	22	d°
6	d°	23	d°
7	d°	24	d°
9	d°	26	d°

M. M. Splingard et Courouble indiquent que les cultivateurs ne viennent pas en ce moment faire de vidanges dans la Ville parce qu'ils sont occupés avec leurs semailles. Au moment où les vidangeurs par pompes à bras ne viennent presque pas en ville, les entreprises par vidanges inodores n'exécutent pas la vidange des 20 à 25 fosses. Cependant, le service d'hygiène relève encore presque chaque jour des fosses qui débordent. Ces faits sembleraient démontrer la nécessité de laisser venir encore en ville les pompes à bras.

M. Splingard se plaint des intermédiaires qui cherchent la clientèle pour les cultivateurs.

M. Taffin lui fait justement remarquer que la liberté existe pour toutes les entreprises et que de ce côté l'administration ne peut intervenir.

M. Splingard signale qu'il connaît des entrepreneurs qui vendent leurs tonnes à l'égout. Il affirme d'autre part que c'est dans la Ville de Lille qu'on applique le tarif le plus bas pour l'extraction des vidanges des fosses d'aisances. Dans les autres villes on demande 25, 30 et même 35 francs du mètre cube: Paris par exemple. Il trouve que les cultivateurs nuisent au commerce des entreprises de vidanges inodores puisqu'ils ne demandent que de trois à six francs du mètre cube. Les entrepreneurs de vidanges inodores réclament 12 frs du mètre cube et 20 frs quand il faut faire un long montage de tuyaux.

M. Splingard suppose que le siège de la Commission est fait dans le sens du maintien des pompes à bras. M. Malaquin lui fait observer que les questions posées l'ont été dans le but de renseigner la Commission et que celle-ci n'a encore émis un avis à ce sujet: elle cherche à se faire une opinion documentée sur la question.

Après avoir entendu M. M. Splingard et Courouble, représentants du Syndicat des Entrepreneurs de vidanges inodores, la 5ème Commission invite M. Ducamp à demander aux principales villes de France les prix réclamés au public pour l'extraction des vidanges des fosses d'aisances et à M. Splingard les noms des vidangeurs qui effectuent des déversements à l'égout. La suppression des vidanges par pompes à bras sera examinée lorsque tous ces renseignements seront parvenus au Service.

Les marchands occupant le marché couvert de la Place de la Nouvelle Aventure ont adressé à M. le Maire une pétition demandant de l'Administration municipale l'installation de l'éclairage électrique dans l'ensemble du marché.

M. Taffin, Adjoint, convient que ces marchands doivent être traités de la même façon que ceux des Halles Centrales.

La 5ème Commission donne un avis très favorable pour l'installation de l'éclairage général de ce marché couvert.

D'autre part, un certain nombre de marchands désirent avoir l'éclairage électrique dans leurs étaux.

L'éclairage des étaux est renvoyé à la Commission des Travaux pour étude dans le sens de ce qui a été fait aux Abattoirs.

X
X X

M. Taffin, Adjoint, signale qu'un marchand de plantes en pots a demandé une dérogation au règlement qui interdit la vente des plantes en pots en dehors du mercredi et du samedi de chaque semaine en vue de pouvoir vendre son stock de plantes. Une autorisation lui avait été donnée pour vendre tous les jours: il se trouve donc en présence d'un grand nombre de plantes qu'il a achetées; il pense les écouler d'ici le 15 Décembre prochain.

La 5ème Commission donne un avis favorable à cette prorogation.

X
X X

M. Corsin indique à M. Ducamp qu'une fosse déberde au 18 rue Mourmant.

Des mesures vont être prises immédiatement.

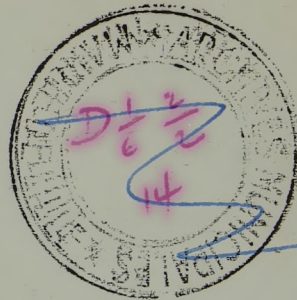
X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures

Le Secrétaire :

D^r DUCAMP

L'Adm. Mun. rappelle les propositions de la Commission
en réserve des décisions Réunion de la 5ème Commission d'Hygiène
qui auraient pu être prises pour
Les affaires ayant fait et d'Assistance du 2 Novembre 1925
d'un rapport spécial.



L'Adm. Mun. décide que M. l'Adjoint BALAVCINE

sera saisie des demandes de sens unique proposées
par la Commission

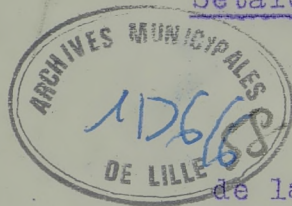
LE 9.II.25

M. PLANQUÉ.

Étaient présents : M.M. Taffin, Adjoint au Maire,
Bauche, Conseiller Municipal,
Cnudde, d° d°
Malaquin, d° d°
Martin, d° d°

S'étaient excusés : M.M. Saint-Venant, Adjoint au Maire,

Dr D. Verhaeghe, d°
Corsin, Conseiller Municipal,
Demailly, d° d°



M. Taffin, Adjoint, prend la présidence - Le procès-verbal
de la dernière réunion est adopté sans observations .

X
X X

La demande faite par la Société des Pupilles de Neptune
pour obtenir la libre disposition de la piscine des Bains Muni-
cipaux du Boulevard de la Liberté en vue de fêter le trentenai-
re de sa fondation, est examinée à nouveau .

La 5è Commission donne un avis favorable pour mettre la
piscine à la disposition de cette Société, le dimanche 29 Novem-
bre à 14 heures .

Elle admet en outre, et cela à titre de principe, une loca-
tion forfaitaire de 300 frs; ce prix est suggéré à l'Administra-
tion pour servir de base de discussion .

La Société demande en plus l'installation de virages butes
pour les courses de natation qui auront lieu au cours de cette
fête. La 5è Commission autorise celle-ci sous la condition
suivante :

Les virages butes seront installés par la Société elle-mê-
me et seront flottants de manière à ne faire subir à la piscine
aucune dégradation .

Le placement de ces butes sera surveillé par le Directeur
de l'Etablissement .

X
X X

M. Taffin, Adjoint, signale que les jours du marché de Fives,
c'est-à-dire au cours des matinées des dimanche, mardi et jeudi
de chaque semaine, la circulation est très difficile au carre-
four de la place Madeleine Caulier, de la rue Eugène Jacquet de
de la rue Rabelais . Elle l'est également dans la 1ère travée
de l'alimentation, coté gauche du marché .

Les voitures allant dans les deux sens, le public ne peut
pas avoir accès aux magasins situés autour du dancing installé
au coin de la rue du Repos et de la Place Madeleine Caulier. De
plus, la voie du tramways Mongy de la rue Rabelais et celle du
car V de la rue Eugène Jacquet viennent confluer au pont du
chemin de fer, de sorte qu'il y a un réel encombrement dans ce
carrefour. Aussi M. Taffin, qui s'est rendu sur les lieux avec
le Directeur des Halles et Marchés et le représentant du Syнди-
cat des marchands, propose d'établir un sens unique allant du
pont du Chemin de fer vers la rue du Repos en suivant la 1ère
travée et continuant la rue du Repos et la rue Rabelais. Un pro-
jet d'arrêté sera établi à cet effet .

La 5è Commission donne un avis favorable .

Puisqu'il vient d'être question de sens unique, M. Bauche signale qu'il y a nécessité de faire observer le sens unique là où il a été décidé ; il fait remarquer que les conducteurs n'en tiennent pas souvent compte quand ils passent dans la rue de la Vignette .

Au besoin, il faudrait faire dresser des contraventions par la Police .

La 5^e Commission appuie la demande de M. Bauche et invite l'Administration à transmettre cette observation à la Commission de la circulation de la voie publique .

X
X X

M. Malaquin rappelle le vœu de M. Corsin au sujet de l'urinoir de la Mairie. M. Taffin signale que le Conseil d'administration a décidé de transformer cet urinoir .

X
X X

M. Taffin fait remarquer que, d'après le rapport du 27 Octobre 1925 de la réunion de la Sous-Commission des Bâtiments, celle-ci aurait décidé la démolition d'anciennes bergeries en ruines (§ 3 dudit rapport). De plus, elle aurait émis l'avis de faire payer aux tripiers la consommation d'eau et de réviser le montant de leur loyer. Celui-ci comprend actuellement la fourniture d'eau. Or, la consommation d'eau des triperies est très élevée et la valeur de l'eau consommée dépasse dans certains cas, le montant de la location .(§ 10 dudit rapport). Sans préjuger du bien fondé de la remarque faite par la Sous-Commission des Bâtiments, M. Taffin voudrait qu'il y ait des points de contact entre les Commissions lorsqu'il s'agit d'étudier des questions qui intéressent plusieurs services à la fois. La révision des locations des triperies relève plus spécialement de la 5^{ème} Commission .

La 5^{ème} Commission se range à l'avis de M. Taffin .

X
X X

Les approvisionneurs des Halles centrales de Lille demandent l'autorisation d'installer les jours de pluie des tentes démontables sur le carreau des Halles centrales afin qu'ils puissent se mettre à l'abri pour libeller leurs fiches de vente. Un modèle marque " Nivolet " a été remis afin que la Commission puisse se faire une idée exacte de ces tentes portatives et démontables .

La 5^{ème} Commission donne un avis favorable .

X
X X

Le syndicat des marchands étalagistes sollicite de l'Administration l'installation, de 6m. en 6m, d'anneaux le long des trottoirs dans la rue de la Boétie afin de pouvoir y retenir leurs chevaux et leurs voitures pendant la durée du marché de Fives. M. Cnudde fait observer que la présence de ces anneaux sur le trottoir peut causer des accidents de personnes. D'autre part, si ces anneaux sont posés sur la bordure vers le fil d'eau ceux-ci peuvent empêcher le nettoyage de ce dernier.

M. Taffin conseille de proposer aux Marchands d'attacher leurs chevaux à l'anneau d'un poids de 10 kilos comme le font les bouchers et boulangers lors d'un stationnement de leur voiture - La 5^e Commission est aussi de cet avis .

X
X X

Le Syndicat des vendeurs sur marché a écrit à M. Taffin, Adjoint, pour obtenir de l'éclairage sur le carreau des Halles centrales le soir, à partir de 16 heures lors du marché du Faisan. Les vendeurs se trouvent très gênés pour remballer leurs marchandises à la fin du marché .

Déjà, M. Ducamp est intervenu près du Service de l'Eclairage afin que celui-ci intervienne près de la Société " La Lilloise". Lors de l'installation de l'éclairage du carreau des Halles une convention avait établi qu'il n'y aurait qu'un allumage par jour. M. Creton étant intervenu l'an dernier, la "Lilloise" a fait une dérogation à cet accord pour la durée de l'hiver. Le service de l'Eclairage a écrit à la Société " La Lilloise" pour que satisfaction soit donnée aux vendeurs du marché du Faisan .

La 5ème Commission demande que M. Ducamp suive l'affaire.

x
x x

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h.40

Le Secrétaire,

Dr DUCAMP .

Réunion de la 56^e Commission d'Hygiène et d'Assistance
du 16 Novembre 1925.

Etaient présents : MM. TANNIN, adjoint au Maire,
Dr. D. VERHAEGHE, 1^{er}
CORSIN, Conseiller Municipal
MALLON, 1^{er}
MARTIN, 1^{er}

Se étaient excusés : M. SAINT-VINANT, adjoint au Maire,
BAUCHE, Conseiller municipal,
CNUDE, 1^{er}
DEWAILLY, 1^{er}

M. le Dr. VERHAEGHE, adjoint, prend la présidence. Le
procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observa-
tion.

La Commission administrative des Hospices présente l'ad-
mission d'un certain nombre de personnes aux différents hospi-
ces sous les conditions suivantes :

1^o - RENAULT Marie Vve GARIN à l'Hospice Gantois moyen-
nant le versement annuel de la somme de 240 frs et celui d'un
titre de rente viagère de 1860 frs ce qui produit une pension
annuelle de 2.100 frs.

2^o - GADIFFET Hilaire et BURTIN Maria son épouse à
l'Hospice Wannoschoët moyennant le versement immédiat d'une
somme de 8.000 frs et la pension annuelle de 73.88 à prendre
sur un titre de retraite ouvrière de 110.80.

3^o - DUHAÏEL Charles (domicile de secours La Madeleine)
à l'Hospice Général moyennant l'abandon de sa pension d'as-
cendant de 720 frs.

4^o - D'ELFOSSE Céline Vve GAILLARD à l'Hospice Général
moyennant l'abandon au profit des Hospices des valeurs suivan-
tes :

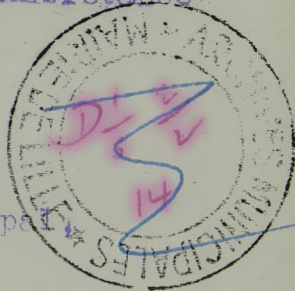
1 obligation Credit National 5% - 1923.
2 obligations Credit National 5% - 1920.
2 obligations Ville de Reims 6% - 1921.
5^o - DEFAUT Auguste à l'Hospice Comtesse moyennant le
versement d'une pension annuelle de 300 frs, et celui d'un ti-
tre de pension municipale de 2.325.80.
6^o - BACROT Henri, à l'Hospice Général moyennant le verse-
ment des titres suivants ;
1 titre de pension d'ascendant de 720 frs.
" " " retraite ouvrière de 103.80.
" " " de la Caisse Nationale des retraites de 76 frs,
et celui d'une pension annuelle de 1.200.20 versée par son
beau-fils.

7^o - CATTEZ Victoria Vve HENNO, à l'Hospice Général moyen-
nant le versement d'une pension annuelle de 2.100 frs.

8^o - DUROI Delphine Vve BULLIERT à l'Hospice Général
moyennant le versement d'une pension annuelle de 2.100 frs.

9^o - CORDE Louis à l'Hospice Comtesse (Fondation DESMET)
moyennant le versement de 645.32 prélevée sur les titres sui-
vants :

une rente viagère de 401.20
une retraite ouvrière de 101.80
une pension de 324 frs.



La 5^e Commission donne un avis favorable à ces différentes admissions, cependant elle invite la 5^e Direction à demander à l'Administration des Hospices la raison pour laquelle le taux de la pension est fixé seulement à 2.100 frs pour les nommés RENAULT Marie Vve GARIN et BACROT Henri. Les fils de la mère et le beau-fils du 2^e ont des ressources leur permettant de payer le coût intrinsèque de la pension.

X
X X

Des acheteurs dans les criées ont fait part à M. l'Adjoint TAFFIN que les facteurs et marchands en gros des Halles Centrales leur réclamaient en plus du prix de la marchandise un droit de sortie, variable d'ailleurs d'une maison à l'autre.

M. le Dr. DUCAMP a fait une enquête sur ces faits et un rapport a été établi démontrant que ce droit de sortie est illégal.

D'accord avec la 5^e Commission, M. TAFFIN, adjoint, recevra les facteurs jeudi prochain 19 novembre 1925 et leur montrera qu'ils sont en contravention avec le règlement. Il leur donnera l'ordre de faire cesser cet abus.

Les autres marchands en gros ne sont pas sous le contrôle direct de l'Administration municipale, les plaignants n'auront qu'à s'adresser à la juridiction compétente.

X
X X

M. TAFFIN, adjoint, expose à ses collègues la nécessité de vérifier les bascules des marchands vendant sur le carreau des Halles. D'après des réclamations, certaines d'entre elles fonctionneraient bien à la fin du marché, mais elles ne donneraient pas le poids exact au début du marché. Le vérificateur des Poids et Mesures passe une ou deux fois par an; d'autre part, le brigadier de police vérifie de temps à autre leur état de fonctionnement.

M. TAFFIN et ses Collègues de la 5^e Commission sans ajouter crédit aux réclamations faites pensent qu'il est bon de vérifier inopinément les bascules du marché afin d'assurer la fidélité du débit. MM. TAFFIN, CORSIN, MARTIN et DUCAMP se rendront donc un matin sur le carreau des Halles dès l'ouverture du Marché à cinq heures et procéderont à la vérification d'un certain nombre de bascules.

X
X X

Mlle VANDERVELDE baigneuse auxiliaire à l'Etablissement des Bains Municipaux du Bd de la Liberté, a obtenu le 3 août 1925 un congé de maladie. Depuis cette date elle n'a pas repris son service; cependant M. MARTIN Conseiller municipale signale qu'il l'a vu plusieurs fois en ville. On peut donc la considérer comme démissionnaire.

Son remplacement sera fait lorsque l'organisation des leçons particulières de natation sera effectuée. Alors le maître de nage Robert Alphonse qui remplace actuellement la baigneuse affectée au côté des hommes pourra être utilisé à ces leçons particulières et une femme pourra être nommée à la place de Mlle VANDERVELDE.

X
X X

M.....

M. DUCAMP donne lecture d'un rapport pour une demande de crédit supplémentaire pour payer les frais d'hospitalisation de personnes ayant leur domicile de secours à Lille et relevant de l'Assistance médicale gratuite. M. VERHAEGHE et DUCAMP démontrent qu'il est impossible au service de prévoir exactement les dépenses de cet ordre. La seule chose qui est à vérifier, c'est le domicile de secours; ceci est toujours fait.

La 5^e Commission donne un avis favorable pour le vote d'un crédit supplémentaire de 25.000 frs afin de faire face à l'insuffisance du crédit de l'art. II 6 du Budget ordinaire.

X
X X

Les Enfants BROYANT relevant du Bureau de Bienfaisance ont été placés aux frais de la Ville au Sanatorium de Zuydcoote, pour une période de 6 mois fixée par la 5^e Commission. Le Service a demandé au Bureau de Bienfaisance de prendre maintenant en compte les frais d'hospitalisation de ces enfants.

La Commission administrative à cause de l'insuffisance de ses crédits ne peut le faire. Si on fait rentrer ces enfants on va perdre le bénéfice de l'amélioration acquise.

La 5^e Commission donne un avis favorable pour que la Ville continue à payer les frais d'hospitalisation jusqu'à ce que la guérison soit complète.

X
X X

M. le Dr. VERHAEGHE, adjoint signale à ses collègues qu'il a encore reçu la visite du président du syndicat des vidangeurs qui réclame de l'administration municipale l'application intégrale de l'arrêté municipal réglementant les vidanges en ville.

M. DUCAMP donne lecture d'un tableau qu'il a préparé après réception des différents tarifs de vidanges qui lui ont été envoyés par ses collègues des différentes villes de France. A part Lyon et Cambrai qui paient II et I2 frs le mètre cube extrait, toutes les autres villes subissent des tarifs beaucoup plus élevés de I4 à 25 frs le mètre cube.

La 5^e Commission est d'avis de répondre immédiatement au Syndicat des Vidangeurs en leur signalant que des mesures restrictives vont être prises par l'Administration municipale vis à vis des pompes à bras.

X
X X

M. CORSIN, décrit l'état de délabrement de la rue de Bône et son mauvais entretien. Il y a lieu de la repaver en entier.

La 5^e Commission donne un avis favorable.

X
X X

M. BAUCHE a signalé que certaines cabines de l'Etablissement de Bains Municipaux de la rue des Sarrazins ont leurs murs complètement noircis et qu'il serait utile d'y mettre immédiatement une couche de peinture.

La 5^e Commission donne un avis favorable.

X
X X

M.....

M. LAFITE rappelle : 1° l'éclairage du carreau des Halles à partir de 15 h 1/2 afin de permettre le remballage des marchandises après le marché du Faisan.

2° - l'éclairage de l'intérieur du marché de Wazemmes.

3° - que la place de la Nouvelle Aventure côté rue Gambetta est toujours ensombree par l'urinoir, la baraque à frites etc..... l'abri des Tramways, Ces différents véhicules devaient disparaître et ils sont toujours en place.

4° - qu'il y a lieu de supprimer totalement la circulation dans la rue des Sarrazins entre la rue du Marché et la rue du Chauffeur pendant la durée du marché, c'est à dire pendant les matinées des dimanches, mardi et jeudi de chaque semaine.

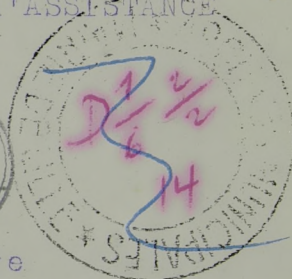
La 56 Commission émet un avis favorable pour qu'une suite rapide soit donnée à ces différentes questions.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire :
D. D U C A M P .

REUNION DE LA 5ème COMMISSION D'HYGIENE et d'ASSISTANCE
du 30 Novembre 1925



Administration Générale
116

L'Administration Municipale ratifie
les propositions de la Commission
sous réserve des ---décisions qui auraient pu être
prises pour les affaires ayant fait
l'objet d'un rapport spécial.

LE 7.12.25
M. PLANQUE.

Etaient présents: M.M. TAFFIN, Adjoint au Maire
D^r VERHAEGHE, d^e
BAUCHE, Conseiller Municipal
CORSIN d^e
MALAQUIN d^e
MARTIN d^e

S'étaient excusés: M.M. SAINT VENANT, Adjoint au Maire
CNUUDE, Conseiller Municipal
DEMAILLY, d^e

M. BAUCHE, Conseiller Municipal, prend la présidence au début
de la séance et la passe ensuite à M. TAFFIN, Adjoint, à son arri-
vée. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans ob-
servation.

X
X X

La 5ème Commission donne un avis favorable au projet de mar-
ché à passer avec M. COLLAS, rue Gay-Lussac, La Madeleine, pour la
fourniture de formol à 40 % au Service municipal de désinfection
en 1926. M. Collas a présenté le prix le plus avantageux: 580 frs
les 100 kilogs, franco en notre magasin.

X
X X

La 5ème Commission donne également un avis favorable au pro-
jet de marché à passer avec la Maison LAMBERT et RIVIERE pour la
fourniture d'eau de Javel 47° à 50°, à 66 f. les 100 kilogs et
celle de chlorure de chaux à 88 frs les 100 kilogs, au Service Mu-
nicipal de désinfection en 1926. Ces prix seraient révisables en
hausse ou en baisse, suivant le cours pratiqué durant les livrai-
sons.

X
X X

A chaque renouvellement de mandat du Conseil Municipal, les
membres des Commissions des retraites ouvrières doivent être dési-
gnés par l'assemblée communale. Conformément à l'art. 2 du Règle-
ment d'Administration publique sur les retraites ouvrières, M. le
Préfet a divisé la Ville en neuf sections, de sorte qu'il y a neuf
commissions.

La 5ème Commission donne un avis favorable aux propositions
de M. SAINT VENANT. M. l'Adjoint a reçu de tous les membres propo-
sés une adhésion de principe, soit par écrit, soit verbalement.

X
X X

L'Administration Municipale, ayant donné un avis favorable de principe aux avant-projets présentés par la 2ème Commission pour la remise en état des marchés couverts, a envoyé le dossier à la 5ème Commission afin qu'elle puisse donner son avis et qu'elle examine la question du tarif de location des emplacements des marchés couverts.

M. TAFFIN, Adjoint, énumère les travaux projetés, et après discussion; il a été décidé que les membres de la 5ème Commission se rendront aux Halles Centrales et au marché de la Nouvelle Aventure pour s'assurer que les travaux projetés sont suffisants en ce qui concerne le minck et l'asphaltage.

Pour l'examen de la question du tarif de location, la 5ème Commission demande que M. DUCAMP recherche les chiffres du tarif d'avant guerre afin de connaître exactement le coefficient qui, jusqu'alors, a été appliqué.

x
x x

L'Administration Municipale a transmis également à la 5ème Commission pour avis le projet d'installation de l'éclairage électrique au Marché de la Nouvelle Aventure. Ce projet comporte l'installation de 27 lampes de 50 bougies.

La 5ème Commission émet un avis favorable au projet en question; elle demande seulement que les lampes qui vont être posées soient de 100 bougies, tout au moins celles destinées à l'allée centrale.

x
x x

La 2ème Commission communique, pour avis, à la 5ème Commission un rapport en vue de modifier les prix de location des triperies et boyauderies de l'Abattoir, et cela pour la raison suivante :

Le Service de l'Abattoir et celui des Eaux eurent leur attention attirée sur la grande consommation d'eau faite par les occupants des locaux en question; des compteurs ayant été placés aux triperies n° 3 et n° 5, il fut constaté que la consommation d'eau correspondait à une somme plus élevée que le prix de location.

La 2ème Commission demande :

1°/ que dans le prix de location soit compris un maximum de consommation de 1.000 mc, représentant une somme annuelle de 700 f. et que le surplus de la consommation soit payé par les occupants d'après les relevés trimestriels faits par le service des eaux;

2°/ d'ordonner aux occupants la pose de compteurs d'eau;

3°/ de résilier les baux en temps opportun pour pouvoir faire application de ces nouvelles dispositions.

M. BONDUES, Adjoint, propose :

1°- de diminuer les loyers fixés par délibération du 27 Avril 1924 du Conseil Municipal;

2°- de faire payer aux occupants la totalité de leur consommation d'eau.

Au point de vue recettes les deux propositions sont équivalentes, mais les consommateurs de moins de 1.000 m³ trouveraient un avantage dans la seconde solution.

Comme les baux ont été signés le 21 Juin 1924 et qu'ils sont seulement renouvelables chaque année après préavis d'un mois,

M. TAFFIN, Adjoint, voudrait qu'une solution intervienne au plus tôt afin de ne plus obérer plus longtemps les finances de la Ville. On indiquerait aux occupants :

1°- qu'on a toléré jusqu'ici la consommation d'eau dans leurs ateliers, bien que celle-ci ne figure pas dans les clauses du bail;

2°- que l'Administration Municipale a décidé de supprimer cette tolérance et d'imposer la consommation d'eau aux locataires ainsi que la pose des compteurs, comme cela se pratique pour les usagers de la Ville.

Cette action amènerait sûrement une prise de contact avec les tripiers et les boyaudiers. Il en résulterait probablement une transaction amiable immédiate.

La 5ème Commission admet la proposition de M. TAFFIN.

X

X X

La 5ème Commission donne un avis favorable à la proposition de M. SAINT VENANT, Adjoint, pour l'attribution d'une subvention de 50 francs à l'Association Amicale des Secrétaires des Conseils de Prud'hommes de France et d'Algérie, dont le Congrès aura lieu à Toulouse en Mai 1926.

X

X X

La 5ème Commission émet un avis favorable pour la délibération de la Commission Administrative des Hospices relative à l'admission de Mme LEROY Marie, Vve LECRIT, à l'Hospice Gantois, moyennant l'abandon d'un titre d'assurances sur la vie de 496^f.80

X

X X

La 5ème Commission avait fait des réserves sur l'admission à l'Hospice Général de M. BACROT Henri et à l'Hospice Gantois de Mme Vve GARIN. Elle avait trouvé que la somme de 2.100 frs, montant de la pension annuelle, n'était pas suffisamment élevée: les enfants de ces vieillards pouvaient payer une pension plus forte.

La Commission Administrative des Hospices répond que ce prix représente la pension réglementaire régulièrement approuvée par M. le Préfet pour les pensionnaires de ces établissements.

La 5ème Commission prend acte.

X

X X

M. CAMPAGNE ayant fait une demande de réduction à 3 frs dans la participation journalière fixée à 5 frs par la 5ème Commission pour l'hospitalisation en sanatorium de son fils Roger, la 5ème Commission ramène à 4 francs le montant de cette participation

X

X X

L'Olympique Lillois et la Section de natation de la Jeunesse Socialiste demandent la libre disposition des piscines de l'Etablissement des Bains Municipaux du Boulevard de la Liberté, après les heures d'ouverture, pour les membres de leurs Sociétés

M. le D^r VERHAEGHE, Adjoint, signale que les Pupilles de Neptune ont fait également la même demande. M. MARTIN indique que la Section de Natation l'Union de Lille lui avait causé d'une faveur semblable, mais qu'il l'avait dissuadée de poser la question à l'Administration municipale, car il ne voyait pas le moyen de satisfaire toutes les Sociétés si on s'engageait dans cette voie.

M. le D^r VERHAEGHE est tout à fait de cet avis. En ce moment on commence les leçons de natation aux élèves des écoles; on organisera prochainement les leçons particulières de natation au public. Il sera impossible de donner satisfaction aux Sociétés sans imposer une fatigue supplémentaire de l'Etablissement.

Il propose de répondre, sans faire de promesses, qu'il faut connaître la situation financière de l'établissement pendant une exploitation d'une année avant de changer l'organisation et le fonctionnement actuels.

La 5ème Commission se range à cet avis.

X

X

X

Les Pupilles de Neptune signalent à l'Administration que la réponse faite à leur demande pour fêter leur trentenaire à la piscine de l'Etablissement municipal du Boulevard de la Liberté, a été trop tardive et qu'ils se trouvent dans l'obligation de remettre leur fête à une date ultérieure.

M. le D^r VERHAEGHE, Adjoint, expose que la disposition de la piscine, après l'heure d'ouverture, a été accordée aux Pupilles de Neptune les mardi et jeudi en vue de leur entraînement pour le championnat de natation. Cette fête sportive étant terminée, la faveur accordée aux Pupilles de Neptune devrait être supprimée.

La 5ème Commission décide en effet de la supprimer.

Une lettre sera adressée au Président de cette Société.

X

X

X

Il arrive que parfois une mère accompagne son enfant dans un établissement de bains municipaux. Il est de règle de faire payer deux tickets et cela pour éviter les abus qui s'étaient produits jadis. Une mère venant avec ses enfants, toute la famille se baignait parfois dans la même baignoire. Il n'y avait pas plus grande consommation d'eau chaude mais la cabine était occupée quelquefois pendant une heure et demie.

La 5ème Commission décide qu'on délivrera :

1°- un seul ticket à la mère accompagnant un enfant de 6 ans au maximum et cela pour un bain simple;

2°- un seul ticket à la mère accompagnant son enfant de tout âge qui doit prendre un bain sulfureux.

X

X

X

M. VERMONT François, rue d'Arras, c/Desjardins 6, demande l'hospitalisation de son fils Adrien dans un préventorium et propose de verser le montant de son allocation pour les familles nombreuses

La 5ème Commission donne un avis favorable

X
X X

M. SORI, demeurant Villa St-Eloi, Avenue Duray à Lille, demande l'autorisation de lotir un terrain de 2437 m² de superficie attenant au Chemin des Eaux donnant sur la rue Louis Delos

Le dossier étant incomplet, le Bureau d'Hygiène propose à l'Administration Municipale de ne pas donner suite à la demande de lotissement faite par M. Sori et de l'inviter à solliciter tous les propriétaires riverains du Sentier des Eaux en vue de la constitution d'un Syndicat qui se chargerait de toutes les formalités prévues pour l'ouverture d'une rue.

La 5ème Commission se range à ces propositions.

X
X X

M. CORSIN signale qu'il a suivi le déblaiement de la Place Nouvelle Aventure après le marché du dimanche. Ce sont les papiers qui gênent le plus le nettoyage de la place. Il faudrait fixer par arrêté l'enlèvement des papiers, le départ des voitures et le démontage des rayons.

La 5ème Commission décide que cette question soit remise à l'ordre du jour.

X
X X

M. BAUCHE parle de la grève des vidangeurs.

M. le D^r VERHAEGHE spécifie qu'il s'agit en l'espèce de grève des entrepreneurs de vidanges et non des ouvriers. Il donne lecture d'une note qu'il a préparée en réponse à celle parue dans la Presse locale et envoyée par les entrepreneurs de vidanges.

La 5ème Commission, ayant jugé que la lettre du D^r Verhaeghe expose très bien la situation, demande qu'elle soit envoyée aux Journaux.

X
X X

M. BAUCHE, avec un de ses collègues, a assisté au Concert donné aux vieillards de l'Hospice Général par le Caveau Lillois. Cette fête récréative est très goûtée des "Vieux et Vieilles de l'Hospice". Aussi, il émet le voeu suivant :

1°- qu'un 3ème concert leur soit donné en été par le Caveau Lillois;

2°- qu'une légère augmentation soit donnée à cette Société pour le 3ème concert

3°- que quelques décors soient prêtés pour cette fête d'été qui aura lieu dans les Jardins de l'Hospice Général.

X
X X

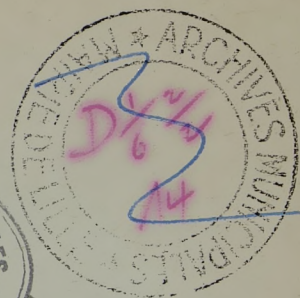
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.15

Le Secrétaire :
D^r DUCAMP

Réunion de la 5^e Commission

d'Hygiène et d'Assistance du 14

1925



Administrative Général
851

L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial.

LE 21.12.25
M. PLANQUE.

Étaient présents : M.M. Taffin, Adjoint au Maire ,
Dr D. Verhaeghe d°
Bauche, Conseiller municipal,
Malaquin, d°
Martin, d°

S'étaient excusés : M.M. Saint-Venant, Adjoint au Maire,
Corsin, Conseiller Municipal,
Demailly, d°

M. Taffin, Adjoint, prend la présidence de la réunion. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observations.

M. Martin informe ses collègues que M. Cnudde est en ce moment à l'hôpital, retenu par la maladie.

M. Taffin se fait l'interprète de tous les membres de la 5^e Commission pour adresser à M. Cnudde leurs sentiments de vive sympathie et leurs vœux de complet et rapide rétablissement.

X
X X

L'Administration municipale ayant décidé la suppression du droit de sortie réclamé aux acheteurs par les facteurs des Halles Centrales, ceux-ci ont ensuite adressé à M. le Maire une demande d'autorisation de percevoir un droit d'emballage.

La 5^e Commission entendra les facteurs dans une prochaine réunion afin que ces derniers puissent exposer les raisons qui sont susceptibles d'appuyer leur demande.

X
X X

La Société " Les Pupilles de Neptune " sollicite l'installation de virages butés dans la grande piscine de l'Établissement de bains municipaux du Boulevard de la Liberté. D'après les dessins produits par cette Société il ne semble pas que cette installation présente des difficultés et que ces virages butés soient ensuite une gêne pour l'exploitation.

Cependant cette installation doit être examinée au préalable par le Service des Travaux Municipaux et la 2^e Commission.

La 5^e Commission émet l'avis suivant :

1°- Les virages butés si ceux-ci sont agréés par l'Administration, seront construits par la Ville et aux frais de la Société.

2°- Ils seront propriété de la ville sans engagement d'aucune sorte de celle-ci envers la Société.

X
X X

Les " Pupilles de Neptune " demandent en plus l'autorisation de continuer les séances d'entraînement en vue de leur fête du Trentenaire qui aura lieu en février.

La 5^e Commission donne en principe un avis favorable à la continuation des séances d'entraînement, mais l'autorisation

doit être subordonnée aux conditions suivantes, afin d'éviter les abus ;

1°- la date du Trentenaire de la Société qui doit avoir lieu en février doit être fixée dès maintenant ;

2°- Les séances d'entraînement ne commenceront qu'un mois avant cette fête ;

3°- Seront seules admises à l'Etablissement les personnes faisant partie des équipes et quelques autres membres du Conseil d'Administration de la Société : ces derniers seront en nombre limité. Pour chaque séance la liste des personnes devra être remise quelques jours à l'avance au Régisseur de l'Etablissement.

x

x x

Le Président de l'Union des Etudiants des Facultés de l'Etat sollicite également des conditions particulières pour l'entrée des étudiants aux Bains municipaux du Boulevard de la Liberté .

La 5è Commission décide que cette question sera examinée en temps opportun et de faire au Président une réponse analogue à celles adressées aux différentes Sociétés ayant demandé des tarifs réduits pour l'entrée à cet Etablissement .

x

x x

M. Taffin donne connaissance du rapport relatif à la visite faite aux Marchés couverts des Halles centrales et de la Nouvelle Aventure .

Aux Halles Centrales la Commission a constaté qu'il était indispensable de faire le réasphaltage en entier du parquet dans les deux cotés du marché couvert .

La toiture réclame encore quelques réparations : il peut à l'intérieur en 13 ou 14 points différents .

Un petit local fermé sera aménagé pour y loger les tonneaux au poisson situés près du minck .

Au marché couvert de la Nouvelle Aventure les travaux prévus au devis estimatif donnent satisfaction à la Commission. Elle demande cependant que le pavage de l'allée centrale soit rejointoyé au mortier de ciment afin de favoriser le nettoyage et d'éviter l'imprégnation du sol par les mauvaises odeurs. Elle estime qu'il y a lieu d'aménager un petit local fermé pour y placer les outils de la voirie .

L'Administration municipale avait demandé à la 5è Commission d'examiner la question du tarif de location des emplacements dans les marchés couverts. Cette question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance .

Un rapport sur la visite faite devra être joint au procès-verbal .

x

x x

M. Bauche signale qu'il serait intéressant lorsqu'une place devient vacante, de l'accorder au marchand voisin qui n'en a qu'une, pour le cas où il la demanderait. Cela permettrait aux petits marchands de lutter plus efficacement contre ceux qui sont très grandement installés .

M. Taffin, désireux de réserver des places aux petits marchands non encore pourvus, se range à cet avis, à la condition toutefois que le nombre des emplacements ainsi obtenus soit limité à deux et que pour le surplus un droit de priorité

.....

soit accordé aux nouveaux marchands, le libre jeu de la concurrence devant pouvoir s'établir normalement .

Il en est ainsi décidé .

X
X X

M. le Dr Verhaeghe expose qu'en principe aucune demande d'allocation après couches ne doit être prise en considération après les 28 premiers jours suivant l'accouchement. Cependant, dans certains cas on accepte les demandes faites après ce délai. Si on refuse à l'intéressée l'allocation en question, elle ne peut pas bénéficier de la prime d'allaitement qui est servie pendant la première année de l'enfant .

Comme les services de la Préfecture acceptent les décisions du service d'Assistance de Lille, il est parfois utile de continuer ces dérogations assez rares d'ailleurs .

La 5^e Commission donne un avis favorable aux demandes de :

- 1^o- Mme Krischer, née du Castel Marie,
80 rue Fourmentel,
- 2^o- Mme Giarminé, née Demarco Sabine,
75 rue Cassena .

X
X X

M. Montagne Paul demande l'envoi au Préventorium de ses deux petits enfants; Paul 8 ans 1/2, Robert 7 ans .

La mère de ces deux petits est morte. Le père les a abandonnés à sa vieille mère. Situation très malheureuse .

La 5^e Commission admet leur hospitalisation au Préventorium aux frais de la Ville .

X
X X

M. Van den Heede Bernard, 50 rue d'Avosnes demande de faire rentrer chez lui son fils Paul actuellement au Préventorium de Camiers. Le médecin directeur serait désireux de voir prolonger le séjour de ce petit malade.

La 5^e Commission décide de donner satisfaction au père et de faire rentrer l'enfant dans sa famille .

X
X X

La 5^e Commission approuve les délibérations suivantes de la Commission administrative des Hospices :

1^o- de percevoir un supplément annuel de pension de 637frs à partir de 1er Janvier 1925 pour le pensionnaire à l'Hospice Comtesse, M. Deleau modeste .

2^o- d'admettre M. Cornil Jules aux Incurables moyennant une pension annuelle de 2.100 frs .

3^o- d'aliéner par voie d'adjudication publique sur mise à prix globale de 15.600 frs de 81 ormes croissant sur les terres des Hospices sises à Mons-en-Baroeul, ferme du Frometz .

X
X X

Par délibération du Conseil municipal du 14 Septembre 1924 et par arrêté municipal du 8 Décembre 1924, la Société civile d'Etudes Techniques et Financières pour la construction d'immeubles à prix modérés, représentée par M. Leman, architecte, a été

autorisée à ouvrir une rue de 10 mètres de largeur entre la rue de Béthune et la rue du Court Debout .

Or, le 28 Novembre 1925 une demande de permis de bâtir un garage au nom de . Cabour, est déposée au Bureau d'Hygiène par M. Lemay. Ce garage est à cheval sur la deuxième partie de la rue amorcée du côté de la rue de Béthune. Il y a là une infraction à l'arrêté municipal du 8 Décembre 1924 .

La 5^e Commission estime qu'il y a lieu de donner un refus de bâtir et de poursuivre l'exécution de la rue projetée jusqu'à la rue du Court Debout .

Comme le Bureau d'Hygiène n'a que 30 jours pour signifier le refus, celui-ci sera donné immédiatement .

X
X X

La 5^e Commission donne un avis favorable au règlement sanitaire municipal modifiant la Commission de révision du Code des arrêtés municipaux .

Conformément à l'article 1er de la loi du 15 Février 1902 sur la protection de la santé publique, ces modifications doivent faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal .

X
X X

à insérer complé
Le matériel d'Inspection médicale des Ecoles a besoin d'être complété par la fourniture de 30 bascules. Celle-ci peut être faite au moyen d'un marché de gré à gré passé avec les Etablissements Testut de Paris, marché se montant à la somme de 9.000frs environ.

La 5^e Commission émet un avis favorable .

X
X X

M. Bauche fait part à ses collègues des réclamations faites par les pensionnaires de l'Hospice Comtesse au sujet du pain.

Un côté de la table a toujours le pain séché, tandis que l'autre a le pain frais. Le premier serait donné à ceux qui ne vont pas aux services religieux .

M. Ducamp verra l'Econome de l'Hospice Comtesse .

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire,

Dr DUCAMP .

Liste H - Postulants belges ayant leur domicile de secours à Lille, mais n'y résidant pas. 4 demandes sollicitées, dont 2 propositions de rejet.

Liste I - 2ème partie (Belges)
3 demandes sollicitées, dont 1 proposition de rejet.

IV - Assistance aux Vieillards, Infirmes et Incurables - Hospitalisation.

Liste A - Vieillards.

21 demandes sollicitées.

Liste B - Infirmes et Incurables.

42 demandes sollicitées dont 12 rejets.

Liste C - Postulants ayant leur domicile de secours à Lille, mais n'y résidant pas :

4 demandes sollicitées.

Liste D - 9 révisions.

Liste E - 7 radiations.

Liste F - Hospitalisation à l'Asile des Incurables dit "des Cinq Plaies".

3 demandes sollicitées dont 1 proposition de rejet.

Liste G - 2ème Partie.

Hospitalisation à l'Asile des Incurables dit "des Cinq Plaies" :

1 demande sollicitée.

La 5ème Commission approuve ces listes.

X

X X

Le secrétaire donne communication de la lettre de Madame Baudrier Jean, actuellement domiciliée à Tours, qui demande la prise en charge, par la Ville de Lille (lieu du domicile de secours) des frais de traitement et de séjour pour son mari, hospitalisé au Sanatorium de La Membrolle.

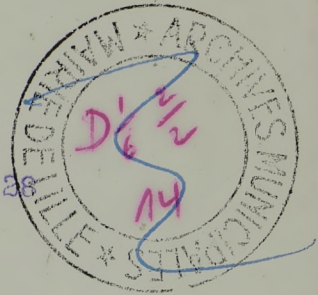
Après examen des pièces annexées au dossier, la Commission décide de s'enquérir auprès du Maire de Tours, de la situation réelle de la demanderesse. Elle charge l'adjoint délégué au Service de décider ensuite de la suite à donner à cette requête.

Elle décide également, après examen de la demande formulée par Mme Vanheecke Marie, épouse Leurette, domiciliée Rue d'Arvas 150, de faire supporter par la Ville de Lille les frais de son hospitalisation éventuelle en sanatorium.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

Le Secrétaire :
Signé : DELONQUE.

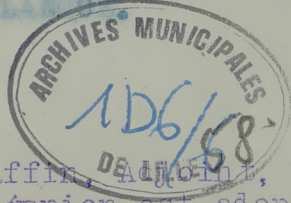
29/12/25



Reunion de la 5eme Commission d'Hygiene et d'Assistance au 28
L'Adm. Mun. ratifie les propositions de 1925.
Commission sous réserve des décisions qui
auraient pu être prises pour les affaires
ayant trait à l'objet d'un rapport financier.
L'Adm. Mun. demande toutefois que les obser-
vations de M. Martin soient portées à la
connaissance de MM. les Administrateurs
Cruette, Lévy et Mullier.

Adjoint au Maire,
Conseiller municipal,
d°
d°

S'étaient excusés: M.M. Saint-Venant, Adjoint au Maire,
Dr D. Verhaeghe, d°
Bauche, Conseiller municipal,
Cruette, d°
Demailly, d°



M. Taffin, Adjoint, prend la présidence. Le procès-verbal de la
dernière réunion est adopté sans observations.

X
X X

M. Taffin, Adjoint, expose qu'il y a nécessité, non seulement, de
réglementer la fermeture du Marché de Wazemmes, mais encore le terme de
l'enlèvement des paniers et des hayons de façon à permettre aux ouvriers
de la voirie de faire leur travail avant la tombée du jour. Le Dimanche,
cet enlèvement se termine trop tard et le service de nettoyage ne peut se
faire à temps. M. Lobert se plaint avec juste raison.

Les marchands reconnaissent eux-mêmes qu'ils peuvent libérer le
marché, plus tôt; certains d'entre eux sont rentrés à leur domicile à 15
heures. Le Syndicat des marchands a accepté de rendre la place de la
Nouvelle Aventure libre pour 16 heures.

La 5ème Commission émet l'avis qu'un arrêté municipal fixe l'enlève-
ment des paniers, marchandises et hayons pour 16 heures.

X
X X

Le tarif de location des emplacements dans les marchés couverts est
examiné par la Commission. Depuis le 3 Juillet 1875 jusqu'au 30 Décembre
1919, ce tarif est resté le même.

Le coefficient d'augmentation, adopté en 1919, varie entre 1,92 et
2,80. Il est notoirement insuffisant. Ainsi, un boucher du Marché St-
Nicolas, qui payait 350 francs avant-guerre de location pour son étal, paie
actuellement 900 francs; le loyer pourrait être porté à 1.400 francs; il
ne serait pas trop élevé.

La 5ème Commission se rallie à la proposition faite par M. Ducamp,
adopter le coefficient d'augmentation 4 sur le tarif fixé en 1875.

M. Ducamp préparera, pour le Conseil d'Administration, un tableau où,
pour chaque catégorie d'emplacement, on indiquera le prix de location de
1875, de 1919 et de 1926.

X
X X

La Commission administrative des Hospices sollicite l'autorisation,
pour le Receveur des Hospices, de donner mainlevée et de consentir la
radiation de l'inscription hypothécaire grevant une parcelle de terrain
sise à Lille, rue des Trois Collettes, et vendue à Mme Marie Sophie Houtart-
Lemaître.

La 5ème Commission donne un avis favorable.

X
X X

Le niveau d'eau, dans les caves de certains quartiers, augmente
progressivement; ce fait est une cause d'insalubrité pour la plupart des
immeubles de la rue Colbert, du boulevard Vauban, de la place de Strasbourg,
de la rue Jacquemars Gielée, de la rue Nationale.

M. Malaquin émet le vœu suivant:

Etant données les nombreuses plaintes formulées par les habitants de la rue Colbert, du boulevard Vauban, de la place de Strasbourg, de la rue Jacquemars Gielée, de la rue Nationale, la 5ème Commission demande que les travaux, relatifs à l'installation définitive des stations de pompage, soient faits dans le plus court délai.

La 5ème Commission fait sien le vœu de M. Malaquin.

X

X X

M. Martin signale à la Commission les faits suivants:

1°.- les vieillards de l'Hospice général se plaignent de la mauvaise qualité du pain;

2°.- certains d'entre eux demandent s'il ne serait pas possible de réunir les ménages à l'Hospice général;

3°.- ils désirent tous que le réfectoire soit nettoyé plus souvent au savonnage;

4°.- à l'Hospice Boileux, les sorties sont retardées d'une heure ou deux, les jours où il y a messe. Ceux qui ne vont pas à la messe devraient pouvoir sortir à l'heure réglementaire.

La 5ème Commission décide:

1°.- qu'un échantillon de pain soit envoyé au Laboratoire municipal aux fins d'analyse et que le bulletin d'analyse soit communiqué à l'Administration des Hospices;

2°.- que toutes les observations, signalées par M. Martin, soient communiquées également à la Commission administrative des Hospices.

X

X X

M. Taffin, Adjoint, donne communication d'une demande d'installation de l'éclairage électrique au Marché St-Nicolas, faite par les marchands dudit marché.

L'éclairage électrique a été installé aux Halles centrales; il va l'être au marché de la Nouvelle Aventure. Il doit l'être également au marché St-Nicolas.

La 5ème Commission est aussi de cet avis.

X

X X

M. Alphonse Carlier, gardien de voiture, avait été révoqué, l'an dernier, pour injures grossières à des personnes fréquentant le marché des Halles centrales. En raison de sa situation de mutilé, il fut réintégré. Il vient, à nouveau, de proférer des injures grossières à plusieurs personnes et même à des membres de l'Administration municipale.

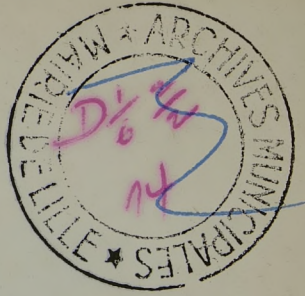
M. Taffin, Adjoint, propose de le révoquer à nouveau. Tous les membres de la 5ème Commission demandent également sa révocation immédiate. Le renvoi de M. Alphonse Carlier est donc décidé pour le 1er Janvier.

X

X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45.

Le Secrétaire,
D^r. D U C A M P .



REUNION DE LA 5ème COMMISSION

D'HYGIENE ET D'ASSISTANCE DU 5 JANVIER 1926

~~Le Conseil Municipal ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui peuvent être prises pour les affaires qui ont fait l'objet de rapports spéciaux~~

1926
1.1.26
PRANOR

Etait présents : M.M. MALAQUIN, Conseiller municipal d°
MARTIN, d°

S'étaient excusés: M.M. SAINT-VENANT, Adjoint au Maire d°
TAFFIN, d°
Docteur D. VERHAEGHE d°
BAUCHE, Conseiller municipal d°
CNUDDE, d°
CORSEN, d°
DEMAILLY d°



M. MALAQUIN prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

X
X X

Le Secrétaire donne connaissance d'une lettre de M. le Préfet informant M. le Maire de Lille que M. le Ministre de l'Hygiène a accordé une subvention de 3.000 Frs pour le dispensaire municipal de prophylaxie antivénérienne.

La 5ème Commission prend acte.

X
X X

Le Président du Syndicat des propriétaires de la Voie privée, rue Ducourouble, demande à M. le Maire le classement de celle-ci dans la voirie municipale. Le montant des travaux exécutés pour mettre cette rue en état d'assainissement et de viabilité s'est élevé à la somme de Frs 36.243,42. L'Administration municipale a décidé le 7 Mars 1925 que les voies privées ouvertes à la circulation publique depuis un certain nombre d'années pourraient être classés dans la voirie municipale lorsque les propriétaires les auraient fait mettre dans un état de viabilité suffisant.

La 5ème Commission donne un avis favorable à ce classement, avis motivé par le fait que les conditions d'assainissement ont été remplies. Elle invite l'Administration municipale à faire examiner la question par la 2ème Commission des Travaux municipaux.

X
X X

La 5ème Commission donne également un avis favorable aux délibérations suivantes de la Commission administrative des Hospices pour l'admission de vieillards dans les établissements des Hospices.

1°- Admission à l'Hospice Général : M. LEFEBVRE Denis, rue Bougereau 10 à Lille, moyennant le versement d'une pension annuelle de 152 Frs provenant d'un titre de pension d'accident de travail et d'une pension annuelle de 1.948 Frs versée par ses enfants.

2°- Admission à l'Hospice François Baes : M. et Mme DERAÏN Henri, rue Vaucanson passage Liévin n° II, Lille, moyennant le versement d'une pension annuelle de Frs 644,20 pour M. DERAÏN Henri et celui d'une pension annuelle de 555 Frs pour Mme DERAÏN.

3°- Admission à l'Hospice Comtesse : M. Jean Baptiste DUCUESNE moyennant le versement d'une pension annuelle de Frs 1.428,04.

X
X X

M. MALAQUIN signale que les pompes destinées aux forages des Halles Centrales et de la Place Philippe de Girard pourront fonctionner vers fin Janvier. Celle qui doit être installée au Palais Rameau le sera un peu plus tard au début de Février.

Il ne faut pas s'attendre à ce que les stations de pompage soient d'une efficacité lointaine; leur rayon d'action peut atteindre 200 à 500 mètres au maximum.

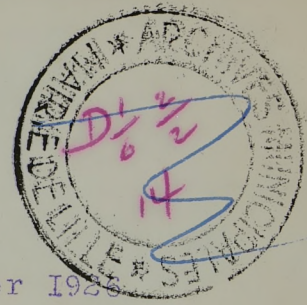
La Commission municipale du Sous-Sol étudie d'autres moyens qui pourraient probablement assécher plus efficacement la nappe superficielle.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 18 H 30.

Le Secrétaire,

Dr DUCAMP.



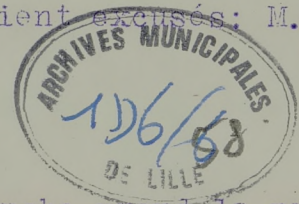
Réunion de la 5ème Commission
d'Hygiène et d'Assistance du 18 Janvier 1926

M. le Secrétaire Général
697

*Les délibérations des commissions de la
Municipalité sont prises par la Commission
après avoir été prises pour les affaires
qui ont l'objet d'un rapport spécial.
Le 18.1.26
M. le Secrétaire*

Etaient présents : M.M. Bauche, Conseiller Municipal
Corsin, d°
Malaquin, d°
Martin, d°

S'étaient excusés : M.M. Saint-Venant, Adjoint au Maire
Taffin, d°
Dr D. Verhaeghe, d°
Cnudde, Conseiller Municipal
Demailly, d°



M. Bauche prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observations.

X
X X

La 5ème Commission donne un avis favorable à l'annulation de la redevance annuelle de précarité de 1 Fr fixée pour les baraquements désignés ci-dessous :

1° Pour 1926 :

Baraquement sis rue de Moscou 16-18 appartenant à M. Mullier.

2° Pour 1927 :

Baraquement sis rue des Processions 16 appartenant à M. Boutry-Droulers.

Baraquement sis rue de Paris 180 bis, Cour des Bourloires, appartenant à M. Cacan.

Baraquement sis rue Fabre d'Eglantine prolongée, appartenant à M. Dandus.

X
X X

L'adjudication de la vidange des fosses d'aisances des bâtiments communaux n'ayant pas eu de suite par suite des prix trop élevés présentés par les soumissionnaires, la 5ème Direction propose de passer un marché de gré à gré avec M. Gaeremynck François pour la somme de 30.000 Frs et aux conditions fixées par le cahier des charges de l'adjudication.

La 5ème Commission donne un avis favorable.

X
X X

La 5ème Commission approuve les délibérations de la Commission administrative des Hospices qui suivent :

1° Hospice François Baes. Admission des époux Goudin-Desmont moyennant versement de sept obligations du Crédit National de 500 Frs. 1920 5 %.

.....

2° Hospice d'Incurables. Maintien de M. Desquiens Léon moyennant le versement d'un supplément de pension de 100 Frs.

3° Hospice Comtesse. Révision de la délibération du 3 Août 1918 admettant M. Bauduin Edmond, fixant le versement d'un supplément annuel de pension de 21 Frs 35.

X
X X

M. Saint-Venant, adjoint, propose l'admission à l'Hospice Comtesse, Fondation Desmet, de M. Metz Victor, 136 Rue Nationale, qui remplit toutes les conditions requises.

La 5ème Commission émet un avis favorable.

X
X X

La 5ème Commission donne un avis favorable pour l'admission au Préventorium des enfants suivants :

1° Descamps Marguerite, au Préventorium de Trélon, 4 mois aux frais de la Ville.

2° Bachelet Denise, au Préventorium de Trélon, 4 mois aux frais de la Ville, mais reversement à la Ville de l'allocation aux familles nombreuses 25 Frs par mois.

3° Desruelles Armand, au Préventorium de Camiers, 4 mois aux frais de la Ville.

X
X X

L'Union des Etudiants de l'Etat demande la libre disposition de la piscine de l'Établissement de bains municipaux du Boulevard de la Liberté pour permettre à son équipe de s'entraîner pour les championnats universitaires de France et Les Olympiades universitaires qui auront lieu à Rome.

La 5ème Commission est de l'avis de M. l'Adjoint Verhaeghe, donner à l'Union la même faveur que celle accordée aux Pupilles de Neptune, c'est-à-dire autoriser les champions à s'entraîner pendant un mois ou deux au demi-tarif d'entrée. La liste nominative des champions devra être donnée préalablement.

X
X X

M. le Maire, dans son arrêté du 8 Décembre 1924, autorisait la Société Civile d'Etudes techniques et financières pour la construction d'immeubles à prix modéré, d'ouvrir une rue de 10 mètres entre la rue de Béthune et la rue du Court-Debout suivant certaines conditions stipulées audit arrêté.

M. Lemay, Administrateur délégué de cette Société, fait connaître à l'Administration municipale que la vente d'appartements dans des immeubles à habitation collective ne prend pas dans notre ville. Dans une étude produite, il signale que sur deux immeubles construits sur les voins de la rue de Béthune et de la

.....

rue Nouvelle à créer, onze appartements seulement et un magasin ont été vendus; il reste à vendre dans ces deux immeubles 3 magasins et 10 appartements. Dans ces conditions, la Société ne peut donner suite à son projet de prolonger la rue nouvelle amorcée jusqu'à la rue du Court Debout. M. Lemay, Administrateur demande donc à l'Administration municipale de limiter son effort financier aux deux immeubles d'angle construits aux coins de la rue de Béthune et de la rue Nouvelle, et de pouvoir vendre le terrain qui reste de l'ensemble du lotissement prévu à l'arrêté du 8 Décembre 1924, à M. Cabour pour y construire un garage. M. Lemay, Administrateur, accepte à l'avance les conditions qui pourraient lui être imposées par l'Administration municipale

La 5ème Commission donne un avis favorable au projet de garage sur le reste du terrain appartenant à cette Société. L'arrêté municipal du 8 Décembre 1924 sera donc rapporté, et dans le nouvel arrêté, les conditions suivantes seront prescrites :

1° Toute la partie formant impasse sera à niveau du trottoir, de sorte qu'il n'y aura pas de cassis à l'alignement de la bordure du trottoir sur le côté sud-est de la rue de Béthune.

2° L'administrateur de la Société en question devra prendre toutes dispositions pour faire écouler les eaux pluviales et ménagères des immeubles construits au coin de la rue de Béthune par une canalisation souterraine conduisant toutes ces eaux sur l'aqueduc de la rue de Béthune.

3° Pour que l'impasse en question ne soit pas fermée par une grille, il y aura lieu de l'éclairer d'une façon suffisamment intense du coucher du soleil à son lever. A cet effet, 3 lampes seront disposées, l'une au dessus de l'entrée du garage qui se trouvera au fond de l'impasse, les deux autres latéralement à mi-distance entre la rue de Béthune et l'entrée du garage. Ces lampes auront ^{chacune} une intensité lumineuse d'au moins 200 bougies.

4° L'entrée du garage formant fond de l'impasse devra présenter un caractère architectural qui sera agréé au préalable par la Direction du Service des Travaux Municipaux qui prendra l'avis de la Commission du Plan.

5° Avant de prendre l'arrêté abrogeant celui du 8 Décembre 1924, la Direction du service des Travaux devra demander l'avis de la Commission des Travaux, de celle de la Circulation publique et celle de la Commission du Plan, sur les conditions relatives à l'éclairage de l'impasse, au caractère architectural des bâtiments limitant celle-ci, et à son éclairage.

La 5ème Commission estime en effet que l'impasse en question ne doit pas servir de refuge aux voitures, ni aux malintentionnés, si elle restait obscure pendant une partie de la nuit.

X
X X

M. Ducamp donne lecture de tous les renseignements statistiques relevés pour l'année 1925 afin de donner un aperçu sur le fonctionnement de la 5ème Direction au cours de la dernière année. L'Administration municipale a en effet demandé le 6 Janvier, pour le 20 Janvier, le travail en question.

.....

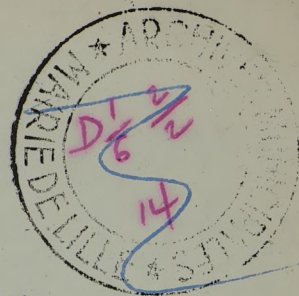
La 5ème Commission remercie M. Ducamp du coup d'oeil d'ensemble qu'il vient de donner sur les travaux annuels de la 5ème Direction.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

Le Secrétaire :
Dr DUCAMP.

Réunion de la 5ème Commission
d'Hygiène et d'Assistance
du 1er Février 1926.



M. le Maire Général
668

L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

LE 8.2.26
M. PLÉBOUT.



Étaient présents : M. LEFÈVRE, Adjoint au Maire
D^r VERHAEGHE d^o
M. TAFFIN Conseiller Municipal
Étaient excusés : M. S. INT-VRMANT, Adjoint au Maire
E. UCHÉ Conseiller Municipal
G. NUDE d^o
G. CORNIN d^o
D. MAILLY d^o
M. HALQUIN d^o

M. le D^r VERHAEGHE prend la présidence. Le procès verbal de la dernière réunion est adopté sans observations.

X
X X

M. le Préfet demande à l'Administration municipale s'il est dans son intention de faire application en 1926 des dispositions du § 4 de l'article 5 de la loi du 13 Juillet 1906, en supprimant le repos hebdomadaire pendant les dimanches qu'elle déclarerait jours de fête locale.

M. Taffin, adjoint sollicité par le commerce local propose de déclarer plusieurs dimanches comme jours de fête locale afin de donner satisfaction à la plupart des commerçants de la ville qui se trouvent actuellement en période de crise. La municipalité de Roubaix vient d'accorder trois dimanches comme jours de fête locale.

La 5ème Commission accepte la proposition de M. Taffin sous condition de sa ratification par le Syndicat des employés de la Bourse du Travail.

X
X X

Assistance aux Femmes en Couches.

Les dossiers litigieux suivants sont soumis à la 5ème Commission qui donne son avis.

MRS. L. Anna	Avis favorable
D'HERBOLTZ Hélène	d ^o
ELINCK Julienne	avis défavorable
NLESSENS Colette	avis favorable
ROOSE Madeleine	avis défavorable
BAGEIN Uranie	avis favorable
CLIPPE Laure	avis défavorable
HANTEU Elisa	avis favorable.

X
X X

La Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance sollicite l'autorisation pour le Receveur de donner mainlevée et de consentir la radiation hypothécaire frappant deux parcelles situées rue Alphonse Teroy et rue Auguste Houcou dont le prix d'acquisition a été payé intégralement par la Société Anonyme des Constructions Economiques du Nord.

La 5ème Commission donne un avis favorable.

X
X X

M. Ducamp donne communication du bulletin d'analyse correspondant à un prélèvement du pain fourni à l'Hospice Général. La conclusion porte : Pain de bonne qualité, fait avec une farine entière de froment conformément au décret.

La 5ème Commission prend acte.

X
X X

M. le Docteur Verhaeghe adjoint, présente à la 5ème Commission le dossier d'insalubrité relatif à la 2ème Cour de la Cour des Trépassés, rue des Poissonceaux, propriétaire M. Viseur. Plusieurs amis de l'Administration sont intervenus près du service à la demande du propriétaire pour que les travaux imposés ne soient pas exécutés. Or dans un coin de ladite cour il n'y a pas qu'un seul cabinet pour 19 ménages. Le Bureau d'Hygiène demande la construction d'une fosse d'aisances et deux cabinets supplémentaires au milieu de cette cour.

La 5ème Commission est d'avis de maintenir la prescription ci-dessus et de présenter le dossier à la Commission sanitaire. Quand la Commission sanitaire aura statué et si son avis comporte l'exécution des travaux, le dossier sera présenté au Conseil d'Administration afin qu'il puisse prendre ses responsabilités.

X
X X

M. Martin demande que le Bureau d'Hygiène procède à une enquête de salubrité dans la cour Bouy, rue Fontenoy.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 heures 1/4.

LE SECRETAIRE.
Dr. DUCAIP.

Reunion de la 5ème Commission
d'Hygiène et d'Assistance du 8 février 1926



M. le Secrétaire Général

L'Adm. M. Taffin, Adjoint au Maire,
Dr Verhaeghe, d°
M. Corsin, Conseiller Municipal,
M. Malaquin, d°
M. ... d°

S'étaient également présents: M. M. Saint-Venant, Adjoint au Maire,
Bauche, Conseiller Municipal,
Cnudde, d°
Denailly, d°

LE 22.2.26
M. PLANQUE.

M. Taffin, Adjoint, prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

x x

x

M. Taffin, Adjoint, fait connaître que M. Catteau, facteur, qui a transféré sa criée rue des Primeurs, a quitté définitivement en décembre dernier, son emplacement des Halles Centrales. Ce transfert a causé un préjudice à la Ville, ainsi qu'il ressort du relevé demandé à la Direction des Services Financiers, et relatif aux recettes sur les ventes faites dans les criées situées aux Halles Centrales. Il est constaté, en effet, que les recettes provenant de la criée Catteau sont les suivantes: 4272 frs 40 en Octobre, 1566 fr 75 en novembre et 1863 fr 20 en décembre.

M. Taffin, Adjoint, demande qu'il soit décidé d'abord s'il y a lieu, ou non, de maintenir 3 criées et de statuer ensuite, au besoin, sur le remplacement de M. Catteau.

La Commission étant d'avis de maintenir le même nombre de criées, M. Taffin, Adjoint, propose de demander: 1° aux deux facteurs, actuellement en exercice, s'ils posent leur candidature à l'emplacement devenu vacant, 2° au Syndicat Général des marchands ambulants, si, éventuellement, il lui semble qu'il puisse créer une coopérative formée par ses adhérents qui lui permettrait de solliciter l'attribution d'une criée aux Halles Centrales. Comme marque de sympathie, on verrait volontiers poser sa candidature et la priorité lui serait accordée. S'il y avait lieu, conformément aux suggestions de M. le Dr Ducamp, le public serait informé par la voie des journaux, qu'une place de facteur est vacante aux Halles Centrales.

La Commission se range à cet avis.

x
x x

La Société Anonyme française des Bascules automatiques, dont le siège est à Paris, sollicite l'autorisation de poser des bascules pèse-personnes en divers endroits de la Ville.

La Sous-Commission de la Voie publique a déjà examiné cette demande et l'avis de la 5e Commission est demandé pour les emplacements sur les marchés.

M. Martin déclare de suite qu'il n'est pas partisan de ces installations de bascules qui ne présentent que peu d'esthétique et ne servent que de jouets aux enfants.

M. Taffin, Adjoint, propose d'examiner si la demande doit être retenue.

M. Malaquin n'est pas opposé, en principe, à ces installations, à condition que les emplacements soient déterminés par la Ville et qu'elles ne nuisent pas à l'esthétique. En tout cas, elles devraient être accolées aux taxiphones.

Pour ce qui concerne les emplacements sur les marchés, la 5ème Commission émet un avis défavorable.

X X
X

M. Taffin, Adjoint, devant quitter la réunion, M. Verhaeghe Adjoint, prend la présidence.

M. Verhaeghe, Adjoint, expose que le Conseil Général du Nord a modifié la répartition des primes à la natalité et que le Conseil Municipal sera saisi de la question lors de sa prochaine réunion. Cette répartition est la suivante:

1° - à dater du 1er janvier 1926, la prime fixe de 300 frs prévue à l'article 1er du règlement départemental des primes à la natalité est remplacée par une prime mobile, déterminée ainsi qu'il suit:

à la naissance du 4ème enfant, lorsque les précédents sont vivants le jour de sa naissance: 300 frs,

à la naissance du 5ème enfant: 350 frs mais dans le cas où aucun membre de la famille (mari ou enfant) habitant sous le même toit n'est inscrit à l'impôt général sur le revenu, l'allocation est portée à 400 frs,

à la naissance du 6ème enfant, 400 frs, dans le premier cas ou 500 frs dans le second,

à la naissance du 7è enfant, 450 frs dans le premier cas ou 600 frs dans le second,

à la naissance du 8è enfant, 500 frs dans le premier cas et 700 frs dans le second;

à la naissance du 9è enfant, 550 frs dans le premier cas ou 800 f dans le second et ainsi de suite jusqu'à un maximum de mille francs

2° - à partir de la même date, la première fraction de la prime est acquise, le huitième jour suivant de la naissance (au lieu du 30è jour indiqué à l'article 5 du règlement).

La 5ème Commission donne un avis favorable à cette nouvelle réglementation.

X
X X

Un crédit supplémentaire de 15.000 frs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1925 est nécessaire pour le règlement total des fournitures de denrées effectuées depuis la réouverture des fourneaux économiques pour la campagne 1925-1926.

La 5ème Commission émet un avis favorable en faisant remarquer toutefois que le Service n'a pu prévoir cette augmentation de dépenses, n'étant pas mis au courant des dépenses relevant du Service de l'Economat *et de celui des Travaux.*

X
X X

Les dossiers des demandes suivantes d'admission à l'assistance aux femmes en couches sont examinées:

1°- Demande formée par Mme Gamelin Charles, rue Philippe de Comines 29, mère de 4 enfants. En raison du nombre d'enfants et du peu d'écart entre les ressources dont elle dispose et le barème la Commission émet un avis favorable.

2°- Demande formée par Mme Liger Joseph, 10 rue Henri Kolb. L'intéressée s'étant refusée à indiquer le montant de ses ressources, la Commission émet un avis défavorable.

X
X X

Le Syndicat des marchands ambulants et le Syndicat des vendeurs sur marchés, sollicitent une subvention pour participation de leur groupement au Congrès de Strasbourg, les 19, 20 et 21 mars prochain.

Ces deux syndicats se réclament de la Fédération Nationale des syndicats des marchands forains de France.

M. Saint-Venant, Adjoint, a fait connaître qu'il n'y avait lieu d'accorder qu'une subvention au Secrétaire des marchands forains de France.

La 5è Commission ne se trouvant pas suffisamment renseignée renvoie le dossier à M. l'Adjoint Saint-Venant pour examen en vue d'une proposition nette.

X
X X

M. Martin s'élève contre la facilité avec laquelle, dit-il, les bons d'accouchement sont délivrés à des familles possédant des ressources suffisantes.

M. Verhaeghe, adjoint, prie M. Martin de lui donner des noms pour que des enquêtes puissent être réclamées.

X
X X

M. Corsin rappelle le mauvais état du pavage de la rue de Bône qu'il a signalé à la réunion du 16 Novembre dernier, dans l'intérêt de l'hygiène. Aucune suite n'a été donnée à cette affaire.

La 5ème Commission appuie la demande de M. Corsin tendant à la réfection nécessaire du pavage de cette rue.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures
30'

Pour le Secrétaire,
E. DUMONT.

Réunion de la 5e Commission d'Hygiène et d'Assistance
du 15 février 1925.

Etaient présents : M.M. Taffin, Adjoint au Maire,
Corsin, Conseiller municipal,
Malaquin, d°
Martin, d°

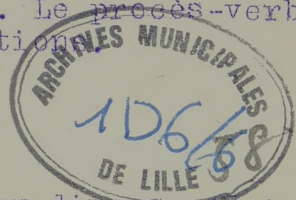
L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

L'Adm. Mun. adopte notamment les modifications à apporter à l'article 48 du Règlement Municipal sous réserve de la dernière réunion, question par la Commission de révision dudit Code.

LE 22.2.26

M. PLANQUE.

x
x x



Les dossiers des demandes d'admission aux divers modes d'assistance sont examinés, ainsi que les propositions de radiation des bénéficiaires ne remplissant plus les conditions requises :

1° - Assistance à domicile aux vieillards, infirmes et incurables.-

Liste A.- Vieillards -

36 demandes sollicitées dont 6 propositions de rejet.

Liste B.- Infirmes et incurables.

39 demandes sollicitées dont 6 propositions de rejet.

Liste C.- Postulants ayant leur domicile de secours à Lille, mais n'y résidant plus.

8 demande sollicitées.

Liste D.- 6 suppressions.

Liste E.- 2ème partie.

10 demandes sollicitées.

La 5ème Commission approuve ces listes. Elle demande toutefois:
1°- en ce qui concerne la nommée Desruquez Philomène, femme Bachelet, dont le rejet de la demande est proposé, qu'il soit procédé à un nouvel examen de cette dernière, la situation de l'intéressée s'étant modifiée; 2°- qu'il soit accordé une demi-pension au nommé Lereux Jean dont le rejet de la demande est proposé.

2° - Assistance aux Vieillards, Infirmes et Incurables.- Hospitalisation.

Liste A.- Vieillards.

13 demandes sollicitées.

Liste B.- Infirmes et incurables.

13 demandes sollicitées.

Liste C.- Postulants ayant leur domicile de secours à Lille, mais n'y résidant pas.

2 demandes sollicitées.

Liste D.- I radiation.

Liste E.- I revision.

Liste F.- Hospitalisation aux Cinq Plaies.

7 demandes sollicitées.

Liste G.- Hospitalisation aux Cinq Plaies.

I suppression.

Liste H.- 2ème partie.- Hospitalisation aux Cinq Plaies.

1 demande sollicitée.

La 5ème Commission approuve ces listes.

3°- Assistance aux femmes en couches.-

4 rejets proposés.

La 5ème Commission approuve ces rejets. 3 postulants ont, en effet, des ressources suffisantes et la 4ème s'est refusée à fournir des indications sur les ressources dont elle dispose.

4°- Assistance aux familles nombreuses.-

34 propositions d'admission.

6 propositions de rejet.

25 propositions de radiation de familles ne remplissant plus les conditions prévues pour bénéficier de ce mode d'assistance.

La 5ème Commission approuve ces propositions.

X

X X

Avis favorable est donné par la 5ème Commission à la demande d'admission à l'hospice Comtesse, au titre de la fondation Desmet, formulée par M. Dandois Edmond.

X

XXX

M. Arthur Taillez, II, Quai Vauban, sollicite le placement de son enfant Taillez Odile en préventorium. Malgré les ressources dont il dispose, 34 frs par jour pour 3 personnes, l'intéressé refuse de participer dans les frais de séjour de sa fille au préventorium.

La 5ème Commission estimant que le devoir des parents est de supporter, quand leurs ressources le permettent, une partie de ces frais, émet un avis défavorable.

X

X X

Lecture est donnée d'un rapport du Dr Ducamp sur les mesures à prendre dans les salons de coiffure utilisant les liquides inflammables.

Un projet d'arrêté prescrivant ces mesures est soumis à la 5ème Commission qui l'approuve.

X

X X

M. Hennebert, facteur aux Halles Centrales, a sollicité l'emplacement devenu vacant de la criée Catteau, aux Halles Centrales.

La 5ème Commission émet un avis favorable.

X

X X

Le Syndicat Général des marchands ambulants, le Syndicat des vendeurs sur marchés et le syndicat des marchands étalagistes, tous trois affiliés à la Fédération nationale des Syndicats des marchands forains de France, sollicitent une subvention pour participer au Congrès de Strasbourg, les 19, 20 et 21 mars 1926.

M. Saint-Venant, Adjoint, a fait connaître qu'il était d'avis que ces 3 groupements devaient s'entendre pour la désignation du délégué appelé à les représenter au Congrès de Strasbourg, et qu'il y avait lieu de leur écrire à ce sujet.

La 5ème Commission se range à cet avis.

X

X X

Il est donné connaissance du rapport du D^r Ducamp sur l'enlèvement par des particuliers de denrées alimentaires avariées déversées à la décharge publique de la porte de Béthune.

En vue d'arrêter, pour l'avenir, les mesures à prendre pour éviter le retour des faits constatés qui sont de nature à compromettre la santé publique, la 5^{ème} Commission admet la proposition de M. le D^r Ducamp de réunir, en une conférence qui serait présidée par M. Taffin, Adjoint, M. Creton, Adjoint, M. Lobert, Directeur du Service de la Propreté Publique, des représentants des facteurs des Halles Centrales et des marchands en gros.

X
X X

M. Taffin, Adjoint, expose qu'il a reçu plusieurs demandes d'attribution de places vacantes au marché de Hazennes, mais ces demandes étant faites par des marchands déjà titulaires d'autres emplacements, il ne peut, conformément à l'article 513 du Code des arrêtés municipaux, satisfaire à ces demandes.

Une modification de cet article lui semble s'imposer. Après avis également exprimé par M.M. Malaquin et Corsin, la 5^{ème} Commission décide qu'il convient de préparer un projet d'arrêté à cet effet où il ne serait prévu que des places fermes et des places résiliables pourront être attribuées.

Le dernier paragraphe de l'art. 513 serait modifié comme suit :

"Il ne pourra être attribué à titre définitif plus de deux emplacements à chaque titulaire, et dans ceux-ci il n'y aura jamais plus d'un coin. En plus, deux emplacements seront accordés à titre résiliable, et selon les places disponibles, à tout titulaire qui en fera la demande."

X
X X

Budget des Hospices. - Il résulte de l'examen de ce budget les constatations suivantes :

les frais de personnel	représentent	21 %	des dépenses	totales;
les achats de denrées	"	26 %	"	"
les médicaments	"	3,84 %	"	"
le blanchissage	"	1,98 %	"	"
le chauffage	"	4,76 %	"	"
l'éclairage	"	1,10 %	"	"
l'entretien des bâtiments hospitaliers	"	8,37 %	"	"
l'entretien des propriétés urbaines	"	7,52 %	"	"
les grosses réparations des bâtiments hospitaliers	"	3,97 %	"	"

Dans le budget ordinaire, l'entretien des bâtiments hospitaliers figure pour 890.855 frs et celui des propriétés urbaines pour 800.000 frs. Une grande partie de ces dépenses devrait être portée au budget extraordinaire où une somme de 422.640 frs est déjà inscrite pour les grosses réparations des bâtiments hospitaliers. Il semble bien qu'il y a un peu d'exagération dans le crédit d'entretien qui s'élève pour les deux groupes de bâtiments à 1.690.855 frs. Au budget municipal les dépenses d'entretien des bâtiments communaux comportent seulement un crédit de 1.500.000 frs.

Au chapitre des recettes on constate que la somme réclamée à la Ville est de 1.236.720 frs. Les recettes provenant des journées de malades à la charge des communes, du département, celles des journées

de blessés industriels et celles des journées de malades traités à leurs frais forment un total de 1.532.000 frs. Cette somme ne comporte pas les recettes des maisons de santé. L'exploitation de ces dernières se résume comme suit :

	Recettes	Dépenses	Bénéfice brut
Pavillons Olivier	819.000	416.460	402.540
Maison de santé St-Sauveur	534.800	137.765	197.035
	<u>1.153.800</u>	<u>554.225</u>	<u>599.575</u>

A la suite de cet exposé fait par M. Ducamp, M. Taffin, Adjoint, estime que si les biens des hospices étaient gérés convenablement, il y aurait des ressources suffisantes pour couvrir une grosse partie des dépenses.

M. Malaquin pense que les revenus des terrains nus pourraient être plus élevés en raison de l'importance de ces derniers. D'autre part, la somme réclamée à la Ville paraît trop élevée du fait que les dépenses d'entretien des bâtiments semblent exagérées. Ces dépenses d'entretien devraient, en grande partie, figurer au budget extraordinaire.

Tenant compte de toutes ces observations, la 5e Commission renvoie le budget à la 3e Commission des Finances.

X
X X

Budget du Bureau de Bienfaisance. - Les sommes affectées au traitement des fonctionnaires comportent seulement 9,9 % des dépenses totales. Presque toutes les ressources du Bureau de Bienfaisance sont dépensées en secours.

M. Taffin fait le rapprochement des deux comptabilités, celle de l'Administration des Hospices et celle du Bureau de Bienfaisance. Cette dernière est très claire et bien détaillée.

L'Administration des Hospices devrait imiter ce dernier exemple.

M. Ducamp fait remarquer qu'aux recettes figure à l'art. 15 une subvention de la Ville de 30.000 frs pour envoi d'enfants non indigents au Sanatorium ou au Préventorium. Or, il a été décidé que la Ville faisait elle-même le placement de ces enfants. Au Budget municipal il n'y a plus trace de cette subvention.

Sous bénéfice de ces observations, la 5e Commission donne un avis favorable au budget du Bureau de Bienfaisance et le renvoie à la 3e Commission des Finances.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h. 25.

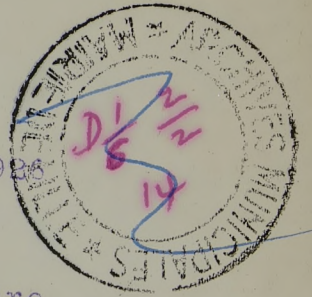
Le Secrétaire :

D^F DUCAMP.

Réunion de la 5ème Commission

d'Hygiène et d'Assistance du 22 Février 1926

Historique Général
727
L'Administration Municipale retire
les propositions de la Commission
sous réserve des décisions qui auraient
pu être prises pour les affaires ayant fait
l'objet d'un rapport spécial ou d'une ins-
truction complémentaire.
Le 1.3.26
M. PLANQUE.



Étaient présents : M. Taiffin, Adjoint au Maire
Bauche, Conseiller municipal
Corsin, d°
Malaquin, d°
Martin, d°

Excusés : M. le Dr Verhaeghe, Adjoint au Maire
Saint-Venant, d°
Cnudde, Conseiller municipal
Demilly, d°

M. Taiffin, Adjoint, prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observations.

X
X X

La 5ème Commission examine à nouveau la lettre du 31 Décembre 1925 par laquelle M. le Préfet du Nord prie l'Administration municipale de lui faire connaître s'il entre dans ses intentions de faire application en 1926 des dispositions du paragraphe 4 de l'article 5 de la loi du 13 Juillet 1906 en supprimant le repos hebdomadaire pendant le ou les dimanches, qu'elle déclarera jours de fête locale.

M.M. Bauche et Martin proposent de s'en rétéger à l'avis du syndicat des employés, en déclarant fête locale le dimanche avant le Saint-Nicolas.

M. Taiffin, Adjoint, se basant sur ce que plusieurs dimanches étaient autrefois accordés et que le personnel obtenait d'ailleurs des repos compensateurs; que, d'autre part, la municipalité de Roubaix accorde 8 dimanches, il pense qu'un certain nombre de jours de fête locale constituerait en ce moment de période de crise un appoint considérable pour le commerce lillois. Un seul jour serait bien maigre, 3 jours pourraient donner satisfaction aux groupements commerciaux.

M. Malaquin fait remarquer qu'il serait à craindre si les municipalités voisines accordaient plusieurs jours alors que Lille n'en accorderait qu'un, que le commerce de ces villes en profite au détriment du commerce lillois.

M.M. Bauche et Corsin accepteraient cette proposition transactionnelle, ils demandent de remettre la question à huitaine pour permettre de prendre tous renseignements à ce sujet auprès du Syndicat des employés.

Cette proposition est adoptée par la Commission.

X
X X

La 5ème Commission approuve la délibération de la Commission administrative des Hospices relative au recouvrement des sommes payées pour le compte de la Ville aux hospitalisés lillois.

.....

Elle désire toutefois qu'une enquête soit faite sur l'emploi de ces sommes destinées à l'achat d'ingrédients de propreté.

X
X X

Les demandes suivantes d'admission au Sanatorium de Zuydcoote sont examinées :

1° de l'enfant Mercq Edgard. La famille, composée du père, de la mère et de 4 enfants en bas-âge, ne dispose que de 20 frs par jour. Elle accepte de participer aux frais de séjour jusqu'à concurrence de la somme de 25 frs par mois qu'elle touche au titre de l'assistance aux familles nombreuses.

2° de l'enfant Van Cennebrocke Alexandre. Les ressources de la famille comprenant le père, la mère et 3 enfants en bas-âge, s'élèvent à 850 frs par mois. La famille offre de participer, à raison de 2 frs par jour, dans les frais de séjour au Sanatorium.

La 5ème Commission donne un avis favorable à ces demandes d'admission ainsi qu'aux participations.

X
X X

M. Martin attire l'attention de la 5ème Commission sur la non application des arrêtés relatifs à la circulation des chiens en ville. Ceux-ci sont rarement muselés et circulent en toute liberté, jouent et occasionnent parfois des accidents de personnes en les faisant tomber ainsi qu'il a vu le cas se produire sur une jeune femme.

M. Malaquin appuie fortement ces observations, fait remarquer qu'il n'y eut jamais tant de chiens errants qu'en ce moment et réclame non seulement que les arrêtés en la matière soient respectés, mais aussi une application de la taxe stricte sur les chiens. La classification de ceux-ci ne semble pas bien faite. Il n'est pas admissible qu'il y ait 11.000 chiens de garde contre 2.200 chiens d'appartements. Si les tarifs étaient mieux appliqués, des recettes supplémentaires de 150.000 frs à 200.000 frs seraient effectuées.

M. Malaquin cite ce fait qu'il a été constaté que, sur un îlot d'eau, 3 chiens y avaient été transportés et abandonnés. La Ville, dit-il, est encombrée de chiens errants; l'application demandée de la taxe sera d'un effet salutaire.

M. Corsin se range à l'avis de M. Malaquin et a été à même de se rendre compte que la taxation est souvent mal faite.

M. Bauche, qui est membre du Conseil d'Administration de l'Institut Pasteur, a eu connaissance par les rapports qui lui sont communiqués que, proportionnellement, Lille est la ville dépassant de beaucoup les autres villes où les personnes sont mordues par des chiens errants et des bêtes suspectes.

La 5ème Commission donne un avis favorable aux propositions faites.

M. Martin a été témoin du fait suivant :

Une voiture contenant des cadavres de chiens et de chats pris à la faculté de Médecine par le Service de l'équarrissage, et déposés dans des boîtes, arriva au marché Place Gentil Miron pour y faire l'enlèvement des détritibus du marché.

Pendant cet enlèvement, des cadavres de chiens furent retirés des boîtes et déposés sur le bord de la voiture.

Cette façon d'opérer pouvant être nuisible à la santé publique, notamment en été, la 5ème Commission, sur la proposition de M. Taffin, Adjoint, demande que les établissements Bourgeois soient invités à affecter des boîtes spéciales au transport des cadavres de bêtes.

X
X X

M. Bauche rend compte que la fête organisée le 21 février par les "Pupilles de Neptune" à l'établissement des bains municipaux du Boulevard de la Liberté, fut très réussie. M. le Maire et M. Ravières, Adjoint, qui étaient présents, ont pu se rendre compte qu'en vue d'inculquer le goût de la natation qui est un excellent sport, des fêtes semblables devraient être renouvelées aussi souvent que possible.

Mais l'éclairage vers le milieu du bassin est insuffisant et de fortes lampes sont nécessaires.

La 5ème Commission demande que le service compétent s'occupe de cette question d'éclairage.

X
X X

M. Bauche rappelle ensuite les améliorations déjà demandées pour l'école de natation de la rue d'Armentières pour empêcher que les scories soient entraînées dans le bassin, en salissant l'eau.

Il forme le vœu que les travaux d'établissement d'un trottoir soient commencés dans le plus court délai possible.

La 5ème Commission adopte ce vœu à l'unanimité.

X
X X

M. Taffin, Adjoint, signale que des centaines de rats ont envahi le marché St-Nicolas, et désire que le service d'Hygiène recherche les moyens de les faire disparaître.

M. Blaquin indique qu'il n'y a qu'un moyen, celui d'obturer les égouts par un grillage fortement serré pour empêcher les rats d'entrer dans le marché.

M. Bauche propose d'employer d'abord des produits en vue de la destruction des rats et d'obturer ensuite, s'il y a lieu, les égouts.

La 5ème Commission se range à cet avis.

X
X X

M. Corsin signale que la fosse d'aisances de l'immeuble 16 rue Mourmant est pleine et que les matières fécales se déversent sur le trottoir de la rue.

Une enquête sera faite par le Service d'Hygiène en vue des mesures à prendre.

X
X X

M. Taïfin, Adjoint, a reçu d'un marchand de beurre et oeufs une demande d'installation sous le porche du marché St-Nicolas. Il craint que le passage ne se trouve obstrué quand il y aura plusieurs clients, et demande, en conséquence, que la question soit examinée par des membres de la Commission et qu'une décision soit prise ensuite.

M.M. Martin et Corsin sont désignés à cet effet et se trouveront mercredi 24 février, à 9 heures, en même temps que M. Devigne, Directeur des Halles et Marchés, qui sera convoqué.

X
X X

M. Taïfin, Adjoint, a reçu une délégation du Syndicat des vendeurs sur marchés conduite par le nouveau Président, M. Thervais. Il assure ce syndicat du désir de l'Administration municipale de continuer d'entretenir avec lui de bons rapports dans l'intérêt de tous et le remercie de sa collaboration.

Le cahier des revendications suivantes est ensuite remis :

1° Reconnaissance par la Municipalité de 5 délégués officiels présentés par la Commission du syndicat, pour les marchés de Wazemmes, Halles Centrales, Place au Concert.

2° Que ces délégués dûment mandatés soient pourvus d'une carte délivrée par la Municipalité qui leur permettent d'être en contact, soit avec M. le Directeur des marchés ou tout agent de la force publique préposé à l'ordre des marchés.

La 5ème Commission estime que la Municipalité n'a pas à reconnaître des délégués qui se substitueraient à elle.

3° Que le règlement des marchés soit affiché dans les postes de police du marché de Wazemmes, des Halles Centrales et de la Place du Concert.

La 5ème Commission estime que cette demande est équitable.

4° Que chaque fois qu'un agent de police sera désigné pour le maintien de l'ordre sur un marché, qu'une consigne lui soit donnée pour que, le cas échéant, il puisse prendre contact avec les représentants du syndicat pour l'application du règlement.

La 5ème Commission ne pense pas qu'il soit possible de donner satisfaction à cette demande.

5° Que le service d'ordre soit renforcé de plusieurs agents au marché de Wazemmes, le dimanche seulement.

La 5ème Commission demande que, par application de la décision déjà prise à ce sujet, le service d'ordre comprenne, le

dimanche, au moins deux agents, en plus du sous-brigadier.

6° Que la circulation des voitures soit interdite pendant toute la durée du marché, depuis l'entrée de la place de la Nouvelle-Aventure vers la rue Gambetta jusqu'à la rue des Sarrazins, et entre les rues de Juliers et Corneille. Que des piquets avec écrits mentionnant "passage interdit aux voitures" soient placés bien en évidence à chaque extrémité de ces rues.

La 5ème Commission propose : 1° que l'allée qui longe l'église St-Pierre St-Paul soit interdite aux voitures; 2° que le passage aux abords du marché soit interdit aux voitures pendant la durée du marché, de 8 heures à midi, la semaine, et de 9 heures à 13 heures le dimanche. Un arrêté dans ce sens serait à prendre.

X
X X

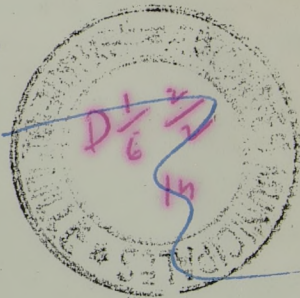
M. Taffin, Adjoint, demande que le projet du procès-verbal de chaque réunion de la 5ème Commission soit toujours communiqué aux Adjointes ayant assisté à la réunion.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire :
C. DUMONT.

REUNION DE LA 5^e COMMISSION
D'HYGIENE ET D'ASSISTANCE DU 1er MARS 1926



Secrétaire Général
789

Etaient présents : M. TAFFIN, Adjoint au Maire.
L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

Docteur VERHAEGHE d°
BAUCHE, Conseiller Municipal.
CORSIN d°
MELAQUIN d°
MARTIN d°

L'Adm. Mun. décide en outre que le projet de transformation du marché St-Nicolas devra être soumis à la 2^eme Commission pour avoir son avis en ce qui la concerne.

Si étaient excusés : M. SAINT-VINANT, Adjoint au Maire
GHUDDE, Conseiller Municipal
DEMAILLY d°

M. TAFFIN, Adjoint prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.
LE 8.3.26
M. PLANQUE.

X
X X



La demande de dérogation au repos hebdomadaire pour les dimanches considérés comme jours de fête locale ne peut être encore tranchée aujourd'hui, M. Bauche n'ayant pu rencontrer M. Cousin, Secrétaire du Syndicat des Employés pour lui parler de la question.

Dans ces conditions cette dernière est remise à huitaine de l'avis de la 5^eme Commission.

X
X X

Deux dossiers d'assistance aux femmes en couches sont présentés :

Dame SERRE René Ressources 8.700 Frs-Barême 8.500 Frs
Dame Teillez Pierre- d° 13.200 Frs- d° 12.900 Frs.

La 5^eme Commission donne pour ces deux cas un avis défavorable, les ressources des familles étant suffisantes.

X
X X

Deux demandes sont faites par des familles pour l'admission d'un de leurs enfants au Préventorium.

Les enfants dont il s'agit sont :

Destombes Fernand, 10 ans, rue Jules Breton C/Desmottes 25
Petit Jean, 12 ans, rue Jules Breton C/Desmottes, 25.

La 5^eme Commission émet l'avis que les familles doivent participer aux frais d'hospitalisation pour 1 Fr par jour.

X
X X

M. Ducamp informe la Commission que M. le Préfet a attribué à la Ville de Lille la somme de 11.900 Francs, dans la répartition qu'il a faite du crédit mis à sa disposition par M. le Ministre de l'Instruction Publique pour l'Inspection médicale des écoles élémentaires.

La 5^eme Commission prend acte.

X
X X

M. Ducamp fait un exposé des conditions à imposer à M. Lemay pour l'impasse Sylvère Verhulst et la construction du garage lui faisant suite, le tout situé entre la rue de Béthune et la rue du Court Debout. Ces conditions sont la résultante des avis de la 5ème Commission de la 2ème Commission (Bâtiments et Voie publique) et de la Commission du Plan.

La 5ème Commission donne un avis favorable et invite le service à remettre immédiatement le dossier à l'Administration municipale qui l'a déjà discuté, afin qu'une délibération intervienne à la prochaine séance du Conseil Municipal.

X

X X

M. Devigne, Directeur des Halles et Marchés est appelé en séance.

M. Taffin, Adjoint, rend compte de la visite faite le mercredi 24/2/1936 au Marché St Nicolas par la 5ème Commission : MM. Corsin, Malaquin et Taffin étaient présents :

Elle a constaté que le Marché St Nicolas est dans un état remarquable de délabrement; des travaux de couverture ont été faits il y a quelques années, mais l'aménagement intérieur laisse beaucoup à désirer.

Ce marché représente un capital très important, si on doit le conserver à l'emplacement actuel il est indispensable de lui faire rapporter davantage. Aussi c'est dans le but de lui faire rendre un peu plus que la Commission propose les dispositions suivantes :

1° - Sous l'entrée de la Grand'Garde, en avant du Marché huit emplacements seraient aménagés.

2° - Les water closets situés à droite en entrant par la Grand'Place qui sont un défi à l'Hygiène publique disparaîtraient et trois ou quatre étaux seraient installés en leur lieu et place.

3° - Du côté opposé aux water se trouve un logement occupé par un marchand de primeurs; ce logement comporte un magasin vers Grand'Place; suivi d'une salle à manger et d'une chambre à coucher. Les occupants paient seulement 175 Francs par trimestre. M. Devigne signale que cette situation existe depuis 20 ans. Le loyer est récupéré par le Service des Finances sur la base ci-dessus indiquée.

Ce loyer devra être modifié sur la même base que la location des étaux c'est-à-dire qu'on fera jouer le coefficient adopté dernièrement sur le loyer de 1875 ou d'avant-guerre.

M. Ducamp est invité à faire une enquête sur la modalité de cette location.

4° - Au-delà des deux dépôts situés dans le fond du marché vers rue St Nicolas se trouvent deux espaces qui désormais pourront être loués pour des poissonneries.

5° - Tous les emplacements nouveaux loués seront aménagés par les occupants et devront au préalable présenter à la Direction des Marchés le plan et le profil de l'installation qu'ils comptent faire; cela dans le but de donner au marché une certaine harmonie et une esthétique suffisante.

6° - Certains étaux présentent des tables très malpropres; les tenanciers devront être rappelés à l'ordre.

7° - Un arrêté municipal sera pris pour mettre tous les marchands dans l'obligation de peindre leurs étaux pour la semaine précédant Pâques. Le ton de la couleur sera arrêté par le service.

8° - Le 1er étage du marché a été reconnu inutilisable dans son état actuel.

9° - Un urinoir se trouve à côté de la fontaine sur la place St-Nicolas. Cet urinoir est toujours malpropre; de plus les personnes qui s'y rendent sont vues des fenêtres des immeubles voisins. Il y a nécessité de le supprimer.

X

X X

M. TAFFIN examine le rapport sur le marché aux fleurs qui a été fait par le service de la voie publique, rapport relatif à des réclamations faites par MM. BOITQUIN et Mme FOULON.

L'Inspecteur voyer présente des suggestions sur des dispositions à prendre pour répartir les marchands de fleurs sur l'emplacement qui leur est réservé Grand'Place.

M. TAFFIN fait remarquer que la question de répartition des marchands sur le marché aux fleurs est du ressort de la Direction des Marchés.

Il charge M. DEVIGNE de bien vouloir voir les marchands pour arriver à une entente générale de ces derniers. Les baraquements ne devront pas dépasser le pylône de façon à ne pas entraver la circulation publique. M. DEVIGNE présentera à M. l'Adjoint une proposition de répartition des marchands dès qu'il aura pris contact avec eux.

M. DUCAMP signale qu'un marchand de fleurs est placé sur le trottoir de la rue Faidherbe à côté du kiosque à journaux, face à la Pharmacie de France.

Ce marchand devient gênant actuellement. En effet la Cie des Tramways a supprimé l'arrêt facultatif de la rue des Manneliers pour le reporter à l'entrée de la rue Faidherbe. Les voyageurs qui attendent leur tramway ne peuvent pas se placer contre le pylône de l'arrêt.

M. DEVIGNE informe la Commission que ce n'est pas lui qui a loué l'emplacement.

La 5^e Commission fait siennes les observations ci-dessus et demande la suppression de la location de l'emplacement pour marchand de fleurs situé à l'arrêt facultatif des tramways.

X

X X

M. TAFFIN propose à la 5^e Commission une visite aux Halles Centrales pour mardi 9 mars 1926, à quinze heures, afin d'examiner sur place les nouvelles dispositions à prendre pour l'emplacement des cinées.

X

X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19^H30.

Le Secrétaire,
DR. DUCAMP.

5ème Direction

L'Adm. Mle ratifie les propositions de la Commission sous réserves des décisions qui auraient pu faire l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

Le L'Administration Municipale donne un avis favorable à la suppression du repos hebdomadaire le dimanche précédant la Fête de St-Nicolas. M.M. les Adjointes Taffin et Balavoine ont déclaré voter contre cette proposition.

Le 22/3/26
M. Planque

étaient présents : M. Taffin, Adjoint au Maire,
le D^r Verhaeghe, d^o
Bauche, Conseiller municipal,
Malaquin, d^o
Martin, d^o

S'étaient excusés : M. Saint-Venant, Adjoint au Maire,
Crudde, Conseiller municipal,
Corsin, d^o
Demailly, d^o

M. Taffin, Adjoint, prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observations.

X

X X

Lecture est faite du rapport de M. le D^r Ducamp sur une visite faite aux Halles Centrales par M. Taffin, Adjoint, et lui, en vue de l'aménagement des criées.

Ce rapport relate notamment ce qui suit :

En examinant le côté des Halles Centrales limité par l'allée du milieu, la rue des Primeurs, la rue du Faisan et le carreau des Halles, on s'est rendu compte que les trois criées pouvaient être installées à côté les unes des autres face à l'allée centrale. Elles occuperaient un emplacement de 10 mètres de largeur sur l'alignement de cette allée et de 15 mètres de profondeur. Les bureaux se trouveraient vers le fond, c'est-à-dire du côté opposé à l'allée centrale.

Les facteurs devront avant de modifier les bureaux actuels déposer des plans à la 5e Direction afin que l'on puisse vérifier si l'agencement desdits bureaux présente une harmonie et une esthétique convenables.

Contre la 3e criée côté vers le carreau seront disposés sept étaux de 2m14 de largeur sur 2m40 de profondeur.

On conservera les 4 étaux situés derrière le magasin d'épicerie adjacent à l'allée centrale. On disposera donc en tout de 11 étaux.

Actuellement, il n'y a que 7 marchands de poissons dont plusieurs ne viennent que le mercredi et le vendredi.

L'emplacement occupé en ce moment par la criée Hennebert sera libre et servira au marché de beurre et oeufs.

Le minck pourra très bien rester en place.

La cabine occupée par le Service de l'Octroi située au bord de l'enclos du Minck sera rendue à la direction des Halles et Marchés pour servir de dépôt aux tonneaux de l'équarissage destinés à recevoir les poissons et viandes avariés. Cette disposition facilitera beaucoup la circulation au pourtour du Minck.

Lorsque ce côté des Halles sera aménagé, on mettra à l'étude l'agencement de la 2e partie comportant le hall à la viande, les boucheries et triperies, les étaux à la volaille et aux légumes.

M. Taffin, Adjoint, donne des explications complémentaires aux suggestions proposées. A son avis, quand les grandes lignes du rapport seront approuvées, il y aura lieu de consulter les intéressés et d'établir ensuite un rapport définitif qui sera discuté.

La 5ème Commission adopte cette proposition.

X

X X

La 5e Commission examine la demande formulée par M. Defives

tendant à obtenir l'autorisation d'exploiter 98, rue Abélard, une usine de récupération de produits caoutchoutés.

M. Taffin, Adjoint, s'étonne que la 5e Commission soit appelée à donner son avis alors que cette usine est déjà en exploitation

M.H. Malaquin et Bauche font également remarquer qu'il est bien regrettable que la Commission soit ainsi placée devant un fait accompli.

M. le D^r Verhaeghe reconnaît que ces observations sont justifiées; la demande d'autorisation devait, conformément à la loi du 19 décembre 1917, être adressée à la Préfecture, avant l'ouverture de l'établissement.

La Commission prend acte de la lettre de l'industriel intéressé en réponse aux protestations déposées au cours de l'enquête de commodo et incommodo qui fut ouverte à la suite de la demande d'autorisation.

Sous le bénéfice des observations présentées et de la réponse de M. Defives, la 5e Commission émet un avis favorable à l'autorisation sollicitée.

X

X X

M. Bauche a obtenu de M. Cousin, Secrétaire du Syndicat des employés de commerce, une lettre adressée à M. le Maire et dont lecture est faite. Elle a trait à la suppression du repos hebdomadaire pendant les dimanches déclarés jours de fête locale.

La Commission administrative de ce Syndicat accepte 3 dimanches dont celui précédant la Saint-Nicolas, à la condition qu'il sera stipulé sur l'arrêté que le magasin, ouvert le dimanche, sera fermé un jour de la semaine, le mardi, c'est-à-dire que les employés de ceux qui bénéficieront des dérogations ne travailleront pas, mais que l'employeur sera libre de vendre lui-même.

M. Taffin, Adjoint, demande qu'il lui soit possible de consulter à leur tour, sur cette question, les groupements commerciaux. Il pense qu'en faisant appel à la bonne volonté et à l'esprit de conciliation de chacune des parties en cause, un accord pourra intervenir et qu'ainsi les jours de fête locale pourront être désignés.

La 5e Commission adopte cette proposition.

X

X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 1/4.

Le Secrétaire :

E. DUMONT.

L'Administration M^{le} ratifie les propositions de la Commission, sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

L'Administration Municipale décide outre 1° de faire établir un losange en couleur comme signe distinctif de la 5ème Commission
à chaque série de caleçons -

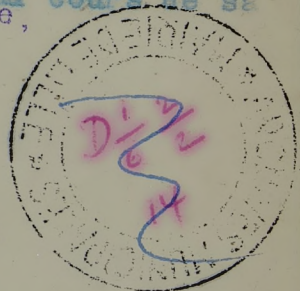
2° que le quartier du d'Hygiène et d'Assistance du 22 Mars 1926

Bois Blanc doit être compris dans l'étude d'ensemble à faire pour l'installation de fourneaux économiques.

conformément au désir exprimé d'ailleurs par le Conseil Municipal au cours de sa dernière réunion

Étaient présents: M. M. Saint-Venant, Adjoint au Maire,
Taffin, d°
Dr Verhaeghe, d°
Bauche, Conseiller Municipal
Corsin, d°
Malaquin, d°

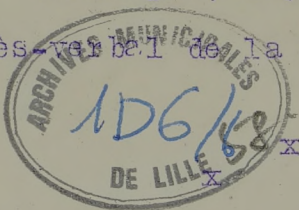
Le 29/3/26
Planque



S'étaient excusés: M. I. Cnudde, Conseiller Municipal
Martin, d°

M. le D^r Verhaeghe, Adjoint, prend la présidence.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observations.



La question de la fourniture d'une chambre froide pour le Laboratoire municipal a été examinée l'an dernier. La Commission des Finances avait demandé que des prix fussent demandés à d'autres maisons que celle de Gontier et de reporter la fourniture sur l'exercice 1926.

Le montant du devis de la Maison Gontier étant de 12.500 francs, et par suite inférieur à celui de la Société Phoenix, la 5ème Commission se rallie au projet Gontier.

X X
X X

La Commission des Finances avait demandé également la modification du tarif des analyses faites par le Laboratoire Municipal. La 5ème Direction a préparé un nouveau tarif pour lequel la 5ème Commission donne un avis favorable.

X X
X X

Le Conseil d'Administration de la Cité Lille-Délivrance, conseil élu par les locataires de la Cité, sollicite de l'Administration municipale un abonnement à prix réduit pour l'analyse qualitative du lait fourni par un cultivateur de Pérenchies à la Boutte de Lait de la Cité. En l'espèce, il s'agit de deux analyses par mois. L'analyse qualitative est gratuite pour les habitants de Lille; elle est payée 10 frs par les étrangers à la Ville.

On peut faire bénéficier cette oeuvre d'une réduction de 50 % et porter ainsi l'abonnement à 125 francs par an.

La 5ème Commission se range à ces conditions.

X X
X X

La Société Française Gaumont-Héto-Goldwyn a demandé à M. le Préfet l'autorisation d'installer, 4, rue des Buisses, un dépôt de films comportant plus de 1.000 kgs de celluloïd et par suite rangé dans la 1ère classe des Établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

Le Service propose à l'Administration municipale de donner un avis favorable sous la condition que le pétitionnaire observera rigoureusement les prescriptions énumérées dans un rapport joint au dossier.

La 5ème Commission donne un avis favorable sous les conditions figurant au rapport

X

X

X

Les conditions d'hygiène du sous-sol de l'Établissement des Bains Municipaux du Boulevard de la Liberté laissent beaucoup à désirer. Pour l'amélioration de cette situation, le Directeur de la 5ème Direction propose quelques travaux.

M. Bauche fait remarquer qu'il sera probablement nécessaire d'installer des ventilateurs pour propulser l'air et faciliter l'aération.

La 5ème Commission donne un avis de principe pour que la ventilation du sous-sol soit améliorée et renvoie la question à la Commission des Travaux en attirant son attention sur l'éventualité de la pose de ventilateurs

X

X

X

Pour faciliter l'organisation des bains les jours d'affluence c'est-à-dire les samedis et dimanches, le Régisseur des Bains Municipaux du Boulevard de la Liberté demande à l'Administration des caleçons de diverses couleurs: rouges, bleus, verts, oranges.

M. Ducamp fait observer que les caleçons qui se trouvent déjà dans l'Établissement ont coûté 27.300 frs et qu'une dépense de cette importance ne peut être faite actuellement. On pourrait diviser le stock de caleçons actuels en différentes séries: chacune d'elles porterait un signe distinctif, soit un losange en couleur soit des lignes tracées à l'encre indélébile. Ce travail pourrait être fait par le personnel aux moments de calme de l'établissement.

La sonnerie électrique demandée par le régisseur est nécessaire. Il faut pouvoir avertir les baigneurs par un moyen qui s'entende de tous côtés lorsqu'ils sont en piscine.

La 5ème Commission propose donc à M. Ducamp de s'entendre avec M. Martin pour établir un signe distinctif à chaque série de caleçons et donne un avis favorable pour l'installation d'une sonnerie électrique.

X

X

X

M. Taffin, Adjoint, expose que de multiples différents se sont produits au marché aux fleurs entre les marchands. Ceux-ci voulaient se trouver sur une seule ligne, de sorte que celle-ci se prolongeait au-delà du pylone; la circulation était très gênée de ce fait. Il s'est trouvé dans l'obligation de placer ces marchands sur deux lignes. Il propose donc d'établir une 1ère ligne de 6 marchands qui disposeront d'un emplacement de 2 m,40 chacun; deux autres marchands seront en seconde ligne, un du côté du refuge des tramways, un autre du côté du pylone. Si d'autres marchands demandent une place on les intercalera sur la seconde ligne entre les deux marchands situés aux ailes.

M. Saint-Venant, adjoint, demande que la question soit remise et qu'on veuille bien entendre le Directeur des Halles et

Marchés et deux marchands qui sont les réclamants. M. TAFFIN fait observer qu'on ne peut pas placer les marchands en dehors des points signalés ci-dessus : refuge des tramways et pylone, et que de toute façon, la répartition des emplacements ne peut changer.

La 5ème Commission accepte la distribution proposée par M. TAFFIN et demande qu'une réunion soit faite en présence de membres de la 5ème Commission et du Directeur des Halles et Marchés, afin d'entendre les réclamants DELFOSSE Fernand, BOITTEQUIN Edouard.

La réunion aura lieu jeudi 25 Mars à 16 heures dans le cabinet de M. TAFFIN, à la Mairie. Les deux réclamants seront convoqués. M.M. CORSIN, MALAQUIN, Conseillers Municipaux, DEVIGNE, Directeur des Marchés y assisteront.

X
X X

Une réunion a été tenue le 11 Mars 1926 au cabinet de M. TAFFIN, Adjoint en présence de M. CRETON, Adjoint délégué à la Voirie, entre les délégués des approvisionneurs et le facteur des Halles Centrales.

Il a été convenu que les denrées avariées placées dans les petits tombereaux de la voirie, en permanence rue du Faisan, seraient enlevées gratuitement par le service de la voirie.

Dans le cas où les approvisionneurs, marchands ou facteurs auraient des denrées avariées dans leurs dépôts, le Service de la Voirie les enleverait de leurs magasins pour une rétribution fixée à 10 frs par tombereau et par voyage.

La 5ème Commission donne un avis favorable à cette proposition.

X
X X

Pour éviter l'attribution d'heures supplémentaires aux pe-seurs des Halles Centrales, M. TAFFIN, Adjoint, après avis des services intéressés, propose que l'ouverture du marché à la viande aux Halles Centrales soit faite :

1°- pendant les mois d'Avril, Mai, Juin, Juillet, Août et Septembre à 6 heures.

2°- pendant les mois de Janvier, Février, Mars, Octobre, Novembre et Décembre à 7 heures.

La 5ème Commission donne un avis favorable.

X
X X

Certaines voies privées n'ont pas de canalisation d'eau potable. L'Administration municipale a fixé un barème pour l'attribution d'une canalisation : le montant des abonnements doit atteindre le 1/15ème de la dépense engagée.

M. DUCAMP expose qu'il y a lieu de faire exception à cette règle pour certaines voies privées anciennes livrées à la circulation publique : rues Ambroise Paré, d'Hondschoote, Saint Luc (en partie), Marceau, Eugène Delacroix, de la Gaîté (en partie).

Il propose à l'Administration de bien vouloir décider qu'une canalisation d'eau d'Emmerin sera posée dans ces rues avant l'exécution des travaux de pavage.

La 5ème Commission donne un avis favorable.

X
X X

La 5ème Commission donne un avis favorable à l'hospitalisation de Grandel Michel, 73, rue Barthélémy Delespaul, Fondation Desmet.

X
X X

Elle donne un avis défavorable pour deux demandes d'allocation d'assistance aux femmes en couches. Les ressources dépassent le barême.

- 1°- PAMBERGUE Georgette
- 2°- BOULAU Germaine

X
X X

La 5ème Commission propose d'établir l'arrêté présenté pour les mesures à prendre dans les salons de coiffures utilisant les liquides inflammables, en tenant compte de quelques indications faites par M. DUEZ.

X
X X

M. SAINT-VENANT demande qu'on installe l'auto municipale nouvelle ailleurs que dans la cuisine du fourneau de la rue de Bouvines. La 5ème Commission se range à l'avis de M. Saint-Venant.

X
X X

M. SAINT-VENANT signale qu'il y a lieu de faire une étude d'ensemble pour l'installation de fourneaux économiques dans les quartiers suivants, Esquermes, Fg du Sud, Saint-Maurice, Bois Blancs.

M. BAUCHE insiste pour que celui demandé pour les Bois Blancs soit réservé. Il a été promis aux camarades du quartier, il n'y a pas lieu d'y revenir.

La 5ème Commission prend acte.

X
X X

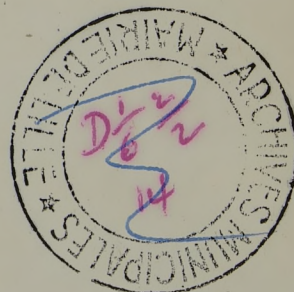
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire,

Dr DUCAMP.

REUNION de la 5ème COMMISSION

d'Hygiène et d'Assistance du 29 Mars 1926



L'Adm. ⁸⁰⁹ ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires

Etaient présents : M.M. TAFFIN, Adjoint au Maire
ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complé-
mentaire : Dr VERHAEGHE, d°
BACHE, Conseiller Municipal
LE 6.4.26 MALAQUIN, d°
M. PLANQUE. MARTIN, d°



S'étaient excusés: M.M. SAINT-VENANT, Adjoint au Maire
CNUDDE, Conseiller Municipal
CORSIN, d°

M. le Dr VERHAEGHE, Adjoint, prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observations.

X
X X

Avis favorable est donné à la demande d'admission en préventorium de l'enfant GHYS Simone, avec participation de la famille dans les frais de séjour, jusqu'à concurrence de 2 frs par jour.

X
X X

La demande d'admission au bénéfice de la loi du 14 Juillet 1905, sur l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, formulée par Mme BACHELET née DESRUQUES est examinée. En raison de ce que les conditions médicales, suivant les Médecins de l'Assistance médicale gratuite, ne sont pas présentées, avis défavorable est donné à cette demande.

Il est apparu, néanmoins, à la 5ème Commission, que la famille de l'intéressée pouvait se trouver dans le cas de réclamer des secours du Bureau de Bienfaisance. Il conviendrait, en conséquence, de la renseigner à ce sujet. Le Bureau de l'Assistance est prié de se charger de ce soin.

X
X X

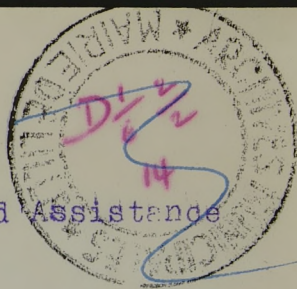
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 30.

Le Secrétaire,

E. DUMONT.

828
General
L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la 5e Commission d'Hygiène et d'Assistance
Commission sous réserve des décisions qui du 6 Avril 1926.
auraient pu être prises pour les affaires
ayant fait l'objet d'un rapport spécial
ou d'une instruction complémentaire.

LE 1926.26
M. PLANQUE.



Etaient présents : M.M. Bauche, Conseiller municipal,
Corsin, d°
Malaquin, d°
Martin, d°

s'étaient excusés : M.M. Saint-Venant, Adjoint au Maire,
Taffin, d°
Dr D. Verhaeghe, d°
Cnudde, Conseiller municipal.

M. Bauche, Conseiller municipal, prend la présidence.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observa-
tions.

X
X X

Certains locataires du groupe Cabanis de l'Office municipal
d'habitations à bon marché se sont plaints de ce que des déversements
du contenu des fosses d'aisances étaient faits sur les jardins situés
sur le derrière des maisons. Dans notre réglementation sanitaire il
n'y a aucune prescription interdisant ces déversements.

En général, ces déversements ne sont pratiqués que sur les
cultures maraîchères et sur les parties où poussent des légumes desti-
nés à être mangés cuits.

Comme cette façon de faire pourrait se généraliser, la 5e Commis-
sion est d'avis de prendre la décision suivante qui sera soumise à
M. le Dr Verhaeghe, Adjoint délégué à l'Hygiène;

Défendre d'épandre le contenu des fosses d'aisances dans les
parties agglomérées du territoire et dans une zone de 200 mètres
entourant ces parties agglomérées.

X
X X

La 5e Commission et l'Administration municipale ont déjà décidé
l'achat d'une auto-sanitaire pour les transports des malades et
blessés.

Aujourd'hui, la demande d'autorisation pour passer marché avec
la firme Peugeot est présentée à la 5e Commission.

Cette firme propose, pour la somme de 27.030 frs, une voiture
aux caractéristiques suivantes :

Chassis 9 CH, avec éclairage et démarrage électriques, compteur,
montre, outillage, 5 roues garnies de 5 pneus câblés Confort 730/130.
Carrosserie ambulance avec civière.

La 5e Commission donne un avis favorable.

M. Martin profite de la circonstance pour signaler à ses collègues
qu'il a vu transporter un cadavre par l'auto-sanitaire. Il est rappelé
que toutes les voitures du service seront munies d'une toile imperméa-
ble pour envelopper les cadavres qui seraient à transporter.

X
X X

La 5e Commission donne un avis favorable à la demande d'autorisation faite pour passer un marché avec la Société l'Egalité; ce marché se rapporte à la fourniture de cercueils pour les indigents décédés dans les hôpitaux de Lille.

La dépense sera prélevée sur l'art. II5 du budget ordinaire.

X
X X

M. le Préfet demande à M. le Maire de désigner un représentant du Conseil municipal à la Commission administrative de contrôle de l'office départemental de placement.

M. Saint-Venant, Adjoint, propose M. Ducamp, directeur de la 5e Direction, et M. Delongue, chef de Bureau, comme suppléant.

La 5e Commission donne un avis favorable.

X
X X

M. Bauche rappelle la question de la réparation de la canalisation d'eaux usées de l'immeuble 6, rue Jeanne Maillocte. M. Ducamp présente le dossier et montre que le propriétaire a été mis en demeure d'exécuter ce travail de réparation; mais pour ces sortes de travaux, la loi du 15 février 1902 donne des délais au propriétaire. Le service est tenu d'en tenir compte pour observer la légalité.

La 5e Commission prend acte.

X
X X

M. Bauche insiste pour que les enfants Calonne, rue d'Esquermes, soient placés au plus tôt au Préventorium. M. Ducamp lui donnera toutes indications sur ce qui a été fait pour ces enfants.

X
X X

M. Martin signale qu'un incident s'est produit à l'Hospice Général. M. Carré Victor, 78 ans, étant malade, aurait été mis à la porte de l'infirmerie; il faudrait voir une raison confessionnelle dans cette décision.

La 5e Commission invite M. Ducamp à voir M. Mullier, Administrateur à l'Hospice Général, pour le mettre au courant de cet incident.

X
X X

M. Martin voudrait connaître où en est la question d'hospitalisation de Waroquier Jules, Bd Victor Hugo.

M. Ducamp lui donnera une réponse après renseignements pris au service.

X
X X

M. Poissonnier André n'offrant que la somme de 1 fr. par jour comme participation aux frais d'hospitalisation de son fils André désigné pour le Préventorium de Camiers, la 5e Commission invite le service à demander à la famille 2 frs par jour. Les ressources de la famille sont de 36^f,80 par journée de travail.

X
X X

La 5e Commission donne un avis défavorable aux demandes d'allocation aux femmes en couches faites par les dames dont les noms suivent :

Derycke Philomène.
Cosman Marthe,
Huyghe Rachel,
Lesage Sophie.

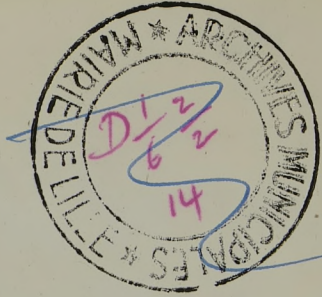
Toutes disposent de ressources dépassant le barême adopté.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire :

D^r DUCAMP.

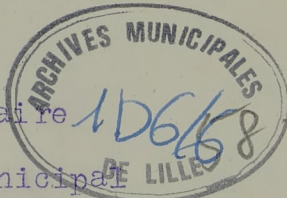


Lille le 12 Avril 1926.

L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial de la 5ème Commission d'Hygiène et Assistance du 12 Avril 1926. ou d'une instruction complémentaire

PROCES - VERBAL

LE 19.4.26
M. PLANQUE.



Présents : M.M. VERHAEGHE, Adjoint au Maire
TAFFIN, d°
CORSIN, Conseiller Municipal
MALAQUIN, d°

Absents excusés : M.M. SAINT-VENANT, Adjoint au Maire
BAUCHE, Conseiller Municipal
CNUUDE, d°

Monsieur l'Adjoint VERHAEGHE prend la présidence de la réunion

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

X
X X

Les dossiers des demandes aux divers modes d'assistance sont examinés ainsi que les propositions de radiation des bénéficiaires ne remplissant plus les conditions requises.

I°- Assistance à domicile - Vieillards, Infirmes et Incurables

Liste A - Vieillards

43 demandes sollicitées, dont 5 propositions de rejet
La 5ème Commission approuve cette liste.
Elle demande toutefois, en raison des changements survenus dans les situations de Mme ROBERT née VANDENDONCK Jeannette - M. LEROY Jules et DELOFFRE Louis, dont le rejet des demandes est proposé, qu'il leur soit accordé une demi-pension.

Liste B - Infirmes et Incurables

59 demandes sollicitées, dont 11 propositions de rejet
La 5ème Commission approuve cette liste.
Toutefois, elle demande qu'il soit accordé pension entière à Mme VANTOUROUT Emérance, reconnue incurable en totalité - demi-pension à Mme BUISINE Veuve, née LESAGE Angèle - Mme DRUELLE née CASTEL Adèle - M. RICHARD Victor - Mme VAN ACKER née POUILLE Henriette, et une pension de 10 francs à Mme NOE Veuve née LEPICIER Stéphanie.
Elle demande en outre que soient retournés au Bureau de Bienfaisance les dossiers formés en faveur de Mmes VANHOUCKE & VIRY Louise, pour permettre au Bureau d'Assistance de formuler préalablement son avis.

Liste C - Postulants ayant leur domicile de secours à Lille, mais n'y résidant pas

13 demandes sollicitées dont 2 propositions de rejet.

.....

Liste D - 5 suppressions

Liste E - 2ème partie

I demande sollicitée

La 5ème Commission approuve ces listes

Liste F - Vieillards Belges

14 demandes sollicitées dont 4 propositions de rejet

La 5ème Commission approuve cette liste, mais elle demande qu'une pension de 20 francs soit accordée à M. COOPMANN Ferdinand, dont le rejet de la demande est proposé.

Liste G - Incurables Belges

4 demandes sollicitées dont 1 proposition de rejet.

Liste H - 1 suppression

La 5ème Commission approuve ces listes

2° - Assistance aux Vieillards, Infirmes et Incurables - Hospitalisation

Liste A - Vieillards

II demandes sollicitées

Liste B - Infirmes et incurables

32 demandes sollicitées

Liste C - 16 refus

Liste D - Postulants ayant leur domicile de secours à Lille, mais n'y résidant pas
3 demandes sollicitées

Liste E - 3 révisions

Liste F - 1 suppression

Liste G - Hospitalisation à l'Asile des Cinq Plaies
3 demandes sollicitées.

La 5ème Commission approuve ces listes

3° - Assistance aux Femmes en couches

Après examen, la 5ème Commission émet un avis défavorable sur la demande formée par Mme BAILLEUL, née NIS.

La postulante dispose de ressources suffisantes, supérieures au barème adopté.

X
X X

..

.....

Délibérations des Hospices - Séance du 6 Mars 1926.

La 5ème Commission donne un avis favorable sur ces délibérations qui concernent l'installation du chauffage central à vapeur à basse pression, à l'Hôpital de la Charité, étant entendu que cette dépense sera effectuée sur le crédit affecté aux dépenses extraordinaires.

X
X X

M. DERVAUX, Secrétaire Général du Comité des Arts décoratifs et Industriels, sollicite une subvention à l'occasion du Congrès International qui aura lieu à Lille, Roubaix, Tourcoing, en Juillet prochain.

Avant de se prononcer, la 5ème Commission est d'avis qu'il convient de demander au Comité tous renseignements utiles sur l'organisation projetée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40'.

LE SECRETAIRE,

924

Réunion de la 5ème Commission d'Hygiène.
et d'Assistance du 19 avril 1926.

Etai^{ent} présents : M.M. Taffin, Adjoint au Maire
Dr. Verhaeghe, d°
Malaquin, Conseiller municipal
Martin, d°

S'étaient excusés: M.M. Saint-Venant, Adjoint au Maire
Corsin, Conseiller municipal
Cnudde; "
Bauche, "

M. le Dr Verhaeghe, Adjoint, prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

x

x x

M. le Dr Verhaeghe rappelle à la Commission que M. Weber Pierre, délégué luxembourgeois à la Foire commerciale est mort subitement le 11 avril au cours de la fête donnée en l'honneur de la délégation du Luxembourg. Sur ordre de M. le Maire le corps fut dirigé immédiatement par voiture d'ambulance sur l'Hôpital de la Charité. Ceci semble indiquer que notre Morgue ne présente pas des caractères suffisants de décence, car sans cette raison le public ne comprendrait pas pour quel motif on ait envoyé M. Weber à la chambre mortuaire de l'Hôpital de la Charité, tandis que le même jour M. Duriez décédé au 48, rue des Robleds ait été dirigé sur la Morgue. Nous avons donc la preuve qu'il est absolument nécessaire de posséder dans notre grande Ville un Institut médico-légal analogue à celui de Paris, de Lyon et de Nancy. Cet Institut médico-légal comporterait une salle de conservation des cadavres, une salle d'exposition pour ces derniers, une chambre mortuaire et tous les services annexes réclamés par l'identification judiciaire, les travaux de médecine légale et de médecine sociale.

D'ailleurs le mot morgue est une désignation désuète; il y a lieu de le remplacer par une appellation moins pénible à l'oreille et à l'esprit. Dans le libellé du budget il a été supprimé et l'art. 117bis porte bien : Institut médico-légal. Frais de fonctionnement.

La 5ème Commission adopte la façon de voir de M. le Dr Verhaeghe, Adjoint; elle est d'avis que la création d'un Institut médico-légal moderne soit soumise à l'Administration municipale et que sa construction soit comprise dans le programme des grands travaux de l'année 1927.

x

x x

M. Taffin expose à ses collègues qu'il a toujours considéré les Halles Centrales et le carreau comme insuffisants pour le commerce en gros de l'alimentation. Le marché couvert qui actuellement comporte un quart de sa surface occupé par des boutiques de détail est tout à fait exigü et les commissionnaires en viande et les facteurs sont trop à l'étroit. Certains jours de gros arrivage il est impossible à ces derniers de mettre dans leurs enclos et par suite d'exposer les marchandises qui sont en gare. Aussi se proposait-il de présenter un projet de transfert des Halles Centrales. Mais il ne l'avait pas fait jusqu'ici croyant que la question pouvait attendre le dérasement de la fortification. Mais la construction de la Nouvelle gare commençant à se préciser

et des pourparlers ayant déjà eu lieu entre la Compagnie du Chemin de fer du Nord et l'Administration municipale il y a nécessité de réserver les terrains nécessaires à un organisme moderne tel que le réclament les besoins d'un grand centre urbain et suburbain comme Lille et ses environs.

Dernièrement M. Taffin recevait un journaliste; celui-ci lui fit remarquer que le Marché Saint-Nicolas était visité la nuit et l'après-midi des dimanches par des rats et lui demanda ce que l'on comptait faire pour se débarrasser de ces rongeurs. M. Taffin lui signala que pour détruire ces derniers, le service d'hygiène mettait des appâts empoisonnés dans les cuvettes syphonnées du marché. Mais ce dernier se trouvant sur un canal de nouveaux rats viennent la nuit attirés par la nourriture abondante qu'ils trouvent dans ce vaste enclos. Le seul remède, disait-il à cette situation antihygiénique était de transférer le marché St-Nicolas aux Halles Centrales et de placer ces dernières à côté de la Gare près des Messageries. Cet interview publié dans un journal local a retenu l'attention des services d'étude de la Compagnie du Chemin de fer du Nord. Aussi, M. Réaud chef d'études est venu conférer tout dernièrement sur ce sujet avec M. Cochez, directeur du service des Travaux; il lui demandait de lui désigner le plus tôt possible l'emplacement réservé aux Halles Centrales. M. Cochez n'ayant pas encore été saisi de la question par l'Administration municipale appela M. le Dr Ducamp afin qu'il puisse assister à l'entretien de M. Réaud. Il fut convenu que M. le Dr Ducamp devait en parler à M. Taffin, Adjoint, pour que la 5ème Commission et l'Administration municipale puissent en délibérer. Si le principe du projet était accepté M. Cochez serait invité à réserver dans les fortifications et immédiatement contre la voie ferrée les terrains nécessaires à l'emplacement des Nouvelles Halles Centrales. C'est la raison pour laquelle M. Taffin a mis la question à l'ordre du jour. Il invite M. Ducamp à donner également les quelques éclaircissements qui suivent.

Comme le disait M. Taffin les Halles Centrales sont devenues trop petites; elles alimentent en denrées périssables non seulement Lille et sa banlieue immédiate, mais encore le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais des commerçants de Béthune de Lens, de Billy-Montigny viennent s'approvisionner dans notre marché de gros la plupart des commerçants de Roubaix sont à 3 h 1/2 sur le carreau des Halles. Les bouchers et charcutiers polonais de Waziers, Lallaing et des groupements miniers du Pas-de-Calais achètent leurs viandes au marché des viandes foraines des Halles Centrales.

Notre regretté M. Creton avait envisagé pour les mois de Mai à Novembre, l'extension du marché en gros des légumes vers la Place Sébastopol et vers la place de Strasbourg.

Non seulement le marché couvert est trop exigü, mais le carreau ou l'emplacement affecté au marché en gros des légumes l'est également. Ce dernier est approvisionné en légumes et fruits du pays par les maraîchers, et en primeurs par les approvisionneurs qui se les font expédier des cultures du midi, voire même de l'Algérie, de l'Italie et de l'Espagne. D'où nécessité de mettre le marché non couvert à côté des Halles et le tout, près de la voie ferrée. Une autre raison militait encore en faveur de cette disposition. Les acheteurs doivent pouvoir fréquenter de très bonne heure le matin et dans le plus court temps possible tous les lieux de vente, ceux du marché non couvert comme ceux du marché couvert. Deux raccordements à la voie ferrée ensermeront le marché couvert, l'un aboutira à côté de la halle aux viandes, pour y diriger les wagons frigorifères contenant les viandes foraines, l'autre suivra le côté opposé du marché couvert et recevra les wagons de marée qui seront arrêtés en face du minck et les wagons de primeurs qui seront échelonnés derrière les enclos des facteurs. De cette façon toutes les marchandises seront déchargées

sur les lieux de vente; il n'y aura plus qu'une manutention à faire au lieu de deux et le camionnage sera évité. On estime qu'une économie de 2 % peut en résulter sur le prix de vente des marchandises ; d'autre part il y aura moins d'altération de denrées et par suite moins de saisies. C'est donc un tonnage plus important de denrées mises à la disposition des consommateurs et par suite un abaissement des prix de vente. Le public y trouvera donc son compte et les finances de la Ville aussi. Les producteurs n'ayant plus de camionnage à payer et voyant arriver leurs marchandises en bon état de conservation expédieront davantage.

Nous estimons que les emplacements à réserver doivent être au moins quatre fois plus grands que ceux occupés actuellement par le marché couvert et le marché non couverts.

La 5ème Commission émet un avis favorable au projet de M. Taffin et demande à l'Administration municipale de faire réserver près de la gare des Messageries un emplacement suffisant pour recevoir l'ensemble du marché de gros des Halles Centrales.

x

x x

La 5ème Commission donne un avis défavorable aux demandes d'assistance aux femmes en couches faites par les personnes suivantes :

MM. de Broeck Emilienne, rue de Canteleu, cité Menu, 19
Dieudonné Simonne, rue des Tours, 36
et cela pour ressources suffisantes.

x

x x

La 5ème Commission donne un avis défavorable à la demande d'assistance obligatoire faite par M. Vanhoucke née Depraeter Lucie, 18, rue Saint-Luc, comme disposant de ressources suffisantes. Elle donne un avis conforme à celui du Bureau d'Assistance pour Mme Viry, Louise, 81 rue Ste Catherine.

x

x x

M. Taffin informe ses collègues que le Syndicat de la Boulangerie a entamé des pourparlers avec un groupe de petits minotiers qui livreraient des farines à des prix plus favorables que ceux de la grosse minoterie. Il lui serait facile de pouvoir établir un stock suffisant de farines pour ne pas être à la merci de cette dernière. Les gros boulangers paient habituellement au comptant les petits boulangers ne règlent que huit à dix jours après la livraison. Le syndicat demande si éventuellement la Ville consentirait à mettre à sa disposition un fonds de roulement car les petits minotiers réclament le paiement à la livraison. Vu l'importance et l'intérêt du problème exposé la 5ème Commission demande à M. Taffin de mettre la question au point en l'étudiant avec le Syndicat de la Boulangerie. Elle sera ensuite présentée à l'Administration municipale.

x

x x

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire,

Dr. D U C A M P.

M. SAINT-VENANT, Adjoint, rend compte de la réunion tenue le 9 avril courant par la Commission de surveillance des Foyers Economiques et donne lecture de certains passages du rapport qui fut établi et relatifs à la création proposée de nouvelles cuisines.

Les suggestions contenues dans ce rapport sont approuvées par la 5ème Commission.

M. SAINT-VENANT, Adjoint, donne connaissance de la décision prise par l'Administration Municipale de ne fermer les cuisines que lorsque la grève du bâtiment sera terminée.

X
X X

La 5ème Commission rejette la demande d'admission à l'assistance aux femmes en couches formulée par la nommée DEMEY Eugénie, femme WARLOP, demeurant rue du Long Pot, cour Dubois 10.

Les ressources dont dispose la famille de l'intéressée s'élèvent à 14.340 francs et sont supérieures de 1.840 frs au barème.

X
X X

M. ROUSSET Raymond, 20, rue Doudin, dont un des enfants est en traitement au Sanatorium de Zuydcoote, participe dans les frais jusqu'à concurrence de 4 frs par jour. Prétextant d'un changement survenu dans sa situation, il sollicite une réduction de sa participation. Il gagnait précédemment 25 francs par jour, comme chauffeur de taxis, alors qu'actuellement, il ne gagnerait, comme chauffeur d'une auto privée, que 600 frs par mois et serait astreint à quatre jours de déplacement par semaine, à ses frais.

La 5ème Commission est d'avis de réduire la participation à 3 francs par jour, si le salaire signalé est réel. Mais elle estime qu'il y a lieu de s'en assurer par la production d'un état de salaire, et de demander à M. DEVERNAY à la Bourse du Travail, le barème des chauffeurs d'autos.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 50.

Le Secrétaire,

E. DUMONT.

Dans un rapport, M. Ducamp démontre la nécessité de javelliser l'eau des piscines. Il propose de demander au Service des Travaux Municipaux l'achat de deux appareils dosimétriques à niveau constant analogues à celui qui se trouvait exposé à La Foire Commerciale et qui sert à stériliser l'eau dans les brasseries. Ces appareils javelliseraient l'eau venant de la batterie de filtres : on en placerait un à l'aérateur d'eau filtrée destinée à la grande piscine et un autre à celui affecté à la petite piscine.

La 5ème Commission donne un avis favorable.

X
X X

Le Syndicat des marchands forains a demandé à M. Taffin, Adjoint, de faire tracer les allées du marché de la Place de la Nouvelle Aventure par des grès de couleur placés de distance en distance. M. Taffin signale que cela avait été promis aux marchands forains par M. Creton, Adjoint. M. Moutier a indiqué que la pose de grès de couleur ne peut répondre aux indications demandées par les intéressés; le grès de couleur arrive au bout de quelques semaines à prendre la même teinte que ses voisins. Il serait préférable de poser des repères en fonte.

La 5ème Commission se range à cet avis et demande à l'Administration d'en décider ainsi.

X
X X

Melle Jeanne Ybert, 29 Avenue de la Grande Armée à Paris, fait donation aux Hospices de Lille d'un titre de rente de 4620 Frs, 6 p, pour créer et entretenir à perpétuité un nouveau lit pour un vieux ménage à l'Hospice François Baes, en vue de perpétuer le souvenir de sa famille et notamment de M. et Mme Jules Dequoy-Leleux.

La Commission administrative des Hospices a, par délibération du 10 Avril 1926, accepté cette donation.

La 5ème Commission donne un avis favorable.

X
X X

L'Administration a décidé l'organisation des leçons de natation aux particuliers. Les ceintures des appareils suspenseurs destinés à l'enseignement de la natation sont en mauvais état; il y a lieu de les remplacer. Le Service propose l'achat de trente ceintures en cuir garnies de liège.

La 5ème Commission donne un avis favorable.

X
X X

M. Mullier a remis à M. Ducamp un rapport signalant que d'après l'enquête faite à l'Hospice Général, la décision prise vis-à-vis de Carré Victor n'avait aucun caractère confessionnel. La question avait été posée dans une précédente réunion par M. Martin, Conseiller municipal.

La 5ème Commission prend acte.

X X

M. Ducamp signale que le Conseil d'Etat a débouté M. Logez, propriétaire dans la rue Victor Derode qui avait fait un pourvoi contre l'arrêté municipal le mettant dans l'obligation d'adhérer au syndicat des propriétaires de cette rue, en vue d'assurer l'exécution des travaux d'assainissement de cette dernière, travaux demandés par le Bureau d'Hygiène.

La 5ème Commission prend acte.

X X

M. Bauche signale que dans les cabines bains baignoires de l'Etablissement des bains municipaux du Boulevard de la Liberté, côté rue d'Hazebrouck, il y fait une chaleur incommode et qu'il est indispensable d'ouvrir les impostes. Or, on ne peut manoeuvrer ces dernières parce qu'il manque des ficelles.

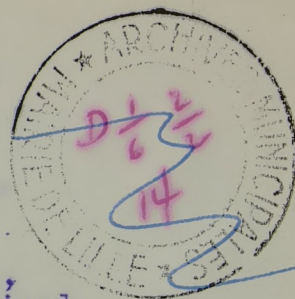
La 5ème Commission invite M. Ducamp à donner des ordres pour que le nécessaire soit fait.

X X

~~L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.~~

Le Secrétaire :
D. DUCAMP.

REUNION de la 5^{ème} COMMISSION
d'HYGIENE & D'ASSISTANCE
du 18 Mai 1926.



919
L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui seraient prises par les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

Etaient présents : M. TAFFIN, adjoint au Maire,
BAUCHE, conseiller municipal,
CORSIN, d°
MALAQUIN, d°
MARTIN, d°
S'étaient excusés : M. Dr. VERHAEGHE, adjoint au Maire,
M. PLANQUE, CNUDDU, conseiller municipal.

M. TAFFIN, adjoint, prend la présidence. Il adresse quelques paroles émues au collègue M. SAINT-VENANT qui vient de disparaître subitement et propose de suspendre pendant quelques minutes la séance en signe de deuil.

A la reprise de la séance les membres présents invitent le Secrétaire à adresser à Mme SAINT-VENANT une lettre de condoléances au nom de la 5^{ème} Commission tout entière.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

X
X X

La Sous-Commission des Travaux Municipaux a envoyé le nouveau plan de transformation des Criées aux Halles Centrales afin qu'il soit examiné par la 5^{ème} Commission.

La 5^{ème} Commission adopte ce nouveau plan et décide que pour dégager le Minck on supprimera les étaux de 8 à II situés derrière la boutique d'épicerie placée face à l'Allée Centrale. Cette boutique sera aussi supprimée. S'il y a lieu on lui trouvera un emplacement de l'autre côté de l'allée centrale.

M. TAFFIN fait un exposé de l'article paru dans le Réveil du 16-5-26 intitulé "Aux Halles Centrales" Une note sera faite à M. DEVIGNE afin qu'il réponde à chaque point traité.

La question des ventes au Marché aux légumes sera reprise par la 5^{ème} Commission, vendredi 21-5-26 à 18 heures. Les membres présents sont tous d'accord.

M. TAFFIN signale également avoir reçu une délégation du Syndicat des approvisionneurs au sujet de l'incident HONORE ! Une note sera envoyée à M. le Commissaire Central pour le prier de surseoir à toute poursuite avant que M. l'Adjoint n'ait pris connaissance du procès-verbal de contravention dressé contre M. HONORE.

Il sera demandé à M. le Commissaire Central de bien vouloir envoyer toujours le même agent pour remplacer l'agent préposé habituellement à un marché lorsque ce dernier fonctionnaire se trouve en congé régulier ou en congé de maladie.

Cette façon de faire évitera les quelques incidents qui se produisent lorsque l'agent n'est pas familiarisé avec les pratiques du marché.

La 5^{ème} Commission est d'accord.

X
X X

M. TAFFIN serait d'avis de faire de la 3^{ème} criée une criée municipale. Pour cela il propose à M. DUCAMP de demander des renseignements à Nancy et à Amiens. La question pourra alors revenir devant la 5^{ème} Commission.

X
X X

Le

Le Syndicat des approvisionneurs de Lille demande le remboursement des sommes payées à l'octroi pour des marchandises saisies comme impropres à la consommation.

La question a été examinée par M. le Préposé en chef de l'Octroi et M. TAFFIN, adjoint. Au cours de cette conférence il a été démontré combien il était difficile d'éviter les abus en faisant le départ dans les colis des marchandises avariées d'avec les marchandises propres à la consommation. Sauf des cas d'espèce il est très difficile d'évaluer les sommes à rembourser pour des marchandises corrompues.

Aussi la 5^e Commission estime qu'il n'y a pas lieu de rembourser les sommes en question sauf les cas exceptionnels dont l'octroi sera seul juge.

M. le Préposé en chef de l'octroi et M. le Secrétaire du Syndicat seront informés de cette décision.

X

X X

La 5^e Commission donne un avis favorable à trois délibérations de la Commission administrative des Hospices relative à l'adjudication de fournitures de charbon :

1° - à M. LECOCQ, négociant à Lille, pour la fourniture de 130 tonnes de charbon gras criblé 10 m/m nécessaires au Service des Hospices et des Hôpitaux, au prix de 135⁸⁰ la tonne;

2° - à l'Association charbonnière de Lille pour la fourniture : de 250 tonnes fines industrielles destinées à la buanderie de l'Hospice des Incurables au prix de 115.70;

de 150 tonnes fines industrielles destinées à l'Hôpital de la Charité au prix de 110 frs;

3° - à M. JOIRE, négociant à Lille pour la fourniture au Service des Hospices et Hôpitaux,

de 180 tonnes gras tout venant 30/35 au prix de 114.95;

de 250 tonnes maigre anthracite 80/120 au prix de 198.80;

de 60 tonnes maigre anthracite 50/80 au prix de 213.85.

X

X X

La 5^e Commission donne un avis favorable à la délibération de la Commission administrative des Hospices relative à l'encaissement d'un livret sur la Caisse nationale de Retraites pour la Vieillesse à capital réservé. Ce livret dont le montant s'élève à 1.752 frs a été constitué par la Cie de Fives-Lille pour M. DELIRE. Celui-ci est décédé le 14 septembre 1925 à l'Hospice Comtesse.

X

X X

La 5^e Commission donne un avis favorable à la délibération de la Commission Administrative des Hospices relative à un supplément de pension annuelle de 560 frs à prélever sur une majoration de 635 frs accordée par la Manufacture des Tabacs à une pension de 1.765 frs à Mme BARTHOLOME Julienne hospitalisée à l'Hospice Ganthois.

X

X X

La Commission administrative des Hospices a décidé le rachat des matériaux de l'arrentement 37, rue des Stations, Lille, détenu en bail emphytéotique par M. MAES frères, jusqu'au 15 mars 1922.

Le compte s'établit comme suit :

.....

Rachat des matériaux :		3.500 ^f
à déduire :		
Loyers touchés par MM. MAES après le 15		
mars 1922 :	37.50	
Canons d'arrentement :	56.62	
	<hr/>	
	94 ^f .12	<hr/>
		94.12
Doivent les Hospices à MM. MAES :		3.405.88

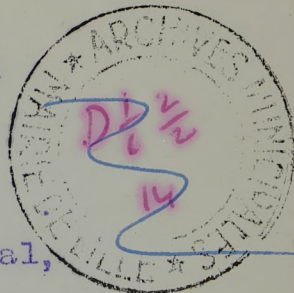
La 5ème Commission donne un avis favorable.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18^h30.

Le Secrétaire,
D^r. D U C A M P .

920
Réunion de la 5ème Commission d'Hygiène et
d'Assistance du 21 Mai 1926.

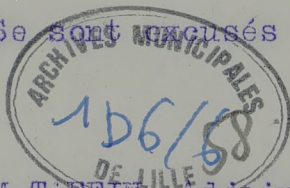


Etaient présents : M.M. TAFFIN, Adjoint au Maire,
BAUCHE, Conseiller municipal,
CORSIN, d°
MALAQUIN, d°
MARTIN, d°

L'Adm. Mun. fait siennes les propositions de la Commission.

LE 31.5.26

M. PLANQUE. Se sont excusés : M.M. Dr VERHAEGHE, Adjoint au Maire,
CNUUDE, Conseiller municipal.



---:---!-!-:-

M. TAFFIN, Adjoint au Maire, prend la présidence et rappelle que cette réunion a été décidée lundi dernier 17 Mai afin d'examiner les renseignements obtenus par diverses enquêtes faites à la suite de l'article relatif aux Halles Centrales, paru dans le Réveil du Nord, du dimanche 16 Mai.

M. TAFFIN donne lecture du rapport de M. DEVIGNE, dans lequel le Directeur des Halles et Marchés relate que la hausse constatée au marché du samedi 15 est le résultat de la raréfaction des marchandises et de la pénurie des arrivages. Il avoue que la vente avant l'heure se pratique assez souvent et qu'il est bien difficile d'empêcher cette façon de faire. Il y aurait dix agents sur le marché qu'ils ne parviendraient pas à supprimer les transactions avant l'heure d'ouverture du marché. Mais, aucune marchandise n'est enlevée avant la fermeture d'un marché. Des agents en civil pourraient peut-être surprendre ceux qui vendent dans les estaminets voisins.

Après les enquêtes faites par M. DUCAMP et par lui-même, M. TAFFIN, Adjoint, pense que les directives suivantes peuvent être appliquées si ses collègues sont de son avis :

1°- Faire appel aux agents de la Sûreté pour empêcher les ventes de légumes ou de fruits sur les routes qui conduisent aux Halles Centrales et celles qui se pratiquent avant l'heure sur le carreau ou dans les estaminets voisins du marché.

2°- Empêcher toute vente au regrat et n'autoriser à vendre sur le carreau que les producteurs et les marchands en gros patentés et inscrits au registre du commerce.

3°- Demander au Gouvernement de prendre immédiatement toutes dispositions pour éviter l'exportation à l'étranger des produits de nos cultures et de notre bétail.

M. BAUCHE se rallie bien volontiers à toutes ces mesures, mais il exprime le désir que M. TAFFIN, Adjoint aux Halles et Marchés, réponde aux quelques articles parus dans le Réveil pour démontrer au public que les questions relatives au ravitaillement, au prix des denrées et à la surveillance des transactions sur le marché retiennent constamment l'attention de la 5ème Commission et qu'aucune d'elles ne lui a échappé.

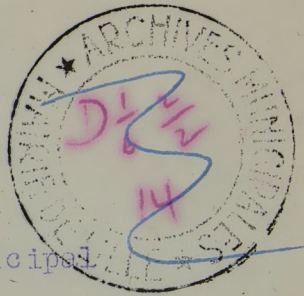
M. TAFFIN, Adjoint, en parlera demain au Conseil d'Administration municipale. Il est tout disposé à répondre aux articles du Réveil. La 5ème Commission adopte cette façon de procéder.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H.20.

Le Secrétaire,
Dr DUCAMP.

REUNION DE LA 5ème COMMISSION
MUNICIPALE D'HYGIENE ET D'ASSISTANCE

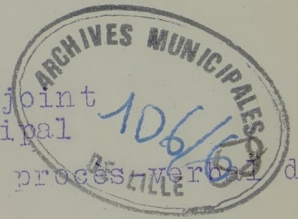
du 7 Juin 1926.



Etaiant présents : M.M. Taffin, Adjoint
Bauche, Conseiller municipal
Corsin, d°
Malaquin d°
Martin, d°

S'étaient excusés : M.M. le Docteur Verhaeghe, Adjoint
Cnudde, Conseiller municipal

M. Taffin, Adjoint, prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.



L'Administration Municipale a été sollicitée à plusieurs reprises par des habitués de la piscine de l'Etablissement des bains municipaux du Boulevard de la Liberté pour créer des bains de famille. Des bains mixtes avaient été organisés dès l'ouverture de l'Etablissement, mais on dut les supprimer par suite de certains incidents qui se sont produits. Pour revenir au bain de famille, il faut éliminer les personnes qui y viendraient par curiosité malsaine.

La 5ème direction propose d'admettre seulement au bain de famille, les pères de famille avec leurs dames et leurs enfants; seraient éliminés les garçons de plus de 10 ans et les hommes se présentant avec dame seule.

M. Malaquin n'est pas partisan du bain de famille dans un établissement à espace limité tel que notre établissement municipal. Il craint le renouvellement des incidents qui se sont produits en Mai 1925. Il fait toutes réserves sur cette création du bain de famille. M. Martin trouve qu'il est agréable à un père de famille d'aller à la piscine avec ses enfants pour les apprendre à nager. Lui-même a été sollicité par un certain nombre de personnes.

La Commission invite M. Ducamp à demander des renseignements à Nancy et à Tourcoing sur l'organisation des bains de famille dans les établissements de bains municipaux de ces villes. La question est remise à huitaine.

X
X X

Il est procédé à l'examen de tous les travaux demandés par les Médecins-Inspecteurs scolaires, travaux à exécuter dans les Ecoles.

La 5ème Commission a l'impression que les hommes de section ne font pas leur service puisque les médecins-inspecteurs sont obligés de signaler les petites réparations qui sont à faire dans les écoles.

A la suite de l'intervention de M. Malaquin la 5ème Commission estime qu'il y a nécessité d'avoir un meilleur entretien journalier dans les écoles : lavage des locaux et des vitres principalement.

Elle juge l'inutilité de peindre en blanc les tables des cantines scolaires : ces tables doivent être nettoyées et lavées à la brosse après chaque repas.

M. Bauche fait remarquer que les femmes de service aux cantines ne sont pas payées suffisamment; les salaires de tout le personnel municipal ont été augmentés, seuls ceux de ces femmes de service ne l'ont pas été.

Cette question n'étant pas du ressort de la 5ème Commission, celle-ci transmet l'observation de M. Bauche à l'Administration municipale.

X
X X

M. Dubreucq-Pérus propose à l'Administration municipale la vente d'un fourneau à deux chaudières sis en sa cantine d'usine, 268 rue Pierre Legrand, moyennant la somme de 1.000 Frs. Ce fourneau est à l'état neuf et n'a pas servi. M. Martin accompagné de M.M. Brisly, Eycken et Pollet-Venant l'a visité; il estime qu'il pourrait être utilisé à la cuisine du fourneau économique qui va être créé au Faubourg des Postes.

La 5ème Commission donne un avis favorable à condition qu'il y ait l'utilisation dans un laps de temps assez rapproché.

X
X X

La Commission administrative des Hospices demande l'autorisation d'aliéner un immeuble à Marcq en Baroeul, 54 et 56 rue Jules Guesde pour la somme de 25.000 Frs en le vendant à l'occupant M. Desutter.

La 5ème Commission donne un avis favorable.

X
X X

La Commission administrative des Hospices demande l'autorisation de faire procéder aux travaux de remplacement des appareils de stérilisation dans les salles d'opérations du Pavillon Olivier. Le devis s'élève à 41.200 Frs. Cette somme sera reprise au budget additionnel et rattachée à l'Art. 4, Chap: 2 du budget de l'exercice 1926 des Hospices de Lille.

La 5ème Commission donne un avis favorable.

X
X X

La Commission administrative des Hospices demande l'autorisation d'installer des fourneaux de cuisine au gaz au Pavillon Olivier. Le devis s'élève à 32.000 Frs. Cette somme sera reprise au budget additionnel et rattachée à l'art. 4 chapitre 2 du Budget de l'exercice 1926 des Hospices de Lille.

La 5ème Commission donne un avis favorable.

X
X X

La Commission administrative des Hospices a décidé l'installation d'un appareil à stérilisation et d'autres appareils sanitaires à la Consultation des voies urinaires à l'Hôpital St Sauveur et de passer à cet effet marché avec M. Haussy pour la somme de 4.890 Frs.

M. le Docteur Verhaeghe, Adjoint, donne avis favorable pour l'exécution de ces installations, mais avis défavorable pour l'inscription d'un nouveau crédit de 4.800 Frs à l'art. 34 du budget de l'exercice 1925; si l'on ne diminue pas d'autant le crédit inscrit à l'art. 35 de ce budget. Cette réduction peut se faire sans nuire au fonctionnement de la Consultation des voies urinaires.

La 5ème Commission partage l'opinion de M. l'Adjoint.

X
X X

M. Bauche demande si les travaux de l'Ecole de natation avancent; bientôt les jours chauds arriveront et l'Ecole ne pourra être ouverte si tous les travaux d'aménagement n'ont pas été exécutés.

X
X X

M. Bauche signale que le baigneur Robert n'a pas un salaire égal à celui des cabiniers et des maîtres de nage. C'est pourtant un nageur émérite; il a eu déjà l'occasion de sauver une personne qui se noyait dans la grande piscine. M. Ducamp fera une note à ce sujet à M. le Secrétaire général.

X
X X

M. Taffin, Adjoint, signale que conformément aux décisions prises antérieurement, deux places ont été créées au Marché St Nicolas pour la vente du poisson. En outre, l'une des 4 places prévues sous le porche, côté Grand Place, pour la vente de produits alimentaires, vient d'être louée. La location de ces étaux est faite aux prix des autres étaux de ce Marché.

La 5ème Commission prend acte.

X
X X

M.M. Malaquin et Corsin demandent le résultat de l'enquête relative au maintien ou à la suppression du W-C qui se trouve sous la Grand' Garde. La 5ème Commission a été d'avis de le supprimer.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 19 H 15.

Le Secrétaire :

Dr DUCAMP.

REUNION de la 5ème COMMISSION d'HYGIENE et d'ASSISTANCE

du 21 JUIN 1926.

L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la 5^e Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une délibération complémentaire.

LE 10.7.26
M. PLANQUE.

Etaient présents : M. M. TAFFIN, Adjoint au Maire,
BAUCHE, Conseiller Municipal,
CNUUDE, d°
MARTIN, d°
PEETERS, d°

S'étaient excusés : M. M. Le Dr VERHAEGHE, Adjoint au Maire,
CORSIN, Conseiller municipal,
MALAQUIN, d°

M. TAFFIN, Adjoint, prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé sans observation.

Dans sa séance du 7 Juin 1926, la 5ème Commission avait invité M. DUCAMP à demander aux Villes de Nancy et de Tourcoing si les bains de famille avaient été organisés dans leurs établissements de bains municipaux. Les réponses données par les Maires de ces villes nous signalent que ces bains n'ont pas été créés dans leurs piscines. M. le Dr VERHAEGHE Adjoint, insiste pour que semblable initiative soit prise par la Ville de Lille.

M. CNUUDE est opposé aux bains de famille; il craint des incidents contraires aux bonnes mœurs et par suite des responsabilités pour l'Administration Municipale. M. MARTIN est favorable à la création des bains de famille qui ont été demandés par plusieurs personnes.

La 5ème Commission adopte le bain de famille sous la condition suivante qu'il ne sera fréquenté que par les parents avec leurs enfants de moins de 10 ans, filles comme garçons.

Des renseignements ont été demandés aux villes de Nancy et d'Amiens sur le fonctionnement de leurs criées municipales comme la 5ème Commission l'avait désiré.

La ville de Nancy a supprimé sa criée municipale par arrêté du 22 Mars 1926 pour mettre son emplacement à la disposition de marchands en gros.

A Amiens les ventes en gros à la criée sont faites par un receveur d'octroi comme cela se passe au Minck de Lille. Donc, à la criée de cette ville, le Receveur facteur, employé d'octroi vend toutes les marchandises pour le gros, tandis qu'à Lille, l'employé d'octroi ne vend que le poisson.

M. TAFFIN indique qu'il y a déjà plusieurs postulants pour la criée vacante, mais il estime que pour faciliter la bonne marche des travaux à exécuter aux Halles, notamment l'asphaltage, il est préférable d'attendre que le côté N.E. soit complètement terminé pour procéder à la nomination d'un nouveau facteur, s'il y a lieu.

La 5ème Commission prend acte que des renseignements précis qui viennent d'être obtenus, il semble résulter qu'il n'existe pas de véritables criées municipales en France. Elle reconnaît d'ailleurs tous les risques d'une telle entreprise et pense qu'il est préférable de s'abstenir.



M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie a répondu à M. le Maire de Lille qu'il transmettait au Ministre de l'Agriculture sa demande faite pour la suppression de l'exportation de la viande, de la volaille, du beurre, des oeufs, des fruits et des légumes.

A la demande de M. TAFFIN, la 5ème Commission conclut à l'envoi de la même lettre à M. le Ministre de l'Agriculture.

Une note aux journaux fera connaître au public l'intervention faite près du Gouvernement par l'Administration Municipale.

M. BAUCHE renouvelle sa demande pour la préparation définitive de l'Ecole de natation de plein air de la rue d'Armentières et pour son ouverture rapide. La température étant plus douce, les bains froids sont maintenant accessibles.

M. TAFFIN informe ses collègues que M. COISSARD, Commissaire de la Sûreté, fait exercer une surveillance active sur les transactions qui se font au Marché aux légumes (carreau des Halles Centrales). Chaque semaine des contraventions sont dressées aux regratiers. Il espère que, grâce à l'activité déployée par M. Coissard, les mesures prises auront d'heureux résultats.

La 5ème Commission prend acte.

Lecture est donnée des différentes notes demandant que les travaux suivants soient exécutés de toute urgence :

1°- Relever les pavés sur le carreau des Halles Centrales afin de supprimer les trous qui se trouvent en différents points;

2°- Recharger de gravier le terre-plein de la place du Concert afin que les marchands soient placés sur un sol plus ferme et non dans la boue les jours de marché;

3°- Peindre dans tous les marchés couverts les lanterneaux vitrés de la toiture à leur partie inférieure, afin d'atténuer l'action du soleil sur les denrées périssables.

La 5ème Commission transmet ces demandes au Service compétent avec avis favorable.

M. MARTIN fait remarquer qu'aujourd'hui à 16 h.20, l'emplacement de la Place du Concert où s'était tenu le marché n'était pas encore balayé. M. CNUUDE a constaté que deux hommes balayaient à 13 h.40. Les deux cantonniers affectés au nettoyage du marché commencent leur journée à 5 h. pour huit heures consécutives. Il faudrait demander à M. LOBERT si ces cantonniers ont été remplacés pour l'après midi.

Les marchands de viandes foraines aux Halles Centrales demandent que l'entrée des viandes foraines ait lieu dans les Halles tous les vendredis à 5 heures le matin, au lieu de 6 heures pendant les mois de Mai, Juin, Juillet, Août, comme cela existait avant la modification de l'art.457 du C.A.M. (modification faite le 31 mars 1926 par arrêté 1969).

La 5ème Commission donne un avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire,

Dr. DUCAMP.

1007
 PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA 5ème COMMISSION

du 28 Juin 1926



L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui

auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

LE 10.7.26
 M. PLANQUE.

Etaient présents: M.M. Taffin, Adjoint au Maire,
 Bauche)
 Hertin)
 Peeters) Conseillers municipaux

Etaient absents, excusés; M.M. Verhæghe, Adjoint au Maire
 Cnudde)
 Corsin)
 Islaquin) Conseillers Municipaux.

M. Taffin, Adjoint, prend la présidence.

Le procès-verbal de la dernière réunion, est adopté sans observations.

Le Président invite le Secrétaire à donner lecture de la lettre de Madame la Directrice de la Maison Maternelle "Julia Bécour" qui sollicite le relèvement du prix de journée dans son établissement

Cette demande qui a reçu l'agrément de M. l'Adjoint Verhæghe est favorablement examinée par la Commission qui émet l'avis, conformément à la décision départementale de fixer à 10 francs, le prix de journée d'entretien à la Maison Maternelle "Julia Bécour" de toute bénéficiaire de la loi du 15 Juiller 1893.

Elle propose en outre, que ce relèvement de prix, prenne effet à partir du 1er Janvier 1926.

X
 X X

Les dossiers des demandes présentées par les postulantes au Legs Boucher de Perthes et primes municipales sont examinées.

La Commission à l'unanimité, propose la répartition suivante:

		Legs Boucher de Perthes	
1ère	Prime	100 francs
2ème	"	90 "
3ème	"	80 "
4ème	"	80 "
5ème	"	70 "
6ème	"	70 "
7ème	"	60 "
8ème	"	50 "
		Ensemble . 600 frs montant du Legs.	

Primes Municipales			
Une prime de	100 francs		100 frs
" "	90 "		90 "
" "	80 "		80 "
" "	75 "		75 "
" "	60 "		60 "
21	"	40 "	840 "
23	"	30 "	690 "
170	"	25 "	4250 "
57	"	20 "	1140 "

Ensemble 376 primes diverses dont le montant atteindra 7325 francs.

La 5ème Commission propose suivant la tradition qu'un diplôme et une boîte de biscuits soient offerts à chaque lauréat.

X
X X

M. Bauche déclare qu'il a été saisi de plusieurs demandes concernant la date d'ouverture de l'Ecole de natation à cet effet, il prie la 5ème Commission de poser la question à l'Administration, afin de connaître, lors de la prochaine réunion, la décision prise à ce sujet.

Cette proposition est adoptée.

X
X X

La 5ème Commission approuve les délibérations des Hospices de Lille autorisant pour le Receveur Municipal de donner main-levée d'une inscription hypothécaire grevant deux parcelles de terrain, sises à La Madeleine rue de Marquette et Gambetta.

Elle approuve également la délibération du Bureau de Bienfaisance autorisant l'aliénation amiable, moyennant le prix de 1500 frs au profit de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, d'une parcelle de terre sise à Lille, rue du Faubourg des Postes, le long de la voie du Chemin de fer, d'une contenance de 19 a 42 ca reprise au cadastre sous le n° 953p de la section E.

X
X X

M. Peeters signale que les vélos déposés à l'entrée de l'Etablissement des Bains, Bd de la Liberté, ne sont pas surveillés, que par suite de cet abandon, des vols ont été commis à différentes reprises. Pour remédier à cet état de choses, il propose la nomination d'un gardien bénévole.

M. Martin reconnaît l'inconvénient, toutefois, il estime que cette innovation imposerait une dépense nouvelle qui s'ajoutant au pourboire donné au personnel de l'établissement, augmenterait sensiblement le prix du bain.

M. le Président est d'avis que cette situation mérite d'être examinée toutefois il lui semble que cette question relève de l'initiative du Service.

Tenant compte de cette observation la 5ème Commission décide de renvoyer la question à l'examen du Directeur de l'Etablissement des bains en le priant de faire connaître dans un délai rapproché les mesures à prendre en vue de la sauvegarde des vélos.

X
X X

M. Martin désire que des instructions soient données sans retard en vue de l'éloignement des chiens, tant sur les marchés, que dans les lieux de passage où sont exposés des légumes.

M.M. Peeters et Bauche approuvent cette proposition ils demandent, en outre, que l'Administration prenne des mesures rigoureuses pour la capture des chiens errants.

La 5ème Commission est de cet avis.

X
X X

X
X X

Le Président donne ensuite lecture de la lettre qu'il a adressée le 25 Juin à M. le Maire, laquelle contient des suggestions concernant l'aide financière éventuelle que la Ville de Lille pourrait apporter au Syndicat de la Boulangerie en vue de procéder à des achats de farine dans des conditions avantageuses.

Ces achats qui ne devraient être faits qu'à bon escient, après une sérieuse étude de la question, ne lèseraient en rien les finances de la Ville et seraient susceptibles d'enrayer la hausse du pain.

La 5ème Commission remercie son Président de cette communication. D'accord avec lui sur le principe, elle prie l'Administration Municipale de vouloir bien en faire l'étude et de la retenir, s'il est démontré que son application peut être utile à la population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 heures 50

Le SECRETAIRE,

O DELONQUE.

L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

LE 24.7.26

Reunion de la 5e Commission d'Hygiène et d'Assistance
du 12 Juillet 1926

Etaient présents : M.H. Taffin, Adjoint au Maire
Corsin, Conseiller municipal
Malaquin, d°



Etaient excusés : M.H. D^r Verhaeghe, Adjoint au Maire,
Beuche, Conseiller municipal,
Cnudde, d°
Martin, d°
Peeters, d°

M. Taffin, Adjoint, prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observations.

X
X X

Les dossiers des demandes d'admission aux divers modes d'assistance sont examinés, ainsi que les propositions de radiation des bénéficiaires ne remplissant plus les conditions requises :

1° - Assistance à domicile aux vieillards, infirmes et incurables.-

Liste A - Vieillards -

30 demandes sollicitées dont 6 propositions de rejet.

Liste B - Infirmes et incurables -

31 demandes sollicitées dont 5 propositions de rejet.

Liste C - Postulants possédant le domicile de secours à Lille, mais n'y résidant plus.

15 demandes sollicitées dont 4 propositions de rejet.

Liste D - 3 suppressions.

Liste E - 2ème partie : 3 demandes sollicitées.

Liste F - Vieillards belges : 20 demandes dont 3 propositions de rejet.

La 5ème Commission approuve ces listes. Elle demande toutefois en ce qui concerne la nommée Billaux Marie, veuve Muller, dont le rejet de la demande est proposé, qu'il soit procédé à une enquête à l'effet de savoir si les enfants de l'intéressée peuvent réellement lui venir plus en aide.

2° - Assistance aux Vieillards, Infirmes et Incurables.- Hospitalisation-

Liste A - Vieillards.

32 demandes sollicitées.

Liste B - 1 rejet.

Liste C - Infirmes et Incurables.

31 demandes sollicitées.

Liste D - 16 rejets.

Liste E - Postulants ayant leur domicile de secours à Lille, mais n'y résidant plus.

9 demandes sollicitées.

La 5ème Commission approuve ces listes mais désire toutefois que le nommé Offret Ferdinand, signalé comme ayant des crises d'épilepsie et dont le rejet de la demande d'hospitalisation est proposé, soit de nouveau examiné.

3° - Assistance aux femmes en couches -
2 demandes sollicitées.

La 5ème Commission propose : 1°- l'admission de Mme Boonaert Paul, née Cattelain Blanche, déjà mère de 3 enfants; 2°- le rejet de la demande présentée par Mme Pley Ismael, née Dujardin Louise, dont les ressources sont supérieures au barème prévu.

4° - Assistance aux familles nombreuses -

45 demandes sollicitées en 1ère partie et 1 en 2ème partie.

1 proposition de rejet.

21 propositions de radiation de bénéficiaires ne remplissant plus les conditions requises.

La 5ème Commission approuve ces propositions.

X
XXX

La 5ème Commission prend connaissance de l'avis exprimé par le Directeur de l'établissement des bains du Boulevard de la Liberté sur la question des vélos déposés à l'entrée de cet établissement.

Reconnaissant que les garages mis à la disposition du public sont libres aux risques et périls des propriétaires des vélos, la Commission estime que l'avis affiché par le Directeur invitant les cyclistes à se garantir au moyen d'une chaînette de sécurité avec cadenas, est suffisant.

X
XXX

M. Corsin demande qu'au moment de l'exécution du réasphaltage du marché de Wazemmes, le Service des Travaux se préoccupe d'assurer un écoulement régulier des eaux pour empêcher toute stagnation en certains points.

Il rappelle, en outre, la question de l'enlèvement de l'urinoir au marché St-Nicolas.

M. Taffin, Adjoint, fait connaître qu'une décision dans ce sens a déjà été prise.

X
XXX

M. Malaquin signale que des camions de charbon très lourdement chargés et allant à toute vitesse laissent tomber sur la voie publique des quantités de poussières qui salissent la chaussée.

La 5ème Commission demande que cette question soit examinée par le Service de la Propreté Publique.

X
XXX

M. Taffin, Adjoint, après avoir donné connaissance d'une lettre par laquelle les marchands étalagistes de la place du Concert réclament avec insistance que du gravier soit déposé sur la place de ce marché, informe la Commission que le Service des Travaux va faire le nécessaire.

X
XXX

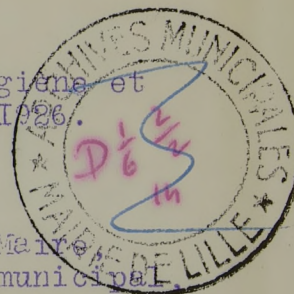
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 20.
Le Secrétaire :

E. DUMONT.

L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui seraient prises par le Conseil Municipal pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction réglementaire.
L'Adm. Mun. décide en outre de maintenir le statu quo en ce qui concerne la braderie, tous essais de réglementation devant donner lieu à de multiples difficultés.

LE 21.7.26
M. PLAN

Réunion de la 5e Commission d'Hygiène et d'Assistance du 26 Juillet 1926.

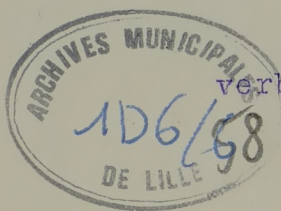


Etaient présents : M.M.

Taffin, Adjoint au Maire
Bauche, Conseiller municipal
Corsin, d°
Malaquin, d°
Peeters, d°

S'étaient excusés : M.M. le D^r D. Verhaeghe, Adjoint au Maire,

Cnudde, Conseiller municipal,
Martin, d°



M. Taffin, Adjoint, prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observations.

X
X X

Réglementation de la Braderie. Les représentants des vendeurs sur marché, ainsi que les commerçants ont insisté près de l'Administration pour que des dispositions soient prises en vue de réglementer la Braderie. M. Taffin, Adjoint, a assisté à plusieurs réunions de ces groupements et l'entente a été très difficile. Cependant, ils se sont mis d'accord sur les règles suivantes :

1°- Les commerçants désirant conserver la libre disposition du trottoir en face de leur magasin, pour y faire la braderie, devront le signaler à la Mairie au moins quinze jours à l'avance. Durant cette période de quinze jours, ils devront afficher à leur vitrine une pancarte indiquant qu'ils réservent leur trottoir pour y vendre;

2°- Les places retenues qui ne seront pas occupées à cinq heures du matin pourront l'être par les marchands bradeurs.

La 5e Commission donne un avis favorable à cette réglementation.

A la demande de M. Bauche, la 5e Commission émet également l'avis qu'un espace libre suffisant sera réservé à chaque croisement de rue pour permettre aux piétons de passer.

Sur proposition de M. Taffin, la 5e Commission adopte que les marchands seront autorisés à s'installer Place de la République et Boulevard de la Liberté jusqu'au croisement de la rue Nationale; d'autre part, un arrêté sera à prendre pour limiter la circulation publique, tramways et voitures.

X
X X

Le Syndicat des vendeurs sur marché demande que les emplacements sur le marché de la Nouvelle Aventure soient limités à 6 mètres le jour de la kermesse de Wazemmes.

Il sera défendu de s'installer avant cinq heures le matin. Les voitures et autres objets de matériel non nécessaires à la vente seront dirigés sur un emplacement réservé hors du marché.

La 5e Commission donne un avis favorable à ces dispositions qui feront l'objet d'un arrêté.

X
X X

Une pétition a été adressée à l'Administration municipale par les commerçants de la Place Philippe de Girard qui voudraient que le marché de la Place de la Nouvelle Aventure soit divisé en deux :

d'une part, les marchands de nouveautés, chaussures, lingerie, outils, etc; d'autre part, les marchands de ferraille, brocanteurs, etc..

Le marché de la Nouvelle Aventure recevrait les premiers marchands et la Place Philippe de Girard fournirait un emplacement pour les marchands à la ferraille et à la brocante.

D'après les indications de M. Taffin, Adjoint, et de la 5e Commission, cette pétition sera communiquée au président du syndicat des vendeurs sur marché, afin que ces derniers puissent donner leur avis sur la question.

X
X X

A la suite d'un rapport établi par le Directeur des Services d'Hygiène sur l'exploitation des Bains municipaux du Bd de la Liberté montrant le déficit de cette dernière, M.M. le D^r Verhaeghe, Adjoint, et le Secrétaire Général demandent à ce qu'une proposition de relèvement des tarifs soit faite.

Sur la proposition du service, la 5e Commission adopte le tarif suivant pour tous les établissements de bains municipaux :

Bain-piscine	: 2,00
Bain-douche	: 1,00
Bain-baignoire	: 1,25
Bain sulfureux	: 2,50
Abonnement :	
Bain-douche	: 0,75
Bain-baignoire	: 1,00

Sur l'intervention de M. Bauche, la 5e Commission propose que la carte d'abonnement comporte seulement 10 tickets au lieu de 20.

X
X X

M. Bauche signale à ses collègues que de nombreux chiens circulent en ville, sur la voie publique, et que leurs propriétaires commettent ainsi une infraction à l'art. 37 du C.A.M.. La 5e Commission demande que l'Administration municipale rappelle à la Police cet article :

"Il est formellement interdit de laisser divaguer les chiens, même munis du collier ci-dessus prescrit, ou porteur de la marque de leur maître, sur la voie publique, dans les bois ou dans les champs".

M. Bauche fait en outre remarquer que des personnes peignent leur chien sur la voie publique, de sorte que les passants et les voisins peuvent recevoir, non seulement les poils, mais la vermine que portent ceux-ci. La 5e Commission demande qu'un arrêté sanctionne l'interdiction de peigner ou nettoyer les chiens sur la voie publique.

X
X X

M. Peeters a observé à la cérémonie de bienfaisance du 14 Juillet, qui a eu lieu au Palais-Rameau, qu'un certain nombre de

femmes ne pouvaient s'asseoir à cause de l'insuffisance des sièges. Il demande qu'à l'avenir des précautions soient prises pour permettre à tout le public d'être assis. Il faudra donc s'assurer si tous les sièges apportés sont en bon état : ce n'était pas le cas à la dernière réunion.

La 5e Commission transmet ce voeu avec avis favorable.

X
X X

Le syndic du syndicat des propriétaires de la voie privée rue du Chevalier de l'Espinard demande si la Ville reconnaîtrait la rue si, au lieu du pavage réglementaire, il était établi une chaussée en supermacadam comme l'entreprise Carette-Duburcq en a fait l'essai au Grand Boulevard.

Cette rue étant à proprement parler une rue d'habitation et non de grande circulation, la 5e Commission donne un avis favorable à cette proposition qu'elle transmet à la Commission des Travaux.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.

Le Secrétaire :

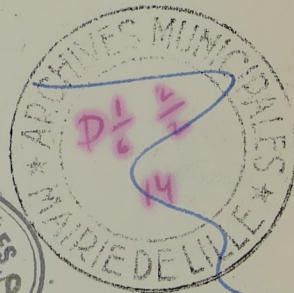
D^r DUCAMP.

Réunion de la 5ème Commission d'Hygiène et d'Assistance

L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

LE 26.7.26
N. PLANQUE.

M.M. Bauche, Conseiller municipal
Malaquin, d°
Martin, d°
Peeters, d°



S'étaient excusés :

M.M. le Dr Verhaeghe, Adjoint au Maire,
Taffin, d°
Cnudde, Conseiller municipal
Corsin, d°

M. Bauche, Conseiller municipal, prend la présidence.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observations.

X
X X

La 5ème Commission examine les comptes d'administration et de gestion du Bureau de Bienfaisance pour l'année 1925 et constate que ces deux documents ont été régulièrement établis.

Elle examine ensuite le budget supplémentaire de cette Administration charitable, de l'exercice 1926, et l'approuve également.

La remarque suivante a cependant été faite :

On a affecté sur le budget de 1925 une somme de 678.632 F.16 pour la construction d'un immeuble de rapport au coin de la rue Jean sans Peur et de la rue Gombert, tandis qu'il n'a été dépensé que 91.785 F.27 pour la construction de maisons ouvrières.

M. Bauche fait adopter, à ce sujet, par la Commission, le vœu qu'il soit dépensé plus à l'avenir pour l'édification de maisons ouvrières.

X
X X

Les demandes de subventions formées par les groupements suivant sont examinées :

1° par la Société de secours mutuels "l'Union de Lille" pour l'envoi de deux délégués au Congrès de Strasbourg qui aura lieu du 20 au 26 Septembre 1926.

2° par le syndicat des employés de Commerce, de l'Industrie et des Administrations de l'Etat de Lille et environs pour l'envoi d'un délégué au Congrès de Paris, les 15, 16 et 17 Août 1926;

3° par la Chambre syndicale de l'Industrie textile de Lille et environs pour participation d'un délégué au Congrès qui se tiendra à Valence (Drôme) les 12, 13 et 14 Septembre 1926.

La 5ème Commission donne avis favorable à ces demandes auxquelles il y aura lieu toutefois d'appliquer les règles habituelles.

x x
x

La 5ème Commission émet un avis défavorable aux deux demandes d'admission à l'assistance aux femmes en couches formulées par les dénommées ci-après dont les ressources sont jugées suffisantes :

1° Mme Defer née Sohier Berthe, 3 rue de l'Orphéon;
2° Mme Uyttenhove née Vandekerckhove Maria, 106 rue Jules Guesde.

x x
x

Au sujet de la proposition faite par la Commission, dans sa réunion du 26 Juillet dernier, sur la proposition de M. Bauche relativement aux chiens errants, et d'un arrêté devant être pris à la suite d'un cas de rage constaté, une discussion s'est engagée sur les mesures qu'il conviendrait de proposer pour parer aux dangers que peuvent présenter ces bêtes.

La 5ème Commission a décidé de reprendre la question lors d'une prochaine réunion.

x x
x

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 15.

Le Secrétaire,

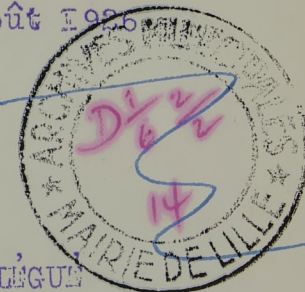
E. DUMONT

Assistance aux Vieillards,
Infirmes et Incurebles

Allocation mensuelle

Augmentation du taux

Lille, le 24 Août 1926



Conseil- adopté, la mesure devant
prendre effet du 1er Janvier 1927.
LE 18.9.26
M. PLANQUE.

RAPPORT DE L'ADJOINT DÉLÉGUÉ
aux Services d'Assistance

En application de l'article 20 de la loi du 14 Juillet 1905 sur l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables le taux de l'allocation mensuelle d'assistance à domicile ne peut être inférieur à 5 francs, ni - sauf circonstances exceptionnelles - supérieure à 20 francs. Ce taux, fixé par le Conseil Municipal, doit recevoir l'approbation du Conseil Général. Si des circonstances exceptionnelles motivent la fixation d'un taux supérieur à 20 frs la délibération du Conseil Général approuvant ce taux supérieur doit recevoir l'approbation du Ministre de l'Intérieur. D'autre part, si ce taux dépasse 30 francs, l'excédent est légalement à la charge exclusive de la Commune.

En présence des circonstances exceptionnelles dues à l'accroissement du coût de la vie, le Conseil Général du Nord, à l'effet de venir en aide aux communes désireuses de faire un effort en faveur de leurs vieillards et infirmes, décidait dans sa séance du 4 Mai 1926 que "le département prendrait à sa charge le tiers de la dépense supplémentaire que s'imposerait toute commune en accordant sur les fonds de son budget une allocation supplémentaire à ses vieillards, à ses infirmes et à ses incurables privés de ressources", c'est-à-dire dans le cas où le Conseil Municipal déciderait d'attribuer une allocation communale complémentaire aux bénéficiaires de la loi du 14 Juillet 1905 assistés à domicile

Le Conseil Municipal de Lille a déjà, dans ce sens, montré sa sollicitude pour les malheureux obligés de réclamer le bénéfice de cette loi de 1905. Par délibération du 17 Décembre 1923, mise au point par une délibération du 29 Avril 1925, il décidait de fixer à 30 frs le taux théorique de l'allocation mensuelle et d'accorder une majoration de 10 frs par moi aux assistés résident à Lille "le département intervenant dans cette somme pour un pourcentage de 10 %"

Mais depuis 1923 le prix des objets de première nécessité a cessé de s'accroître. Un nouvel effort s'impose. Et, par lettre du 23 Juin 1926, le Préfet nous invite à examiner à nouveau la question en vue de fixer le montant de l'allocation mensuelle qui sera attribuée à nos vieillards, infirmes et incurables à dater du 1er Janvier 1927.

Nous proposons de porter à 20 francs par mois (au lieu de 10) la majoration accordée par la Ville de Lille. Sur cette majoration le département interviendra pour 1/3, soit 6.66. Il restera à la charge de la Ville une somme de 13.34. Ce qui fait que pour une augmentation d'allocation mensuelle de 10 francs touchée

par ses assistés la Ville n'interviendra que pour une somme de
13.34 - 9 = 4 frs.34.

Si cette proposition était agréée, il y aurait lieu pour le
Conseil Municipal de prendre une délibération modifiant, dans
ce sens, ses délibérations antérieures des 17 Décembre 1923 et
29 Avril 1925.

L'Adjoint délégué:

D^r VERHAEGHE

Note - Il n'est pas tenu compte dans l'exposé ci-dessus
de la majoration mensuelle de 10 frs accordée à tout assisté
à domicile par l'article 5 de la loi du 28 Juin 1918. Cette
majoration, à la charge exclusive de l'Etat, continuera à être
servie quelque soit le montant de l'allocation votée par le
Conseil Municipal, aussi longtemps que ne sera abrogée cette
disposition législative. De ce fait, l'allocation mensuelle
~~minimum~~ touchée par les assistés à domicile de la loi de 1905
serait de 30 + 20 + 10 = 60 francs.

maximum

M. le Secrétaire Général
1188

Réunion de la 5ème Commission

d'Hygiène et d'Assistance du 13 Septembre 1926

Etaient présents : M.M. le Dr D. Verhaeghe, Adjoint au Maire
Taffin, d°
Cnudde, Conseiller municipal
Corsin, d°
Malaquin, d°
Martin, d°
Peeters, d°
S'était excusé : M. Bauche, d°

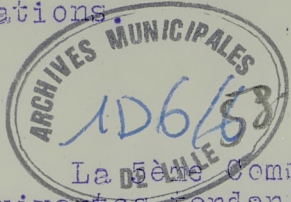
L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction réglementaire.

LE 25.9.26
M. PLANQUE.



M. le Dr Verhaeghe, Adjoint, prend la présidence.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observations



X
X X

La 5ème Commission donne un avis favorable aux deux demandes suivantes tendant à obtenir le bénéfice des dispositions de la loi du 15 Juillet 1922 instituant des allocations temporaires en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes au titre de la loi du 9 Avril 1898 sur les accidents de travail.

1° Mme Vve Phellion, 59 rue du Chevalier Français, dont le mari a été victime d'un accident à la gare de Landas le 4 Janvier 1904.

2° Mme Vve Elias Davron, 5 rue Duplex, dont le mari, monteur au service des P.T.T., a été tué accidentellement au cours de son travail le 26 Septembre 1911.

X
X X

Dans un rapport du 24 Août dernier, M. le Dr Verhaeghe, Adjoint aux services d'Assistance, propose à l'Administration municipale, en raison de l'accroissement du prix des objets de première nécessité, de bien vouloir augmenter l'allocation complémentaire mensuelle de la Ville de 10 Frs par mois. De cette façon, le vieillard toucherait par mois :

50 Frs (montant du taux théorique de l'allocation) + 10 Frs (majoration de l'Etat) + 20 Frs (allocation complémentaire de la Ville) = 60 Frs, au lieu de 50 Frs qu'il touche actuellement.

Dans sa séance du 4 Mai 1926, le Conseil Général a décidé que "le département prendrait à sa charge le tiers de la dépense supplémentaire que s'imposerait toute commune en accordant sur les fonds de son budget une allocation supplémentaire à ses vieillards, à ses infirmes et à ses incurables privés de ressources."

.....

Or, jusqu'ici, le département n'intervenait que pour 10 Frs, c'est-à-dire qu'actuellement la Ville paie 9 Frs sur les 10 Frs d'allocation complémentaire qu'elle a votée.

D'après la nouvelle décision du Conseil général, le département paiera à partir du 1er Janvier 1927 le 1/3 de l'allocation complémentaire. Comme celle-ci sera de 20 Frs, la Ville n'aura à sa charge que 13 Frs 34; le supplément de dépense ne sera donc pour le budget que de :

$$13.34 - 9 = 4 \text{ Frs } 34 \text{ par allocation mensuelle.}$$

Il y a 3.109 bénéficiaires inscrits pour le 1er Octobre 1926. L'augmentation de dépenses sera pour chaque mois de :

$$4.34 \times 3.109 = 13.493 \text{ Frs } 06$$

et pour l'année de 161.916 Frs 72.

Il faudra prévoir au budget de 1927 un crédit de 1.700.000 Frs au lieu des 1.500.000 inscrits au budget de 1926.

La 5ème Commission donne un avis favorable à cette proposition.

X
X X

Le Secrétaire donne communication d'une lettre adressée à la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance par M. le Maire, lettre rappelant les trois questions suivantes :

- 1° Service des layettes,
- 2° Soins médicaux d'urgence,
- 3° Subvention au Comité de la Lutte contre le cancer.

M. le Dr Verhaeghe donne quelques explications à ce sujet et signale qu'il a au préalable donné une copie de cette lettre aux représentants de l'Administration municipale dans la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance en vue de faire hâter la solution de ces trois questions.

La 5ème Commission prend acte.

X
X X

M. le Préfet a adressé à M. le Maire un projet de règlement préparé par une Commission instituée par le Ministère de l'Intérieur et relatif aux mesures destinées à prévenir et à combattre les incendies dans les salles de spectacles, magasins et grands établissements ouverts au public; le règlement comporte des prescriptions s'adressant aux trois catégories suivantes d'établissements :

1° Etablissements ayant une scène machinée avec dessus ou dessous ou comportant les deux dispositifs;

2° Etablissements ayant une scène non machinée sans dessus ni dessous : cirques, hippodromes, vélodromes, etc...

3° Etablissements n'ayant pas de scènes, mais pouvant comporter une simple estrade fixe ou mobile.

.....

Les divers titres de ce règlement traitent :

- la construction et l'aménagement général de l'établissement,
- les dégagements de salle;
- le chauffage, la ventilation, l'hygiène et l'éclairage;
- les secours contre l'incendie;
- les dispositions spéciales à certaines attractions (cinémas);
- les magasins de décors et d'accessoires de théâtre et les ateliers annexes;
- les grands magasins (bazars, galeries, etc...) librement ouverts au public;
- rentrant dans la 1ère catégorie;
- les établissements de 2ème et de 3ème catégories.

La 5ème Commission donne un avis favorable à ce projet de règlement et le transmet à la Commission de sécurité.

X
X X

La 5ème Commission donne un avis favorable à la proposition faite par la Sous-Commission de la Voie publique en vue d'autoriser la Société "Le Taxiphone" à installer une cabine téléphonique sur le bord de la Place Vanhoenacker, face au carrefour de la rue d'Arras et de la rue Courmont.

L'emplacement choisi ne peut gêner en rien les quelques marchands qui se placent parfois sur la Place Vanhoenacker.

La 5ème Commission donne un avis favorable.

X
X X

La Ville de Bruay demande le renouvellement de son abonnement pour 50 analyses de lait à effectuer par le Laboratoire municipal avec une réduction de 50 % sur le prix du tarif, c'est-à-dire à raison de 20 Frs par analyse.

Etant donné que cet abonnement est destiné à contrôler le lait livré aux consultations de nourrissons de cette ville, la 5ème Commission donne un avis favorable.

X
X X

Le Syndicat des Vendeurs sur marchés de Lille et environs s'est plaint près de . le Maire de ce que la Fontaine Wallace placée sur le Parvis de Croix cause un préjudice considérable aux marchands du voisinage, parce que l'eau se déverse autour de la fontaine et empêche ainsi le public de visiter les marchands situés à côté; de plus, des éclaboussures sont projetées sur les étalages voisins. D'un autre côté, l'emplacement de cette fontaine a été mal choisi; celle-ci placée au milieu d'une allée l'obstrue et empêche les voitures à bras de circuler.

Des remarques faites par L.L. Taffin, Malaquin, Ojudde, Martin, il résulte que l'évacuation de la fontaine n'a pas été réglée sur le débit. Toutes les fontaines qui se trouvent en ville présentent sur un certain périmètre de l'eau qui ecule. En période de gelée, des

.....

passants pourraient glisser et tomber et des accidents en résulter. Cette question d'évacuation doit être examinée par le Service des Travaux municipaux.

D'autre part, une descente sur le marché de la Nouvelle Aventure sera faite par M.M. Corsin, Ducamp et Mantez, représentant du Syndicat des marchands pour choisir un nouvel emplacement pour la fontaine.

Telle est la décision de la 5ème Commission.

X
X X

Au cours d'une séance précédente, la 5ème Commission avait examiné un plan présenté par le Service des Travaux municipaux, plan figurant la distribution des criées dans le hall des Halles Centrales.

M. Taffin, Adjoint, fait valoir à ses collègues les raisons présentées par les facteurs en place pour ne pas loger un troisième facteur dans les Halles Centrales et celles qui militent en faveur d'une troisième criée. Il n'a pas d'opinion arrêtée sur l'une ou l'autre thèse et demande à ses collègues de bien vouloir donner leur opinion.

M. Malaquin désire connaître si des demandes ont été faites pour occuper cette 3ème criée. M. Taffin signale que celles-ci sont assez nombreuses. Dans ces conditions, la 5ème Commission décide la création de trois criées.

X
X X

M. Taffin, Adjoint, voudrait connaître l'avis de ses collègues sur l'attribution des places des marchés couverts dans certains cas spéciaux. Il a fait établir un registre d'inscription où toutes les demandes de places sont inscrites par ordre de dates d'arrivée. Les attributions sont toujours faites aux premiers inscrits lorsqu'ils maintiennent leurs demandes : c'est la règle. Mais une situation particulière se présente actuellement pour la place de poissonnier qui vient d'être créée à l'entrée du marché St-Nicolas vers la rue du même nom.

Le premier inscrit est un marchand étranger arrivé depuis peu dans notre ville. Les marchands lillois disent avec raison que la place en question revient de préférence à l'un d'eux, puisqu'il paie patente depuis plus de 30 ans. M. Cnudde est d'avis qu'il doit y avoir une règle pour l'affectation des places; mais dans certains cas spéciaux, la préférence de l'Administration doit aller aux anciens marchands lillois.

Ainsi en décide la 5ème Commission tout entière.

X
X X

Les commerçants situés dans le périmètre de la place Philippe de Girard avaient adressé une pétition à M. le Maire en vue de diviser le marché de la Nouvelle Aventure :

.....

1° Les marchands de ferraille, les brocanteurs se seraient placés place Philippe de Girard;

2° Les marchands de nouveautés, chaussures, lingerie, outils, auraient continué à vendre sur la place de la Nouvelle Aventure;

Le Syndicat des Vendeurs sur marchés est adversaire de la division de notre grand marché.

Les commerçants situés dans le périmètre de la place de la Nouvelle Aventure sont contre cette proposition également.

La 5ème Commission propose à l'Administration le maintien du statu quo.

X
X X

M. Peeters demande quelle est la suite donnée au voeu de M. Saint-Venant consistant à porter à 0 Fr 50 au lieu de 0 Fr 25 le sou quotidien des hospitalisés.

Le Conseil général n'a pas examiné la question; mais tout porte à croire qu'il ne portera pas à 0 Fr 50 ce subside.

Cette Assemblée avait en effet élevé celui-ci de 0 Fr 05 à 0 Fr 25 dans sa séance du 24 Octobre 1919, mais elle revint sur sa décision le 5 Mai 1920 et ce subside ne fut que de 0 Fr 15 pour les hospitalisés du Nord. Seule, la ville de Lille maintint le subside à 0 Fr 25 pour ses hospitalisés par délibération du Conseil municipal du 21 Juillet 1920.

X
X X

M. Cnudde signale que les marchands de la place du Concert jettent sur la place et la rue des débris végétaux, légumes et fruits, et des papiers qui sont une cause d'insalubrité et de danger pour les passants. Il serait utile que ces marchands soient mis dans l'obligation d'avoir un récipient pour y jeter tous leurs débris et d'enlever le tout à la fin du marché.

M. Malaquin a fait une observation analogue rue du Sec Armbault où les marchands en stationnement jettent sur le trottoir et la chaussée des fruits corrompus sur lesquels marchent les passants.

Cette question sera examinée par le Service des Halles et Marchés et une proposition sera faite à la 5ème Commission.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire :

DE DUCAME.

Secrétaire Général
1761



REUNION DE LA 5^e COMMISSION
d'Hygiène et d'Assistance
du 27 Septembre 1926.

L'Adm. Mun. ratifie les propositions
de la Commission sous réserve des dé-
cisions qui auraient pu être prises
pour les affaires ayant
fait l'objet d'un rapport spécial ou
d'une instruction complémentaire.

LE 2.10.26
M. PLANQUE.

- Étaient présents : M. BAUCHE, Conseiller Municipal
ONUDE d°
LALAQUIN d°
MARTIN d°
PETERS d°
- S'étaient excusés : M. Taffin, Adjoint au Maire
le Docteur Verhaeghe d°
Corsin, Conseiller Municipal.

M. Bauche, prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observations.

X
X X

M. le Docteur Verhaeghe présente à l'Administration Municipale un rapport sur l'Assistance aux familles nombreuses. Il demande au Conseil Municipal de décider, en application de l'art. 3 de la loi du 14 Juillet 1913 et de l'article 162 de la loi du 29 avril 1926 que le taux de l'allocation à attribuer aux familles nombreuses, à dater du 1er Janvier 1926 reste fixé à 300 Frs par an et par enfant lorsqu'elles remplissent les conditions fixées par la loi d'assistance. Sur ces 300 Frs la part de la Ville est de 90 Frs, le reste étant à la charge de l'Etat et du Département.

D'autre part le rapport appelle l'attention de l'Administration sur l'application de l'article 163 de la loi des Finances du 29 Avril 1926 qui a trait aux allocations accordées aux familles nombreuses en vertu de la loi du 22 Juillet 1923 sur l'encouragement national aux familles nombreuses. Cet article 163 accorde une allocation plus forte 360 Frs au lieu de 300 Frs et elle est complètement à la charge de l'Etat.

L'intérêt de la Ville commande donc de diriger vers l'Encouragement national le plus possible de familles nombreuses.

Seulement les intéressés ne touchent leur allocation que tous les semestres et à terme échu, tandis que les bénéficiaires de l'art. 3 de la loi du 14 Juillet 1913 touchent leur allocation par mois et d'avance. Ces derniers touchent en outre du pain et du charbon du bureau de bienfaisance et sont inscrits sur la liste d'Assistance médicale gratuite.

D'après les renseignements obtenus du Bureau de Bienfaisance depuis l'impression du rapport il semble bien que cette administration charitable est tout disposée à maintenir aux indigents qui auraient opté pour la loi d'Encouragement national aux familles nombreuses toutes les ressources en nature et leur inscription à l'Assistance médicale gratuite. Doit-on, dans ce cas, inviter les bénéficiaires de cette loi d'assistance à se diriger vers la loi d'encouragement. M. le Docteur Verhaeghe demande l'opinion de l'Administration

municipale sur la question.

La 5ème Commission donne un avis favorable à ce rapport et laisse à l'Administration Municipale soin de répondre à la question posée par le Docteur Verhaeghe.

X
X X

L'Administration Municipale a transmis à la 5ème Commission un dossier relatif aux allocations à donner aux réservistes.

La 5ème Commission estime que ces allocations doivent être considérées comme une assistance aux familles des bénéficiaires. Par conséquent elle est d'avis que les demandes d'allocations militaires soient instruites comme les autres demandes d'assistance par le Bureau d'Assistance et accordées par la 5ème Commission.

X
X X

Le Secrétaire donne lecture de la lettre envoyée au Bureau de Bienfaisance à lettre relative aux layettes et aux femmes enceintes bénéficiaires de l'Assistance médicale gratuite.

La 5ème Commission prend acte.

X
X X

La 5ème Commission accepte une réduction de tarif de 25 % sur le prix d'entrée à la piscine des Bains Municipaux du Boulevard de la Liberté aux Groupes Scolaires des Ecoles libres aux conditions suivantes :

- 1° Les enfants conduits par leur maître devront former un groupe de 25 élèves au moins;
- 2° Ils seront munis de leur linge.
- 3° La durée du bain ne dépassera pas 40 minutes.
- 4° Le maître devra au préalable s'entendre avec le Régisseur pour le jour et l'heure des bains.

X
X X

La 5ème Commission approuve les listes suivantes :

I - Assistance aux Vieillards, Infirmes et Incurables à domicile.

Liste A - Vieillards :

45 demandes sollicitées dont 4 propositions de rejet

Liste B - Infirmes et Incurables.

48 demandes sollicitées dont 4 propositions de rejet :

Liste C - Postulants possédant le domicile de secours à Lille mais n'y résidant pas.

23 demandes sollicitées dont 2 propositions de rejet.

Liste D - 2° partie -

5 demandes sollicitées.

II - Assistance aux Vieillards, Infirmes et Incurables hospitalisation.

Liste A - Vieillards -

9 demandes sollicitées.

Liste B - Infirmes et Incurables

18 demandes sollicitées.

Liste C - Postulants ayant leur domicile de secours à Lille, mais n'y résidant pas.

4 demandes sollicitées.

III - Assistance aux familles nombreuses.

- Liste A - 19 demandes de la 1ère partie comprenant :
19 chefs de famille ayant plus de 5 enfants âgés de moins de 13 ans.
- Liste B - 8 demandes de la 1ère partie comprenant :
8 veuves ou assimilées ayant plus d'un enfant âgé de moins de 13 ans.
- Liste C - Postulants ayant leur domicile de secours à Lille, mais n'y résidant pas.
2 demandes sollicitées.
- Liste D - 30 suppressions de bénéficiaires ne présentant plus les conditions requises.

IV - Assistance aux femmes en couches -

6 demandes sont rejetées par suite de ressources suffisantes

x
x x

La 5ème Commission fixe à 2 Frs par jour la participation de la famille dans les frais d'hospitalisation de la fillette Dupuis Marie-Thérèse, 14 ans, Terrasse Sainte-Catherine, 12 qui demande à entrer au Sanatorium Cazin-Perrochaud à Berck sur Mer.

x
x x

La 5ème Commission refuse d'accorder l'assistance à domicile à Mme Vve Vannyvel Marie, née Lemons, 136, rue d'Iéna. Cette personne dispose actuellement de ressources suffisantes provenant de la cession d'un fonds d'épicerie. Quand ces ressources seront épuisées elle pourra faire une nouvelle demande.

x
x x

Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion de la Commission de surveillance des Fourneaux Economiques.

M. Cnudde demande que pour éviter les frais d'organisation d'une 8° cuisine de supprimer un fourneau en ville pour l'installer rue des Bois Blancs.

La 5ème Commission est d'avis d'accepter cette suggestion. M. Cnudde et M. Laquin proposent de porter le repas à 1 Fr,75. Cette question est mise aux voix et par 5 voix contre 2 cette proposition est acceptée.

x
x x

La 5ème Commission accepte la proposition du service demandant le vote d'un crédit supplémentaire de 350.000 Frs pour l'envoi de malades en Sanatorium et en Préventorium.

x
x x

M. Martin signale qu'une noce d'or a été fêtée à l'Hospice des Vieux-Ménages. Il pose les questions suivantes .

Dans quelles conditions ce vieux ménage a été hospitalisé ?

Est-ce que le banquet a été payé par l'Administration des Hospices?

Ces renseignements seront demandés à l'Administration centrale des Hospices afin de les communiquer à M. Martin.

M. Peeters émet le voeu suivant qui lui a été transmis par le Club bouvier de St-Eurice. Les chiens devront porter une médaille qui sera différente suivant la catégorie à laquelle ils appartiennent.

La 5ème Commission donne un avis favorable à ce voeu.

X
X X

M. Bauche rappelle la question de la titularisation des employés aux Bains Municipaux du Boulevard de la Liberté. Il signale en particulier que M. Robert est payé moins que ses collègues occupant la même fonction.

M. Ducamp fait connaître à M. Bauche que tous les dossiers en vue de la titularisation sont entre les mains de M. le Secrétaire Général.

X
X X

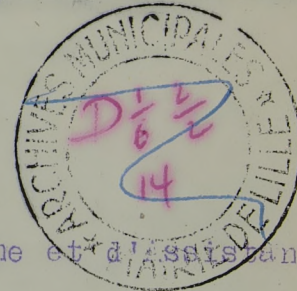
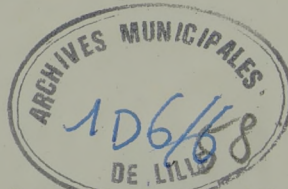
M. Malaquin fait remarquer que la fontaine Wallace du coin de la rue de Valmy projette de l'eau sur tout le trottoir.

La 5ème Commission rappelle cette question au service compétent.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 30.

Le Secrétaire :
D. DUCAMP.



Réunion de la 5ème Commission d'Hygiène et d'assistance
du 4 Octobre 1926.

L'Administration Municipale ratifie
les propositions de la Commission sous réserve

des décisions qui étaient présents : M. M. le Docteur Verhaeghe, Adjoint au Maire,
les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.
M. Bauche, Conseiller municipal,
M. Malaquin, d°
M. Martin, d°
L'Adm. Mun. ratifie également les propositions
qui lui sont soumises en vue d'un achat de
caleçons de bains en signalant toutefois M. M. Raffin, Adjoint au Maire,
que les prix demandés par les autres maisons Cnudde, Conseiller municipal,
qui ont pu être consultés ne lui aient pas Cousin, d°
été communiqués. Pecters, d°

LE 9.10.26
M. PLANQUE.

M. le Docteur Verhaeghe, Adjoint au Maire, prend la
présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté
sans observations.

X
X X

Communication est donnée à la 5ème Commission d'une
lettre adressée par l'Administration Municipale à M. le Vice-
Président du Bureau de Bienfaisance au sujet de savoir si les
bénéficiaires de la loi d'encouragement national sont exclus
des avantages en nature accordés par le Bureau de Bienfaisance,
alors que ces avantages sont accordés aux bénéficiaires de
l'assistance aux familles nombreuses.

X
X X

La 5ème Commission prend connaissance du rapport à
soumettre au Conseil municipal en vue d'un marché de gré à gré
à passer avec M. Gaeremynck, Entrepreneur de vidanges, pour
la vidange, pendant l'année 1927, des fosses d'aisances des
bâtiments et immeubles appartenant à la Ville.

Avis favorable est donné par la 5ème Commission.

X
X X

Sur la demande de M. le Docteur Ducamp, M. Martin s'est
procuré à la maison Hamy frères, 10, rue Heurein, d'échantillons
de caleçons de bains en vue d'un achat pour les besoins de
l'établissement de bains du Boulevard de la Liberté. Il les
soumet à la 5ème Commission.

Les prix sont les suivants :

Tissu écri 14 kilos - Pour enfants : 4^f30
Pour cadets : 4^f70
Pour hommes : 5^f40
Grands patrons : 7 frs

Tissu écru 16 kilos - Pour enfants : 4f55
 Pour cadets : 5 frs
 Pour hommes : 5f80
 Grands patrons : 7f50

La 5e Commission est d'avis de proposer à l'Administration municipale l'achat de caleçons de bonne qualité, c'est-à-dire ceux de tissu écru 16 kilos et de passer commande aussi vite que possible pour éviter une augmentation des prix.

x
 x x

Après examen de la situation du personnel de l'établissement de bains du Boulevard de la Liberté, la 5ème Commission insiste auprès de l'Administration municipale pour que cette situation soit régularisée par la titularisation des intéressés aux fonctions qu'ils occupent de façon à les faire bénéficier des indemnités pour charges de famille.

La Commission attire de nouveau l'attention de l'Administration municipale sur le cas du maître nageur Robert qui n'est pas payé comme ses collègues, et demande la suppression de cette anomalie.

x
 x x

M. Bauche fait remarquer qu'à l'établissement de bains de la rue des Serrazins et à celui de la rue Dupuytren, les nouveaux tarifs des bains par abonnements sont appliqués alors qu'ils ne le sont pas à l'établissement du Boulevard de la Liberté.

Il est indiqué à M. Bauche que depuis la semaine dernière ces tarifs sont appliqués dans les trois établissements de bains.

x
 x x

M. Martin dépose le vœu que la date de réouverture des fourneaux économiques soit fixée le plus vite possible et qu'une décision soit prise au sujet de la nouvelle cuisine populaire à installer rue des Bois Blancs.

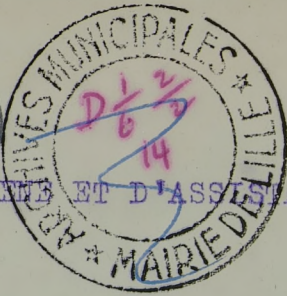
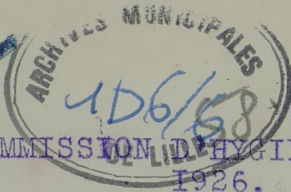
M. le Dr Verhaeghe, Adjoint, fait connaître que l'Administration municipale statuera sur ces questions samedi prochain.

x
 x x

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 10.

Le Secrétaire :
 E. DUMONT.

1197
REUNION DE LA 5ème COMMISSION D'HYGIENE ET D'ASSISTANCE DU 11 OCTOBRE 1926.



Adm. Mun. retire les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires qui font l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

Adm. Mun. décide en outre 1° que la question du pavage du parvis de Croix marché de Wazemmes et de la place du Concert devra être examinée par la Commission des Travaux lorsque celle-ci établira le programme de pavage de 1927; 2° qu'il convient de faire procéder au plus tôt au rechargement desdites places, le rechargement devant être fait avec du gravier pour la place du Concert.

Adm. Mun. décide en outre 3° que la question du pavage du parvis de Croix marché de Wazemmes et de la place du Concert devra être examinée par la Commission des Travaux lorsque celle-ci établira le programme de pavage de 1927; 4° qu'il convient de faire procéder au plus tôt au rechargement desdites places, le rechargement devant être fait avec du gravier pour la place du Concert.

Adm. Mun. retire les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires qui font l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

Adm. Mun. décide en outre 1° que la question du pavage du parvis de Croix marché de Wazemmes et de la place du Concert devra être examinée par la Commission des Travaux lorsque celle-ci établira le programme de pavage de 1927; 2° qu'il convient de faire procéder au plus tôt au rechargement desdites places, le rechargement devant être fait avec du gravier pour la place du Concert.

11. 10. 26 - M. TAFFIN.

M. Taffin, Adjoint, prend la présidence.
Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

X
X X

Lecture est donnée du projet de règlement de la Crèche municipale. M. Malaquin demande des explications au sujet de la Direction de la Crèche et désire connaître quelle est la personne responsable devant l'Administration Municipale. M. Ducamp répond que le médecin-directeur sera la personne responsable. M. le Dr Verhaeghe propose alors de placer le 1er § de l'art. 26 dans l'art. 9. M. Malaquin se déclare satisfait.

Le règlement de la Crèche municipale est adopté par la 5ème Commission avec le changement indiqué ci-dessus.

X
X X

Le Bureau municipal d'Hygiène présente une note à l'Administration municipale, sous la signature de M. le Dr Verhaeghe, Adjoint, au sujet de travaux à exécuter dans l'immeuble 15, rue des Robleds, appartenant à l'Administration des Hospices de Lille. La toiture étant en très mauvais état, les locataires ne sont pas à l'abri. Cette situation ayant été signalée à l'Administration des Hospices, celle-ci a répondu que les travaux ne pouvaient être exécutés "sans faire courir à la vie des ouvriers les plus graves dangers." Ceci fait préjuger de la situation défectueuse dans laquelle se trouvent les locataires.

M. Cnudde demande qu'une copie de la note lui soit remise afin qu'il puisse faire examiner la question par la Commission administrative.

La 5ème Commission transmet la note au Conseil d'Administration; elle est surprise de la réponse de l'Administration des Hospices. L'immeuble en question ne sera exproprié qu'à une date assez éloignée.

X
X X

Divers petits accidents s'étant produits, à plusieurs reprises, dans les établissements de bains municipaux, accidents pour lesquels la responsabilité de la Ville se trouvait engagée, la 5ème Direction s'est abouchée avec le Directeur local de la Cie d'Assurances "La Foncière" pour garantir cette responsabilité de la Ville.

Les conditions de cette Cie sont les suivantes: 100.000 francs par victime et 300.000 francs par accident, à l'occasion des Accidents corporels pouvant survenir aux personnes faisant usage des Bains municipaux.

La garantie porterait sur le public fréquentant les établissements suivants:

- Bains municipaux du boulevard de la Liberté;
- Ecole de Natation, rue d'Armentières (Ecoles gratuites et payantes);
- Bains municipaux, rue des Sarrazins;

Bains municipaux, rue Dupuytren;
 d° , rue Maracci;
 Station d'épouillage de la station de désinfection.
 La prime annuelle serait de I.856 francs.
 La 5ème Commission trouve ces conditions avantageuses et donne un avis favorable.

X
 X X

La 5ème Commission donne un avis favorable à la proposition du Bureau municipal d'Hygiène pour l'exécution, d'office, de travaux dans les immeubles insalubres suivants et dont le montant total s'élève à I7.050 francs:

6I, rue Jules Guesde	4.450 francs;
8 ^{bis} , rue du Metz	I.000 " ;
7, rue de Wagram	I.000 " ;
IS, rue du Croquet	2.600 " ;
73, rue de Wazemmes	I.300 " ;
7, rue Paul Lafargue	5.500 " ;
7, rue Lamartine	I.200 " ;
T O T A L : I7.050 francs.	

Les sommes, qui seront dépensées, n'atteindront, en aucun cas, le montant de deux années de loyer. Leur recouvrement s'opère par des retenues faites sur les loyers conformément à l'article I5 de la loi du I5 Février I902 sur la protection de la santé publique.

X
 X X

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre adressée à M. le Préfet du Nord, demandant à ce qu'une situation légale régulière soit faite aux malades mentaux adressés par la Ville à la Clinique d'Esquermes et signalant, en outre, que notre Administration municipale envisagerait l'éventualité du placement volontaire si la Préfecture y consentait.

La 5ème Commission prend acte.

X
 X X

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre adressée à la Commission administrative des Hospices pour la prier de bien vouloir mettre à l'étude le projet de construction d'un Hôpital-Sanatorium pour organiser plus efficacement la lutte anti-tuberculeuse.

La 5ème Commission prend acte et attend la réponse de la Commission administrative des Hospices.

X
 X X

M. Taffin, Adjoint, parle de la lutte contre la vie chère. Il signale qu'un arrêté préfectoral a réglé l'affichage des prix et la restriction aux deux plats dans les hôtels et restaurants.

L'autorité préfectorale voudrait que la ville essaie l'organisation de restaurant populaire soit en créant elle-même ce restaurant, soit en fournissant le local à l'exploitant, soit en accordant à ce dernier certains avantages qui seraient à étudier.

M. Cnudde pense que, si on aboutit à la création du restaurant populaire, il faudrait l'ouvrir dans un quartier ouvrier et non dans le centre. Mais, il doute que cet organisme puisse donner des résultats sérieux. Notre population ouvrière aime rentrer à midi à la maison, contrairement à celle de Paris qui fréquente le restaurant dans la journée à cause de son éloignement. De plus, à Paris, les restaurants populaires sont exploités par les coopératives; ils ne ressemblent en rien à ceux

qu'on désire ouvrir.

M. Verhaeghe ne voit pas là un moyen efficace de lutter contre la vie chère; cependant, il n'est pas hostile à un essai dans ce sens.

M. Malaquin estime que nos fourneaux économiques constituent une sorte de restaurant populaire puisque beaucoup d'ouvriers y vont prendre le repas de midi. Le prix en est modique; il ne coûte que 1,75.

M. Taffin fait remarquer que le fourneau économique donne le repas à emporter et s'adresse plutôt à des assistés et non à des ouvriers. Il faudrait faire un peu mieux que ce qui existe actuellement dans certains débits où l'on donne à manger à la portion.

La 5ème Commission décide que la question du restaurant populaire doit être mise à l'étude. On écrira aux administrations des grandes villes pour connaître ce qu'elles ont fait dans ce sens; on visitera le restaurant de la Maison des Etudiants, rue de Valmy, et on verra sous quel mode l'organisation du restaurant populaire pourra être faite.

X

X X

M. Taffin expose, ensuite, que M. le Préfet voudrait voir la création de marchés témoins. La Ville mettrait en vente, sur le marché de gros, des denrées de première nécessité telles que la pomme de terre. Pour cela, on pourrait envisager l'utilisation de la 3ème criée aux Halles centrales qui deviendrait une criée municipale.

La 5ème Commission estime que la suggestion, faite par M. Taffin, mérite de retenir l'attention et demande que cette question soit également étudiée.

X

X X

L'approvisionnement en charbon a été également agité dans la presse, durant ces dernières semaines. Nous avons assisté à une manifestation des marchands détaillants qui ont circulé en ville avec leurs voitures vides. M. Taffin a demandé aux deux principaux groupements alimentant la ville en combustible si les Compagnies minières les avaient ravitaillés d'une façon régulière. L'Association charbonnière Lille-Roubaix-Tourcoing répond qu'elle a reçu, des mines, 70% du tonnage demandé et que ce contingentement répond à celui livré l'an dernier. L'Union charbonnière exprime un avis différent; elle se plaint du manque d'arrivages et demande qu'une démarche soit faite auprès des Mines.

M. Taffin estime qu'il faut procéder à une enquête officielle, afin de connaître si la population est suffisamment approvisionnée, car il est un fait à constater, c'est que les marchands détaillants ne peuvent, en ce moment, fournir les quantités de charbon réclamées par leur clientèle de petits ménages.

La 5ème Commission se range à l'avis de M. Taffin.

X

X X

M. Taffin signale à ses collègues qu'il manque, à la Mairie de Lille, un bureau chargé de collationner les documents statistiques nécessaires pour procéder à des comparaisons et rechercher les causes véritables de la hausse constante du coût de la vie. Il serait désirable qu'un ou plusieurs employés soient désignés pour l'aider dans toutes ces études et pour assurer l'exécution des décisions prises. M. Ducamp propose à M. Taffin de mettre à sa disposition M. Petit, chef du 2ème bureau, qui pourra, chaque jour, prendre contact avec M. l'Adjoint. C'est chose entendue.

X

X X

M. Taffin revient sur la fixation, par le Conseil municipal, des jours de fêtes locales en application de l'article 44 du Code du Travail (Livre II, titre 2) pour autoriser l'ouverture des maisons de commerce les dimanches qui coïncident avec les fêtes en question. Il a été sollicité, à nouveau, par les groupements commerciaux lillois qui demandent à jouir des mêmes avantages que les commerçants de Roubaix pour lesquels la municipalité a accordé sept dérogations.

Ils sollicitent de l'Administration municipale lilloise l'ouverture de leurs magasins pour les dimanches suivants en 1926:

- 1°.- dimanche 31 Octobre, veille de la Toussaint;
- 2°.- dimanche 21 Novembre, précédant la Ste-Cécile et la Ste-Catherine;
- 3°.- dimanche 5 Décembre, veille de la St-Nicolas.

La 5ème Commission émet un avis favorable.

X
X X

Les marchands et vendeurs sur marché demandent:

- 1°.- le pavage du Parvis de Croix au Marché de Wazemmes;
- 2°.- le pavage de la Place du Concert.

Voici l'hiver qui approche et le sol de ces places se détrempe par temps de pluie et constitue un borbier qui rend le marché inaccessible au public dans les parties signalées ci-dessus.

La Ville dispose d'une quantité importante de vieux pavés qui, même retaillés, ne sont plus utilisables pour les rues de Lille, mais qui conviendraient très bien pour le terre-plein de ces marchés.

La 5ème Commission donne un avis favorable.

X
X X

Un groupe de Fivois a, par lettre adressée au Réveil du Nord et publiée dans le N° du 25 Septembre dernier, réclamé de l'Administration municipale la création d'un marché sur le terrain vague compris entre la rue Lafontaine, la rue de la Gaîté, la rue de Flers et la rue de Rivoli. Ce terrain de 5.456 mq. de superficie appartient à M. Delcroix qui en demande 500.000 francs. M. Taffin pense qu'il y a lieu de classer cette affaire jusqu'à ce qu'une offre plus modérée soit faite par ce propriétaire. Il faut encore tenir compte que le marché de la place Madeleine Caulier est, peut-être, trop rapproché pour créer un autre marché sur le terrain en question. Ces deux points sont distants seulement de 300 mètres environ à vol d'oiseau.

La 5ème Commission se range à l'avis de M. Taffin.

X
X X

Comme suite à la décision prise par la 5ème Commission le 13 Septembre 1926, MM. Corsin, Ducamp et Mantex ont examiné la question du nouvel emplacement de la fontaine Wallace au Marché de Wazemmes. La fontaine serait placée sur le devant du Marché couvert rue Léon Gambetta au milieu du trottoir en face de l'urinoir.

La 5ème Commission donne un avis favorable.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19^h30

Le Secrétaire,
Dr. D U C A M P

1228
L'Adm. Mun. ratifie les décisions de la 5ème Commission d'Hygiène et d'Assistance du 18 Octobre 1926.



Commission sous réserve des décisions qui seraient pu être prises pour les affaires qui font l'objet d'un rapport spécial fait d'une instruction
LE 23.10.26
M. PLAN UR.

Étaient présents: M.M. le Dr. Verhaeghe, Adjoint au Maire, Malaquin, Conseiller municipal

S'étaient excusés: M.M. Taffin, Adjoint au Maire
Bauche Conseiller municipal
Corsin -
Cnudde -
Martin -
Peeters -



M. le Dr Verhaeghe Adjoint, prend la présidence.
Le Procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observations.

X
X X

L'avis de la 5ème Commission est demandé au sujet du règlement à l'administration ~~administrative~~ des Hospices de la somme de 90 f 46, montant des frais funéraires de Mme Hostez Catherine, traitée pendant le 2ème trimestre 1926 à l'Hôpital de la Charité.

A une question qui lui fut posée, cette Administration a répondu que pour les personnes bénéficiaires de l'Assistance médicale gratuite et de l'assistance obligatoire décédées dans les hôpitaux et hospices de Lille, le montant des cercueils, suaires et corbillards est réclamé aux collectivités débitrices des frais de séjour.

En fin d'exercice, le prix des cercueils est ^{reversé} réservé à la Ville de Lille et le prix des corbillards au concessionnaire des pompes funèbres.

En outre, en vertu des articles 21 et 24 du contrat de concession du monopole des pompes funèbres, le concessionnaire doit assurer gratuitement le service avec le matériel prévu au tarif de la 5ème classe.

La 5ème commission est d'avis d'une part que l'entrepreneur doit respecter le cahier des charges et d'autre part que, par mesure de simplification, il y a lieu d'éviter à la Ville un paiement qui doit ensuite lui être fait. S'il appartient aux Hospices de livrer les cercueils aux personnes indigentes décédées dans les hôpitaux et hospices de Lille, que cette Administration en assure la remise au moment des besoins.

X
X X

Le paiement de la somme de 156 frs pour radiographies faites pour les malades Vanhoorebecke Madeleine et Dupouy Jeanne inscrites à l'assistance médicale gratuite est réclamé par les Hospices.

La délibération de la Commission administrative des Hospices en date du 12 Janvier 1924 stipule que les indigents de Lille hospitalisés ou non continueront à être radioscopiés et radiographiés gratuitement.

La 5ème Commission propose de soumettre la question à l'Administration Municipale.

X
X X

La 5ème Commission examine la demande des Hospices relative au paiement de la somme de 20 frs réclamée pour la malade Vanhobrebecke Madeleine inscrite à l'assistance médicale gratuite et traitée à l'hôpital par les rayons ultra-violetts.

La délibération du 5 avril 1924 de la Commission Administrative des Hospices prévoit la perception d'un droit de 10 frs à appliquer aux malades traités à l'hôpital par les rayons ultra-violetts. La Ville n'a jamais consenti au paiement de ce droit. D'autre part, au point de vue de l'assistance médicale gratuite, la Ville de Lille a son autonomie; elle ne relève donc pas du service départemental de l'assistance médicale gratuite et les tractations que celui-ci peut avoir établi avec les Hospices ne lient pas la Ville de Lille.

La Commission est d'avis de ne pas payer et estime que l'Administration des Hospices devrait se mettre en rapport avec le service compétent à l'effet de savoir si celui-ci accepte, le cas échéant de supporter les frais envisagés.

La Commission pense que, par analogie avec la mesure prise pour les indigents radioscopiés et radiographiés les frais occasionnés pour le traitement, par les rayons ultra-violetts, des malades indigents ne doivent pas être supportés par la Ville.

X

X X

L'Administration des Hospices réclame à la Ville la somme de 36 f 54 pour fourniture d'une ceinture abdominale à la malade Becquart Jeanne admise à l'assistance médicale gratuite.

Conformément à la délibération du 18 Mai 1912, l'Administration des Hospices délivre aux indigents lillois les appareils orthopédiques rendus nécessaires par l'opération qui a motivé leur hospitalisation. Si l'appareil a une certaine importance, la demande en est faite au Bureau de Bienfaisance. Les réparations de toute nature restent à la charge du Bureau de Bienfaisance ainsi que les remplacements dont la nécessité serait reconnue au cours d'un séjour à l'hôpital.

Dans ces conditions, la 5ème Commission propose de ne pas payer et d'inviter les Hospices à adresser sa demande au Bureau de Bienfaisance.

X

X X

La Société Anonyme "Le Progrès" sollicite l'autorisation de construire à l'Abattoir un bureau et un magasin pour l'emménagement des cuirs.

Avis favorable est donné par la 5ème Commission.

X

X X

La Commission examine les demandes d'admission à l'assistance aux femmes en couches qui lui sont présentées.

Elle propose pour les dénommées ci-après que les demandes soient transmises au Bureau de Bienfaisance aux fins de l'admission normale des intéressées :

Malapel Berthe, femme Andrienne, rue d'Iéna 65 bis
Guerlus Madeleine, femme Bernard, rue Adolphe Casse 12
Bauduin Léonie, femme Hooft, rue St-Sauveur 45

Elle propose le rejet des demandes des dénommées ci-
après, en raison des ressources jugées suffisantes des inté-
ressées :

Bruneel Palmyre, femme Pirez, rue Porret, 21bis
Richard Marie, femme Vandroth, rue du Faubourg de Valenciennes 5
Desmulliez Germaine, femme Delrue, rue de la Halle, 25

x
x xx

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à
18 heures 10.

Le Secrétaire,

E. D U M O N T.

M. Ducamp donne lecture de la lettre faite par l'Administration des Hospices, en réponse à la question qui lui a été posée au sujet des noces d'or célébrées récemment à l'hospice François Baes.

La 5ème Commission prend acte.

X
X X

Une demande de subvention aussi élevée que possible est faite à M. le Ministre de l'Agriculture pour la construction de l'école de plein air, subvention à prélever sur les fonds du pari mutuel.

La 5ème Commission donne un avis favorable.

M. le Dr Verhaeghe, Adjoint, signale à ses collègues que cette construction a été décidée par délibération du Conseil municipal du 30 Juillet 1925 et que les travaux ne sont pas encore mis en adjudication.

La 5ème Commission émet le vœu que les travaux de l'École de plein air soient mis immédiatement en adjudication.

X
X X

M. Bauche demande si les dossiers d'hospitalisation des personnes dont les noms suivent sont passés au Conseil municipal.

1° M. Nicolas Weber, qui habite chez son fils à Argenteuil, et dont le domicile de secours est à Lille.

2° Mme Vanocrebrouck, 8 rue St-François, qui attend son hospitalisation depuis 3 mois.

Le premier dossier passe à la séance du Conseil municipal du 27-10-26.

Le second dossier est passé à la séance du Conseil municipal d'août dernier. Seulement, l'Hospice général ne présente actuellement aucune place disponible.

X
X X

M. Martin signale que le Préfet a créé un office de placement de la main d'oeuvre et voudrait connaître le montant de la participation de la ville de Lille. Depuis la suppression du bureau municipal de placement, la Ville accorde à l'Office départemental de placement une subvention de 5.000 Frs. M. Ducamp signale que pour l'an prochain un décret fixe la participation des communes à 0 f 07 par habitant. La participation de la Ville sera donc un peu supérieure à 16.000 Frs.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire :
Dr DUCAMP.

Réunion de la 5ème Commission

d'Hygiène et d'Assistance du 25 Octobre 1926

:--:--:--:--:--:

Etaient présents : M.M. Taffin, Adjoint au Maire
Dr D. Verhaeghe, Adjoint au Maire
Bauche, Conseiller municipal
Malaquin, d°
Martin, d°

S'étaient excusés : M.M. Cnudde, d°
Coréin; d°
Peeters, d°

M. Taffin, Adjoint, prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

X
X X

La 4ème Commission soumet à la 5ème Commission le cahier des charges pour la mise en adjudication de la fourniture des cercueils nécessaires à l'administration des Hospices et au service de la Morgue pour l'inhumation des indigents pendant l'année 1927.

La 5ème Commission accepte ce cahier des charges. Elle demande que l'Administration des Hospices fournisse chaque trimestre un état détaillé des indigents décédés pour lesquels il a été utilisé des cercueils de la fourniture en question, afin que le contrôle puisse être effectué par les services municipaux.

D'autre part, pour l'année 1928, la Ville essaiera de s'entendre avec l'Administration des Hospices et l'Administration du Bureau de Bienfaisance pour faire une même adjudication.

X
X X

Une pétition a été adressée à M. le Maire par les habitants du Chemin de Bargues en vue d'obtenir de la ville la pose d'une canalisation d'eau d'Emmerin, afin de leur permettre de brancher leurs immeubles à cette dernière.

La Sous-Commission de la voie publique estime qu'il n'y a pas lieu de procéder à la réalisation des travaux de canalisation d'eau au Chemin de Bargues, étant donné que ce chemin est appelé à être considérablement modifié par suite de la transformation du passage à niveau en passage supérieur et que, d'autre part, la dépense (17.000 Frs environ) serait hors de proportion avec le nombre très restreint des habitants qui en bénéficieraient.

Avant de prendre position définitive dans cette question, la 5ème Commission demande à M. Ducamp de faire procéder à l'analyse de l'eau des puits existant dans ce groupe de maisons; les eaux impropres seront stérilisées par une solution de permanganate de potasse, afin de se rendre compte si les puits sont susceptibles de donner par la suite une eau propre aux usages domestiques. Si le résultat n'est pas favorable, la question sera examinée à nouveau par la 5ème Commission.

X
X X

M. Ducamp donne lecture de la lettre faite par l'Administration des Hospices, en réponse à la question qui lui a été posée au sujet des noces d'or célébrées récemment à l'hospice François Baes.

La 5ème Commission prend acte.

X
X X

Une demande de subvention aussi élevée que possible est faite à M. le Ministre de l'Agriculture pour la construction de l'école de plein air, subvention à prélever sur les fonds du pari mutuel.

La 5ème Commission donne un avis favorable.

M. le Dr Verhaeghe, Adjoint, signale à ses collègues que cette construction a été décidée par délibération du Conseil municipal du 30 Juillet 1925 et que les travaux ne sont pas encore mis en adjudication.

La 5ème Commission émet le vœu que les travaux de l'École de plein air soient mis immédiatement en adjudication.

X
X X

M. Bauche demande si les dossiers d'hospitalisation des personnes dont les noms suivent sont passés au Conseil municipal.

1° M. Nicolas Weber, qui habite chez son fils à Argenteuil, et dont le domicile de secours est à Lille.

2° Mme Vancoorebrouck, 8 rue St-François, qui attend son hospitalisation depuis 3 mois.

Le premier dossier passe à la séance du Conseil municipal du 27-10-26.

Le second dossier est passé à la séance du Conseil municipal d'Août dernier. Seulement, l'Hospice général ne présente actuellement aucune place disponible.

X
X X

M. Martin signale que le Préfet a créé un office de placement de la main d'oeuvre et voudrait connaître le montant de la participation de la ville de Lille. Depuis la suppression du bureau municipal de placement, la Ville accorde à l'Office départemental de placement une subvention de 5.000 Frs. M. Ducamp signale que pour l'an prochain un décret fixe la participation des communes à 0 f 07 par habitant. La participation de la Ville sera donc un peu supérieure à 16.000 Frs.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire :
Dr DUCAMP.

REUNION DE LA 5ème COMMISSION D'HYGIENE & D'ASSISTANCE

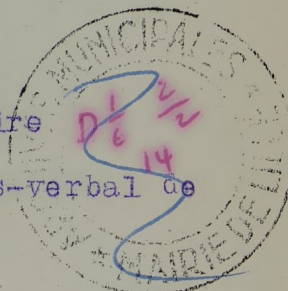
du 8 Novembre 1926



L'Ass. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

Etaient présents: M. M. Taffin, Adjoint au Maire,
Bauche, Conseiller Municipal,
Cnudde, do
Corsin do
Martin do
Malaquin do
Peeters do

LE 13.11.26
R. PLANOUR.



S'était excusé: M. le Dr Verhaeghe, Adjoint au Maire

M. Taffin, Adjoint, prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

X X

M. Taffin présente une réclamation formulée, à M. le Maire, par les forts des Halles Centrales, relative à une demande d'augmentation de leur salaire fixé par l'arrêté municipal du 20 Mars 1924.

Des indications fournies par le tableau annexé à la dite demande, les 4 forts de la Halle n'auraient perçu, pour chacun, déduction faite des frais qui sont à leur charge (un comptable et un fort d'emprunt le vendredi) qu'une somme de 152 f. 50 pour la semaine du 13 au 20 Octobre 1926.

Ils demandent, en conséquence, 3 modifications au tarif actuel:

- 1°- 0 f. 60 au lieu de 0.50 pour le transport des quartiers de viande;
- 2°- 0 f. 30 au lieu de 0.25 par paleron;
- 3°- 0 f. 40 par colis, payés par l'introducteur.

D'un rapport fourni par M. le Directeur des Halles et basé sur des documents officiels, les intéressés auraient gagné 35 f. par jour pour le transport des viandes, plus 9 f. pour la mise en glacière des viandes invendues, soit 45 f. par jour pendant le mois d'octobre.

M. Bauche est d'avis de faire savoir aux forts le résultat de l'enquête faite contradictoirement à leur réclamation.

La Commission décide de surseoir à ces revendications jusqu'à la période d'été et de répondre en ce sens aux intéressés en leur faisant observer que le rendement est suffisant pour la période d'hiver et que si le coût de la vie augmente la 5ème Commission examinera à nouveau, avec bienveillance, les modifications susceptibles d'être apportées au tarif actuel.

X X

M. Taffin lit le rapport établi par M. le Dr Ducamp sur la possibilité de la vente directe aux consommateurs sur la fin du marché de gros.

M. Ducamp se trouvant aux Halles Centrales à Paris, jeudi matin, 21 Octobre, a suivi la façon dont les consommateurs se fournissent près des producteurs ou commissionnaires à la fin du marché de gros. Une heure avant la fin du marché, les vendeurs peuvent livrer directement par petites quantités aux consommateurs. Il a constaté que ces quantités n'étaient pas toujours l'unité. Ce n'est donc pas à proprement parler la vente au détail; c'est celle au quart gros en quelque sorte.

M. Ducamp pense que l'Administration municipale peut organiser cette vente à l'amiable de la fin du marché de gros en réglementant de même façon. Il ne faudrait pas, en effet, tendre à la suppression totale des petits détaillants de quartier, ce qui arriverait fatalement si on permettait la vente au menu détail à la fin du marché de gros. Il propose donc les quantités minima pour les marchandises exposées dans la dernière heure du marché de gros et vendues au détail. De même on pourrait autoriser les facteurs à vendre de 9 heures à midi, tous les jours de la semaine, les mêmes quantités.

M. Taffin fait remarquer que cette vente n'est pas très suivie à Paris. Il croit également à des protestations de la part des marchands étalagistes et des ambulants.

Il prie cependant ses collègues de la 5ème Commission de vouloir bien étudier sérieusement cette question, l'intérêt général devant passer avant toute autre considération.

Après discussion, la Commission prévoyant un résultat insuffisant, estime qu'il n'y a pas lieu de donner une suite favorable à ce projet.

X

X

X

M. Bauche exprime le vœu qu'une demande soit formulée à M. le Préfet en vue d'une modification à apporter à l'arrêté préfectoral pris le 30 Août 1926 relatif à l'affichage des prix. En ce qui concerne les denrées alimentaires agricoles l'affichage est mal interprété. Il y aurait intérêt à savoir exactement si les cultivateurs et les récoltants sont, oui ou non, tenus d'afficher les prix.

X

X

X

M. Cnudee demande le pavage de la Place du Concert.

M. Malaquon fait observer que le pavage est moins favorable pour les enfants qui viennent y jouer, mais il demande une amélioration du sol.

M. Bauche est d'avis d'un rechargement.

M. Taffin fait remarquer que la question a déjà été étudiée et que le rechargement a été promis. Nul doute que le Service des travaux fasse le nécessaire à bref délai. Une démarche sera faite dans ce sens.

La Commission se range à l'avis de M. Taffin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H. 15

Le Secrétaire
E. PETIT

REUNION DE LA 5e COMMISSION d'HYGIENE
et d'ASSISTANCE DU 15 NOVEMBRE 1926.



Etaient présents : M.M. le Dr D. Verhaeghe, Adjoint au Maire,
Bauche, Conseiller municipal.
Malaquin, d°
Martin, d°
Taffin, Adjoint au Maire,
Cnudde, Conseiller municipal,
Corsin, d°
Peeters, d°



L'Adm. Mun. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui seraient prises sur les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

LE 27.11.26

M. le Dr D. VERHAEGHE, Adjoint, prend la présidence.
Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observations.

x
x x

Deux dossiers sont présentés à la Commission pour l'envoi de malades au Sanatorium :

1°- Cas de Franquart Jeanne. - La famille de cette malade composée de celle-ci, du père et de la mère, a comme ressources 334 f par semaine. Le père offre seulement d'intervenir dans les frais d'hospitalisation pour la somme de 10 frs par jour.

Après avoir défalqué du salaire du père et de la mère, le loyer, le chauffage et l'éclairage, ainsi que les frais d'hospitalisation de la malade portés à 10 frs, il resterait à la disposition de chacune des deux personnes restantes au foyer familial : 16 f 37 par jour. Il semble bien que la famille pourrait faire un sacrifice plus important pour les soins à donner à sa malade.

La 5e Commission est également de cet avis et invite le service à demander à la famille une contribution plus élevée dans les frais d'hospitalisation.

2°- Cas de Moutiez Joséphine, épouse Boeuf. - La famille n'est composée que du mari et de la femme. Le mari demande la cure sanatoriumale pour sa femme malade. Il accuse comme salaire 24 frs par jour; il offre seulement une contribution de 2 frs par jour dans les frais d'hospitalisation. Il est employé à la Cie des Tramways; il est probable qu'il gagne davantage.

Mais, même avec le gain déclaré, il lui reste après défalcation du loyer, des charges et de la contribution dans l'hospitalisation, une somme de 14 f 56 par jour.

La 5e Commission invite le service à réclamer le bulletin de salaire à la Cie des Tramways.

x
x x

M. le Dr Verhaeghe expose son rapport sur la subvention à quelques oeuvres privées. Il signale que le montant de celle-ci est pour chaque oeuvre de 30 % des dépenses faites, par cette dernière, en secours. Il a fait exception pour la Mutualité féminine de l'Union de Lille qui est une oeuvre sans ressources, très digne d'intérêt : ici, il estime que la subvention peut aller à 50 %.

La 5e Commission donne un avis favorable à ce rapport. A la demande de M. Martin, la liste des bureaux de charité de la Société du prêt du linge à domicile aux indigents malades sera envoyée à chaque membre de la 5e Commission.

La Commission administrative des Hospices demande l'approbation de sa délibération du 20 Octobre 1923 par laquelle elle accepte le legs de Melle Léonide Delezenne, propriétaire à Lille, 12, rue des Brigittines, décédée le 5 février 1924. Ce legs s'élève à la somme de 733.022f66, dont l'actif est évalué à 534.192f45.

La 5e Commission donne un avis favorable.

X
X X

Dans sa réunion du 25/10/26, la 5e Commission avait demandé à M. Ducamp de bien vouloir faire analyser toutes les eaux des puits du Chemin de Bargues afin de voir si une canalisation d'eau potable d'Emmerin était nécessaire.

De l'examen de toutes ces analyses, il résulte que l'eau de la nappe qui alimente tous ces puits est suspectée et que, par suite, l'Administration municipale doit demander au Service des Eaux d'installer une canalisation.

La 5e Commission se range à cet avis.

X
X X

M. Martin signale qu'un marchand habitant rue Jules Guesde se plaint de ce que sa place au Marché du Faisan est, par temps de pluie, toujours inondée, l'écoulement des eaux au coin de la rue Masséna et de la rue du Faisan se faisant difficilement.

M. Ducamp fera examiner cette question par le service des Halles pour y donner suite.

X
X X

M. Bauche rappelle à nouveau la titularisation des employés aux Bains municipaux du Bd de la Liberté et la régularisation de la situation de M. Robert, maître de nage-cabinier.

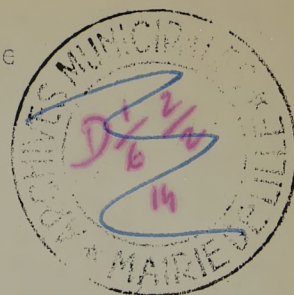
X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire :
r
D D U C A M P.

Réunion de la 5ème Commission d'Hygiène
et d'Assistance

29 Novembre 1926.



M. Janssens Général 1928

L'ad. MM. ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui seraient prises sur un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

Étaient présents : M.M. Taffin, adjoint au Maire
Dr. D. Verhaeghe d°
Bauche, Conseiller municipal
Corsin, d°
Malaquin d°

S'étaient excusés : M.M. Cnudde d°
Martin d°
Peters d°



M. Taffin adjoint prend la présidence, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observations.

X
X X

M. Doremus, négociant à Escaudoewres, demande un abonnement pour 50 analyses de beurre. La 5ème Commission donne une suite favorable à cette demande et fixe à 30 frs le prix d'une analyse comportant ainsi une réduction de 10 francs sur le tarif du 1er Juillet 1926.

X
X X

Au cours de la dernière réunion la 5ème Commission a émis un avis favorable pour accorder des subventions aux œuvres suivantes :

- 1° - Œuvre des Invalides du travail de la Ville de Lille : 500 f
2° - Mutualité féminine de l'Union de Lille : 5.000 frs
3° - Orphelinat national des P.T.T. 500 frs
4° - Association pour secourir les Pauvres Honteux : 2.500 frs
5° - Œuvre des mères abandonnées : 3.000 frs
6° - Société du Prêt du linge à domicile aux malades indigents 1.000 francs.

Aujourd'hui la 5ème Commission donne un avis favorable aux propositions de subventions suivantes

- 7° - Société de Secours mutuels de l'Union de Lille : 1500 frs
8° - La Jeunesse Prévoyante - 3.000 frs à prendre sur le crédit de l'art.124 du Budget "subsides aux Sociétés de Secours mutuels" et non sur celui de l'art. 138.

9° - Société du Denier des écoles laïques; Si la Ville estime devoir accorder une subvention particulière, celle-ci devrait être prélevée sur un autre article que celui prévu à l'art.138 du Budget sur l'art.186 par exemple (subvention à des Sociétés diverses). Cette Société devrait s'entendre avec la Caisse des Ecoles qui pour suit le même but.

10° - Société de Patronage des Enfants moralement abandonnés et des libérés du département du Nord : 5.000 frs.

11° - L'Entr'aide Sociale des Ouvriers et Ouvrières des Manufactures des Tabacs en France : 500 frs.

12° - Caisse départementale de dotation des pupilles de l'assistance publique du Nord : 500 frs.

13° - Orphelinat et Mutuelle de la Fédération des Polices de France : 500 frs.

14° - Ligue de Protection de l'Enfance : 500 frs.

X
X X

M. Devigne, directeur des Halles et Marchés signale des réclamations continuelles sont élevées par les marchands de poisson sous prétexte qu'ils ont été obligés d'enlever leurs tonneaux aux poissons salés à cause de l'encombrement des allées. Ils considèrent que dans ces conditions pareille mesure devrait être prise pour les paniers des marchands de légumes.

La 5ème Commission estime que les tonneaux aux poissons encombrant les allées, salissent les vêtements des ménagères qui viennent s'approvisionner; il n'en est pas de même pour les paniers des marchands de légumes. Cependant il faut que la circulation ne soit pas gênée. Elle décide donc :

1° - Il est interdit aux marchands de poisson de placer des tonneaux dans l'allée des poissonniers

2° - Une rangée de paniers sera tolérée aux marchands de légumes à condition que lesdits paniers seront placés contre l'étal de façon à ne pas gêner la circulation du public.

x

x x

Dans un immeuble 40, rue du Long Pot le Bureau d'Hygiène a prescrit la couverture du fil d'eau longeant le couloir par des plaques de petites dimensions en tôle ou en fonte, comme il en existe dans le commerce. Le gérant de l'immeuble demande à M. le Maire de couvrir ce fil d'eau avec des planches. Or, il est démontré que les planches ne couvrent jamais convenablement; elles se gondolent du fait que leurs faces planes sont l'une humide parce qu'en regard du fil d'eau, et l'autre sèche comme étant à l'air libre.

La 5ème Commission est d'avis de maintenir la prescription du Bureau d'Hygiène.

x

x x

Les dossiers d'Assistance sont examinés par la Commission.

I - Assistance aux vieillards, infirmes et incurables .

1° - A domicile - Liste A - Vieillards.

44 demandes sollicitées dont 12 propositions de rejet.

Liste B - Infirmes et incurables

37 demandes sollicitées dont 2 propositions de rejet.

Liste C - Postulants possédant le domicile de secours à Lille mais n'y résidant pas.

4 demandes sollicitées

Liste D - 2 suppressions.

Liste E - 2ème partie

9 demandes sollicitées.

La 5ème Commission approuve ces listes sauf en ce qui concerne

Mme Dabaucourt à laquelle elle accorde pension entière

Mme Lohez née Pennequin 1/2 pension

Mme Pottier née Dupré pension entière

M. Ronse Adolphe auquel elle accorde 20 frs au lieu de 50 frs

Mme Steanssens née Leclercq à laquelle elle accorde 1/2 pension

M. Vandienstienne Alexandre auquel elle accorde pension entière.

2° - Hospitalisation.-

Liste A - Vieillards.

11 demandes sollicitées dont 6 rejets.

Liste B - Infirmes et incurables

51 demandes sollicitées dont 21 rejets

Liste C - Postulants ayant leur domicile de secours à Lille mais n'y habitant pas - 11 demandes sollicitées.

La 5ème Commission approuve ces listes.

II - Assistance aux familles nombreuses

- 1° - 21 demandes de la 1ère partie comprenant 21 chefs de famille ayant plus de trois enfants âgés de moins de 15 ans.
 2° - 2 demandes de la 1ère partie comprenant : 2 veufs ayant plus de deux enfants âgés de moins de 15 ans.
 3° - 9 demandes de la 1ère partie comprenant 9 veuves ayant plus d'un enfant âgé de moins de 15 ans - 1 avis défavorable.
 4° - 1 changement de catégorie.
 5° - 28 suppressions
 La 5ème Commission approuve ces listes.

III - Assistance aux femmes en couches - La 5ème Commission donne un avis défavorable à 16 demandes faites par des intéressés disposant de ressources suffisantes.

X
X X

Pour répondre au désir de la 5ème Commission M. Ducamp a demandé le bulletin de salaire de M. Boeuf qui avait fait pour sa femme une demande d'hospitalisation en sanatorium et qui offrait seulement 2 francs comme participation aux frais de cure. Son salaire annuel étant de 10.147 frs, l'intéressé n'ayant pas d'enfants, M. Ducamp propose une participation de 10 frs par jour; il restera à M. Boeuf 17 frs 80 pour subvenir à ses besoins journaliers.

La 5ème Commission donne un avis favorable à cette proposition.

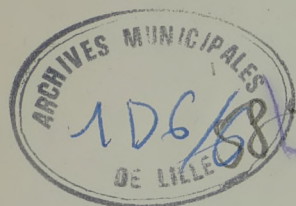
M. Ducamp communique deux dossiers qui reviennent du Conseil de Préfecture où ils se trouvaient l'un depuis le 20 mai 1925, l'autre depuis le 20 Juin 1925. Le Tribunal administratif a débouté la Commission administrative des Hospices qui demandait l'annulation de l'arrêté du Maire de Lille pour les travaux de salubrité à exécuter dans les immeubles 3, rue du Croquet et 71 rue de Fives (actuellement rue Gustave Delory).

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 10.

Le Secrétaire,

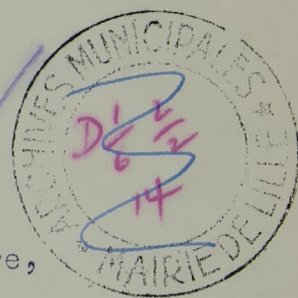
Dr. D U C A M P .



224

Réunion de la 5ème Commission
d'Hygiène et d'Assistance du 13 Décembre

1926



Etaient présents : M.M. Taffin, Adjoint au Maire,
Dr D. Verhaeghe, d°
Bauche; Conseiller municipal,
Cnudde, d°
Malaquin, d°
Martin, d°
Peters, d°
S'était excusé : M. Corsin, d°

X
X X

M. le Dr Verhaeghe, Adjoint, prend la présidence. Le procès verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

X
X X

Le Service Municipal des désinfections doit passer un marché pour la fourniture du Formol nécessaire aux opérations de désinfection pendant l'année 1927.

M. L. Collas, rue Gay-Lussac à La Madeleine, a présenté comme prix 9fr15 au kilo, livraison faite en nos magasins.

Ce prix étant le plus avantageux parmi ceux donnés par les concurrents, la 5ème Commission propose de passer marché avec M. Collas.

X
X X

Le médecin-directeur de la Crèche municipale signale qu'un certain nombre de travaux sont très urgents :

- 1°- Réparer le plancher de la pouponnière et remplacer le linoléum ;
- 2°- Faire fonctionner l'aspirateur destiné à pratiquer l'aération de cette pouponnière ;
- 3°- Fournir huit chaises pour enfants en bas-âge, celles qui existent actuellement dans le service étant d'une construction tout à fait défectueuse ;
- 4°- Etablir un casier compartimenté avec un n° pour chaque enfant. Ce casier aura une case pour le peigne et la brosse à cheveux, une case pour le savon, une case pour la timbale et sous cet ensemble un crochet pour y pendre la serviette de l'enfant.

La 5ème Commission donne un avis favorable à ces travaux et invite la Direction à établir immédiatement un bon pour les chaises.

X
X X

Certaines marchandises telles que saindoux, boyaux, etc. qui passent au marché des viandes foraines et qui ne peuvent être accrochées ne paient pas le droit de crochet.

La 5ème Commission propose de faire payer au colis contenant ces marchandises le même prix que celui payé par les colis des marchés.

X
X X

La place des Halles Centrales est éclairée le matin pour le marché aux légumes .

Comme la C^o La Lilloise n'est tenue de par sa convention qu'à un seul allumage, il se produit qu'à 16 heures les marchands du marché au Faisan se trouvent dans l'obscurité la plus complète; ils ont grand'peine à réemballer leurs marchandises . Il s'agit donc d'inviter la C^o à donner des ordres pour le second allumage .

La 5^{ème} Commission donne un avis favorable et demande de solutionner d'urgence cette question

X
X X

L'Administration des Hospices informe l'Administration municipale qu'elle se dispose à ouvrir un Pavillon de convalescents à l'Hospice des Incurables. Elle demande que le transport des indigents lillois soit fait gratuitement par les voitures d'ambulance des Hôpitaux au Pavillon des convalescents .

Le Pavillon des convalescents aura pour but de dégorger nos hôpitaux. Seront envoyés au Pavillon des convalescents : 1^o- les malades non susceptibles de rentrer chez eux, mais ayant encore besoin de quelques soins; 2^o- les malades reconnus incurables et devant être admis à l'hospice, mais dont les formalités d'admission ne sont pas encore remplies .

La 5^{ème} Commission donne un avis favorable aux propositions suivantes de M. le Dr Verhaeghe :

Transfert des malades des Hôpitaux au Pavillon des convalescents :

A la charge de la Ville, s'il s'agit de lillois bénéficiaires de l'A.M.G.

A la charge des Hospices, s'il s'agit de non assistés ou de malades n'ayant pas leur domicile de secours à Lille .

X
X X

Les Forts des Halles Centrales ont demandé à nouveau une augmentation des droits que doivent leur payer les vendeurs et les acheteurs .

Après examen des sommes qui leur ont été payées au cours d'une semaine (sommes avouées) la 5^{ème} Commission propose le maintien du statu quo pour le moment .

Sur l'intervention de M. Bauche, il est décidé que la 5^{ème} Commission est toujours prête à entendre les Forts des Halles pour le cas où ils auraient des observations à présenter

X
X X

Dans sa délibération du 12 Février 1923 le Conseil municipal sollicite du Parlement le vote d'une loi autorisant la Ville à percevoir une taxe annuelle de vidange, conformément au tarif de la Ville de Marseille autorisé par la loi du 28 Juillet 1921.

La loi du 13 Août 1926 autorise les communes à établir une taxe de raccordement à l'égout. Le journal officiel du 12 Décembre 1926 publie le règlement d'administration publique qui fixe le maximum de cette taxe à 6 % . La 5^{ème} Commission propose d'établir cette taxe au maximum, c'est à dire à 6 % . ce qui procurera au budget municipal une recette de 40.000 frs au minimum .

M. Taffin fait observer que le maximum de 6 % est peut être exagéré pour certains commerçants. M. Ducamp indique la taxe est établie sur le revenu net imposé à la contribution foncière et que ce revenu est loin d'égaliser le loyer porté au bail. M. Verhaeghe estime qu'il est partisan du maximum afin de tenter de réduire le

nombre de ces appareils qui sont loin de donner satisfaction à l'hygiène. Les fosses septiques constituent un pis aller que nous devons supporter tant que nous n'aurons installé à Lille le tout à l'égout avec un système d'épuration des eaux résiduaires.

La 5ème Commission adopte la taxe de raccordement à l'égout pour les immeubles à fosses septiques et propose également le maximum c'est à dire 6 % du revenu net imposable.

X
X X

M. Taffin rend compte des réunions qu'il a eues avec les représentants du Syndicat des maraîchers et des deux Groupements des vendeurs sur marché, réunions dont le procès-verbal figure au dossier.

Après échange d'observations présentées par M.M. Cnudde, Malaquin, Bauche, Martin et Taffin, la 5ème Commission vote le principe de l'augmentation des droits de place sur les marchés en plein air et le marché aux légumes, mais invite l'Administration municipale à surseoir à son application.

X
X X

La 5ème Direction propose aussi une augmentation pour le tarif des petites voitures :

Les baladeuses payant actuellement 15frs par mois, leurs propriétaires paieraient 20frs.

Les marchands à la petite voiture qui stationnent, paient en plus 1 fr par jour; il leur serait réclamé 1fr25.

La 5ème Commission est aussi d'avis d'ajourner cette augmentation.

X
X X

La 5ème Commission accepte le tarif suivant pour le marché aux chevaux.

4frs par cheval au lieu de 2 frs.

2fr par mulet d° de 1 fr.

1fr par âne d° de 0fr50.

X
X X

La 5ème Commission accepte l'augmentation de 60 % du tarif pour le marché aux oiseaux et aux fleurs.

Prix du mètre : 0fr80 au lieu de 0fr50.

tarif pour les chiens : 0fr40 à la tête au lieu de 0fr25.

X
X X

Deux dossiers d'hospitalisation d'aliénés sont présentés pour participation insuffisante des maris dans les frais d'hospitalisation.

1°- Mme Delcampe, née Buyens Marie. Le mari propose 5frs par jour comme participation. La 5ème Commission estime qu'il peut payer 7frs.

2°- Mme Vanden Hove, née Salin Aurélie. Le mari propose 2frs par jour comme participation. La 5ème Commission estime qu'il peut payer 7frs.

X
X X

M. Martin rappelle que les travaux de réfection de pavage signalés pour le coin de la rue Masséna et de la rue du Faisan n'ont pas encore été exécutés. M. Ducamp verra M. Cochez qui a déjà été touché par une note .

X
X X

M. Martin signale que parfois les Forts de la Halle ne portent pas le calot et que la viande est au contact des cheveux. M. Ducamp rappellera à ces travailleurs qu'ils doivent observer la consigne qui leur a été donnée .

X
X X

M. Bauche a pu se rendre compte qu'au 233, rue de Paris, immeuble appartenant à la Ville, il pleut dans les chambres; pour- tant, M. Bondues, Adjoint au Service des Travaux a fait la promesse que tous les immeubles de Saint-Sauveur, propriétés de la Ville auraient leur toiture réparée afin de mettre les habitants à sec.

M. Verhaeghe fait remarquer que M.M. Martin et Devernay ont été chargés par l'Administration d'effectuer les visites des im- meubles appartenant à la Ville. Il invite M. Martin à s'entendre avec le camarade Devernay pour examiner cette situation et établir un rapport. Celui-ci serait présenté à la prochaine séance. M. Martin voudrait qu'on leur adjoigne un Inspecteur des Travaux. M. Ducamp établira une note à cet effet pour que M. le Secrétaire général convoque les deux Conseillers et l'Inspecteur .

X
X X

M. Peters signale que dans certains estaminets, les urinoirs sont reliés par des caniveaux au fil d'eau de la rue. M. Ducamp demande à M. Peters qu'il veuille bien lui remettre la liste de ces estaminets afin que les propriétaires soient mis dans l'obligation de diriger les urines à la fosse d'aisances .

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le Secrétaire,

Dr DU CAMP .

L'organisation syndicale du personnel avait proposé un relèvement du tarif des désinfections. Ce tarif a été fixé par décret du 10 Juin 1906 et ne peut dépasser 1,50% de la valeur locative de l'immeuble où a été pratiquée la désinfection.

Le relèvement de ce tarif ne figure pas dans la loi du 13 Août 1926. Le Conseil municipal ne peut donc pas procéder au relèvement de tarif. D'ailleurs le Conseil Supérieur d'Hygiène publique de France consulté en 19 Juin 1926 a donné un avis défavorable sur le relèvement.

La 5^e Commission émet un avis favorable au statu quo.

Mme Péron, 162 rue de Wazemmes, s'était engagée à reverser à la Préfecture le secours mensuel de 50 Frs qui lui est accordé par l'assistance publique, pour participation dans les frais de traitement de sa fille pendant toute la durée de son séjour au sanatorium de Berck-Plage .

Ce séjour s'est étendu du 1er Mars 1926 au 30 Septembre 1926 Les frais se sont élevés à la somme de 250 Frs . Se trouvant dans une situation malheureuse, l'intéressée sollicite l'exonération de cette somme .

La 5ème Commission est d'avis, pour le principe, de ne pas accorder l'exonération et de répondre à la pétitionnaire que tout le temps nécessaire lui sera laissé pour s'acquitter de la somme qu'elle doit .

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures .

Le Secrétaire,

E. DUMONT

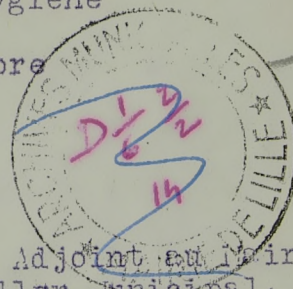
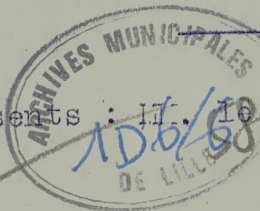
L'Adm. Mle ratifie les propositions qui lui sont soumises, sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

Le 8/1/27
M. Planque

Réunion de la 5ème Commission d'Hygiène

et d'Assistance du 27 Décembre

1926.



1430
Etaient présents : M. D. Verhaeghe, Adjoint au Maire.
Corsin, Conseiller Municipal,
Delemer d°
Halaquin d°
Martin d°

S'étaient excusés : M. Taffin, adjoint au Maire
Bauche, Conseiller Municipal
Cnudde d°
Peters d°

M. le Docteur Verhaeghe, Adjoint, prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observations.

X
X X

M. Delaire, Quai de l'Ouest 143, demande l'autorisation de construire un baraquement sur un terrain sis 147, Quai de l'Ouest. Ce terrain doit être exproprié par le Service de la Navigation; d'autre part l'Administration Municipale a décidé d'interdire l'installation de nouveaux baraquements.

La 5ème Commission décide de donner un refus.

X
X X

M. Parineau, a demandé l'autorisation de construire deux garages au coin de la rue de Lannoy et de la rue David d'Angers sur Lille ou de la rue Molière sur Mons-en-Baroeul. La partie de cette rue sur Mons-en-Baroeul a 3m,50 entre la limite de commune et la ligne des maisons bâties sur Mons. Aucun alignement n'est fixé sur le territoire de Lille, deux méthodes sont applicables pour fixer cet alignement.

1° Demander à la Commission sanitaire d'intervenir et de convoquer les propriétaires de la rue Molière sur Mons et ceux de Lille sur la rue David d'Angers en vue de les inviter à se constituer en syndicat et à désigner un syndic. Celui-ci fixera l'alignement. Cette procédure va demander un temps très long.

2° Inviter la Commission du plan à fixer un alignement de la rue David d'Angers. Ce moyen résoudra la question très rapidement.

La 5ème Commission préconise cette deuxième méthode et demande à l'Administration de faire fixer cet alignement par la Commission du plan.

X
X X

M. Martin présente une réclamation qui lui a été remise par un de ses amis, réclamation concernant le manque de hauteur de la cheminée du Foyer du Soldat, 56, rue de la Barre.

M. Ducamp fera procéder à une enquête.

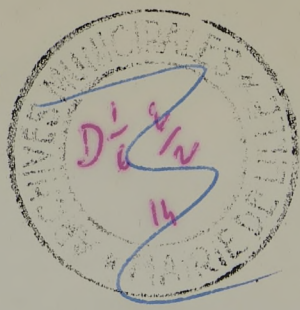
X
L'Ordre du Jour étant épuisé la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire :
D^r DUCAÏP.

L'Adm. Mle ratifie les propositions qui lui sont soumises, sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.
Le 8/I/37
M. Planque

Ad. S. D
13

REUNION DE LA 5ème COMMISSION
d'HYGIENE & D'ASSISTANCE
du 3 Janvier 1927.



Etaient présents : M.M. le Dr VERHAEGHE, Adjoint au Maire
CNUUDE, Conseiller municipal,
MALAQUIN, d°
MARTIN, d°
PETERS, d°

1431



S'Étaient excusés : M.M. TAFFIN, Adjoint au Maire
BAUCHE, Conseiller Municipal
CORSLIN, d°

M. le Docteur Verhaeghe, Adjoint, prend la présidence.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

X
X X

La 5ème Commission examine les différents dossiers suivants relatifs à des admissions au Preventorium et prend les décisions suivantes :

1°- LECOCHÉ Marcel, 13 Place Jacquart. La famille offre une participation de 2 Frs 50 par jour dans les frais d'hospitalisation de cet enfant.

D'après les ressources de la famille qui s'élèvent à 40 Frs 55 par jour, il lui est demandé une participation journalière de 5 Frs.

2°- CNUUDE Denise, 1 rue du Transwaal. La famille offre une participation de 2 Frs dans les frais d'hospitalisation de cet enfant. Les ressources journalières de cette famille seront au moins de 63 Frs 60 pour six personnes quand la malade sera au Preventorium; il sera réclamé une participation de 5 Frs par jour

3°- MASQUELIN Roger, 21 rue de la Vignette. La famille sollicite la gratuité, mais comme elle dispose d'un minimum de 10.256 Frs par an de salaire, comme d'autre part il ne restera à la maison que quatre personnes après le départ du petit malade, il lui sera demandé une participation de 3 Frs par jour.

X
X X

La Société civile Decoster-Droulers constituée le 12 Octobre 1898 a vendu à la Ville le 27 Octobre 1922 au coin de la rue du Chevalier-Français et de la rue du Dieu de Marcq prolongée un terrain de 10.982 mq 31 dmq. D'après les conditions de l'acte de vente la Ville doit abandonner sur le côté Sud de la parcelle une bande de 6 m de large pour former la rue du Dieu de Marcq prolongée. De même la Société en question abandonne le long de la première une bande de 6 m également pour former une rue de 12 m de largeur.

La Société Civile Decoster-Droulers a également vendu à M. Verdier le 2 Mai 1924 une parcelle de 10 m de large sur une profondeur de 60 mètres pour y construire "une maison front à rue d'aspect convenable ayant au moins un étage". Cette dernière condition est stipulée dans l'art. 5 de l'acte de vente.

D'après les renseignements fournis par Me Tbled, notaire, cette Société est en voie de dissolution.

Pour faciliter la construction d'habitations ouvrières dans cette rue nouvelle, il y a lieu d'appliquer la loi du 22 Juillet 1922 sur les voies privées et de mettre les propriétaires riverains dans l'obligation de se constituer en syndicat et de désigner un syndic. Lorsque celui-ci sera nommé, il pourra fixer l'alignement et des permis de bâtir seront donnés sans avoir recours à la procédure fixée par la loi sur les lotissements.

La Ville de Lille étant un des propriétaires riverains, le Conseil municipal doit donner l'autorisation à M. le Maire de faire partie de ce syndicat.

La 5ème Commission donne un avis favorable à cette autorisation.

X
X X

M. CNUUDE émet l'avis qu'il y a lieu de favoriser le plus possible les constructions ouvrières. En outre, il a pu remarquer que les propriétaires d'immeubles à louer oublient d'indiquer sur les affiches de locations le prix du loyer.

La 5ème Commission demande à l'Administration qu'on applique la loi sur les loyers.

Sur l'intervention de M. le Docteur Verhaeghe, la 5ème Commission émet le voeu que le service des logements vérifie si les loyers indiqués sont conformes aux prescriptions légales.

X
X X

M. le Docteur Verhaeghe donne lecture de son projet sur la réglementation relative au fonds municipal de chômage et du rapport de M. le Maire au Conseil municipal traitant du fonds municipal de chômage. D'autre part, il propose des modifications aux articles 5 et 6 du règlement relatif à l'attribution des subventions municipales aux caisses de chômage.

La 5ème Commission approuve toutes ces propositions.

X
X X

M. le Docteur Verhaeghe signale qu'un certain nombre de caisses de secours contre le chômage sollicitent une subvention de la Ville. Ce sont les suivantes :

1°- la caisse de chômage créée le 1er Janvier 1919 par l'Union syndicale de la métallurgie de Lille (Siège social : Bourse du Travail 8 Rue de la Vignette).

2°- La Caisse de chômage créée le 1er Janvier 1923 par le Syndicat des Travailleurs du Bâtiment et des Travaux Publics de Lille (Siège social : Bourse du Travail 8 Rue de la Vignette).

3°- La Caisse de Chômage créée le 0er Janvier 1924 par le Syndicat textile de Lille (Siège social : Bourse du Travail 8 rue de la Vignette).

4°- La Caisse de Chômage créée le 1er Décembre 1926 par le Syndicat Unitaire du Bâtiment (Siège social 83, Rue du Molinel à Lille).

Cette dernière caisse n'ayant pas 6 mois de fonctionnement, sa demande doit être ajournée.

Pour les 5 autres dont les statuts et les documents fournis démontrent qu'elles remplissent les conditions réglementaires, la 5ème Commission donne un avis favorable à leur demande d'agrément.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 18 H 45.

Le Secrétaire,

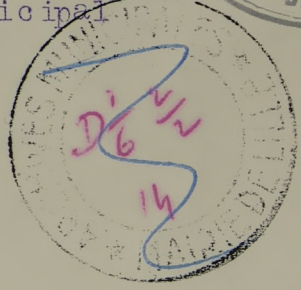
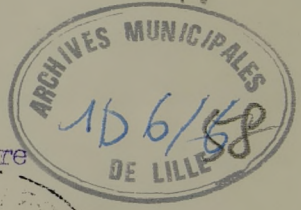
Docteur DUCAMP.

9050

M. le Secrétaire Général
Voir décision dernière page

Réunion de la 5ème Commission
d'Hygiène et d'Assistance
du 10 Janvier 1927

*accord aux. dans un...
Kuba...
dette... 2500*



Etaient présents: M.M. TAFFIN, Adjoint au Maire
Le Dr VERHAEGHE, Adjoint au Maire
BAUCHE, Conseiller Municipal
CORVIN, d°
MALLAQUIN, d°
PEETERS, d°

S'étaient excusés: M.M. CNUUDE, d°
MARTIN, d°

M. TAFFIN, Adjoint, prend la présidence.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

X
X X

Envoyé à la 2e page

Le Syndicat des commerçants sur marchés de Lille et environs sollicite l'autorisation de procéder, à ses frais, au numérotage des allées du marché de plein air de Wazemmes. Ce numérotage serait fait au moyen de grands chiffres peints sur le mur du bâtiment du marché face à la rue Racine.

La 5ème Commission émet un avis favorable à cette demande. Elle pense cependant qu'il serait préférable que ce numérotage soit fait au moyen de piquets et de plaques émaillées.

X
X X

La 5ème Commission examine un rapport de M. le Docteur Ducamp sur la resserre-abri construite à côté du hall d'exposition des viandes foraines des Halles Centrales et mise à la disposition des commissionnaires en viandes qui y déposent les viandes la nuit, afin d'éviter qu'elles ne soient visitées par les chats du quartier.

Cette installation a coûté assez cher à la Ville et il est proposé le prélèvement d'un droit de resserre égal au droit de crochet pour les viandes exposées dans le hall. L'article 992 du code des arrêtés municipaux serait modifié de la façon suivante:

Art. 992.- Viandes foraines exposées en vente aux Halles Centrales (droit de crochet)

Boeuf, taureau, vache, porc, veau, dépecés; abats non adhérents, panses, langues, têtes et ris de veau; la pièce ou quartier.....	0.50
Porc, veau, entier	1.00
Mouton, chèvre	0.50
Rognons, cervelles, la pièce	0.10

Le droit de crochet ci-dessus est comté pour une journée d'exposition commençant à l'ouverture des Halles Centrales, le matin et se terminant à la fermeture du soir.

Viandes foraines accrochées dans la resserre des Halles Centrales (droit de crochet).

Boeuf, taureau, vache, porc, veau, dépecés; abats non adhérents, panses, langues, têtes et ris de veau, la pièce ou quartier	0.50
--	------

Porc, veau, entier 1.00
 Mouton, chèvre 0.50

Le droit de crochet ci-dessus est compté pour une nuit de resserre commençant à la fermeture des Halles Centrales le soir et se terminant à l'ouverture du matin. Pour la période du samedi soir au lundi matin, on n'appliquera qu'une seule fois la taxe.

Dans cette dernière partie, sont éliminés les rognons et les cervelles, ces pièces étant habituellement resserrées en glacière dans de petits récipients.

Dans la resserre, il ne sera accepté aucun panier contenant des abats ou des fragments de viande.

La 5ème Commission adopte les modifications proposées de l'article 992 du Code des Arrêtés Municipaux.

X
 X X

M. le Dr Verhaeghe, Adjoint, donne connaissance d'une délibération de la Commission des Hospices, en date du 18 Décembre 1926, relative à un projet de création, à Ronchin, d'un hôpital sanatorium pour tuberculeux. Ce projet répond au désir manifesté par l'Administration Municipale dans une lettre, en date du 14 Septembre 1926, adressée à la Commission des Hospices.

Dans une note à l'Administration Municipale, M. le Dr Verhaeghe, Adjoint, expose que cet hôpital comporterait :

1°- des services pour malades curables dont l'hospitalisation ne serait que de courte durée et dont le traitement pourrait être suivi sans qu'ils soient obligés d'interrompre leur vie normale de travailleurs;

2°- des pavillons de cure affectés à une catégorie de malades pour lesquels est indiquée la cure par le repos, l'aération et le régime (traitement classique des sanatoriums);

3°- l'hôpital proprement dit qui recevrait pour une période d'observations plus ou moins longue les malades entrants. Ceux-ci, après triage, seraient dirigés soit sur le service des malades curables, susceptibles de bénéficier des méthodes médico-chirurgicales modernes, soit sur le pavillon de cure, ou sur un établissement climatique approprié, ou y resteraient hospitalisés, soit qu'ils ne puissent bénéficier que d'un traitement purement médical, soit qu'ils fussent considérés comme incurables.

Du point de vue financier, c'est pour la Ville une dépense de 2.500.000 frs sur une dépense totale de 20 millions, que prévoit l'Administration des Hospices.

M. le Dr Verhaeghe, Adjoint, pense que la Ville ne peut hésiter et doit répondre à l'appel des Hospices. Cette dépense pourrait être répartie sur les deux exercices 1928 et 1929. Mais dès à présent, pour permettre aux Hospices d'obtenir la subvention du Pari Mutuel et la participation départementale, il est nécessaire que la Ville prenne une délibération garantissant le versement de cette somme de 2.500.000 frs.

La 5ème Commission émet un avis de principe favorable à cette proposition.

X
 X X

Après les séances des 7 Juin et 21 Juin 1926, la 5ème Commission avait adopté le bain de famille sous la condition suivante qu'il ne sera fréquenté que par les parents avec leurs enfants de moins de

....

10 ans, filles comme garçons.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 10 Juillet 1926 a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'accorder de modifications à l'état de choses actuel. Le bain de famille n'a donc pas été ouvert à la piscine du Boulevard de la Liberté.

Depuis lors, une pétition a été envoyée à l'Administration réclamant ce bain de famille.

M. le Dr Verhaeghe, Adjoint, pose donc de nouveau la question à la 5ème Commission.

La 5ème Commission décide de renvoyer la question pour étude.

X
X X

M. Bauche a assisté dernièrement à l'Hospice Gantois à un concert donné par le Caveau Lillois. Pour permettre que des concerts soient également donnés à l'Hospice François Baes et aux autres établissements hospitaliers, il demande que la subvention accordée sur le crédit des fêtes, soit portée de 1.200 frs à 1.500 frs.

Ce vœu est adopté par la 5ème Commission et transmis au service compétent.

X
X X

M. Peeters a fait une visite aux vieillards de l'Hospice Général qui l'ont prié avec insistance de solliciter pour eux que les quantités de tabac mises à leur disposition moyennant un prix réduit soient augmentées. Ils désireraient qu'un paquet de tabac leur soit donné tous les 8 jours.

M. Bauche fait connaître qu'à la suite d'une fête donnée, le Caveau Lillois a versé la somme de 100 frs pour être employée à l'achat de tabac aux vieillards de l'Hospice Général, ce qui semble indiquer que ceux-ci n'ont pas assez de tabac.

La 5ème Commission émet un avis favorable à la proposition faite.

X
X X

M. Peeters signale que M. Delacourt, 5, rue des Primeurs, s'offre à expérimenter dans un local, à titre gratuit, un procédé de dératisation, pour qu'il soit ensuite, après efficacité reconnue, employé, moyennant rétribution, dans les bâtiments communaux où la présence de rats est constatée.

M. Taffin, Adjoint, va s'informer des conditions de ce procédé. La 5ème Commission renvoie la question pour étude.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 20.

Le Secrétaire,

E. DUMONT.

C. Bauc

à l'air

avec M. Delacourt

avec

avec H. Bauc

M. le Secrétaire Général

Réunion de la 5ème Commission
d'Hygiène et d'Assistance
du 10 Janvier 1927

Etaient présents: M.M. TAFFIN, Adjoint au Maire
le Dr VERHAEGHE, Adjoint au Maire
BAUCHE, Conseiller Municipal
CORSIN, d°
MALLAQUIN, d°
PEETERS, d°

S'étaient excusés: M.M. CNUUDE, d°
MARTIN, d°

M. TAFFIN, Adjoint, prend la présidence.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

X
X X

Le Syndicat des commerçants sur marchés de Lille et environs sollicite l'autorisation de procéder, à ses frais, au numérotage des allées du marché de plein air de Wazemmes. Ce numérotage serait fait au moyen de grands chiffres peints sur le mur du bâtiment du marché face à la rue Racine.

La 5ème Commission émet un avis favorable à cette demande. Elle pense cependant qu'il serait préférable que ce numérotage soit fait au moyen de piquets et de plaques émaillées.

X
X X

La 5ème Commission examine un rapport de M. le Docteur Ducamp sur la resserre-abri construite à côté du hall d'exposition des viandes foraines des Halles Centrales et mise à la disposition des commissionnaires en viandes qui y déposent les viandes la nuit, afin d'éviter qu'elles ne soient visitées par les chats du quartier.

Cette installation a coûté assez cher à la Ville et il est proposé le prélèvement d'un droit de resserre égal au droit de crochet pour les viandes exposées dans le hall. L'article 992 du code des arrêtés municipaux serait modifié de la façon suivante:

Art. 992.- Viandes foraines exposées en vente aux Halles Centrales (droit de crochet)

Boeuf, taureau, vache, porc, veau, dépecés; abats non adhérents, panses, langues, têtes et ris de veau; la pièce ou quartier.....	0.50
Porc, veau, entier	1.00
Mouton, chèvre	0.50
Rognons, cervelles, la pièce	0.10

Le droit de crochet ci-dessus est comté pour une journée d'exposition commençant à l'ouverture des Halles Centrales, le matin et se terminant à la fermeture du soir.

Viandes foraines accrochées dans la resserre des Halles Centrales (droit de crochet).

Boeuf, taureau, vache, porc, veau, dépecés; abats non adhérents, panses, langues, têtes et ris de veau, la pièce ou quartier	0.50
--	------

....

Porc, veau, entier 1.00
 Mouton, chèvre 0.50

Le droit de crochet ci-dessus est compté pour une nuit de resserre commençant à la fermeture des Halles Centrales le soir et se terminant à l'ouverture du matin. Pour la période du samedi soir au lundi matin, on n'appliquera qu'une seule fois la taxe.

Dans cette dernière partie, sont éliminés les rognons et les cervelles, ces pièces étant habituellement resserrees en glacière dans de petits récipients.

Dans la resserree, il ne sera accepté aucun panier contenant des abats ou des fragments de viande.

La 5ème Commission adopte les modifications proposées de l'article 992 du Code des Arrêtés Municipaux.

X
X X

M. le Dr Verhaeghe, Adjoint, donne connaissance d'une délibération de la Commission des Hospices, en date du 18 Décembre 1926, relative à un projet de création, à Ronchin, d'un hôpital sanatorium pour tuberculeux. Ce projet répond au désir manifesté par l'Administration Municipale dans une lettre, en date du 14 Septembre 1926, adressée à la Commission des Hospices.

Dans une note à l'Administration Municipale, M. le Dr Verhaeghe, Adjoint, expose que cet hôpital comporterait :

1°- des services pour malades curables dont l'hospitalisation ne serait que de courte durée et dont le traitement pourrait être suivi sans qu'ils soient obligés d'interrompre leur vie normale de travailleurs;

2°- des pavillons de cure affectés à une catégorie de malades pour lesquels est indiquée la cure par le repos, l'aération et le régime (traitement classique des sanatoriums);

3°- l'hôpital proprement dit qui recevrait pour une période d'observations plus ou moins longue les malades entrants. Ceux-ci, après triage, seraient dirigés soit sur le service des malades curables, susceptibles de bénéficier des méthodes médico-chirurgicales modernes, soit sur le pavillon de cure, ou sur un établissement climatique approprié, ou y resteraient hospitalisés, soit qu'ils ne puissent bénéficier que d'un traitement purement médical, soit qu'ils fussent considérés comme incurables.

Du point de vue financier, c'est pour la Ville une dépense de 2.500.000 frs sur une dépense totale de 20 millions, que prévoit l'Administration des Hospices.

M. le Dr Verhaeghe, Adjoint, pense que la Ville ne peut hésiter et doit répondre à l'appel des Hospices. Cette dépense pourrait être répartie sur les deux exercices 1928 et 1929. Mais dès à présent, pour permettre aux Hospices d'obtenir la subvention du Pari Mutuel et la participation départementale, il est nécessaire que la Ville prenne une délibération garantissant le versement de cette somme de 2.500.000 frs.

La 5ème Commission émet un avis de principe favorable à cette proposition.

X
X X

Après les séances des 7 Juin et 21 Juin 1926, la 5ème Commission avait adopté le bain de famille sous la condition suivante qu'il ne sera fréquenté que par les parents avec leurs enfants de moins de

....

10 ans, filles comme garçons.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 10 Juillet 1926 a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'accorder de modifications à l'état de choses actuel. Le bain de famille n'a donc pas été ouvert à la piscine du Boulevard de la Liberté.

Depuis lors, une pétition a été envoyée à l'Administration réclamant ce bain de famille.

M. le Dr Verhaeghe, Adjoint, pose donc de nouveau la question à la 5ème Commission.

La 5ème Commission décide de renvoyer la question pour étude.

X
X X

M. Bauche a assisté dernièrement à l'Hospice Gantois à un concert donné par le Caveau Lillois. Pour permettre que des concerts soient également donnés à l'Hospice François Baes et aux autres établissements hospitaliers, il demande que la subvention accordée sur le crédit des fêtes, soit portée de 1.200 frs à 1.500 frs.

Ce voeu est adopté par la 5ème Commission et transmis au service compétent.

X
X X

M. Peeters a fait une visite aux vieillards de l'Hospice Général qui l'ont prié avec insistance de solliciter pour eux que les quantités de tabac mises à leur disposition moyennant un prix réduit soient augmentées. Ils désireraient qu'un paquet de tabac leur soit donné tous les 8 jours.

M. Bauche fait connaître qu'à la suite d'une fête donnée, le Caveau Lillois a versé la somme de 100 frs pour être employée à l'achat de tabac aux vieillards de l'Hospice Général, ce qui semble indiquer que ceux-ci n'ont pas assez de tabac.

La 5ème Commission émet un avis favorable à la proposition faite.

X
X X

M. Peeters signale que M. Delacourt, 5, rue des Primeurs, s'offre à expérimenter dans un local, à titre gratuit, un procédé de dératisation, pour qu'il soit ensuite, après efficacité reconnue, employé, moyennant rétribution, dans les bâtiments communaux où la présence de rats est constatée.

M. Taffin, Adjoint, va s'informer des conditions de ce procédé. La 5ème Commission renvoie la question pour étude.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 20.

1464.- 5ème Commission - Réunion du 10/1/27 - P.V. -

L'Administration Municipale ratifie les propositions qui lui sont soumises, sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

L'Administration Municipale décide en outre :

1°- de porter à 1500Fr. la subvention annuelle à allouer au Caveau Lillois, étant entendu que moyennant cette augmentation, le Caveau donnera des représentations à l'Hospice François Baes et aux autres établissements hospitaliers de la Ville ;

2°- de prévoir, à partir de 1928, au budget primitif de la Ville un crédit spécial de pareille importance, la subvention allouée au Caveau Lillois ayant été jusqu'à présent imputée à tort sur le crédit des Fêtes et Cérémonies publiques ;

3°- de saisir la 5ème Commission de la réponse faite par le Secrétaire Général des Hospices de la Ville de la question de la distribution de tabac à fumer et à priser aux vieillards de l'Hospice Général.

Conseil d'Administration
Réunion du 29/1/27
M. PLANQ

Réunion de la 5ème Commission d'Hygiène et
d'Assistance du 17 Janvier 1927.

Étaient présents : M.M. le Dr D. Verhaeghe, Adjoint au Maire,
Martin, Conseiller Municipal,
Peters, d° d°

S'étaient excusés : M.M. Taffin, Adjoint au Maire,
Bauche, Conseiller Municipal,
Cnudde, d° d°
Corsin, d° d°
Malaquin, d° d°

M. le Dr Verhaeghe, Adjoint, prend la présidence.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans obser-
vation.

X
X X

M. Ducamp donne lecture de tous les travaux à exécuter dans les
différentes écoles primaires publiques de la Ville, travaux demandés
par les médecins inspecteurs scolaires.

La 5ème Commission donne un avis favorable à ces différentes de-
mandes.

Elle émet en outre le désir suivant :

Quand la Commission des Travaux se rendra dans les Ecoles, il y
aurait lieu de convoquer M. Martin, Conseiller Municipal et le Médecin
inspecteur de l'Ecole.

X
X X

M. Delcampe sollicite de l'Administration municipale la faveur de
ne pas participer pour une aussi forte somme (7frs par jour) dans les
frais d'hospitalisation de sa dame qui est internée à Esquermes. Il
appuie sa requête sur le fait qu'il s'absente assez souvent de son
travail pour cause de maladies rhumatismales.

Le service a demandé aux Etablissements Walker le nombre des
heures d'absence de cet ouvrier : il s'élève pour 1926, à 197 heures.

Dans ces conditions, la 5ème Commission fixe à 5frs la participation
journalière.

X
X X

M. Martin signale que dans la rue Lesage Senault, un aqueduc se
trouve à la surface du sol; cet aqueduc est encombré par des ordures
ménagères. Une enquête sera faite.

X
X X

M. Martin demande à quel point en est la question d'organisation
du fourneau économique du quartier des Bois-Blancs. M. le Dr Verhaeghe
pense que le local n'a pas encore été fixé par l'Administration muni-
cipale.

X
X X

1465.- 5ème Commission - Réunion du 17/1/27 - P.v.

L'Administration Municipale ratifie les propositions qui lui
sont soumises, sous réserve des décisions qui auraient pu être
prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial
ou d'une instruction complémentaire.

Conseil d'Administration

Réunion du 17-1-27

M. P. LEBLANC

M. Peters fait observer que le Service des Travaux est allé au 83, rue des Jardins, en vue de mettre des locataires dans le grenier. Cela gênerait beaucoup les deux locataires désignés actuellement pour occuper cet immeuble.

M. le Dr Verhaeghe trouve qu'il faudrait connaître les conditions de location faites à M. Deruyck et à M. Boone .

X
XXX

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Le Secrétaire,

Dr DUCAMP .

L'Administration Municipale demande qu'au plus tôt soit rechargé le terre-plein de la place du Concert.

Conseil d'Administration
Réunion du 29/1/27
M. PLANQUE

REUNION de la 5ème COMMISSION d'HYGIENE
et d'ASSISTANCE du 24 Janvier 1927

Etaient présents: M.M. Bauche, Conseiller Municipal,
Gruddé d°
Corsin d°
Malaquif d°
Martin d°
Peeters d°

S'étaient excusés: M.M. Taffin, Adjoint au Maire
D° D. Verhaeghe d°

M. Corsin, Conseiller Municipal, prend la présidence.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

ARCHIVES MUNICIPALES
106/108
DE LILLE

X
X X

Des marchands poissonniers, aux Halles Centrales, se plaignent de n'avoir pas suffisamment de place, pour les besoins de leur commerce, et sollicitent l'installation de nouveaux étaux en face de ceux mis à leur disposition.

Avec M. Taffin, Adjoint, la 5ème Commission est d'avis de donner une suite favorable à cette demande et de proposer que le Service des Travaux exécute les aménagements nécessaires, après une étude sur place pour déterminer les modalités de réalisation.

X
X X

Plusieurs caves aux Halles Centrales pourraient être louées aux facteurs pour y remiser leurs emballages qui encombrant très souvent leur criée, mais il serait nécessaire de les clôturer et d'y placer, au moins, trois lampes électriques pour assurer un éclairage suffisant.

La 5ème Commission émet un avis favorable à cette proposition et propose avec M. Taffin, Adjoint, que le Service des Travaux municipaux soit chargé de l'exécution des travaux.

X
X X

Sur la demande de M. le Maire, la 5ème Commission a entendu M. Louis Cousin, Secrétaire du Syndicat des employés de commerce, et l'a prié de présenter, par écrit, ses observations au sujet de l'arrêté municipal prescrivant la fermeture des marchés, le dimanche à 14 heures

X
X X

M. le Docteur Verhaeghe, Adjoint, a transmis à la Commission les demandes d'agrément contre le chômage involontaire formulées par les caisses de chômage désignées ci-après :

- 1°- Caisse de chômage du Syndicat régional des travailleurs sur métaux;
- 2°- Caisse de chômage créée par le Syndicat régional des travailleurs du textile;

M. le Secrétaire

1484
demande page au plus tôt
recharger terre-plein Place
du Concert

16
D 1/2
14

- 5°- Caisse de chômage des coupeurs en confection de Lille;
- 4°- Caisse de chômage du syndicat général des ouvrières en confection de Lille.

Les deux premières Caisses de chômage ne répondent pas à la condition requise par l'article 2 du règlement voté par le Conseil Municipal dans sa session du 19 Janvier 1927. Il s'agit, en effet, de groupements philosophiques ou confessionnels constitués sous la loi du 21 Mars 1884, mais qui, du fait des restrictions apportées à l'admission de leurs membres, se trouvent dans l'impossibilité de grouper l'ensemble des travailleurs des catégories professionnelles dont ils se réclament.

Les deux autres Caisses de chômage, au contraire, remplissent les conditions imposées par le règlement précité.

La 5ème Commission propose :

- 1°- de ne pas donner suite à la demande d'agrément présentée par les deux premières Caisses de chômage;
- 2°- de donner une suite favorable à la demande d'agrément présentée par les deux autres Caisses de chômage.

X
X X

M. le Docteur Verhaeghe, Adjoint, fait également soumettre à la 5ème Commission, son rapport sur l'organisation de l'assistance aux chômeurs partiels.

Ces chômeurs ne peuvent participer aux allocations du fonds de chômage subventionné par le fonds national, mais lorsque ce chômage partiel se prolonge, devient chronique, il se présente sous un aspect aussi dangereux pour la vitalité ouvrière que le chômage total.

Aussi, est-il proposé de venir en aide aux victimes du chômage partiel sous certaines conditions énumérées dans le rapport.

La 5ème Commission adopte ce rapport.

X
X X

M. Peeters demande où en est la question d'application du procédé de dératisation préconisé par M. Delacourt.

La 5ème Commission renvoie la question à M. l'Adjoint Taffin.

X
X X

M. Martin signale que les époux BAELLEN-TOURNEMAINE, âgés respectivement de 90 ans et de 81 ans, hospitalisés depuis 20 ans à l'Hospice Général, ont toujours été séparés l'un de l'autre dans cet établissement.

La 5ème Commission dépose le vœu que l'Administration des Hospices soit invitée à examiner la possibilité d'organiser des chambres à l'Hospice Général en vue de réunir des époux qui sont séparés.

X
X X

XP M. Cnudde signale, à nouveau, le mauvais état dans lequel se trouve la place du Concert et la demande faite pour y remédier.

La 5ème Commission rappelle les propositions faites à ce sujet dans une précédente réunion et désirerait que le Service des Travaux Municipaux soit chargé d'y donner suite.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.

Le Secrétaire :
E. DUMONT

L'Administration Municipale ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

L'Administration Municipale décide en outre de soumettre à l'examen de la 2ème Commission les propositions de la 5ème Commission, relatives aux canalisations en eau potable des rues Barré et St.-Luc.

Conseil d'Administration

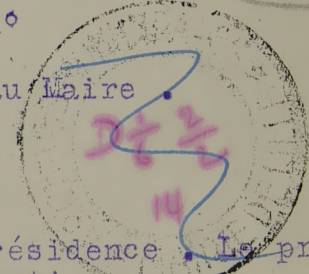
Etaient présents : M.M. Bauche, Conseiller Municipal
Malaquin, d° d°
Martin, d° d°

Réunion du 5 12 '27
M. PLANQUE

S'étaient excusés : M.M. Taffin, Adjoint au Maire,
Cnudde, d° d°
Corsin, d° d°
Peeters, d° d°

Était absent : M. le Dr Verhæghe, Adjoint au Maire

ARCHIVES MUNICIPALES
DE LILLE
1 D 6 / 58



M. Bauche, Conseiller municipal, prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

X
X X

L'immeuble 10, rue Barré, possède un puits dont l'eau est contaminée. Etant donné la situation de ce puits qui se trouve à proximité du champ de patinage, il est impossible d'améliorer l'eau endésinfectant le puits en question. Le Bureau d'Hygiène propose de canaliser en eau potable la rue Barré. Cette dernière, qui est en impasse, prend naissance sur l'avenue de Dunkerque qui est canalisée.

La 5è Commission donne un avis favorable.

X
X X

L'immeuble 201, rue Saint-Luc, est desservi par un puits qui donne une eau très mauvaise aux usages domestiques. La rue Saint-Luc est canalisée jusqu'à la rue d'Ath, il faudrait prolonger la canalisation d'eau potable jusqu'à la rue Emile Vandenberg afin que les immeubles construits dans le voisinage de la rue Helman puissent être pourvus d'eau d'Emmerin. La 5è Commission émet un avis favorable.

X
X X

M. Ducamp communique à la 5è Commission la réponse faite par le Secrétaire des Hospices concernant la distribution du tabac aux vieillards de l'Hospice général.

L'Hospice général a reçu le 7 Janvier 120 K°s de tabac à fumer et 30 K°s de tabac à priser au prix de 7frs le k°.

Le tabac est distribué trois fois par mois, les 10, 20 et dernier jour du mois; les administrés reçoivent à chaque distribution 100 gr. de tabac pour le prix de 0fr70.

La 5è Commission prend acte.

X
X X

La 5è Commission examine la part contributive de la famille dans les frais d'hospitalisation à la Clinique d'Esquermes de M. Breyne, Charles, domicilié à Lille, 95 avenue de Dunkerque. Elle décide que cette part sera de 5frs par jour, participation offerte par la famille.

X
X X

La Société " Les Pupilles de Neptune " demande à l'Administration Municipale, l'autorisation de disposer le 6 Mars, à 15 heures, de la piscine de l'Établissement de bains municipaux du Bd de la Liberté, pour y donner une fête. Internationale de natation avec le concours de la Société de natation de Scherbeck (Belgique) et du " Pelican Club de Valenciennes " .

Parmi le personnel, seul M. Martin, régisseur, se mettrait à la disposition des " Pupilles de Neptune " . M. Martin propose de réclamer un droit de 100frs à cette Société; M. Ducamp trouve que c'est insuffisant et qu'il y a lieu de demander 300frs plus les frais d'éclairage.

La 5^e Commission donne un avis favorable à cette demande moyennant acquittement du droit de 300frs et des frais d'éclairage .

Elle invite l'Administration municipale à faire connaître sa décision au plus tard samedi dans l'après-midi, pour que la Société ait une réponse samedi soir. Elle aura ainsi le temps matériel de préparer sa fête .

X
X X

M. le Préfet demande par lettre du 28 Janvier 1927, de faire insérer dans le Règlement sanitaire les dispositions nécessaires au respect de la servitude non oedificandi sur les terrains de l'ancienne première zone militaire de Lille .

M. Ducamp propose la rédaction suivante :

" Art. Ibis - Par application du § Ier de l'art. 2 de la loi du 19 Octobre 1919 portant déclassement de l'enceinte de la place de Lille, aucune construction de quelque nature qu'elle soit en dur, en bois ou en tous autres matériaux, ne pourra être érigée dans la première zone des servitudes militaires de l'ancienne enceinte de la place de Lille ."

La 5^e Commission donne un avis favorable .

X
X X

M. Reynaert, domicilié, 49 rue de Bailleul, a construit sans autorisation en face de son logement, une cuisine dans la cité située même adresse. Or, cette cour à logements multiples n'a que 5m85 de large; si chaque locataire imitait M. Reynaert on accéderait à peine dans ces logements. L'intéressé a été condamné contradictoirement le 22 janvier dernier à un franc d'amende par le Tribunal de simple police et ce Tribunal lui a donné 2 mois pour faire disparaître l'ouvrage litigieux. Le Bureau d'Hygiène demande de continuer la procédure pour arriver à la démolition de cette pièce .

La 5^e Commission émet un avis favorable .

X
X X

Mme Henaff, née Le Bras, a sollicité l'assistance aux femmes en couches. Elle va accoucher de son 7^e enfant. Les ressources de la famille s'élèvent à 18.200frs ; elles dépassent le barème de 1.700frs. Mais dans des cas analogues pour récompenser les mères qui élèvent une nombreuse famille, la 5^e Commission accorde aux intéressées le bénéfice de l'assistance aux femmes en couches .

La 5^e Commission donne un avis favorable et invite le service à suivre la procédure normale et non la procédure d'urgence .

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45 .

Le Secrétaire,
Dr DUCAMP .

L'Administration Municipale ratifie les propositions de la Commission, sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

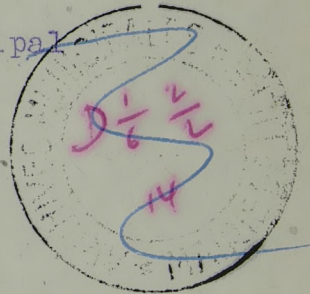
COMMISSION

----- Conseil d'Administration
D'HYGIENE ET D'ASSISTANCE DU 7 FEVRIER 1927 12/2/27
----- M. FLARQUE

M. le Secrétaire

Etaient présents : M.M. Taffin, Adjoint au Maire
Dr Verhaeghe, d°
Bauche, Conseiller Municipal
Cnudde
Malaquin
Martin
Peeters

S'était excusé : M. Corsin,



M. le Docteur Verhaeghe, Adjoint, prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observations.

M. Balavoine, Adjoint, convoqué pour présenter ses observations sur le rapport de M. le Docteur Verhaeghe, Adjoint, relatif aux demandes d'agrément à la caisse de secours contre le chômage involontaire est présent à la réunion.

x
x x

M. Balavoine, Adjoint, est d'avis d'agréer toutes les demandes des caisses de chômage, qu'elles soient formulées par des syndicats de la C.G.T. des syndicats libres ou des syndicats unitaires. Il reconnaît qu'il n'est pas là question d'un droit, mais il ne faudrait pas non plus commettre une chose qui serait contraire à l'équité. Que diraient les syndicats de la C.G.T. si une Municipalité réactionnaire ne leur accordait pas l'agrément demandé et réservait ses subventions pour les syndicats libres.

Lecture est donnée de l'avis de M. le Professeur Duez sur l'article 3 du Règlement des subventions municipales aux Caisses de secours en cas de chômage involontaire par manque de travail. M. le Professeur Duez conclut à la légalité de cet article.

M. Bauche se prononce pour le maintien des décisions prises, de n'accorder de subventions municipales qu'aux syndicats purement professionnels ne s'occupant pas de politique. Cependant, il n'est point porté atteinte aux droits des chômeurs n'appartenant pas aux syndicats de la C.G.T. quoique leur intérêt est d'aller renforcer les syndicats de la Bourse du Travail; ils n'ont qu'à se faire inscrire, pour obtenir des secours, dans les dispensaires de quartiers du Bureau de Bienfaisance. Mais il se refuse à reconnaître les syndicats indépendants qui ne recherchent que la division parmi les ouvriers. M. Cnudde partage cette opinion et ajoute que, si au point de vue juridique, l'agrément des Caisses de chômage était un droit, il s'inclinerait, mais comme il n'en est pas ainsi, il ne faut pas dit-il, favoriser nos adversaires, lesquels font tous leurs efforts pour nuire aux syndicats de la C.G.T. Il signale les manoeuvres de la réaction en faveur des pupilles de la Nation, élèves des écoles libres, au détriment des enfants de nos écoles laïques.

M. Malaquin a toute sa préférence pour les syndicats de la Bourse du Travail, mais il craint que la décision prise ne donne lieu à une campagne commune des syndicats libres et des syndicats unitaires. M. Taiffin a un doute sur la valeur intrinsèque des syndicats libres, mais est d'avis que les secours doivent être donnés aux syndicats régulièrement constitués.

Avant que soit mise la question aux voix, M. Bauche tient à dire que la Municipalité ouvrière est animée d'un esprit libéral, qu'elle accorde à tous les chômeurs les mêmes droits et souhaite que les Municipalités futures agissent de même.

La Commission consultée sur la question du maintien ou de modification du Règlement proposé par M. le Docteur Verhaeghe, Adjoint, décide le maintien.

X
X X

La 5ème Commission émet un avis défavorable à la demande d'agrément formulée par la Caisse de secours contre le chômage créée par le Syndicat des ouvriers de l'habillement dont le siège est 20, rue St Sauveur à Lille.

X
X X

Un baraquement construit sans autorisation rue Eugène Jacquet 9, a donné lieu à un jugement du Tribunal de simple Police, le 14 Août 1926, ordonnant la démolition dans le délai de 6 mois.

Or, le propriétaire est décédé et le délai fixé arrivant à expiration, les héritiers qui ignoraient, disent-ils, le jugement rendu, sollicitent un délai jusqu'au 30 Septembre prochain.

Suivant l'avis du Service d'Hygiène, la 5ème Commission est d'avis d'accorder un délai jusqu'au 14 Mars prochain.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 Heures 55.

Le Secrétaire,

E. DUMONT

ad. S.D.

117

Réunion de la 5ème Commission d'Hygiène
et d'Assistance du 21 Février 1927

Étaient présents : M.M. Bauche, Conseiller Municipal,
Malaquin, d° d°
Peeters, d° d°

S'étaient excusés : M.M. Taffin, Adjoint au Maire,
Dr Verhaeghe, d°
Cnudde, Conseiller Municipal,
Corsin, d° d°
Martin, d° d°

M. Bauche prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observations.

X
X X

La Commission examine les demandes d'admission à l'assistance aux femmes en couches dont les intéressées possèdent des ressources supérieures au barème.

Le rejet de toutes ces demandes est proposé.

Toutefois, remarque étant faite que le Vice-Président du Bureau d'Assistance a émis un avis favorable à la demande présentée par Mme Masse Théodore, rue de Fontenoy 63, mère d'un enfant, et qui possède des ressources excédant le barème de 1864frs, la Commission estime, si l'admission à l'assistance de cette dernière est prononcée, qu'il y aurait également lieu d'admettre les postulantes dont les ressources n'excèdent pas le barème, de cette somme, quoique l'avis émis par le Vice-Président du Bureau d'Assistance soit défavorable.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17heures 45.

Le Secrétaire,

E. DUMONT.

1556 - 5ème Commission - Procès-verbal de la réunion du 21 Février 1927.

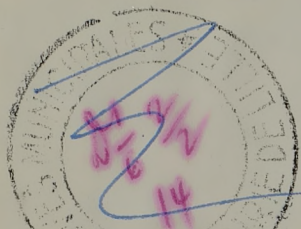
L'Administration Municipale ratifie les propositions qui lui sont soumises, sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires faisant l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

Conseil d'Administration
Réunion du 5/3/27
M. PLANQUE

L'Administration Municipale ratifie les propositions qui lui sont soumises, sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires faisant l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

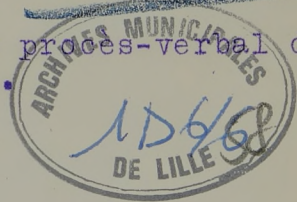
Conseil d'Administration
Réunion du 19/3/27
M. PLANCHON

10. h. w.
Étaient présents : M.M. Taffin, Adjoint au Maire,
Dr Verhaeghe, d°
Bauche, Conseiller Municipal,
Cnudde, d°
Corsin, d°
Malaquin, d°
Martin, d°
Peeters, d°



1500

M. Taffin, Adjoint, prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observations.



x
x x

Un projet d'arrêté réglementant la vente des viandes de boucherie, pour répondre aux instructions du Préfet du Nord, devant être examiné par la 5ème Commission, les représentants des Syndicats de la boucherie et ceux du Syndicat des chevilleurs ont été convoqués à la réunion.

Étaient présents :

M. Deroeux, Secrétaire général du Syndicat de la boucherie,
M. Liébart, Président du Syndicat des chevilleurs,
M. Liévin, Membre du Syndicat des chevilleurs,
M. Bossut, Directeur de l'Abattoir, assistait à la réunion.

M.M. Savaete et Leroy, Président et Vice-Président du Syndicat de la Boucherie, s'étaient excusés par lettre confirmant leur adhésion et celle de leur syndicat au projet de réglementation mentionné.

M. Taffin, Adjoint, expose qu'à la suite de plusieurs réunions qu'il a tenues avec les mandataires de ces syndicats, un accord s'était établi sur les termes de l'arrêté à prendre et qu'il convenait d'en donner officiellement lecture aux membres de la 5ème Commission et aux parties en cause avant de transmettre à l'Administration municipale. Il prie les représentants des syndicats d'exprimer, à ce sujet, leur avis. Ceux-ci déclarent faire confiance à l'Administration Municipale et confirment qu'ils sont disposés à accepter l'arrêté.

M. Taffin, adjoint, commence alors la lecture des articles de l'arrêté.

Après lecture de l'article 1er, M. Liébart demande si la phrase contenant les mots " sans appel " ne peut être supprimée. M. Taffin répond qu'il faut entendre par ces mots que si, au moment de marquer une bête, un conflit surgissait, étant donné l'urgence de la décision à prendre, c'est l'avis du Vétérinaire-Inspecteur qui prévaudra. Mais il est entendu que les droits de ceux qui se croiraient lésés seraient réservés.

M. Bossut signale que le Préfet vient d'approuver des arrêtés pris par les Maires de Roubaix et de Tourcoing et que ces arrêtés ne prévoient pas l'indication des différentes qualités de viandes. Il peut, pour ce qui le concerne, marquer les qualités, mais il se demande pourquoi la Ville de Lille prendrait l'arrêté proposé. Il pose, dit-il, la question.

M. Liébart fait remarquer qu'il a été récemment au marché de Valenciennes et que dans cette région personne ne veut entendre parler des trois qualités de la viande. Il n'est, dit-il, plus question d'arrêté imposant l'indication des qualités et M. Monsarrat, Vétérinaire Départemental en Chef, aurait fait une observation dans ce sens.

Si les qualités étaient admises pour tout le Département, il accepterait l'arrêté pour Lille .

Selon M. Liévin, la 2ème qualité est supprimée partout.

M. Deroeux dit qu'il y a impossibilité de déterminer la 2ème qualité et ajoute que puisque Roubaix et Tourcoing n'imposent pas la 2ème qualité, un arrêté contraire pris à Lille lèserait les intérêts des commerçants de la boucherie .

M. Taffin, Adjoint, fait ressortir que si l'on ne doit pas marquer les qualités, l'arrêté perd une grande partie de son importance et de son intérêt pour le consommateur . Il constate qu'il y avait au début, accord unanime mais qu'à la suite de l'intervention de M. Bossut en faveur de la non-règlementation des qualités, un revirement complet s'est produit .

L'accord n'existant plus, et chacun ayant apporté ses observations, M. Taffin déclare que la 5ème Commission va statuer sur la question .

Les représentants de la boucherie et des chevilleurs déclarent avant de se retirer, faire confiance à l'Administration Municipale dans l'arrêté qui sera pris .

Après échange de vues entre les membres de la 5ème Commission, ceux-ci constatent que la Préfecture, qui réclamait la prise d'un arrêté, vient, approuvant les projets de Roubaix et Tourcoing, de mettre la Ville de Lille dans l'impossibilité de se conformer aux indications données, remercient M. Taffin, Adjoint, de ses louables efforts en vue de solutionner la question dans l'intérêt de la population et renvoient le projet d'arrêté à l'Administration Municipale.

X
X X

Le rechargement du terre-plein de la place du Concert pourrait être effectué immédiatement en employant du gravier à 75frs la tonne, soit une dépense totale de 2.250 F. environ. Si, au contraire, il peut être différé à l'exécution de ce travail, la maison Danel fournirait, vers le 10 Mars, du gravier à 55frs la tonne; la dépense totale serait ainsi de 1650 frs .

L'avis de la 5ème Commission est demandé à ce sujet .

Etant donné l'écart du prix signalé, la 5ème Commission estime, avec M. Taffin, Adjoint, qu'il est préférable, dans l'intérêt des finances municipales, d'attendre jusqu'au 10 Mars .

X
X X

L'examen du budget primitif de 1927 du Bureau de Bienfaisance a donné lieu de la part de M. Verhaeghe, Adjoint, à des observations dont il est donné connaissance à la 5ème Commission .

Ces observations tendent à ce que des mesures soient prises par le Bureau de Bienfaisance pour l'organisation des services suivants :

- 1°- Service de distribution de layettes,
- 2°- Lutte contre le cancer,
- 3°- Service des secours médicaux d'urgence .

La Commission examine les différentes méthodes qui pourraient être employées à l'effet d'amener le Bureau de Bienfaisance à prévoir des crédits pour l'organisation de ces services .

Sur la proposition de M. Taffin, Adjoint, il est proposé qu'une délégation de M.M. Verhaeghe, Cnudde et Bauche serait chargée de présenter verbalement des observations à l'Administration du Bureau de Bienfaisance. Le montant des sommes à allouer à cette Administration serait ensuite fixé .

X
X X

M. Vanden Abeele a sollicité l'autorisation de surélever l'atelier de sa propriété sise 115 rue du Marché. Cette surélévation devrait se faire en façade vers la rue d'Aboukir. Cette dernière rue n'a que 3 mètres de largeur .

Le Règlement Sanitaire stipule qu'aucune construction de quelque nature qu'elle soit ne pourra être érigée dans les rues et ruelles inférieures à 6 mètres .

D'accord avec M. Delemer, Conseiller Municipal, spécialement convoqué à la réunion, à ce sujet, la 5ème Commission émet un avis défavorable à la demande présentée .

X
X X

M. Verhaeghe, Adjoint, soumet à la Commission un rapport relatif à la création, pour les enfants arriérés ou instables, de classes de perfectionnement, annexés à nos écoles primaires, en application de la loi du 15 Avril 1919 .

D'autre part, les enfants anormaux médicaux qui ne peuvent bénéficier de ces classes de perfectionnement ont leur place dans des établissements médicaux pédagogiques. Comme il n'existe point d'établissement de ce genre dans le Nord, l'asile d'aliénés de Dury-les-Amiens (Somme), qui en possède un, accepterait de prendre, le cas échéant, les enfants que pourrait lui envoyer la Ville de Lille sous réserve que ces enfants soient perfectibles et contre le paiement d'un prix de journée, lequel se trouve fixé depuis le 1er Janvier 1927 à 10 frs .

2 enfants attendent actuellement leur placement ;

A cet effet, il est proposé : 1°- de décider l'inscription au budget d'une somme de 20.000 frs sous la rubrique " assistance médicale " : Placement d'enfants anormaux en établissement médico-pédagogique ; 2°- d'autoriser M. Verhaeghe, Adjoint, à envoyer dès à présent, aux frais de la Ville, les deux enfants dont il s'agit (Lemaire et Defreville) .

La 5ème Commission adopte le rapport de M. Verhaeghe , et les propositions qu'il contient .

X
X X

Les....

Les demandes d'admission à l'assistance aux femmes en couches présentées par les dénommées ci-après sont examinées :

- 1°- Mme Aschwander Léon, née Malfait Mireille, rue Colbert 143.
- 2°- Mme Gaeremynck Adolphe, née Hennocq Eugénie, rue Jules Breton, cité Desmottes 23,
- 3°- Mme Lecomte Pierre, née Crouzet Albertine, rue d'Aboukir, 31,

Les ressources de ces postulantes étant supérieures au barême, la 5ème Commission propose le rejet de ces demandes .

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h.55 .

Le Secrétaire,

E. DUMONT .

L'Administration Municipale ratifie les propositions qui lui sont soumises, sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

Conseil d'Administration

Réunion du 19/3/27

M. PLANQUE

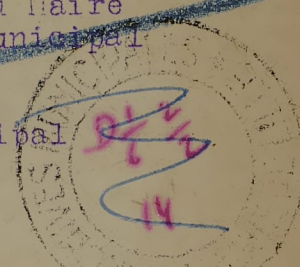
Réunion de la 5ème Commission d'Hygiène

et d'Assistance du 7 Mars 1927.

1567

Etaient présents: M. Dr Verhaeghe, Adjoint au Maire
Bauche, Conseiller Municipal
Peeters d°

S'étaient excusés : MM Taffin, Adjoint au Maire
Cnudde, Conseiller municipal
Corsin d°
Martin d°
Malauquin d°



M. le Dr Verhaeghe, Adjoint, prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observations.

X
X X

La Commission Administrative des Hospices sollicite l'autorisation de poursuivre le locataire d'une ferme, Mme Vve Montagne-Dhondt et M. Bostyn-Glorieux, solidairement, en vue du règlement de la somme de 20.631 f pour fermages et assurance afférents aux années de guerre.

La 5ème Commission donne un avis favorable.

X
X X

La Commission Administrative des Hospices projette l'installation du chauffage à basse pression à l'Hôpital St-Sauveur dans le 2ème pavillon et dépendances du Service de médecine, hommes (pavillon Wannebroucq)

La 5ème Commission donne un avis favorable.

X
X X

La 5ème Commission examine la demande d'admission à l'assistance aux femmes en couches présentée par Mme De Groote Julien née Vanderhaeghen Marie, rue de la Convention, 30.

Considérant que la famille comprend déjà 6 enfants et qu'il y a lieu, pour le calcul des ressources dont elle dispose d'éliminer les salaires des deux enfants travaillant, ces salaires étant à peine suffisants pour les intéressés; que, par suite, ces ressources ne s'élèvent qu'à 7.800 frs par an, produit du travail du père pour subvenir à ses besoins, à ceux de la mère et des quatre derniers enfants, la 5ème Commission émet un avis favorable à l'admission de la postulante.

X
X X

M. Bauche rend compte qu'il a assisté le dimanche 6 Mars à la

fête internationale de natation donnée à l'établissement de bains municipaux du Boulevard de la Liberté par les "Pupilles de Neptune" avec le concours de la société de natation de Scherbeck (Belgique) et du "Pélican Club de Valenciennes". Cette fête fut un succès pour le Club lillois et chacun put constater les progrès réalisés par lui dans le sport de la natation qui mérite d'être encouragé. Les organisateurs adressèrent leurs remerciements à l'Administration municipale qui a bien voulu mettre la piscine de l'établissement à leur disposition, mais ont fait part des difficultés qu'ils éprouvaient de régler les frais occasionnés en raison du droit de 200 frs et des frais d'éclairage qu'ils doivent notamment acquitter à la Ville. M. Bauche les assura de la sollicitude de l'Administration Municipale et promit d'intervenir en leur faveur.

La 5ème Commission approuvant la façon de voir de M. Bauche propose à l'Administration Municipale d'examiner avec bienveillance la prochaine demande qui sera faite à l'occasion de l'organisation d'une fête par le cercle nautique "Les Pupilles de Neptune".

X
X X

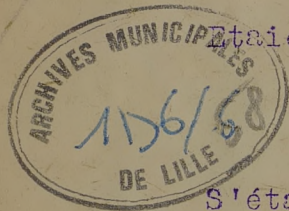
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 55.

Le Secrétaire,
E. D U M O N T .

L'Administration Municipale ratifie les propositions qui lui sont soumises, sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires faisant l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

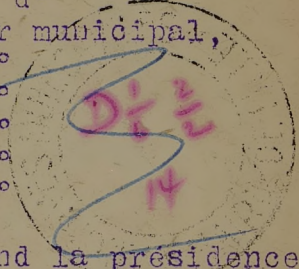
Conseil d'Administration
Réunion du 27-4-27
M. PLANQUE

du 15 Mars 1927.



étaient présents : M.M. Taffin, Adjoint au Maire.

D^r D. Verhaeghe, d°
Cnudde, Conseiller municipal,
Corsin, d°
Martin, d°
S'étaient excusés : M.M. Bauche, d°
Malacquin, d°
Peeters, d°



M. le D^r D. Verhaeghe, Adjoint au Maire, prend la présidence. Le Procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observations.

x
x x

Dans sa séance du 19/1/27, le Conseil municipal a porté à 60 f. et 120 f. les droits de précarité à payer par les propriétaires de baraquements provisoires. De nombreuses lettres sont parvenues à la Mairie, lettres dans lesquelles les propriétaires demandent l'exonération totale ou partielle de cette rédevance; les uns sont chômeurs, d'autres sont assistés du Bureau de Bienfaisance.

La 5e Commission invite la 5e Direction à faire procéder à une enquête pour chaque cas particulier, afin de connaître exactement la capacité de paiement de chaque réclamant. La mise en non-valeur totale ou partielle sera ensuite communiquée à M. le Receveur municipal.

x
x x

La 5e Commission donne un avis défavorable aux trois demandes d'assistance aux femmes en couches formulées par

Mmes Bouisset,
Delobel,
Vandemoortele.

Ces trois personnes disposent de ressources suffisantes.

x
x x

M. le Dr Verhaeghe donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée par H. Doornaert, Allée de la Vieille Aventure, Cité St-Roch, 77. Celui-ci signale que son fils, fréquentant l'Ecole Buffon a reçu seulement une chemise à la distribution des vêtements de la Caisse des Ecoles du 23 février. On a mis son fils en

3e catégorie bien que sa famille soit inscrite au Bureau de Bienfaisance en 1ère catégorie. Et les deux enfants de M. Doornaert n'ont que des vêtements trop usagés et des chaussures éculées. M. le Dr Verhaeghe a procédé à une enquête pour s'assurer du bien fondé de la réclamation. Il s'est rendu compte que celle-ci était tout-à-fait justifiée et que, d'autre part, la distribution avait été faite sans tenir compte de l'indigence des familles. Les cas suivants sont analogues à celui de Doornaert :

- Godefroy Henri,
- Guéry Alfred,
- Vertriest René,
- Dervaux Charles,
- Leroy Georges,
- Hurtrez Victor.

La 5e Commission invite la Caisse des Ecoles à vouloir bien lui donner des indications sur la façon dont sont attribuées les vêtements aux élèves des écoles.

En outre, elle émet le voeu que le projet de budget de la Caisse des Ecoles lui soit remis à chaque fin d'année puisque la Caisse des Ecoles est une oeuvre d'assistance subventionnée par la Ville.

x
x x

M. Cnudde voudrait connaître la date de l'ouverture des Bains Maracci.

M. Ducamp signale que l'établissement est prêt et que les essais des chaudières ont été déjà pratiqués.

La 5e Commission émet l'avis que le personnel soit désigné au plus tôt et surtout les fonctionnaires qui doivent être logés.

non ((La 5e Commission désire en outre pouvoir donner son avis sur les candidatures présentées.

x
x x

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire :

D^r DUCAMP.

L'Administration Municipale ratifie les propositions qui lui sont soumises, sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires faisant l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

du 28 Mars 1927.

Conseil d'Administration
Réunion du 27-4-27
M. PLANOGE

Étaient présents : M.M. Taffin, Adjoint au Maire,
Bauche, Conseiller municipal,
Cnudde, d°
Martin, d°
Peteers, d°

S'étaient excusés: M.M. le Dr D Verhaeghe, Adjoint au Maire,
Corsin; Conseiller municipal,
Malaquin, d°

M. Cnudde, Conseiller municipal prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observations.

x
x x

Les dossiers suivants d'assistance aux femmes en couches sont examinés et la 5ème Commission prend les décisions suivantes:

Mmes Potier - avis défavorable pour ressources suffisantes
Supply, d° d°
Liard d° d°
Ots d° d°
Roussel d° d°
Vaselli d° d°

qui n'ont pas encore d'enfants,

Mme Dransart, avis défavorable pour ressources suffisantes, qui a déjà un enfant

Mme Wartelle avis favorable en raison de ce qu'elle a déjà cinq enfants.

x
x x

M. Taffin, Adjoint, signale qu'à la suite de la réunion qui a eu lieu en vue de la réglementation des viandes de boucherie l'arrêté municipal de Roubaix, a tué le projet d'arrêté de la ville de Lille. M. le Préfet désirant aboutir à une réglementation conforme à celle projetée par l'administration municipale lilloise a convoqué les représentants des trois villes et leurs vétérinaires. Il leur a signalé que si un accord n'intervenait pas, il prendrait un arrêté départemental. Les trois villes sont maintenant d'accord sur l'arrêté présenté par la Ville de Lille; nous sommes donc à la veille d'aboutir. M. Taffin a revu le président du Syndicat des Chevilleurs; celui-ci a affirmé que la municipalité trouvera de la bonne volonté parmi les adhérents de son groupement.

La 5ème Commission prend acte.

x
x x

M. Taffin parle de la réorganisation de la fourrière. La Société Protectrice des animaux voulait prendre ce service à son compte; il lui a été répondu que cela était impossible. Un projet de réglementation sera soumis incessamment à la 5ème Commission.

La 5ème Commission prend acte.

x
x x

M. Taffin demande quel est le service qui s'occupe de la question des allocations à servir aux femmes dont les maris ont leur service militaire. Il signale Mme Marcelle Joly dont le mari se trouve au 8è à Csbais. Celui-ci a déjà fait onze mois de service et la femme n'a encore touché aucune allocation. Cette dame aurait été ballotée de service en service sans aboutir.

M. Ducamp répond que cette question relève du Bureau militaire et qu'il pourra donner des éclaircissements le lendemain.

M. Ducamp a su ensuite que l'Administration municipale avait donné un avis favorable pour l'attribution de l'allocation à cette dame. Mais celle-ci a été refusée par la Pr lecture et la Commission cantonale. D'ailleurs notification de cette décision allait être envoyée à l'intéressée.

X
X X

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Sous-Commission des Fourneaux Economiques qui a eu lieu le 17 mars dernier.

M. Cnudde fait remarquer que le délégué au fourneau du Béguinage ne vient jamais visiter ce dernier.

Il demande que le fonctionnement des fourneaux économiques ne soit pas prorogé et qu'il prenne fin à Pâques comme habituellement afin de ne pas grever les finances municipales.

M. Martin n'est pas de cet avis, attendu que ces cuisines sont fréquentées par les chômeurs: il a vu trois personnes atteintes par le chômage venir à la cuisine Manuel. M. Cnudde affirme que les chômeurs ne fréquentent pas les fourneaux.

M. Taffin se range à l'avis de M. Cnudde.

La question de la prorogation du fonctionnement des fourneaux au-delà de Pâques est mise aux voix:

3 voix pour la prorogation
2 voix contre.

M. Peteers voudrait voir remplacés les administrateurs qui n'exercent aucune surveillance sur leur cuisine.

M.M. Taffin et Cnudde demandent que le rapport soit communiqué aux membres de la 5è Commission avec leur examen en séance.

X
X X

M. Martin demande s'il ne serait pas possible de réunir à l'hospice, les vieux époux et de ne pas les tenir séparés dans le même établissement.

M. Cnudde fait remarquer que l'Hospice Général ne dispose que d'un certain nombre de chambres et que les ménages doivent attendre leur tour avant d'être réunis. On avait bien pensé à ouvrir l'Hospice Wanneschodt, mais les frais de fonctionnement de cet établissement seraient trop élevés pour la Ville. D'ailleurs, il n'y aurait place que pour 20 ménages.

X
X X

M. Martin signale qu'il a vu déposer au Dispensaire ouvroir de la rue Fénelon tout le contenu d'une calandre remplie de pièces de toile, environ 200 pièces. Il trouve que ce dispensaire ouvroir fait une concurrence déloyale à l'industrie privée.

M. Ducamp demandera des renseignements au Bureau de Bienfaisance; il les communiquera ensuite à M. Martin.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h 40.

Le Secrétaire

Dr DUCAMP.

L'Administration Municipale ratifie les propositions qui lui sont soumises, sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires faisant l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

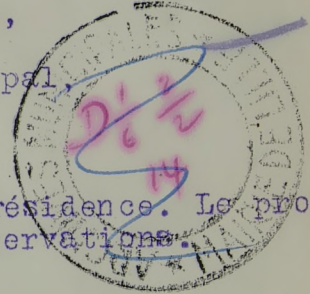
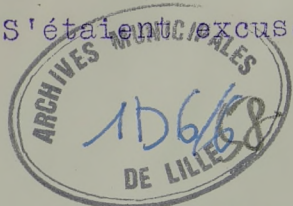
d'Assistance du II avril 1927.

Conseil d'Administration
Réunion du 27-4-27

M. PLANQUE

St. de J. J. J.

Etaient présents : M.M. Cnudde, Conseiller municipal,
Malaquin, d°
Peeters, d°
S'étaient excusés : M.M. Taffin, Adjoint au Maire,
D^r D. Verhaeghe, d°
Bauche, Conseiller municipal,
Corsin, d°
Martin, d°



M. Cnudde, Conseiller municipal, prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observations.

x
x x

Le Syndicat des marchands de beurre des Arrondissements d'Avesnes, de Valenciennes et de Cambrai par l'organe de son Secrétaire, M. Omer Delcroix à Jolimetz, par Le Cuesnoy, sollicite un abonnement forfaitaire de 50 analyses de beurre. M. Dorchies, Directeur du Laboratoire municipal, est d'avis que cet abonnement peut être accordé pour la somme de 1.500 frs, soit 30 frs par analyse. Le tarif habituel est de 40 frs; l'abonnement en question comporte une réduction de 10 frs par analyse.

La 5e Commission donne un avis favorable.

x
x x

Madame Petit-Lherbiez, 52bis rue Princesse, sollicite l'assistance aux femmes en couches. Les ressources de la famille excèdent de 1.500 frs le barème adopté.

La 5e Commission donne un avis défavorable.

x
x x

Un couloir commun donnant accès au Canal des Boucheries se trouve derrière les immeubles 10, rue des Manneliers, 10, 12, 14, 16, 20, 22, 24 et 28, rue de Paris. Tous les propriétaires de ces immeubles avaient une servitude d'écoulement d'eaux pluviales dans ce couloir; mais certains d'entre-eux ont aggravé cette servitude en y faisant écouler des eaux ménagères. Après la construction du grand aqueduc de la rue de Paris, le Bureau municipal d'hygiène a mis tous les propriétaires en question dans l'obligation de faire écouler toutes ces eaux à l'aqueduc par un branchement particulier. La plupart se sont exécutés. Mais les propriétaires des 14 et 16 ont fait un pourvoi devant le Conseil de Préfecture; une expertise a eu lieu en novembre 1925 et le Conseil de Préfecture n'a pas encore statué. Nous attendons toujours, bien que nous ayons rappelé l'affaire à M. le Président du Conseil de Préfecture.

Les propriétaires des immeubles 10, rue des Manneliers, 12, rue de Paris et 22 même rue, M.M. Boutry, Crontel et Bauer ont adressé une pétition à M. le Maire de Lille pour être autorisés à clôturer par un mur la partie de couloir située immédiatement derrière leur immeuble et d'annexer ainsi une petite courette à leur propriété.

Ils désirent se mettre à l'abri de visites possibles de cambrioleurs. Cette pétition étant parvenue au Bureau d'Hygiène par le canal du Service des Travaux municipaux, M. Boutry qui avait écrit la pétition, a été appelé à la 5e Direction pour le mettre au courant du pourvoi fait au Conseil de Préfecture et il a été prié d'attendre le jugement de ce dernier et de communiquer cette situation à ses co-signataires.

Le jugement se faisant attendre, l'Administration municipale peut cependant examiner la question. Ce sera peut-être le moyen de faire hâter la solution de celle-ci.

Au point de vue de l'hygiène, il est souhaitable que ce couloir disparaisse, car certains locataires y jettent des eaux résiduaires très fermentescibles et ce couloir est dans un état constant d'insalubrité.

Maintenant ce passage appartient-il à la Ville ou aux riverains ? Dans le premier cas, la Ville pourrait vendre le terrain en regard de chaque parcelle au propriétaire de cette dernière. Si c'est aux riverains, on peut leur dire qu'ils ont la possibilité de clore leur propriété. Dans l'un comme dans l'autre cas, la clôture doit se faire en respectant le droit des tiers.

La question du droit de propriété doit être soumise à la 2e Direction.

La 5e Commission émet un avis favorable en ce qui concerne l'hygiène et transmet le dossier à la 2e Commission pour la suite à donner.

X
X X

M. Peeters signale que le logement du concierge des Halles Centrales est insalubre : l'éclairage est notoirement insuffisant. M. Ducamp fera une enquête sur ce sujet.

X
X X

M. Chudde voudrait savoir si le personnel des Bains Maracci est nommé. M. Ducamp ne le pense pas.

M. Chudde estime que si l'établissement doit être ouvert le 1er Mai, il faut que le personnel affecté à son exploitation soit sur place au moins quinze jours à l'avance.

La 5e Commission ayant déjà demandé que les dossiers lui soient communiqués au préalable, désirerait les examiner au plus tôt.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 20.

Le Secrétaire :

D^r D U C A M P.

16/15 rattaché 27
904

Réunion de la 5ème Commission

d'Hygiène et d'Assistance du 25 Avril 1927

Etaient présents: M.M. Cnudde, Conseiller Municipal,
Corsin, d°
Martin, d°
Peters, d°

S'étaient excusés: M.M. Bardou, Adjoint au Maire,
Deneubourg, d°
Masson, d°
Taffin, d°
Bauche, Conseiller Municipal,
Malaquin, d°

M. Corsin prend la présidence. Il prononce quelques paroles émues à l'adresse de notre camarade et ami, le docteur Désiré Verhaeghe, qui fut si assidu aux réunions de la 5ème Commission municipale et si dévoué aux humbles, aux malades et à tous ceux qui souffrent.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

X
X X

M. Ducamp présente à la Commission des échantillons de toile pour serviettes de bain, en vue d'une commande à faire pour les Bains Maracci et ceux du Boulevard de la Liberté.

La Maison Degouy Frères, 1, rue d'Austerlitz, donne un prix au mètre 4 frs 25 pour la largeur de 60 cm, ce qui fait 3 frs 40, pour une serviette de 60 x 80.

La maison Ovigneur, 25 rue Sans Pavé, fait un prix à la serviette non confectionnée 3 frs 73 pour la serviette de 60 x 80.

La maison Paul Matton, rue Ovigneur, présente une serviette confectionnée de 60 x 80, au prix de 4 frs 70.

Le prix le plus avantageux est celui de la maison Degouy Frères. D'autre part, ce tissage étant à Lille, cette commande contribuera à donner du travail à quelques chômeurs.

La 5ème Commission, pour ces raisons, estime d'adresser une commande à la maison Degouy de 1400 mètres de toile en 60 c/m de large au prix convenu de 4 frs 25 le mètre. Elle propose de donner la confection des ourlets à la Coopérative l'Union, 12, rue de la Vignette.

X
X X

Pour donner satisfaction aux membres de la 5ème Commission, M. Ducamp a préparé le bilan des recettes et des dépenses des Etablissements de bains Municipaux pour l'exercice 1926.

On constate les déficits suivants :

	Recettes	Dépenses	Déficit
Bains, rue des Sarrasins	66.177.95	94.295.52	28.117.57
Bains, rue Dupuytren	40.862.65	89.095.49	48.232.84
Bains Bd de la Liberté	239.989.95	286.913.30	46.923.35

La 5ème Commission demande à M. Ducamp de donner à chaque membre un état de ce bilan, en commentant comme il l'a fait en réunion les divers chapitres de dépenses.

.....

Les propriétaires de la voie privée rue Eugène Delacroix ont demandé au cours de la réunion provoquée à la Mairie par le Bureau d'Hygiène, en vue de la formation d'un syndicat, que l'Administration municipale veuille bien faire poser la canalisation d'eau potable avant que le syndic fasse exécuter les travaux de pavage de ladite rue.

La 5ème Commission donne un avis favorable.

X
X X

M. Cnudde signale que les marchands de poisson, tripiers, bouchers du marché de la Place du Concert jettent leurs déchets sur le sol. Il réclame qu'il leur soit imposé comme aux mêmes marchands des autres marchés une caisse en métal ou en bois dans laquelle les déchets seraient placés. Les marchands les emporteraient lors de l'évacuation du marché.

De même, on doit mettre les marchands de légumes dans l'obligation d'enlever leurs déchets en quittant le marché. Cela se pratique ainsi sur les autres places.

M. Ducamp préparera une note à M. le Commissaire Central et la présentera au préalable à M. Taffin, adjoint.

X
X X

M. Cnudde demande qu'à la fin de l'exercice des Fourneaux Economiques, les dossiers relatifs à l'exploitation de ces derniers lui soient soumis afin qu'il puisse les examiner.

La 5ème Commission n'y voit aucun inconvénient.

X
X X

M. Martin communique que Mme Deghilage de l'Ecole Paulin Parent lui a soumis quelques observations relatives à son école.

Elle demande notamment: que les lampes soient abaissées pour augmenter l'intensité lumineuse sur les tables, que les platanes de la cour soient abatgus et remplacés par des arbres d'une autre essence à tige moins haute.

M. Ducamp demandera à Mme Deghilage d'inviter le Médecin Inspecteur de l'Ecole à porter toutes ses observations sur son rapport mensuel relatif aux locaux scolaires.

X
X X

M. Peters signale à l'attention de la Commission que le concierge des Halles centrales est très mal logé et qu'une chambre manque d'éclairage. M. Ducamp verra la question.

X
X X

M. Martin propose le transfert des Fourneaux Economiques de la rue du Béguinage dans un autre local. N'y aurait-il pas un local vacant susceptible d'être transformé en cuisine dans les Halles aux Sucres.

M. Cnudde trouve que ce transfert nécessiterait une dépense assez importante et qu'aux Halles aux Sucres, il ne se trouverait pas bien placé.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire,
Dr Ducamp.

L'Administration municipale ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

L'Administration municipale demande en outre que le service des Travaux établisse un projet des travaux de grosse réparation à effectuer en vue de la remise en état des trottoirs asphaltés des immeubles communaux. La Commission des Travaux, saisie de ce projet qui devra prévoir soit le réasphaltage des trottoirs existants soit la construction de nouveaux trottoirs en carreaux de ciment ou en grès cimentés, devra arrêter l'ordre d'urgence des travaux, déterminer le montant de la dépense globale et éventuellement fixer le chiffre de la dépense annuelle à engager. Les propositions du Service et de la Commission seront soumises ensuite à l'examen de l'Administration.

Conseil d'Administration

Réunion du 28.5.27 2^e & 5^e Directions.

M. Taffin, Adjoint, prend la présidence.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

Lecture du procès-verbal de la dernière réunion de la Sous-Commission des Fourneaux économiques est faite par M. Martin. La Sous-Commission a conclu à l'achat de trois éplucheuses de légumes pour placer dans les Fourneaux présentant le plus grand débit. Ces éplucheuses permettront une préparation plus rapide et plus économique des pommes de terre, des carottes et des navets.

M. Ducamp signale à la Commission que M. Cnudde a demandé, en s'excusant de ne pouvoir venir à la réunion, de remettre cette question à une prochaine séance, toute l'affaire des Fourneaux économiques étant versée aux débats par suite de l'achat de ce matériel.

M. Ducamp signale que les cuisines du Pavillon Olivier de l'Hôpital de la Charité possède de ces éplucheuses.

M. M. Deneubourg et Taffin, Adjoints, proposent une visite au Pavillon Olivier pour se rendre compte du fonctionnement et du rendement de ces appareils. M. Ducamp s'entendra avec M. l'Economiste de cet établissement pour cette visite.

La 5^e Commission accepte la proposition.

M. Taffin, Adjoint, signale ensuite que du matériel de la Semaine du Poisson est en dépôt dans un magasin et que ce matériel peut servir aux cuisines des Fourneaux Economiques. Il pourra l'acquérir à un prix très modique ou peut-être gratuitement. M. M. Deneubourg, Taffin et Martin iront le voir.

M. Deneubourg, Adjoint, propose la fermeture des Fourneaux Economiques pour le Samedi 21 Mai. A cette date, il visitera les cuisines afin de se rendre compte de leur fonctionnement, car il projette une organisation nouvelle de ce service pour la saison prochaine. Il présentera ce projet à la Sous-Commission des Fourneaux Economiques, puis à la 5^e Commission.

La 5^e Commission donne un avis favorable pour la fermeture au 21 mai et prend acte de la proposition de M. l'Adjoint quant à l'organisation nouvelle.

.....



9^eH ad. 5. D

M. Ducamp présente les renseignements demandés par le Conseil d'Administration municipale sur l'exploitation des Fourneaux économiques.

Les éléments statistiques produits permettent de tirer les conclusions suivantes :

1°- Le prix moyen du repas complet payé par le public 1, f. 50, revient en général à plus de 3 frs.

2°- Le tableau des rations montre qu'on débite 2 rations de viande pour 3 de légumes. Cette proportion est moindre pour les cuisines à clientèle pauvre : Lottin et Tombelle.

Les moyennes de débit ont été plus fortes pour décembre, janvier, février et avril. La moyenne élevée en avril s'explique du fait du chômage.

3°- Le déficit est moins fort dans les cuisines à grand débit.

4°- La viande entre pour 50 % dans les dépenses totales des denrées. La ration moyenne qui varie de 200 gr. à 210 gr. de viande fraîche pourra être un peu diminuée.

5°- Les salaires entrent pour 18 à 20 % dans les dépenses totales.

La 5ème Commission transmet ces données à l'Administration Municipale et lui demande de rester saisie de la question pour établir un rapport général sur le fonctionnement des Fourneaux, fin d'exercice.

-:-:-:-:-

Les dossiers d'assistance aux femmes en couches suivants sont examinés :

Mmes Conia Léon ;	ressources suffisantes :	avis défavorable.
Depienne Moïse,	d°	d°
Dupuis Lucien,	d°	d°
Lanssens Adrémar,	d°	d°

La 5ème Commission donne un avis favorable à la demande de Mme Nollet Jules bien qu'il y ait des ressources dépassant le barème, en raison des Sept enfants qui composent actuellement la famille.

-:-:-:-:-

La 5ème Commission donne un avis favorable à la nouvelle réglementation proposée pour la perception pour les abonnements dans les marchés en plein air, sous condition que le service de la collecte avertira à l'avance les intéressés de la nouvelle méthode employée.

-:-:-:-:-

Le Syndicat des propriétaires de la voie privée rue Coustou, a demandé au cours de sa réunion de Samedi 7 mai, à la Mairie, si la Ville accepterait le classement de la rue si celle-ci comportait un aqueduc et un pavage en pavés retaillés.

.....

Elle sollicite en outre, de l'Administration municipale de bien vouloir faire installer la canalisation d'eau L'Emmerin et la canalisation de gaz pour l'éclairage de la rue avant tous travaux de pavage de la chaussée.

La 5ème Commission donne un avis favorable.

-:-:-:-:-

M. Martin demande le rechargement en petits graviers des terres-pleins de la Place de la République.

La 5ème Commission émet un avis favorable et fait remarquer que ces petits graviers doivent être débarassés d'argile.

-:-:-:-:-

M. Taffin signale qu'il y a lieu de réasphalter le tour du Square Faidherbe et des trottoirs de la Place de la République, principalement autour du kiosque.

-:-:-:-:-

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire,

Dr DUCAMP.

renvoi à Com. trav.

faire établir programme effectu. trottoirs.

M. Martin mention crédits.

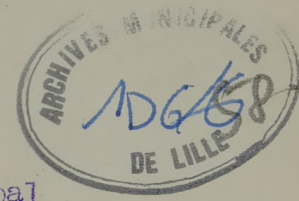
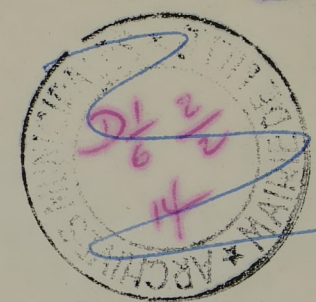
asphalte. Casseur + ciment. plus à souder.

*Service travaux
de trottoirs asphaltés*

M. le Secrétaire Général

Raffin
Conseil d'Administration
Réunion du 30.5.27
M. PLANQUE

Réunion de la 5ème Commission
d'Hygiène et d'Assistance
du 30 Mai 1927.



Etaient présents M. Masson, Adjoint au Maire
Taffin d°
Corsin, Conseiller municipal
Malaquin d°
Martin d°

S'étaient excusés : M.M. Bardou, Adjoint au Maire
Deneubourg d°
Bauche, Conseiller municipal
Cnudde, d°
Peeters d°

M. Taffin Adjoint prend la présidence.

M. Martin rappelle qu'il avait demandé la constitution de petits jardins sur la Place de la République de façon à supprimer la réverbération du soleil qui se produit actuellement sur le terre-plein de cette place, réverbération qui fait mal aux yeux des personnes qui doivent traverser cette grande étendue ensoleillée. Mais la Commission s'en était tenue au rechargement en gravier de cette place.

Sous le bénéfice de cette observation le procès-verbal est adopté.

X
X X

M. le Directeur de la Manufacture des Tabacs demande à l'Administration municipale les prix les plus favorables possible pour 1.000 ou 2.000 tickets de bains par mois, tickets qu'il se dispose à distribuer gratuitement à ses ouvriers.

La 5ème Commission propose le tarif de l'abonnement qui donne une réduction de 25 % sur le tarif ordinaire.

Elle donne mission au chef de la 5ème Direction de s'entendre avec le Directeur de la manufacture pour organiser si possible des heures spéciales aux ouvriers des Tabacs, ces heures seraient prises en dehors des journées de samedi et de dimanche. Cette façon de faire permettrait probablement un meilleur rendement de l'établissement de bains, rue Maracci.

X
X X

M. le Receveur municipal signale à M. le Maire qu'il s'est trouvé dans l'obligation de procéder à une saisie-exécution envers Mme Hauteceur, locataire d'un étal au marché de la Nouvelle Aventure et d'un autre au marché St-Nicolas. Cette personne se laisse poursuivre chaque trimestre pour le paiement du prix de location.

La 5ème Commission d'accord avec M. Taffin, Adjoint, décide de demander au Receveur municipal de continuer la saisie si l'intéressée ne paie pas immédiatement le trimestre en cours; d'autre part l'abonnement ne sera pas renouvelé si elle ne paie pas le 3è trimestre fin juin.

2.-

Une lettre lui sera adressée dans ce sens.

En outre le Receveur Municipal sera informé de la décision de la 5ème Commission.

X
X X

M. Martin signale que les trottoirs en général sont parsemés de matières fécales de chiens; ces derniers ne sont pas tenus en laisse et vont faire leurs ordures un peu partout. M. Malacuin fait remarquer qu'un des remèdes à apporter est l'application intégrale de la taxe sur les chiens. Un petit nombre d'entre-eux 2.000 environ paie la taxe de 1ère catégorie, tous les autres sont des chiens de garde. Sans conteste la plupart de ceux-ci sont de 1ère catégorie.

La 5ème Commission est d'avis que des dispositions doivent être prises pour que les chiens ne continuent à déposer leurs ordures sur les trottoirs.

X
X X

M. Taffin-Adjoint, informe ses collègues que divers syndicats des vendeurs sur marché et marchands des Halles et Marchés se proposent de faire une fête aux Halles Centrales, et cela non seulement dans un but de propagande légitime, mais encore pour remercier l'Administration municipale qui a fait de réelles améliorations aux Halles et Marchés.

Elle sollicite de l'Administration 2 médailles de la Ville pour les décerner aux deux plus vieux marchands: la 1ère au plus vieux marchand des marchés en plein air, la 2ème au plus vieux marchand des Halles et Marchés couverts,

Le programme comporterait:
une vente de charité
des jeux divers
un carrousel cycliste,
un concert l'après-midi;
un bal le soir.

Pour le concert M. Taffin, au nom de ces groupements de marchands demande à l'Administration le concours de la Musique municipale et l'édification d'un kiosque sur le terre-plein du carreau des Halles Centrales.

La 5ème Commission prend acte de la communication faite par M. Taffin et donne un avis favorable à ses propositions.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h 30.

Le Secrétaire,

Dr. Ducamp.

REUNION DE LA 5ème COMMISSION D'HYGIENE & D'ASSISTANCE

DU 20 JUIN 1927

Etaient présents: M.M. Deneubourg, Adjoint au Maire,
Masson d°
Cnudde, Conseiller Municipal
Martin d°
Peeters d°

étaient excusés: M.M. Bardou, Adjoint au Maire
Taffin d°
Bauche, Conseiller Municipal
Corsin, d°
Malaquin d°

M. Deneubourg, Adjoint, prend la présidence

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observations

X X X

La 5ème Commission donne un avis défavorable, pour ressources suffisantes, aux demandes d'assistance aux femmes en couches faites par :

Mmes Hollebecq née Fournier Valentine
Rose née Dattignie Carmen
Deleforge née Bouchart Suzanne
Piévet née Eeckhout Eugénie
Agache née Méjor Marie
Warocquier née Desbuissons Marie
Kockenpoo née Malherbe Emilienne
Bayeul née Desbêtes Fernande
Joly née Barbier Madeleine
Larchand née Dhaene Marie

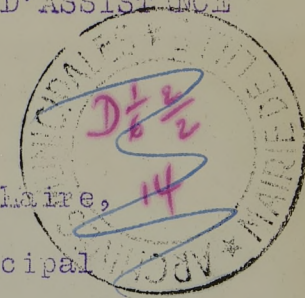
Elle donne un avis favorable à la demande de Mme Dubar née Boucq Madeleine. Les ressources dépassent le barème de 600 f, mais il y a déjà un enfant et celui-ci n'a que 17 mois.

X X X

Par suite de la révision des subventions accordées à différentes oeuvres privées, philanthropiques, d'assistance ou de bienfaisance, révision faite par notre regretté collègue et ami le D^r Verhaeghe, ces subventions n'ont pu être accordées qu'en Janvier 1927. Par lettre du 10 Juin 1927 l'Oeuvre du Denier des Ecoles Laïques demande de bien vouloir mandater le montant de la subvention à lui accorder afin de lui permettre d'organiser le voyage à la mer des lauréats du certificat d'études.

M. Deneubourg, Adjoint, estime que la répartition faite en janvier dernier peut être établie maintenant sur les mêmes bases. Il propose donc la répartition suivante :

M. B. Secrétaire Général
Notifié
Conseil d'Administration
Réunion du 20.6.27
M. PLANQUE



1° Aide Infantine Lilloise	2.000 f.
2° Société de Secours mutuels des Employés d'octroi de la Ville de Lille	200
3° Orphelinat National des Travailleurs des chemins de fer et des ouvriers des lignes des P.T.T.	1.000
4° Société de Patronage des Aveugles de la Région du Nord	500
5° Association professionnelle des Journalistes du Nord	500
6° Orphelinat des chemins de fer français	100
7° Comité Lillois du Sou des Ecoles Laïques	900
8° Pupilles de la Nation - Office départemental du Nord	4.000
9° Amis solidaires de la Ville de Lille	250
10° Comité départemental des Mutilés et réformés de la Guerre	6.000
11° Oeuvre des Invalides du Travail de la Ville de Lille	500
12° Mutualité féminine de l'Union de Lille	5.000
13° Orphelinat national des P.T.T.	500
14° Association pour secourir les Pauvres Honteux	2.500
15° Oeuvre des mères abandonnées	3.000
16° Société du Prêt de linge à domicile aux malades indigents	1.000
17° Société mutuelle de l'Union de Lille. Caisse de solidarité pour vieillards et incurables	1.500
18° Denier des Ecoles Laïques	9.000
19° Société de Patronage des Enfants moralement abandonnés et des Libérés du Département du Nord	5.000
20° L'Entraide sociale des Ouvriers et Ouvrières des Manufactures des Tabacs	500
21° Caisse départementale de dotation des Pupilles de l'Assistance publique du Nord	500
22° Ligne de Protection de l'Enfance	500
23° Orphelinat et Mutuelle de la Fédération des Polices de France	500
24° Union des Anciens Elèves et des Amis du Conservatoire de Musique de Lille	600

M. Martin demande si toutes les dames patronesses de l'Aide Infantine Lilloise cotisent pour l'oeuvre.

M. Ducamp fait remarquer que tout membre d'une Société cotise habituellement et qu'il sait que pour l'oeuvre en question les dames font des ouvrages de lingerie et de vêtue pour distribuer aux enfants.

La 5ème Commission donne un avis favorable à cette répartition

X
X X

M. Martin dépose entre les mains de M. Ducamp une plainte relative à l'établissement d'un atelier de refonte de graisses situé au 112bis rue de Condé.

M. Ducamp va faire procéder à une enquête et en référer ensuite à M. Martin

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h. 40

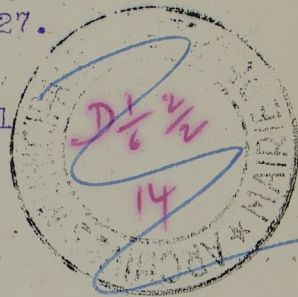
Le Secrétaire,
D^r DUCAMP.

REUNION DE LA 5^e COMMISSION

D'HYGIENE & D'ASSISTANCE DU 25 JUILLET 1927.

Etaient présents : MM. Cnudde Conseiller Municipal
Peters d^e

S'étaient excusés: MM. Bardou, Adjoint au Maire.
Deneubourg d^e
Masson d^e
Taffin d^e
Bauche Conseiller Municipal
Corsin d^e
Malaquin d^e
Martin d^e



M. Cnudde, Conseiller municipal prend la présidence.
Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observations.

X
X X

La Commission Administrative des Hospices présente le Budget additionnel des Hospices pour l'année 1927.

Le montant des recettes supplémentaires s'élève à : 2.797.763,24

Celui des dépenses supplémentaires à : 1.878.937,18

L'excédent des recettes sur les dépenses est donc de 918.826,06

La 5^{ème} Commission donne un avis favorable.

X
X X

La 5^{ème} Commission donne également un avis favorable aux deux propositions suivantes d'aliénation amiable par les Hospices au profit de la Compagnie du Chemin de fer du Nord.

1^o d'un terrain sis à Lomme pour le prix principal de 28.740 Frs

2^o d'un terrain sis à Annappes pour le prix principal de 8.052 Frs.

X
X X

L'Oeuvre " Le Livre de l'Aveugle " 16, rue Laugier à Paris demande à la Ville de Lille une subvention pour éditer en volumes brailles divers ouvrages de mathématiques, de sciences naturelles; de philosophie, de littérature ancienne et étrangère, romans etc...

La Ville de Lille devant limiter son effort financier aux oeuvres locales la 5^{ème} Commission regrette de ne pouvoir proposer de subvention pour " le Livre de l'Aveugle ".

X
X X

Un rapport a été envoyé à tous les membres de la Commission sur le Projet de création d'un Restaurant ouvrier annexé au Fourneau économique de la rue de Bouvines.

La 5^{ème} Commission émet un avis favorable pour la création du restaurant ouvrier. M. Cnudde demande par contre la suppression des Fourneaux économiques, M. Péeters en réclame le maintien.

L'exploitation des Fourneaux économiques pendant le premier semestre 1927 a amené une dépense s'élevant à 247.506^f.46

Or, le crédit est seulement de 276.000.00

Si on veut faire fonctionner ce service pendant les mois de Novembre et de Décembre, il est nécessaire de voter un crédit supplémentaire de 90.000 frs .

La 5^e Commission émet un avis favorable .

X
X X

Les frais de fonctionnement des divers établissements de Bains municipaux se sont élevés pour le premier semestre à ...196.956.66

L'exploitation du second semestre nécessitera une dépense approximative de253.625.00

Le crédit porté au budget étant seulement de403.000.00 il y a nécessité de voter un crédit supplémentaire de..... 50.000.00

La 5^e Commission donne un avis favorable, mais elle est d'avis d'augmenter le tarif de Ofr25; ce tarif sera révisé si le prix des fournitures hausse à nouveau .

X
X X

La 5^e Commission examine six dossiers d'assistance aux femmes en couches pour lesquels elle maintient un avis défavorable en raison de ressources suffisantes .

X
X X

La 5^e Commission examine le dossier pour admission en préventorium de l'enfant d'HOEST Roger, rue de Flers, impasse Menu 17. Elle maintient la participation de la famille dans les frais d'hospitalisation à raison de 3fr50 par jour, chiffre proposé par le Directeur.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45 .

Le Secrétaire,

Dr DUCAMP .

a^a/₄

Addition au procès-verbal de la réunion
de la 5ème Commission d'Hygiène et d'Assistance
du 25 Juillet 1927.

La 5ème Commission donne avis favorable aux demandes
de travaux à exécuter dans les écoles, demandes faites par
les Médecins-Inspecteurs des écoles.



Le Secrétaire .

Dr. D U C A M P

M. le Maire *9^a H*
Réunion de la 5e Commission d'hygiène et d'assistance
du 29 août 1927.

Etaient présents : M.M. Corsin, Conseiller municipal,
Malaquin, d°
Martin, d°
Peteers, d°

S'étaient excusés: M.M. Bardou, Adjoint au Maire,
Denenbourg, d°

1747- 5° Commission- P.V. du 29.8.27-

L'Administration municipale ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire

M. Corsin, Conseiller municipal, prend la présidence.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observations.

X
X X

Le Syndicat des Tafeuciers, ayant son siège à la Bourse du Travail, a formé une caisse de chômage fonctionnant depuis le mois de février 1927. Il sollicite une subvention pour sa caisse de chômage.

La 5e Commission émet un avis favorable, les conditions du règlement municipal approuvé par délibération du Conseil municipal du 19 Janvier 1927 étant remplies.

X
X X

Le Syndicat des Ouvriers de Brasserie et de Malterie, ayant son siège à la Bourse du Travail, a formé une caisse de chômage fonctionnant depuis le 1er Janvier 1926. Il sollicite une subvention pour sa caisse de chômage.

La 5e Commission émet un avis favorable, les conditions du règlement municipal approuvé par délibération du Conseil municipal du 19 Janvier 1927 étant remplies.

X
X X

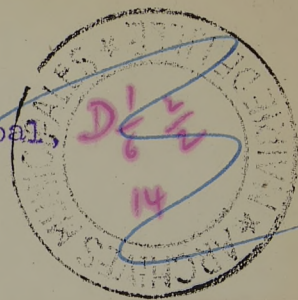
Le Vice-Amiral Touchard, Président de la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés, sollicite une subvention de la Ville de Lille en faveur de sa Société. Celle-ci organise le sauvetage maritime côtier sur la totalité du littoral français; elle entretient à cet effet 108 stations de canots de sauvetage et 422 postes d'engins divers.

La 5e Commission estime que la Ville de Lille doit concentrer son effort financier sur les oeuvres locales et regrette de ne pouvoir donner une suite favorable à la demande qui a été faite à M. le Maire.

X
X X

La Préfecture nous a transmis tardivement des états de dépenses à recouvrer, au compte de la Ville, pour frais de séjour en 1926, de divers malades en sanatorium. L'exercice de 1926 étant clos, nous prions la 5e Commission de donner l'autorisation de mandater ces dépenses sur l'art. 101 du budget de 1927.

La 5e Commission donne un avis favorable.



M. le Maire 9^a H
Réunion de la 5e Commission d'Hygiène et d'Assistance
du 29 août 1927.

Etaient présents : M.H. Corsin, Conseiller municipal, d°
Malaquin, d°
Martin, d°
Peteers, d°

S'étaient excusés: M.M. Bardou, Adjoint au Maire, d°
Deneubourg, d°
Masson, d°
Teffin, d°
Bauche, Conseiller municipal, d°
Cnudde, d°

M. Corsin, Conseiller municipal, prend la présidence.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observations.

X
X X

Le Syndicat des Faïenciers, ayant son siège à la Bourse du Travail, a formé une caisse de chômage fonctionnant depuis le mois de février 1927. Il sollicite une subvention pour sa caisse de chômage.

La 5e Commission émet un avis favorable, les conditions du règlement municipal approuvé par délibération du Conseil municipal du 19 Janvier 1927 étant remplies.

X
X X

Le Syndicat des Ouvriers de Brasserie et de Malterie, ayant son siège à la Bourse du Travail, a formé une caisse de chômage fonctionnant depuis le 1er Janvier 1926. Il sollicite une subvention pour sa caisse de chômage.

La 5e Commission émet un avis favorable, les conditions du règlement municipal approuvé par délibération du Conseil municipal du 19 Janvier 1927 étant remplies.

X
X X

Le Vice-Amiral Touchard, Président de la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés, sollicite une subvention de la Ville de Lille en faveur de sa Société. Celle-ci organise le sauvetage maritime côtier sur la totalité du littoral français; elle entretient à cet effet 108 stations de canots de sauvetage et 422 postes d'engins divers.

La 5e Commission estime que la Ville de Lille doit concentrer son effort financier sur les oeuvres locales et regrette de ne pouvoir donner une suite favorable à la demande qui a été faite à M. le Maire.

X
X X

La Préfecture nous a transmis tardivement des états de dépenses à recouvrer, au compte de la Ville, pour frais de séjour en 1926, de divers malades en sanatorium. L'exercice de 1926 étant clos, nous prions la 5e Commission de donner l'autorisation de mandater ces dépenses sur l'art. 101 du budget de 1927.

La 5e Commission donne un avis favorable.

X
X X

La 5e Commission donne un avis favorable aux demandes suivantes d'assistance aux femmes en couches :

Mme Cordonnier-Mir Florine, 36 rue du Croquet,
à cause du chômage involontaire du chef de famille,

Mme Vanhuls-Dubois Anna, rue de l'Alma, c/ Dubrulle, 10,
en raison de l'importance de la famille : le 6e enfant va venir.

Mme Cordonnier-Van Wichelen Augustine, rue Mattéoti, c/ Mallet, 10.
L'excédent des ressources sur le barême n'est que de 500 frs. Le chef de famille travaillant à Haubourdin, ses frais de déplacement absorbent cet excédent.

La 5e Commission donne un avis défavorable aux autres demandes, les familles ayant des ressources suffisantes :

Mmes Coppens-Debergh Angèle, 1 place Genevières,
Mestag-Delecaut Solange, 58, r. Eg de Roubaix,
Vanwesemael-Guillemaut Augustine, 18 r. du Hyosotis,
Wacquez-Feret Louise, 32, r. Mourmant,
Fortuna-Moskalyk Pélagie, 30 r. Doudin,
Deschryver-Michez Azénia, 27, r. de Flers,
Delbée-Duchateau Charlotte, 97bis r. Gambetta,
Daudré-Lebriez Léonie, 74 r. Malesherbes,
Dessein-Moncheaux Marie-Louise, 197, Bd Victor Hugo.

X
X X

M. Malaquin signale à ses collègues que les fontaines Wallace débordent toujours sur les trottoirs. La question est facile à solutionner.

La 5e Commission demande à l'Administration de vouloir bien apporter à ces fontaines les modifications utiles pour éviter l'inconvénient précité.

X
X X

M. Martin demande que les bornes-fontaines soient supprimées complètement dans les différents quartiers de la Ville.

M. Ducamp expose à la Commission qu'on procède par la suppression de quelques bornes-fontaines de façon à ne pas soulever toute la population contre une mesure judicieuse et bien comprise. Déjà un journal local s'est élevé contre cette dernière et a cherché à entamer une polémique.

Le Bureau d'Hygiène a jusqu'ici mis en demeure tous les propriétaires des immeubles desservis par 41 bornes-fontaines. Tous ces immeubles seront alimentés en eau potable dans deux mois. Il reste encore 25 bornes-fontaines pour lesquelles l'action n'a pas été commencée. Elle le sera dans quelques mois. Il y a lieu d'espérer qu'elle sera terminée pour fin Février.

La 5e Commission prend acte.

X
X X

M. Martin rappelle une demande faite en vue de l'hospitalisation d'un vieillard qui lui a été signalé par H. Panyau. M. Ducamp verra le dossier et donnera tous renseignements à H. Martin.

X
X X

M. Peteers informe ses collègues que tous le quartier St-André est incommodé par la fusion des suifs dans les boyauderies de l'Abattoir. Une enquête doit être faite.

x
x x

M. Corsin informe ses collègues que la lumière électrique n'est pas encore posée au marché couvert de Wazemmes. Les jours vont bientôt raccourcir et les marchands seront insuffisamment éclairés.

La 5e Commission demande à l'Administration de vouloir bien faire exécuter les travaux suivants au marché couvert de Wazemmes :

- 1°- Installation d'urgence de la lumière électrique suivant les plans qui ont été établis par le Service des Travaux municipaux;
- 2°- Réparer la toiture du marché en différents emplacements. Dans un chêneau le zinc est complètement enlevé; il a été chassé sur une autre partie de la toiture;
- 3°- Mettre une serrure au réduit réservé aux viandes et denrées saisies. Des personnes y vont chercher des poissons corrompus pour les vendre à la population.

x
x x

M. Martin voudrait connaître à quel point de la procédure en est le dossier d'insalubrité ouvert pour l'immeuble rue du Fresnes, habité par Mme Hauteceur.

M. Ducamp rappelle à M. Martin que l'immeuble appartient à plusieurs propriétaires et que ceux-ci ne s'entendent pas pour l'exécution des travaux. Le dossier est maintenant au rôle du tribunal de simple police. Quand les propriétaires seront condamnés les travaux d'office pourront être exécutés.

x
x x

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 40.

Le Secrétaire :

D^r DUCAMP.

Réunion de la 5^{ème} Commission
d'Hygiène et d'Assistance
du 12 Septembre 1927.

I748- 5^o Commission- P.V. du 12.9.27-

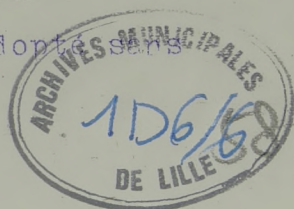
L'Administration Municipale, après un échange de vues sur le problème de la suppression des bornes fontaines, celui du fonctionnement des fourneaux économiques, ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire. Il est enfin entendu que le problème des fourneaux économiques sera examiné au cours d'une réunion commune que tiendra le lundi 3 Octobre la 5^{ème} Commission et la Commission des Fourneaux Economiques.

Conseil d'Administration
Réunion du 27.9.27
M. Langfret
5^o Direction.

M. Bardou, adjoint, prend la présidence.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

X
X X



Dossiers d'assistance aux femmes en couches.-

La 5^{ème} Commission donne un avis défavorable à la demande de Mme Dejonghe-Noffel Germaine, 68, Boulevard Victor Hugo, qui refuse de donner des renseignements sur ses ressources.

Elle émet un avis favorable pour les demandes de Mme Neylemans née Lefebvre Marthe, 3 rue de l'Alma, Mme Quenne née Carbon Elise, 41, rue Colbert, Mme Caudelier née Chastain Clémence, 24, rue du Général Dewet, Mme Theeten née Derechain Victorine, 126, rue d'Iéna.

X
X X

M. Marnier, directeur de l'Institut Pasteur adresse à M. le Maire une demande d'augmentation de la subvention accordée par le Conseil Municipal à l'Institut Pasteur. Il signale que les travaux et fournitures faits à titre gratuit, pour la population lilloise au cours de l'année 1926, se chiffrent à 208.000 frs aux prix de 1922 et à 590.000 frs, aux prix actuels. Le Conseil d'Administration de l'Institut Pasteur se trouve de ce fait, dans de réelles difficultés pour établir son budget.

Il y a 30 ans la subvention municipale était de 30.000 frs. Si on la multiplie par le coefficient 5 elle se monte à 150.000 F.

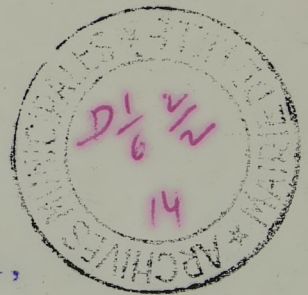
La 5^{ème} Commission est d'avis de maintenir au budget ordinaire la subvention de 80.000 frs donnée actuellement, et d'accorder en plus une subvention extraordinaire de 70.000 frs qui figurerait chaque année au budget supplémentaire.

X
X X

M. le Directeur de la Manufacture des Tabacs de Lille demande si on ne pourrait pas mettre l'Etablissement de bains de la rue Maracci à l'entière disposition de ses ouvriers, le samedi de 11 heures à 12 heures et éventuellement soit le jeudi de 17 à 18 h. ou 18 à 19 h. soit le samedi de 10 à 19 h.

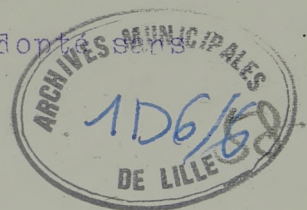
La 5^{ème}

Réunion de la 5^{ème} Commission
d'Hygiène et d'Assistance
du 12 Septembre 1927.



M. Bardou, adjoint au maire,
Masson, 3^o
Chudde, conseiller municipal,
Corsin, 3^o
Malaquin, 3^o
Martin, 3^o
Péteers, 3^o
Deneubourg, adjoint au maire,
Taffin, 3^o
Bauche, conseiller municipal.

M. Bardou, adjoint, prend la présidence.
Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans
observation.



X
X X

Dossiers d'assistance aux femmes en couches.

La 5^{ème} Commission donne un avis défavorable à la demande de
Mme Dejonghe-Noffel Germaine, 68, Boulevard Victor Hugo, qui refuse
de donner des renseignements sur ses ressources.

Elle émet un avis favorable pour les demandes de Mme Neylemans
née Lefebvre Marthe, 3 rue de l'Alma, Mme Quenne née Carbon Elise,
41, rue Colbert, Mme Caudelier née Chastain Clémence, 24, rue du
Général Dewet, Mme Theeten née Derechain Victorine, 126, rue
d'Iéna.

X
X X

M. Harmier, directeur de l'Institut Pasteur adresse à M. le
Maire une demande d'augmentation de la subvention accordée par le
Conseil Municipal à l'Institut Pasteur. Il signale que les travaux
et fournitures faits à titre gratuit, pour la population lilloise
au cours de l'année 1926, se chiffrent à 208.000 frs aux prix de
1922 et à 590.000 frs, aux prix actuels. Le Conseil d'Administration
de l'Institut Pasteur se trouve de ce fait, dans de réelles diffi-
cultés pour établir son budget.

Il y a 30 ans la subvention municipale était de 30.000 frs.
Si on la multiplie par le coefficient 5 elle se monte à 150.000 F.

La 5^{ème} Commission est d'avis de maintenir au budget ordinaire
la subvention de 80.000 frs donnée actuellement, et d'accorder en
plus une subvention extraordinaire de 70.000 frs qui figurerait
chaque année au budget supplémentaire.

X
X X

M. le Directeur de la Manufacture des Tabacs de Lille demande
si on ne pourrait pas mettre l'Établissement de bains de la rue
Maracci à l'entière disposition de ses ouvriers,
le samedi de 11 heures à 12 heures et éventuellement
soit le jeudi de 17 à 18 h. ou 18 à 19 h.
soit le samedi de 10 à 19 h.

La 5^{ème}

La 5ème Commission est d'avis qu'il est impossible de mettre cet établissement de bains le Samedi à la disposition des ouvriers de la Manufacture des Tabacs. Il serait facile de permettre à ceux-ci de venir les autres jours de la semaine de 18 h. à 19 h, les mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

Ces ouvriers pourraient être répartis sur ces quatre jours. Une réponse sera faite dans ce sens à M. le Directeur de la Manufacture.

Cette décision étant prise, M. Cnudde demande qu'on veuille bien établir la statistique des bains donnés chaque jour aux hommes et aux femmes. On connaîtra si les hommes se baignent davantage que les femmes.

X

X X

M. Ducamp donne lecture à la Commission d'une lettre adressée à M. le Maire par un propriétaire de trois immeubles dans la rue des Vieux Murs réclamant contre la suppression de la borne-fontaine de la Place aux Oignons. Il donne comme raisons : que les loyers sont très modérés, que les propriétaires vont être astreints à de grosses dépenses, qu'il leur sera impossible de réclamer le montant de la consommation d'eau à leurs locataires, que l'installation sera difficile attendu que certains immeubles n'ont pas de cour. Il signale en outre que la borne-fontaine coule actuellement presque tout le temps et que l'eau se dirigeant vers le fil d'eau nettoie celui-ci.

Cette disposition contribue à l'hygiène du quartier : les habitants versent le contenu de leurs vases de nuit dans le fil d'eau et l'eau entraîne à l'égoût les matières excrémentielles ainsi déposées.

La 5ème Commission estime que toutes les bornes-fontaines doivent être supprimées et que toutes les raisons données ci-dessus n'ont aucune valeur. Ce n'est pas au moment de la fin de l'application totale de la mesure de la suppression qu'il faut accorder des exceptions. Il n'y a plus que 11 bornes-fontaines à supprimer sur les 80 qui existaient. Tous les propriétaires, sans exception, doivent pourvoir leurs immeubles d'eau potable.

X

X X

Des réclamations ayant été faites sur le manque de précision des grosses balances des Halles Centrales pour les petites pesées, il y a nécessité d'acheter à cet effet, une balance sensible au décagramme. Le service propose une bascule AEquita qui enregistre automatiquement les pesées.

La 5ème Commission donne un avis favorable pour cet achat et demande un crédit de 3.500 frs.

X

X X

M. Peeters demande si la 3ème criée des Halles Centrales a été accordée à un facteur. M. Ducamp signale que cette criée est toujours libre d'occupation.

La 5ème Commission est d'avis d'inviter l'Administration Municipale à mettre au concours le poste de facteur pour la 3ème criée.

X

X X

M. Cnudde réclame à M. Ducamp les livres des fournitures des Fourneaux Economiques et la comptabilité relative aux rations servies au public. M. Ducamp présentera tous ces documents à M. Cnudde après

.....

avoir fixé un rendez-vous à cet effet.

Après échange d'idées sur le fonctionnement des Fourneaux Economiques les membres de la 5ème Commission estiment que les clients des Fourneaux devront avant l'ouverture de ceux-ci s'inscrire en donnant leurs noms et l'adresse de leur famille.

Une enquête sera faite à domicile pour ceux qui ne figurent pas sur la liste du Bureau de Bienfaisance. Cette enquête aura pour résultat de donner à la 5ème Commission des renseignements sur l'état d'indigence de la famille.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 45.

Le Secrétaire,
Dr. D U C A M P .

REUNION DE LA 5ème COMMISSION D'HYGIENE et d'ASSISTANCE
du 20 Septembre 1927

ARCHIVES MUNICIPALES
106/68

1004
25/9/27
14

M. le Secrétaire Général
Etaient présents: M. Deneubourg Adjoint au Maire
1767- 5° Commission- P.V. de la réunion du 20.9.27-

L'Administration Municipale ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire. L'Administration Municipale fait sienne notamment une proposition du Secrétaire Général de la Mairie tendant à attribuer à diverses catégories du personnel, moyennant une somme forfaitaire à déduire du traitement, les vêtements de travail dont ils ont besoin, ce forfait devant comprendre également le nettoyage et l'entretien des dits vêtements.

5° Direction.

1-10-27

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observations.

X X

M. le Secrétaire Général a transmis à la 5ème Direction, pour être soumis à la 5ème Commission, un dossier de demande d'autorisation de stationnement en 3 emplacements différents, demande faite par M. Jean Delhelle, 22 ans, domicilié à Lille, 31, rue Van Dyck. Ces emplacements sont les suivants :

1°- Angle de la rue du Marché et de la rue des Sarrazins, les jours du marché de Wazemmes.

2°- Angle de la rue Puébla et de la rue Masséna, les jours du marché du Faisan.

3°- au Square Jussieu, à l'angle de la Banque du Rhin.

Messieurs les Commissaires de Police des 6ème, 5ème et 1er arrondissements donnent un avis défavorable.

M. Taffin, Adjoint, donne également un avis défavorable.

La 5ème Commission se range à l'avis de M. Taffin, Adjoint.

A la demande de M. Deneubourg, Adjoint, la 5ème Commission estime que ces questions doivent être réglées par l'Adjoint du service.

X X

M. Ducamp expose que par suite de l'application de l'arrêté municipal du 11 Mars 1925, art. 5 § 2, les vêtements dits de travail ne sont plus fournis à certains fonctionnaires municipaux. En effet l'arrêté dit que les vêtements de travail sont à la charge des intéressés, sauf pour les agents dont la fonction exige l'uniforme.

Pour certains employés, ceux des Bains, du Laboratoire, les vêtements de travail se réduisent à quelques tabliers, pantalons, maillots ou blouses, dont chaque exemplaire se porte toute la semaine.

Mais il y a lieu de faire une distinction avec d'autres employés qui, par suite des nécessités de service, doivent quitter immédiatement le vêtement de travail pour en remettre un autre complètement propre et cela plusieurs fois la semaine. Dans ces conditions, ces employés doivent avoir à leur disposition un stock de vêtements. Je vais prendre quelques exemples :

Une gardienne de la crèche prend dans les bras un bébé et lui fait sa toilette. Au cours de son travail elle s'aperçoit que l'enfant a une éruption sur la surface du corps; il a la rougeole. Immédiatement elle place l'enfant à la cabine d'isolement, ensuite elle doit mettre son tablier, sa blouse dans un torchon humide pour faire du tout un paquet qui sera mis au trempage. Après, il faut qu'elle mette des vêtements de travail propres pour continuer son service. Supposez qu'au

le Secrétaire Général

ARCHIVES MUNICIPALES
106/58

1004
Mairie
21/4/27
14

REUNION DE LA 5ème COMMISSION D'HYGIENE et d'ASSISTANCE
du 20 Septembre 1927

Etaient présents: M.L. Deneubourg, Adjoint au Maire
Malaquin, Conseiller Municipal
Martin d°

et excusés: M.L. Bardou, Adjoint au Maire,
Masson d°
Taffin d°
Bouche, Conseiller Municipal
Cnudde d°
Corsin d°
Peeters d°

M. Deneubourg, Adjoint, prend la présidence. Il s'excuse d'avoir
fait remettre la réunion du lundi à aujourd'hui mardi.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observa-
tions.

X
X X

M. le Secrétaire Général a transmis à la 5ème Direction, pour
être soumis à la 5ème Commission, un dossier de demande d'autorisation
de stationnement en 3 emplacements différents, demande faite par M.
Jean Delhelle, 22 ans, domicilié à Lille, 31, rue Van Dyck. Ces empla-
cements sont les suivants :

1°- Angle de la rue du Marché et de la rue des Sarrazins, les
jours du marché de Wazemmes.

2°- Angle de la rue Puébla et de la rue Masséna, les jours du
marché du Faisan.

3°- au Square Jussieu, à l'angle de la Banque du Rhin.

Messieurs les Commissaires de Police des 6ème, 5ème et 1er arron-
dissements donnent un avis défavorable.

M. Taffin, Adjoint, donne également un avis défavorable

La 5ème Commission se range à l'avis de M. Taffin, Adjoint.

A la demande de M. Deneubourg, Adjoint, la 5ème Commission estime
que ces questions doivent être réglées par l'Adjoint du service.

X
X X

M. Ducamp expose que par suite de l'application de l'arrêté muni-
cipal du 11 Mars 1925, art. 5 § 2, les vêtements dits de travail ne
sont plus fournis à certains fonctionnaires municipaux. En effet l'
arrêté dit que les vêtements de travail sont à la charge des intéres-
sés, sauf pour les agents dont la fonction exige l'uniforme.

Pour certains employés, ceux des Bains, du Laboratoire, les vête-
ments de travail se réduisent à quelques tabliers, pantalons, maillots
ou blouses, dont chaque exemplaire se porte toute la semaine

Mais il y a lieu de faire une distinction avec d'autres employés
qui, par suite des nécessités de service, doivent quitter immédiate-
ment le vêtement de travail pour en remettre un autre complètement
propre et cela plusieurs fois la semaine. Dans ces conditions, ces
employés doivent avoir à leur disposition un stock de vêtements. Je
vais prendre quelques exemples :

Une gardienne de la crèche prend dans les bras un bébé et lui fait
sa toilette. Au cours de son travail elle s'aperçoit que l'enfant a
une éruption sur la surface du corps; il a la rougeole. Immédiatement
elle place l'enfant à la cabine d'isolement, ensuite elle doit mettre
son tablier, sa blouse dans un torchon humide pour faire du tout un
paquet qui sera mis au trempage. Après, il faut qu'elle mette des vête-
tements de travail propres pour continuer son service. Supposez qu'au

cours de la toilette générale du matin, ce fait se représente une deuxième et même une 3ème fois, il est indispensable de recommencer la manoeuvre précédemment décrite. C'est donc quatre blouses et quatre tabliers utilisés au cours de cette matinée. On ne peut pas dire que c'est là un luxe de précautions; on doit agir ainsi pour ne pas contaminer tous les enfants de la crèche. Aussi, les démarches répétées faites près de M. l'Adjoint, par M. le Dr Gosselin, en faveur de la fourniture des blouses et tabliers aux soigneuses de la crèche se justifient pleinement.

La question est du même ordre pour le désinfecteur. Celui-ci va désinfecter un logement contaminé; après son travail, il ôte sa combinaison et la place dans un sac. Il ne peut plus la mettre de la journée. L'après-midi, il met une autre combinaison. La combinaison contaminée sera passée à l'étuve le lendemain; donc, impossibilité de la remettre ce deuxième jour. Maintenant, si elle est maculée, l'employé ne peut la prendre pour aller procéder à une désinfection, car autrement, il donnerait aux parents du malade l'impression qu'il vient avec des vêtements déjà contaminés. Nos désinfecteurs font en outre la visite des fosses d'aisances. Quand un de nos agents est descendu dans une fosse, la combinaison est à mettre à la lessive. En 1926, il y a 352 visites des fosses d'aisances. Cela donne une idée exacte des combinaisons nécessaires pour que le personnel de la désinfection ait des vêtements propres lorsqu'il prend contact avec le public.

De plus, les désinfecteurs emploient des liquides désinfectants; ceux-ci sont corrosifs et attaquent vêtements et chaussures. Si les liquides n'étaient pas corrosifs, ils ne tueraient pas les microbes et ne stériliseraient pas les produits d'expectoration rejetés au dehors par les malades.

Maintenant, ces employés doivent se présenter en ville chez les particuliers avec une casquette aux armes de la Ville. Ils se trouvent dans les mêmes conditions que les garçons de bureau. Cette casquette leur est de plus nécessaire pour voyager en tramway, car on leur a supprimé leur carte en leur disant que leur casquette suffisait pour leur assurer le transport gratuit.

La 5ème Commission émet l'avis que les blouses et tabliers doivent être accordés au personnel de la Crèche, que les combinaisons, chaussures et casquettes doivent être accordées également au personnel du service municipal de désinfection. Ces vêtements resteront la propriété de la Ville.

X X X

en plus

Les admissions en sanatorium et en préventorium, étant de plus/nombreuses, nous ont amené à dépasser le crédit de 600.000 frs, figurant au budget de 1927. Les dépenses engagées jusqu'ici sont de 750.000 frs et nous estimons qu'une somme de 150.000 frs est nécessaire pour assurer ce service.

Nous demandons donc un crédit supplémentaire de 300.000 frs.

La 5ème Commission émet un avis favorable.

X X X

M. Martin rappelle que Mme Deghilage, directrice, a demandé la suppression de quatre platanes qui se trouvent dans la cour de l'École Paulin Parent. Les aigrettes des fruits de ces platanes contribuent à irriter le pharynx des enfants.

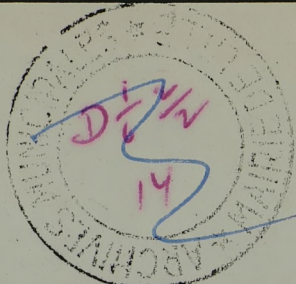
La 5ème Commission transmet cette demande aux 4ème et 2ème directions.

X X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.

Le Secrétaire,

Dr DUCAMP.



a-4

Réunion de la 5e Commission d'Hygiène et d'Assistance
du 3 Octobre 1927.

Etaient présents : M.M. Bardou, Adjoint au Maire,
Cnudde, Conseiller municipal,
Corsin, d°
Halaquin, d°
Peteers, d°

St'étaient excusés : M.M. Deneubourg, Adjoint au Maire,
Masson, d°
Taffin, d°
Bauche, Conseiller municipal,
Martin, d°

M. Bardou, Adjoint, prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observations.

x

xxx

M. Ducamp informe les membres de la 5e Commission que M. Deneubourg, Adjoint, est très souffrant. Celui-ci prie ses collègues de bien vouloir remettre la discussion relative aux Fourneaux économiques à mercredi prochain 5 Octobre, à 17 h. 1/2. Les membres de la Sous-Commission des Fourneaux économiques seront également convoqués pour la date et l'heure indiqués.

x

xxx

M. Ducamp présente un dossier d'admission au Sanatorium pour la jeune Capriotti Aurora, 13 ans, demeurant 1, rue des Hautes Voies. La famille Capriotti demande la gratuité du séjour en sanatorium de la petite Aurora. Cette famille est composée de huit personnes, mais quatre personnes travaillent. Les ressources avouées sont annuellement de 22.355f, ce qui représente 7f65 par personne et par jour de l'année. Dans ces conditions, le service propose une participation de 7 f par jour aux frais d'hospitalisation de la malade.

La 5e Commission estime que la famille peut payer 7f00 par jour.

x

xxx

La 5e Commission examine les dossiers suivants d'assistance aux femmes en couches. La décision est en regard de chaque cas :

M.M ^{es} David Gabrielle née Delbecq, r. du Long Pot prolongée 9,	avis défavorable,
Delerue Céline, née Florquin, r. Calvin, 5,	avis favorable,
Druelle Marguerite née Plançq, r. P. Baumann, 3,	avis défavorable,
Dupuis Solange née Fleurbayx, r. Turgot, 73,	avis favorable,
Paratti Madeleine, née Correman, r. des Arts, 48	d°
Pollet Suzanne, née Vander Bruyssen, 24 r. St-Quentin c/ Bonnet,	d°
Prouvier Jeanne née Martin, 35 r. du Calvaire	d°
Rombaut Marie Thérèse, née Derudder, 8 r. des Htes Voies,	d°
Régnier Marie Rose, née Dequirez, 12 r. du Buisson,	avis défavorable.

Les avis défavorables résultent de ce que les familles disposent de ressources suffisantes.

M. le Préfet a renvoyé à l'examen du Conseil municipal les deux dossiers de Mmes Meylemans-Lefebvre et Thys-Gallez, sous prétexte que les intéressées jouissent, à son avis, de ressources relativement élevées.

La 5e Commission estime que ces familles ne disposent pas de ressources suffisantes. Les dossiers seront donc présentés à la prochaine séance du Conseil municipal.

x

xxx

Pour mettre les établissements de bains municipaux plus à la portée du public et pour répondre au désir de la Commission, MM Cnudde et Ducamp ont préparé un nouvel horaire pour les Etablissements rue des Sarrazins, rue Dupuytren et rue Maracci.

<u>Jours</u>	<u>Heures d'ouverture</u>
Mardi et mercredi	matin : 10 h - 12 h soir : 15 h 1/2 - 19 h 1/2
Jeudi et vendredi	matin : 9 h - 12 h soir : 15 h 1/2 - 19 h 1/2
Samedi	matin : 7 h - 12 h soir : 14 h - 19 h 1/2
Dimanche	matin : 7 h - 12 h

Le lundi les Etablissements seront fermés.

L'horaire des bains baignoires de la rue d'Hazebrouck correspond à peu près à celui ci-dessus. Cet horaire est marié avec celui de la piscine des Bains municipaux du Boulevard de la Liberté. Il n'y avait donc pas lieu de le modifier.

La 5ème Commission donne un avis favorable à la modification proposée.

X

X X

M. Cnudde estime qu'il y a lieu de faire de façon méthodique le contrôle des bains donnés aux hommes et aux femmes dans nos établissements. M. Ducamp rappellera aux régisseurs de procéder à ce contrôle à la fois sur les tickets délivrés et sur les serviettes utilisées.

X

X X

M. Corsin signale qu'il y a nécessité de nommer un 5è fort aux Halles Centrales.

La quantité des arrivages le demande et les recettes faites par les forts le permettent.

La 5ème Commission émet un avis favorable.

X

X X

M. Bauche fait connaître à ses collègues que les quatre urinoirs de la Place de la République sont à réparer et qu'il y a lieu d'inviter le service des Travaux à faire le nécessaire.

La 5ème commission appuie la demande de M. Bauche.

X

X X

M. Peeters demande à M. Cnudde si l'Administration des Hospices ne pourrait pas payer le prêt avant la distribution de tabac afin que les administrés puissent acheter leur tabac. M. Cnudde va examiner la question et la présenter à ses collègues de la Commission administrative. Pour lui cette question peut être solutionnée avantageusement.

X

X X

M. Bauche signale que des vieux des Hospices demandent l'aumône en ville. Il demande qu'on leur fasse une causerie à ce sujet pour leur montrer qu'ils ne doivent pas agir ainsi. M. Cnudde va en causer à son collègue M. Mullier.

Les Pupilles de Neptune demandent comme chaque année la libre disposition de la Piscine de l'Établissement des bains municipaux du Boulevard de la Liberté pour le dimanche 23 octobre à 15 heures afin de donner une fête de natation.

La 5ème commission donne un avis favorable sous condition que cette société paiera comme à la dernière fête un droit de 100f plus les frais d'éclairage.

X
X X

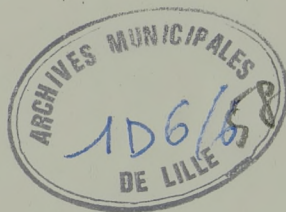
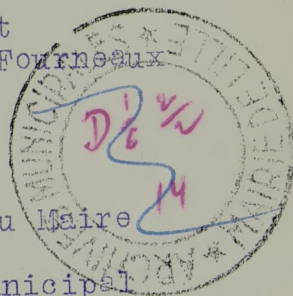
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h 40.

Le Secrétaire,

Dr Ducamp.

904

Réunion de la 5ème Commission d'Hygiène et
d'Assistance, et de la Sous-Commission des Fourneaux
Economiques du Mercredi 5 Octobre 1927



Etaient présents : M.M. Deneubourg, Adjoint au Maire
Masson, d°
Bauche, Conseiller Municipal
Cnudde, d°
Martin, d°
Peeters, d°
Bour, d°
Bibiche, Membre de la S/Commission des
Fourneaux Economiques
Bouche, d°
Coussement, d°
Dennequin, d°
Pollet-Venant, d°
S'étaient excusés : M.M. Bardou, Adjoint au Maire
Taffin, d°
Corsin, Conseiller Municipal
Malaquin, d°

M. Deneubourg, Adjoint, prend la présidence.

M. Ducamp expose le but de cette réunion. Le Conseil d'Administration a décidé celle-ci pour que la 5ème Commission et la Sous-Commission des Fourneaux Economiques étudient ensemble le problème des Fourneaux Economiques.

M. Deneubourg s'excuse près de ses collègues de n'avoir pu faire cette réunion lundi dernier. Il se trouvait très souffrant et ne pouvait à son grand regret la présider. Aussi a-t-il invité M. Ducamp à demander à la 5ème Commission de se réunir aujourd'hui.

La lecture du procès-verbal de la réunion de la Sous-Commission des Fourneaux qui a eu lieu hier mardi, est faite à l'assemblée. Les vœux exprimés par la Sous-Commission se résument ainsi :

- 1° Ouverture des Fourneaux le 2 Novembre;
- 2° Transfert de la cuisine Lottin à l'ancienne Bourse du Travail, rue de la Vignette;
- 3° Organisation du restaurant ouvrier au local Bouvines.
- 4° Maintien des prix de l'an dernier pour les rations de viande, de légumes et de bouillon à distribuer dans les Fourneaux.
- 5° Désignation des administrateurs pour les différentes cuisines

X
X X

M. Cnudde exprime son étonnement d'apprendre que la Sous-Commission des Fourneaux s'est réunie seule hier et qu'elle a déjà pris des décisions. Or, le Conseil d'Administration municipale avait bien spécifié que les questions relatives au problème des Fourneaux économiques seraient examinées au cours d'une réunion mixte de la 5ème Commission et de la Sous-Commission qui devait avoir lieu le lundi 3 Octobre. M. Deneubourg, Adjoint, fait remarquer à son collègue qu'il était souffrant lundi et qu'il lui était tout à fait impossible de venir à la Mairie. La réunion de la Sous-Commission devait avoir lieu samedi dernier, mais à cause de son indisposition, il s'est trouvé dans l'obligation de la remettre également à mardi. Les propositions faites par la Sous-Commission n'infirmen en rien les décisions que pourra prendre le Conseil d'Administration.

M. Cnudde signale à ses collègues qu'il a un projet et voudrait connaître celui de la Sous-Commission.

M. Deneubourg fait l'historique de la création des Fourneaux économiques. Ils ont été organisés par la municipalité Delory après son arrivée à l'Hôtel de Ville en 1896. Le parti socialiste ne peut maintenant supprimer cette oeuvre; le public ne s'expliquerait pas une pareille mesure.

M. Pollet-Venant aurait voulu qu'on réunisse la 5ème Commission et la Sous-Commission il y a cinq mois. Il est très difficile actuellement d'établir une transformation complète des Cuisines, étant donné que nous sommes à trois semaines de leur ouverture.

M. Cnudde trouve que la population ne connaît pas assez la part des dépenses supportées uniquement par la Ville. Quand le client paie 1fr,50 pour une ration complète de bouillon, viande et légumes, l'Administration a mis de son côté 1fr,50 et quelquefois davantage. Le public fréquentant le Fourneau paie donc à peine la moitié de la valeur de sa ration.

Il voudrait qu'on s'intéresse davantage aux pauvres honteux. Dans son organisation chaque pauvre demanderait l'assistance par lettre au Maire. Les Administrateurs des Fourneaux feraient des enquêtes à domicile et signaleraient les pauvres dignes d'intérêt. Un mandat de 25 frs par mois serait accordé à ceux-ci. On éliminerait ainsi les étrangers à la Ville de Lille qui viennent s'alimenter dans nos cuisines. De plus on donnerait gratuitement de la soupe aux malheureux.

D'autre part on réserverait un local aux Halles Centrales et on inviterait les maraîchers à donner les légumes qui leur restent pour la soupe populaire et les marchands en gros de viande à déposer une partie de leurs invendus en bon état de conservation. M. Cnudde pense que ces commerçants seraient désireux de participer à cette oeuvre de solidarité sociale.

Il voudrait en un mot que l'argent dépensé pour les Fourneaux profite réellement aux malheureux.

M. Deneubourg expose son projet de restaurant ouvrier qui a déjà fait l'objet d'une discussion à la 5ème Commission et qui a été transmis au Conseil d'Administration avec avis favorable.

M. Cnudde donne sa conclusion. Il n'est pas l'adversaire du restaurant ouvrier proposé par M. Deneubourg, seulement il se demande si les cabaretiers qui donnent à manger ne verront pas leurs intérêts lésés par cette organisation. Il est rassuré par les résultats de l'enquête faite par M. Deneubourg dans le quartier de Fives : les cabaretiers ne font plus le restaurant à bas prix. Mais il est opposé aux Fourneaux tels qu'ils fonctionnent actuellement. Il a été témoin du gaspillage des denrées. Les cuisinières jettent des plats de haricots aux tonneaux d'eaux grasses. Une partie des denrées sert donc à engraisser les porcs de l'adjudicataire. D'autre part des étrangers et des paresseux s'alimentent aux frais de la Ville, c'est contre ces abus qu'il s'élève.

M. Pollet-Venant signale à M. Cnudde que les Fourneaux économiques viennent en aide aux familles ouvrières ayant beaucoup d'enfants et que le parti socialiste ne peut supprimer cette oeuvre. D'autre part il est partisan du restaurant ouvrier tel qu'il a été projeté par M. Deneubourg.

M. Martin veut répondre à son collègue M. Cnudde. Il affirme que les clients des cuisines connaissent les sacrifices faits par la Ville.

.....

Parmi le public fréquentant les fourneaux, il y a des enfants malheureux venant parfois de très loin, qui sont envoyés par leurs parents pour chercher des rations destinées à toute la famille; il y a bien également des étrangers, mais dans la clientèle on compte aussi des ouvriers et des ouvrières de filature.

Les pertes de denrées sont rares dans les cuisines, les restes sont toujours utilisés.

Il montre à M. Cnudde la difficulté des enquêtes à faire par les Administrateurs. Ceux-ci ont leur occupation journalière; ils ne peuvent passer tout leur temps à recueillir tous les renseignements désirables.

Il ne voit pas bien la Ville jouant un rôle de mendicité en invitant les maraîchers et les marchands de viande à coopérer à l'oeuvre des fourneaux.

S'il y a parfois une certaine ^{quantité} ~~garantie~~ de haricots dans les tonneaux, cela résulte de ce que l'adjudicataire des eaux-grasses ne fait sa collecte que toutes les trois semaines:

M. Bauche rappelle la question de restaurant ouvrier. M.M. Saint-Venant et Verhaeghe en avaient parlé; mais ils n'avaient jamais établi de projet ferme. Il se déclare partisan du projet de son collègue M. Deneubourg.

Il a demandé l'an dernier le maintien des fourneaux en attendant qu'on fit autre chose; il est encore du même avis actuellement.

Partisan également de relever les prix des rations, il propose aujourd'hui le maintien des prix actuels et cela en raison de la crise de chômage que nous subissons.

Il réclame donc l'ouverture des fourneaux et leur maintien tels que que la Sous-Commission le propose.

M. Masson, Adjoint, prend la parole pour résumer la discussion. L'essai du restaurant ouvrier s'impose. On peut jumeler avec celui-ci la soupe gratuite populaire. L'étranger de passage pourrait venir quelquefois au fourneau mais pas d'une façon constante. Pour cela, les cuisinières délivreront des cartes aux clients habituels connus dans le quartier. Une surveillance plus étroite serait exercée pour éviter le coulage.

M. Coussement invite M. Cnudde à visiter non seulement le fourneau du Béguinage, mais les autres situés en ville. Il ajoute qu'on ne vide pas les restes des plats dans les tonneaux aux eaux grasses et que les clients des fourneaux sont tous des malheureux.

M. Bibiche affirme que tous les administrateurs surveillent bien leurs cuisines. On ne peut modifier actuellement le mode de fonctionnement des fourneaux, car on se trouve à trois semaines de leur ouverture; surtout que la population réclame cette dernière à cause du chômage.

M. Cnudde dit n'être pas l'adversaire de l'Assistance aux malheureux, mais il reste l'adversaire des fourneaux, tels qu'ils fonctionnent actuellement. Il invite l'administrateur de la cuisine du Béguinage à bien surveiller.

La 5ème Commission et la Sous-Commission des Borneaux concluent au maintien des Borneaux actuels et demandent à l'administration les crédits nécessaires pour continuer leur exploitation jusqu'à la fin de l'année.

En outre, ils signalent également à l'Administration qu'il y a lieu de réaliser l'essai du restaurant ouvrier au local de Bouvines. Les travaux nécessaires peuvent être exécutés en même temps que fonctionner le Borneau Bouvines.

La seule question portée à l'ordre du jour ayant été discutée la séance est levée à 19 heures 1/2

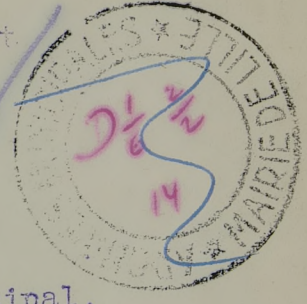
Le Secrétaire,

Dr DUCAMP.

M. le Secrétaire Général
Ratifié
Conseil d'Administration
Réunion du 19.10.27
M. PLANQUE

224
—

Réunion de la 5^{ème} Commission d'Hygiène et
d'Assistance du 10 Octobre 1927.



Etaient présents : MM. Corsin, conseiller municipal,
Malaquin, "
Poeters, "

S'étaient excusés : MM. Bardou, adjoint au Maire,
Deneubourg, "
Masson, "
Taffin, "
Fauche, conseiller municipal
Gnudde, "
Martin, "

M. Corsin, prend la présidence. Le procès-verbal de la
dernière réunion est adopté sans observations.

X
X X

L'une des voitures automobiles du service des Transports
sanitaires fut fortement endommagée, le 5 juillet dernier, en
heurant l'un des pylônes du tramway, place Philippe Le Bon.

Des réparations importantes durent être exécutées; le
coût s'élève à la somme de 7.667⁵⁰/₇₅.

Pour le règlement de cette somme à la firme Peugeot, 9, rue
Faidherbe, à Lille, un marché doit être passé.

La 5^{ème} Commission donne un avis favorable pour la passa-
tion de ce marché.

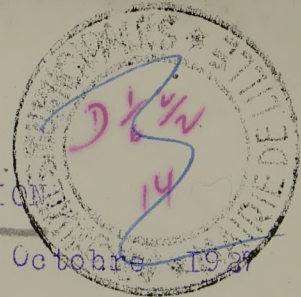
X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à
17 heures 20.

Le Secrétaire,
E. DUMONT.

M. le Secrétaire Général
ratifié
Conseil d'Administration
Réunion du 22. 10. 27
M. PLANQUE

g a H



REUNION DE LA 5ème COMMISSION
d'HYGIENE ET D'ASSISTANCE du Lundi 17 Octobre 1927

Etaient présents : M.M. Deneubourg, Adjoint au Maire,
Bauche, Conseiller municipal,
Martin, d°
Peeters, d°
S'étaient excusés: M.M. Bardou, Adjoint au Maire,
Besson, d°
Tassin, d°
Cnudde, Conseiller municipal,
Corsin, d°
Melaquin, d°



M. Deneubourg, Adjoint, prend la présidence.
Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

X
X X

M. Ducamp donne connaissance à la Commission des décisions du Conseil d'administration sur les mesures à prendre en vue d'assurer aux fourneaux économiques un meilleur fonctionnement:

- 1°- Création d'un magasin général pour les denrées et la viande,
- 2°- Les repas complets seront pris sur place, à l'exclusion de tous autres, moyennant un prix de revient à fixer ultérieurement, prix qui ne sera pas inférieur à 2 frs. Ces repas ne seront délivrés qu'aux titulaires d'une carte délivrée par la Mairie.
- 3°- Aux guichets on ne fournira que du potage, et des légumes, au prix fixé par la 5^e Commission.
- 4°- Le Bureau de Bienfaisance sera invité à ne délivrer que des bons de potage et de légumes.

La 5^e Commission prend acte de ces décisions et ne fait jusqu'alors aucune observation, car elle désire que l'ouverture des fourneaux économiques ait lieu à la date habituelle. Elle fixe cette ouverture au 2 Novembre.

Elle demande que le prix du repas complet soit à 2 frs le minimum fixé par le Conseil d'administration, que la ration de potage soit de 0 fr 25 et la ration de légumes de 0 fr 50.

Elle invite M. Ducamp à voir M. le Secrétaire Général pour s'entendre avec lui sur la nouvelle organisation.

Les cartes destinées aux personnes sollicitant le repas complet pourront être délivrées dans les locaux des fourneaux les 27, 28 et 29 Octobre par des employés qui s'y trouveront en permanence au cours des matinées des jours ci-dessus désignés. Un note sera expédiée aux journaux afin que le public en soit informé.

X
X X

La 5^e Commission propose d'adopter un crédit supplémentaire de 7.000 frs, l'art. 107 du budget porté à 20.000 frs va être insuffisant. Le nombre des femmes enceintes hospitalisées à la Maison maternelle Julia Bécour a augmenté cette année. En outre le prix de journée a été porté de 8 à 10 frs.

X
X X

La 5ème Commission demande qu'on applique le tarif industriel de 0 F. 70 par mc à la Maison Maternelle Julia Bécour. Cet établissement consomme environ 5200 mc par an.

X
X X

La Maison Maternelle Julia Bécour sollicite de la Ville une subvention. Le crédit relatif aux subventions des oeuvres philanthropiques d'assistance et de bienfaisance est presque épuisé. Une somme de 46.050 Frs a été répartie; il reste 950 Frs.

La Commission estime qu'on peut lui accorder cette année 500 Frs; l'an prochain la subvention pourra être plus élevée.

X
X X

La 5ème Commission émet un avis favorable pour les deux demandes suivantes d'assistance aux femmes en couches :

MMes Grimonpont Eugénie née Desrumeaux.
Vandermoere Antoinette née Lamps.

X
X X

Les marchands du marché St-Nicolas ont adressé une pétition à M. le Maire dans laquelle ils réclament la transformation de leur éclairage. Ce marché est en effet peu éclairé.

La 5ème Commission estime qu'on doit leur donner immédiatement satisfaction.

X
X X

M. Peeters rappelle qu'au cours de la séance du 3 Octobre, il avait demandé à M. Cnudde que le prêt fut payé aux hospitalisés avant la distribution de tabac. M. Cnudde avait promis de s'occuper de la question près de l'Administration des Hospices. M. Peeters voudrait savoir si on a solutionné cette question à la satisfaction des hospitalisés. M. Ducamp en parlera à M. Cnudde.

X
X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 20.

Le Secrétaire :

Dr DUCAMP.

Conseil d'Administration
Réunion du 25 NOV 1927
BLANQUE

1896 - 5ème Commission - P.V. de la réunion du 14/II/27.

L'Administration Municipale ratifie les propositions de la Commission sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

L'Administration Municipale décide en outre de ne pas retenir la demande de subvention présentée par le Syndicat des contremaîtres et contremaîtres d'atelier des Ecoles Pratiques publiques, la Ville n'accordant des subventions que pour des congrès nationaux et exceptionnellement pour des congrès régionaux de grande envergure.
5° Direction.

S'étaient excusés : M. I. Bardou, Adjoint au Maire,
Deneubourg d°
Cnudde, Conseiller Municipal .



M. Taffin, Adjoint, prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté .

x
x x

M. Taffin signale à ses collègues que déjà la question du pavage du Parvis de Croix au Marché de Wazemmes leur a déjà été soumise et qu'ils lui ont donné un avis favorable. Mais ces travaux ne sont pas encore exécutés .

M. Corsin affirme que les rechargements en gravier coûtent plus cher que le pavage parce qu'ils doivent être renouvelés assez souvent. La 5ème Commission demande à l'Administration que le pavage du Parvis de Croix soit fait incessamment .

x
x x

Tous les adhérents au Syndicat des marchands du Marché de Fives ont, par l'organe de M. Delécluse, secrétaire du syndicat, réclamé le pavage de ce marché. Ce travail devrait être fait avant les mauvais temps, car les marchands et les clients pataugent dans la boue lorsque le temps est humide .

La 5ème Commission donne un avis favorable et sollicite de l'Administration l'exécution de ce pavage avant les mauvais temps d'hiver.

x
x x

Pour éviter les accidents, M. Taffin demande qu'on place au Marché de Fives, entre la rue de la Cité et le Pont de Fives deux tableaux portant l'inscription : Voitures au pas.

Ces tableaux existaient avant guerre, mais n'ont pas été remplacés. Il y aurait lieu de le faire .

La 5ème Commission émet un avis favorable .

x
x x

M. Taffin avertit ses collègues que le fait suivant a été constaté au Marché de Wazemmes. Les hayons ne sont pas toujours en alignement le long des allées. Les monteurs d'hayons ont signalés que les pavés en fer traçant l'alignement sont trop distants les uns des autres .

La 5ème Commission invite l'Administration à faire augmenter le....

Réunion de la 5^e Commission d'Hygiène
et d'Assistance du Lundi 14 Novembre

1937

Étaient présents : M.M. Masson, Adjoint au Maire,
Taffin, d^o
Bauche, Conseiller municipal,
Corsin, d^o
Malaquin, d^o
Martin, d^o
Peeters, d^o

S'étaient excusés : M.M. Bardou, Adjoint au Maire,
Deneubourg d^o
Cnudde, Conseiller Municipal.

M. Taffin, Adjoint, prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

x
x x

M. Taffin signale à ses collègues que déjà la question du pavage du Parvis de Croix au Larché de Wazemmes leur a déjà été soumise et qu'ils lui ont donné un avis favorable. Mais ces travaux ne sont pas encore exécutés.

M. Corsin affirme que les rechargements en gravier coûtent plus cher que le pavage parce qu'ils doivent être renouvelés assez souvent. La 5^e Commission demande à l'Administration que le pavage du Parvis de Croix soit fait incessamment.

x
x x

Tous les adhérents au Syndicat des marchands du Marché de Fives ont, par l'organe de M. Delécluse, secrétaire du syndicat, réclamé le pavage de ce marché. Ce travail devrait être fait avant les mauvais temps, car les marchands et les clients pataugent dans la boue lorsque le temps est humide.

La 5^e Commission donne un avis favorable et sollicite de l'Administration l'exécution de ce pavage avant les mauvais temps d'hiver.

x
x x

Pour éviter les accidents, M. Taffin demande qu'on place au Marché de Fives, entre la rue de la Cité et le Pont de Fives deux tableaux portant l'inscription : Voitures au pas.

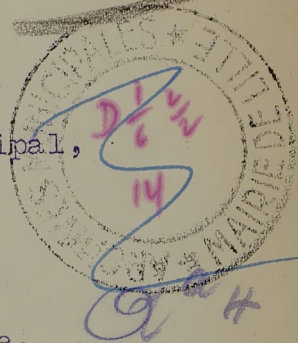
Ces tableaux existaient avant guerre, mais n'ont pas été remplacés. Il y aurait lieu de le faire.

La 5^e Commission émet un avis favorable.

x
x x

M. Taffin avertit ses collègues que le fait suivant a été constaté au Marché de Wazemmes. Les hayons ne sont pas toujours en alignement le long des allées. Les monteuses d'hayons ont signalés que les pavés en fer traçant l'alignement sont trop distants les uns des autres.

La 5^e Commission invite l'Administration à faire augmenter le....



F. K. 2074

is.

b.

is.

avis General

avis - 2/11/37

avis

nombre des pavés en fer sur l'alignement des allées .

X
X X

Le Syndicat régional des contremaîtres et contremaîtresses d'atelier des Ecoles publiques d'Enseignement technique informe l'Administration qu'il tient son congrès annuel à Lille, le 28 Décembre prochain. Il sollicite la participation de la Ville et fait connaître que les frais résultant de ce Congrès s'élèveront à 1300 frs .

La 5^e Commission propose une subvention de 400 frs .

X
X X

200 M. Corsin rappelle la question de l'éclairage électrique du marché intérieur de la Nouvelle Aventure, du marché Saint-Nicolas et du carreau des Halles Centrales .

La 5^e Commission demande à l'Administration de faire exécuter sans tarder les travaux d'éclairage électrique de ces marchés .

X
X X

M. Peeters informe ses collègues que les vieillards entrés aux Hospices avant 1923 ne touchent rien de leur pension de retraite ouvrière. Sur l'intervention de M. Ducamp, la question sera étudiée par le service et remise à un prochain ordre du jour .

X
X X

M. Martin signale que les vieillards de l'Hospice Général se plaignent beaucoup de la nourriture. M. Ducamp verra M. Mullier, Administrateur des Hospices .

X
X X

M. Martin voudrait pouvoir renseigner M. Leroy, Conseiller Général, sur la question suivante : Le cumul de la pension de vieillard avec celle d'ascendant peut-il être autorisé et dans quelles limites ? M. Ducamp va examiner cette question et répondra à M. Leroy .

X
X X

M. Bauche demande à M. Taffin, Adjoint, s'il est exact que la viande aurait subi à l'Abattoir une augmentation de 2 frs au kilo. D'après des renseignements émanant des bouchers, ce fait résulterait de ce qu'on tracasse un peu trop les marchands de viandes foraines en saisissant des viandes qui pourraient être livrées à la consommation. En raréfiant ainsi les viandes foraines on favorise la hausse à l'Abattoir. M. Bauche a le soin de dire qu'il ne fait que rapporter les observations de quelques bouchers .

M. Taffin se porte garant de la manière dont M. Fichelle, médecin-vétérinaire inspecteur, fait son service. Il ne saisit pas à plaisir les viandes qui sont marchandes; il retire de la consommation les viandes d'animaux malades et les viandes avariées. Il peut se faire que par suite du mauvais temps, il y ait eu au marché des viandes foraines un peu plus de viandes avariées, et par suite, saisies. Ce ne peut être qu'accidentel .

M. Taffin avoue qu'il y a eu en effet de la hausse et cela pour les raisons suivantes : Par suite de l'arrêté imposant l'estampillage....

des qualités les bouchers ont demandé davantage la 1ère qualité et cela pour montrer à leur clientèle qu'ils servent constamment des viandes de premier choix. D'autre part le boucher ne se défend plus vis à vis du chevilleur ou du coursier en viandes abattues. D'après l'arrêté préfectoral le boucher doit indiquer le prix de revient et le prix de vente. Son pourcentage est toujours le même. Si la viande est plus chère son bénéfice augmente. Un troisième élément de hausse se trouve dans la décision prise par le gouvernement de laisser exporter le bétail.

M. Taffin soumet à la Commission la difficulté qui se présente au sujet du ramassage des fiches de prix de vente dans les boucheries. L'arrêté dit en effet que le boucher devra mettre à la disposition de l'administration la fiche contenant les prix au détail des catégories de viande mises en vente, prix portés au tableau affiché dans l'étal.

M. le Commissaire Central a répondu qu'il n'avait pas d'agents en nombre suffisant pour ramasser chaque semaine les fiches dans toutes les boucheries de la Ville.

M. Taffin est d'avis qu'il n'est pas utile de ramasser ainsi les fiches dans toutes les boucheries chaque semaine. Il suffirait de procéder par sondages et de faire relever ces fiches dans quelques boucheries en des points différents de la Ville par un agent qui au cours de son opération examinerait si les prix portés sur la fiche sont conformes à ceux du tableau affiché dans l'étal.

La 5ème Commission se range à cette manière de voir M. le Commissaire Central sera invité à procéder ainsi

X

X X

M. Taffin fait remarquer que les marchands de pommes de terre du marché des Halles Centrales livrent parfois des sacs qui n'ont pas le poids indiqué par eux. Les agents ont parfois fait peser quelques sacs au hasard pour vérifier l'exactitude du débit. Mais les marchands des quatre saisons voudraient que les vendeurs aient des bascules pour peser tous les sacs livrés. Pour satisfaire à cette demande il serait nécessaire de prendre un arrêté imposant aux vendeurs d'avoir une bascule. Cette bascule ne sera pas à fléau la pesée devra se faire avec des poids en fonte afin que le client puisse la vérifier facilement

La 5ème Commission est d'avis de mettre la question à l'étude.

X

X X

Pendant la période d'hiver le marché et la vente en gros du poisson n'ont pas lieu aux Halles Centrales. M. Taffin a appris que le lundi 7 Novembre les facteurs situés en dehors des Halles Centrales avaient vendu du poisson dans leurs criées fermées sans passer par le minck. Cette façon de faire ne peut être tolérée; car elle se pratique au détriment de facteurs placés dans l'intérieur des Halles Centrales.

La 5ème Commission conclut à la mesure suivante : avertissement par lettre d'avoir à observer l'absence de vente en gros du poisson le lundi; si un facteur ou un marchand n'en tiennent pas compte faire dresser procès verbal de contravention.

M. Taffin relate un incident qui s'est produit au marché intérieur de la Nouvelle Aventure M. Vandendaele marchand de légumes, avait exposé le long de son étal cinq paniers de pommes de terre; l'un d'eux portait un prix. M. Ostwald pharmacien passant le long de cet étal demanda au marchand à acheter quelques kilos de pommes de terre. Il désigna le panier plein contenant les pommes de terre dont il voulait faire l'achat. M. Vandendaele avertit le client qu'il ne touchait pas aux paniers pleins, qu'il vendait les pommes de terre du panier entamé.

Ce marchand refusa des pommes de terre et insulta M. Ostwald.

Une consultation juridique sera demandée à Me Duez afin de connaître si le marchand occupant un étal public est obligé de vendre ou s'il peut s'y refuser.

La 5ème Commission estime que ce marchand ne devait pas insulter le client et qu'un avertissement lui serait adressé, pour lui signaler que si pareil fait se renouvelait la location de l'étal lui serait supprimée.

x

x x

M. Hesson explique à ses collègues les ennuis pouvant résulter du collage des affiches sur les panneaux fixés aux murs du Grand Théâtre. L'un d'eux est placé juste au-dessus de l'escalier de l'urinoir; une personne remontant de l'urinoir a reçu sur ses vêtements une masse de colle se détachant du panneau. En effet l'ouvrier chargé de coller les affiches badigeonne la surface du panneau, y adapte l'affiche et avec son pinceau barbouille à nouveau de la colle sur la surface de l'affiche. Par les temps humides ou de pluie, cette colle descend progressivement vers la partie inférieure du panneau, se détache et tombe par terre. Si une personne se trouve au même instant sous le panneau il reçoit toute la colle sur les vêtements.

Ne pourrait-on pas installer une petite gouttière sur le bord inférieur du panneau ?

La 5ème Commission invite M. Ducamp à adresser une note au Service des Travaux Municipaux.

M. Martin signale à M. Ducamp qu'un père de famille est venu se plaindre à lui que son enfant placé au Préventorium de St-Jans d'appel avait été mis par la Directrice dans l'obligation d'aller à la messe. Avant de demander des explications à la Direction du Préventorium, M. Ducamp voudrait entendre le père de l'enfant. M. Martin fixera un rendez-vous.

x

x x

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures

.20

Le Secrétaire :
D^r DUCAMP.

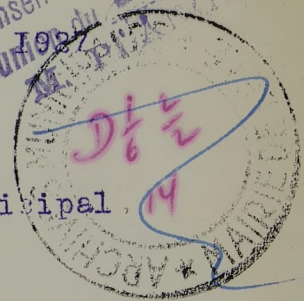
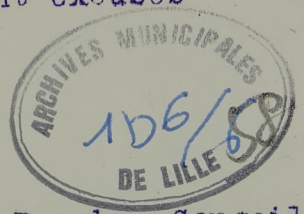
M. le Secrétaire Général

Validé 1924
Conseil d'Administration
Réunion du 3 DEC 1924

REUNION DE LA 5^e COMMISSION
D'HYGIENE & D'ASSISTANCE DU 28 Novembre 1924

Etaient présents : MM. Bauche, Conseiller municipal.
Corsin d°
Malaquin d°
Martin d°

S'étaient excusés : MM. Bardou, adjoint au Maire
Deneubourg d°
Masson d°
Taffin d°
Cnudde, Conseiller Municipal
Peters d°



M. Bauche, Conseiller Municipal, prend la présidence. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

X 1.
X X

Le Secrétaire donne lecture de la lettre adressée à M. le Maire par la Chambre Syndicale des approvisionneurs. Les marchands en gros en pommes de terre se plaignent de ce que les marchands laitiers mettent en vente des pommes de terre pour moyenne et grosses provisions. Ces marchands de lait n'agissent pas, disent-ils comme producteurs, mais comme négociants commerçants bien que ne possédant pas de patente.

D'après les renseignements pris au Service des Contributions les marchands laitiers paient une patente pour vendre les produits de la ferme. C'est ainsi qu'ils vendent non seulement du lait mais encore du beurre, des oeufs, de la volaille.

D'autre part comme le dit M. Corzin, cette question n'est pas du ressort du service des Halles et Marchés; elle relève de la Police de la Voie Publique.

D'ailleurs ces marchands laitiers portent au domicile de leurs clients des approvisionnements vendus à l'avance, et de ce fait, en vertu de l'article 228 du Code des Arrêtés Municipaux, lesdits marchands ne peuvent être considérés comme des vendeurs ambulants.

La 5ème Commission demande qu'une réponse soit faite au Secrétaire de la Chambre Syndicale pour lui signaler qu'on ne peut empêcher ces marchands laitiers de fournir à leurs clients une provision de pommes de terre vendue à l'avance.

X
X X

A plusieurs reprises le Secrétaire du Syndicat des marchands ambulants a demandé que l'Administration veuille bien obliger les marchands en gros de tenir une bascule dans leur emplacement sur le carreau aux Halles Centrales. Cela permettra aux acheteurs de vérifier le poids des sacs de légumes de saison.

Sur la proposition de M. Taffin, Adjoint, l'article 485 du Code des Arrêtés Municipaux est complété comme suit :

" Afin d'assurer les dispositions qui précèdent, les marchands en gros auront toujours une bascule dans l'emplacement qui leur est affecté sur le carreau et ne pourront en aucun cas, se refuser à opérer la pesée de leurs marchandises lorsqu'ils en seront requis par les acheteurs ou par les représentants de l'autorité.

D'autre part, ils seront tenus d'obéir aux injonctions qui leur seraient faites par les agents de l'autorité pour la vérification dans les bureaux de pesage public, des sacs ou colis exposés en vente."

Le Syndicat demande en plus qu'on impose aux marchands une bascule à poids. Mais cela est impossible, car du moment qu'une bascule d'un modèle déterminé a été reconnue exacte par le vérificateur des poids et mesures celle-ci peut servir dans le commerce.

La 5ème Commission émet un avis favorable pour la mise en application de l'arrêté projeté.

X

X X

La 5ème Commission donne un avis défavorable aux dossiers suivants les intéressés jouissant de ressources suffisantes.
Mmes Chartrer née Schmidt Renelde 187 rue Pierre Legrand
Deconynck née Vandecasteele Camille 20 rue Coquerez
Lebreton née Mille Valentine 37 rue du Commerce
Mestdagh née Gaolliez Suzanne, rue Roland C/St-Augustin 24
Macquet née Leroy Rachel, 5, rue de l'Alcazar
d'Agostin née Aymard Victorine, 63, rue d'Artois
et un avis favorable aux dossiers suivants pour ressources insuffisantes :

Mmes Meurisse née Dumélie Henriette, 20, Bd de Belfort.
Leignel née Mareels Marguerite, 15, rue Losage Senault

X

X X

M. Bressinck Eugène, employé d'octroi sollicite de M. le Maire, la réparation aux frais de la Ville d'un appareil orthopédique pour son fils atteint de mal de Pott. Ce dernier a fait au compte de la Ville un séjour à Zuydcoote du 16 Juin 1923 au 15 Mai 1926. Pour rentrer à Lille la Ville a encore payé le montant d'un corset orthopédique se montant à 550 Frs.

Aujourd'hui ce corset a besoin de réparation et la dépense afférente à celle-ci se monte à 185 Frs. La 5ème Commission donne un avis défavorable. Elle juge que cette famille dispose de ressources suffisantes et que l'effort de l'administration doit se porter sur d'autres malades.

X

X X

M. Ducamp donne les renseignements suivants sur le cumul de la pension des retraites ouvrières et de la pension d'ascendant avec l'allocation d'assistance.

L'art. 161 de la loi du 29 avril 1926 est ainsi conçu :
"Le montant total des pensions accordées en exécution de la loi des retraites ouvrières et paysannes (rentes des versements et allocations ou bonifications de l'Etat) se cumule, à partir du 1er Mai 1926, avec l'intégralité des allocations d'assistance instituées par la loi du 14 Juillet 1905".

Aux termes de cet article 161, l'assisté à domicile cumule la pension de retraite ouvrière avec l'allocation d'assistance.

Mais l'assisté hospitalisé, titulaire d'une pension de retraite ouvrière, ne peut conserver cette pension pour son usage personnel; il doit la verser à l'Hospice en vertu des art 23 et 31 de la loi du 14 Juillet 1905. Cette pension est bien incessible et insaisissable, mais certaines restrictions ont été apportées à ce principe en faveur des établissements publics hospitaliers par la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes en son art. 21 dont voici le texte :

"art. 21.- Les retraites et allocations acquises en vertu de la présente loi sont incessibles et insaisissables, si ce n'est au profit des établissements publics hospitaliers, pour le paiement du prix de journée du bénéficiaire de la retraite admis à l'hospitalisation, sauf en ce qui concerne les allocations en cas de décès."

Les pensions d'ascendant sont aussi incessibles et insaisissables; mais la loi du 25 Juin 1919 qui les a instituées ne comporte aucune restriction. Donc l'assisté obligatoire à domicile peut cumuler la pension d'ascendant et l'allocation d'assistance. De plus, l'hospitalisé en vertu de la loi du 14 Juillet 1905 peut conserver sa pension d'ascendant; l'administration hospitalière ne peut exiger celle-ci.

La circulaire ministérielle du 7 Février 1927 confirme ce qui précède.

Pour nous résumer, nous disons :

1°- l'assisté à domicile peut cumuler la pension de retraite ouvrière, la pension d'ascendant avec l'allocation d'assistance.

2°- L'hospitalisé peut conserver la pension d'ascendant, mais doit verser sa pension de retraite ouvrière à l'administration des Hospices.

La 5ème Commission remercie M. Ducamp des renseignements qu'il a bien voulu donner et l'invite à préparer une note dans ce sens. Cette note sera tirée à plusieurs exemplaires de façon à en envoyer un à chaque membre de la Commission. M. Baucke signale qu'ils ont souvent à répondre à des demandes faites sur ce cumul.

X

X X

Un projet de marché de gré à gré est présenté pour les travaux de vidange des fosses d'aisances des bâtiments communaux.

M. Six, vidangeur à Flers, avait demandé que ces travaux soient mis en adjudication. Il lui fut répondu que ces travaux étant de peu d'importance, il n'était pas nécessaire de procéder à une adjudication, mais qu'il pouvait soumettre le montant de son forfait par lettre adressée à M. le Maire. Comme il ne l'a pas fait et que l'entrepreneur M. Gaeremynck qui a exécuté ces travaux au cours de l'année 1927 nous a fait un prix de 30.000 Frs.

Nous estimons qu'il y a lieu de passer marché de gré à gré avec lui. Nous devons ajouter qu'il nous a donné jusqu'ici satisfaction.

La 5ème Commission donne un avis favorable.

X
X X

Le Gérant du Magasin de Chaussures Manfield situé dans la rue Nationale, coin de la rue des Deux Epées sollicite l'autorisation d'ouvrir son magasin la matinée de chaque dimanche jusque midi.

La 5ème Commission estime qu'il ne peut y avoir de dérogation au repos hebdomadaire pour ce genre de commerce et donne un avis défavorable.

X
X X

Le Service municipal de désinfection doit passer un marché pour la fourniture du formol nécessaire à ses besoins au cours de l'année 1928.

Trois commerçants sur six consultés ont donné réponse. Seul M. Collas, II rue Gay Lussas à La Madeleine, a donné le prix le plus avantageux : 6 Frs 25 le Kilo.

La 5ème Commission émet un avis favorable pour passer marché de gré à gré avec M. Colas.

X
X X

M. Martin signale que la cheminée d'usine de l'Imprimerie Danel, rue Nationale, lance parfois des torrents de fumées noires et épaisses. Les voisins en sont très incommodés et se plaignent beaucoup. M. Ducamp va faire procéder à des enquêtes afin de se rendre compte si l'Imprimerie en question commet des infractions à l'arrêté municipal réglant les fumées.

X
X X

M. Martin voudrait connaître si Mme Lambilliotte, 82 ans, rue Gambetta, va pouvoir bénéficier de l'allocation d'assistance aux vieillards. Une demande a été faite par l'intéressé. Le service

donnera une réponse à M. Martin.

x
x x

M. Bauche fait remarquer que M. Maricaux, rue Gustavo Delory, dont l'enfant est au Sanatorium, a reçu avis à payer à la Recette Municipale la somme de 326 Frs pour participation aux frais de séjour. M. Maricaux est dans une très grande gêne et ne saurait payer cette somme. L'intéressé n'a qu'à adresser une lettre à M. le Maire en lui exposant sa situation, une enquête sera faite ensuite en vue de la mise en non valeur de cette somme.

x
x x

M. Bauche signale que Motte Louis Camille, quai de l'Ouest, amputé d'une jambe et atteint d'hémoplégie, a fait une demande pour entrer aux Incurables. Il désirerait savoir si l'intéressé va pouvoir obtenir rapidement satisfaction. On va procéder à la recherche du dossier et on ira voir à l'Administration des Hospices.

x
x x

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 Heures.

Le Secrétaire
Dr DUCAMP.

1°- Le tarif à prix réduit de l'entrée à la piscine pour les organismes scolaires et parascolaires sera porté de 1 Fr 50 à 1,75.

2°- Le tarif des leçons sera le suivant :

- a) En dehors des heures d'ouverture :
une leçon 6,25 (entrée comprise)
huit leçons payées d'avance 47 Frs (entrée comprise)
- b) Durant les heures d'ouverture
une leçon 4,75 (entrée comprise)
huit leçons payées d'avance 37 Frs (entrée comprise)
- c) Pour les élèves d'enseignement secondaire, le prix sera de 4,25 par leçon (entrée comprise) ou 32 Frs pour huit leçons payables d'avance.

La 5ème Commission émet un avis favorable.

La Commission administrative du Bureau de Bienfaisance envoie à M. le Maire le budget supplémentaire de 1927 pour être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Ce budget supplémentaire se solde :

par	614.680 Frs 81	de recettes supplémentaires
et par	614.583 Frs 30	de dépenses supplémentaires
un excédent de97 Frs 51	

Les différents articles de ce budget ne présentent rien de particulier.

La 5ème Commission donne un avis favorable.

X
X X

Comme suite aux explications données à la 5ème Commission par M. Ducamp, sur le cumul de la pension des retraites ouvrières avec l'allocation d'assistance, et de la pension d'ascendant avec cette même allocation, M. le Secrétaire Général a fourni à la 5ème Direction les résultats d'une entente qui avait eu lieu entre le Secrétariat et l'Administration des Hospices, fin Août dernier, relativement à l'attribution du sou de poche aux hospitalisés et à la retenue soit de la pension de retraite ouvrière, soit de la pension d'ascendant.

Voici les conditions de cet arrangement :

1°- Le montant du sou de poche est versé à tous les hospitalisés sans pension; il est de 0 Fr 35 ce qui fait annuellement 127,75

2°- L'hospitalisé ayant une pension de retraite ouvrière ou paysanne touche :

de sa pension	60 Frs		
pour le sou de poche	127,75	en tout	187,75

3°- L'hospitalisé ayant une pension d'ascendant touche :

de sa pension d'ascendant	100 Frs		
pour le sou de poche	127,75		
	Soit au total		227,75

M. Taffin estime qu'il est arbitraire que les Hospices s'approprient illégalement les pensions d'ascendant.
Sous le bénéfice de cette observation la 5ème Commission prend acte.

X
X X

Le Syndicat des approvisionneurs demande l'installation d'une bascule publique rue du Faisan. L'utilisation de la seule bascule du poids public de la rue Solférino exige des difficultés et des frais de transport à cette unique bascule à chaque vente.

M. Ducamp fait remarquer qu'il faudra acheter une bascule et qu'un aide-peseur devra se trouver chaque matin près de celle-ci pour effectuer les pesées.

La 5ème Commission estime qu'il y a lieu de donner satisfaction à la Chambre Syndicale des approvisionneurs et demande à l'Administration le crédit nécessaire pour faire fonctionner ce poste de pesage.

X
X X

A plusieurs reprises les facteurs ont retiré des colis de leurs arrivages pour les mettre à la resserre sous prétexte que les prix étaient insuffisants. Un tableau est placé au Minck pour y inscrire avant la vente le nombre de colis des arrivages. Or, cette indication est mal donnée; il faudra marquer : Nombre de colis mis en vente. Si les facteurs retirent de la vente des colis il y aura alors contravention; mais pour cela il faudra changer le libellé du § 2 de l'art. 503 du Code des Arrêtés Municipaux. La vente des colis doit être continuée jusqu'à ce qu'il y ait des acheteurs au Minck. D'ailleurs si on laissait continuer cette pratique inaugurée tout récemment par les facteurs, on assisterait à une hausse sérieuse des prix du poisson.

D'autre part en vue de mieux vendre leur poisson, su pour égarer l'acheteur, ce qui revient au même, quelques facteurs font des lots de poissons mélangés en puisant dans différentes caisses de l'arrivage. Pour éviter cet abus il y a lieu de prescrire que toutes les caisses d'origine seront vendues en entier sans manipulation préalable.

Il a été signalé en outre que les voitures amenant les caisses de poisson de la Gare au Minck faisaient de la livraison en cours de route. Il faut également spécifier que les voitures transportant le poisson introduit en Ville sous cautionnement des droits d'octroi seront dirigées directement au Minck sans faire de livraison en ville. Une note sera envoyée au Directeur de l'Octroi pour faire convoier ces voitures.

M. Taffin demande qu'on envoie immédiatement note au Directeur de l'Octroi pour faire convoier ces voitures et faire dresser contravention aux facteurs qui effectueraient en cours de route des livraisons.

La 5ème Commission est de l'avis de M. Taffin pour bien préciser toutes ces conditions dans un arrêté afin de mieux réguler la vente du poisson au Minck.

X
X X

.....

Dans une séance précédente, la 3ème Commission avait demandé l'achat d'une bascule Aquitas avec enregistreuse pour les petites pesées du demi-gros aux Halles Centrales. Le directeur de l'Octroi a proposé un tarif unique de 0 F 40 pour chaque pesée quelque soit le poids de la marchandise.

La 5ème Commission donne un avis favorable pour l'achat de la bascule et pour le tarif à appliquer.

M. Taffin signale que le syndicat des charcutiers avait demandé qu'on n'installe pas de petite bascule enregistreuse aux Halles Centrales afin que les marchands en gros et demi-gros ne puissent pas faire le détail, pratique qui leur porte un grave préjudice. On fixera pour la viande les quantités minima à livrer; l'abus indiqué par les charcutiers sera ainsi évité.

X
X X

Les dossiers suivants d'assistance aux femmes en couches sont examinés et la 5ème Commission donne son avis :

1° Mme De Visschère née Desbêtes Denise	Avis défavorable
2° Mme Dumoulin, née Pottier Elisa	d°
3° Mme Janssens, née Parnart Elvire	d°
4° Mme Lemaire, née Acket Rachel	d°
5° Mme Payement, née Klein Marcelle	d°
6° Mme Vanfleteren, née Bonne Marie	d°
7° Mme Deremaux, née Liagre Harthe	Avis favorable

X
X X

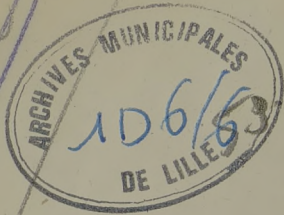
M. Ducamp donne lecture d'un rapport sur les visites faites aux préventoriums de St-Jans-Cappel, de Wormhoudt, de Trélon, de Camiers, et au Sanatorium de Zuydcoote. Ce rapport conclut au rachat du préventorium de Wormhoudt afin de pouvoir placer en un établissement unique tous les enfants malingres et pré-tuberculeux de la Ville de Lille.

La 5ème Commission transmet ce rapport avec avis favorable à l'Administration municipale et demande qu'il soit polycopié pour remettre un exemplaire à chaque membre de l'Administration.

X
X X

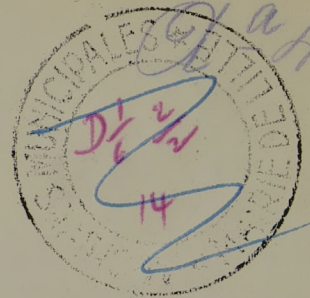
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Secrétaire,
Dr DUCAMP.



5ème Commission
-:-:-:-:-

Réunion du 26 Décembre 1927



M.H. les Membres de la 5ème Commission se sont réunis à la Mairie de Lille, le 26 Décembre 1927, sous la présidence de M. l'Adjoint Masson.

Présents.: M.H. Malaquin, Conseiller municipal
Peeters, id

Excusés : M.H. Bardou, Adjoint au Maire
Deneubourg, id
Bouche, Conseiller municipal
Cnudde, id
Corsin, id
Martin, id

M. Masson, Adjoint au Maire, prend la présidence.

1°- Procès-verbal de la réunion du 12 Décembre 1927.- Adopté sans observations.

2°- Marché St Nicolas. Emplacement nouvellement créé sous la voûte. Cette question est ajournée. Elle sera examinée à la prochaine séance.

3°- Travaux et modifications demandés dans les Ecoles par les Médecins-Inspecteurs.-

M. Ducamp donne lecture des différents travaux réclamés dans les écoles par les Médecins-Inspecteurs. La 5ème Commission donne un avis favorable pour l'exécution desdits travaux. Les rapports de Médecins-Inspecteurs seront envoyés au Service des Travaux municipaux.

4°- Borne-fontaine, place Philippe de Girard. Demande de maintien.
Les habitants de la Place Philippe de Girard ont adressé à M. le Maire une pétition réclamant le maintien de la borne-fontaine de cette Place afin de pouvoir abreuver les animaux les jours du Marché aux Chevaux.

La 5ème Commission estime qu'on peut maintenir la borne-fontaine; celle-ci présentera un dispositif permettant de la faire fonctionner les mercredis seulement, jours du marché aux Chevaux.

5°- Demande de réduction de tarif aux Bains municipaux du Boulevard de la Liberté par le Foyer Lillois.

M. Arnaud, Directeur du Foyer Lillois, 24 rue Gauthier de Chatillon, demande pour les jeunes gens, porteurs de la carte des Foyers, une réduction de tarif pour l'entrée à la piscine des Bains municipaux du Boulevard de la Liberté.

La 5ème Commission signale que la réduction de tarif existe pour les organismes scolaires ou parascolaires, mais cette réduction n'est accordée qu'aux conditions suivantes :

1°- les jeunes gens conduits par leur maître devront former un groupe d'au moins 25.

2°- Ils seront munis de leur linge : caleçon et serviette, l'établissement ne fournissant pas de linge aux bénéficiaires de tarif réduit.

3° la durée des bains ne dépassera pas 40 minutes.

4° le maître devra, au préalable s'entendre avec les Régisseur de l'établissement pour le jour et l'heure du bain, afin d'éviter tout encombrement dans l'établissement.

Une réponse sera faite à M. Arnaud pour lui indiquer ces conditions.

Questions diverses

1° Vaccination antidiphthérique.

M. Ducamp donne lecture d'un rapport établi sur la vaccination antidiphthérique au moyen d'anatoxine. Il propose de vacciner les enfants des écoles en commençant par ceux des écoles maternelles puisque ce sont les jeunes enfants qui sont les plus réceptifs vis à vis de la diphthérie. Les vaccinations seraient faites par les Médecins-Inspecteurs et une rétribution de 1 Fr par élève leur serait accordée pour effectuer les trois injections d'anatoxine et la réaction de Schick entre la 2° et la 3° injection.

Les parents seraient avertis par lettre de l'ouverture des séances. Il leur serait demandé au cas où ils ne voudraient pas que leur enfant soit vacciné, de le signaler au Directeur ou à la Directrice de l'École. Il leur serait indiqué également qu'ils peuvent pour cette vaccination s'adresser à leur médecin-traitant.

M. Malaquin demande que le rapport du Dr Ducamp porte le pourcentage d'immunisés après chaque injection.

La 5° Commission donne un avis favorable à la pratique de la vaccination antidiphthérique.

2° Délai de trois mois accordé par la Commission sanitaire à un propriétaire pour l'installation d'un robinet d'eau potable.

La Commission sanitaire ayant donné à un propriétaire un délai de 3 mois pour rétablir l'accès au robinet d'eau potable à sa locataire, M. Ducamp donne communication d'une lettre adressée à M. le Préfet pour en saisir le Conseil départemental d'Hygiène en vue de rapporter cette décision et de ramener le délai à 15 jours.

La 5° Commission prend acte.

Réclamations sur les Fourneaux Economiques.

M. Peeters signale à la Commission que de nombreuses réclamations sont faites par le public des Fourneaux Economiques : prix trop élevé, viande beaucoup moins bonne.

A cette occasion M. Ducamp lit un rapport adressé à M. le Secrétaire Général dans lequel ces réclamations sont consignées.

La 5° Commission prend acte.

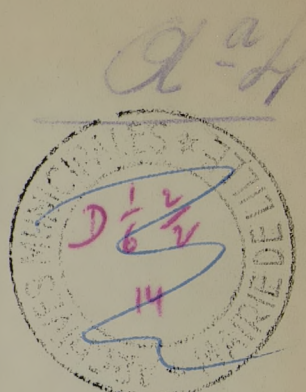
x

x x

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures

Le Secrétaire :
Dr DUCAMP.

M. le Maire



5ème COMMISSION

Réunion du 30 Janvier 1928

M.M. les Membres de la 5e Commission se sont réunis à la Mairie de Lille, le 30 Janvier 1928, sous la présidence de M. le Dr BARDOU, Adjoint.

- Présents : M.M. le Dr Bardou, Adjoint au Maire,
 Bauche, Conseiller municipal,
 Malaguin, d°
 Martin, d°
- Excusés : M.M. Doneubourg, Adjoint au Maire,
 Masson, d°
 Taffin, d°
 Cnudde, Conseiller municipal,
 Corsin, d°
 Peeters, d°

1°- Procès-verbal de la réunion du 16 janvier 1928.- Adopté sans observation.

2°- Rapport du Directeur du Bureau d'Hygiène sur les résultats obtenus par le Service de la Vaccine pendant l'année 1927.-

Ce rapport a été distribué à tous les membres.

La 5e Commission approuve ce rapport et félicite le service des résultats obtenus.

3°- Hôpital-Ecole de Lille. Maison Ambroise Paré.- Demande de reconnaissance d'utilité publique.-

La 5e Commission émet un avis favorable.

4°- Bureau de Bienfaisance.- Budget primitif de l'année 1928.-

Après examen de ce projet de Budget la 5e Commission donne un avis favorable.

5°- Logement insalubre dans la Cité Vaniscotte appartenant à la Ville.-

Le Bureau d'Hygiène a constaté que le logement occupé par M^{me} Desmet est dans un état complet d'insalubrité.

Conformément au voeu déjà émis, la 5e Commission demande que lorsque la Ville achète des immeubles en vue de leur démolition, elle doit les raser immédiatement pour éviter qu'on ne les habite et mette des familles dans de mauvaises conditions d'hygiène.

6°- Dossiers d'assistance aux femmes en couches.-

La 5e Commission donne un avis défavorable aux demandes suivantes d'assistance aux femmes en couches, les intéressées disposant de ressources suffisantes :

C. Ma

ad

Boulem Eugénie 50 rue Alphonse Mercier
De Sitter Berthe née Bracke, rue des Pensées c/ Vanlatem 8
Dubois Jeanne, née Vromay, rue Pierre Legrand, 272
Duhouboy Suzanne, née Gehière - rue Edmond Bailleux, 29
Lespagnet Raymonde née Deflandre, rue de l'Alcazar, 6
Totelet Valentine née Dherville, rue Pierre Legrand 127 bis

7° - Interdiction de la construction de baraquements sur les ter-
ritoires des communes suburbaines.

La 5ème Commission émet le vœu que la Ville de Lille prenne
une mesure analogue pour éviter l'afflux des baraquements sur son
territoire.

Questions diverses.

1° - Fourniture de camionnettes automobiles pour le service de
désinfection.-

En insistant près des firmes Peugeot et Renault on est arri-
vé à obtenir une réduction sur les propositions faites. La maison
Renault fait une remise de 5 % et la maison Peugeot ramène le prix de
sa voiture à 27.000 f.

La 5ème commission maintient sa 1ère décision en proposant
l'achat de deux voitures Peugeot. Le prix de la voiture Peugeot est
de 27.000 frs.

Celui de la voiture Renault est de 27.645 frs

2° - Règlement des travaux d'office exécutés dans l'immeuble
insalubre, 74, rue d'Austerlitz.

Avant d'exercer des poursuites M. le Receveur municipal voudrait
savoir si, malgré la vente de la maison, le Maire estime qu'il a le
droit de saisir les loyers.

La 5ème commission propose de demander une consultation à
M. Duez.

Réponse négative →
3° - Personne sans ressources. M. Martin signale à l'attention du
service Mme Cairé, 77 ans, 103, rue de Douai, qui se trouve sans
ressources. Une enquête sera faite.

4° - Hospice Wannoschodt - M. Martin appelle l'attention de ses
collègues sur cet établissement qui paraît abandonné.

La 5ème commission demande à l'Administration municipale que cet
hospice soit réaffecté aux vieux ménages.

X

X X

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30

Le Secrétaire,

Dr DUCAMP.

5ème COMMISSION

Réunion du 13 Février 1928



M.M. les Membres de la 5ème Commission se sont réunis à la Mairie de Lille, le 13 Février 1928, sous la présidence de M. Masson, Adjoint.

Présents : M.M. Masson, Adjoint au Maire
Taffin, d°
Bauche, Conseiller Municipal
Corsin, d°
Martin, d°
Peeters, d°



Excusés : M.M. le Dr Bardou, Adjoint au Maire
Deneubourg, d°
Cnudde, Conseiller Municipal
Malaquin, d°

1° Procès-verbal de la réunion du 30 Janvier 1928.- Adopté sans observation.

2° Désignation du 3ème facteur aux Halles Centrales.- M. Taffin, Adjoint au Maire, signale à ses collègues que l'administration municipale a renvoyé la question aux 3ème et 5ème Commissions en vue notamment de se prononcer sur le point de savoir si les charges de facteur ne peuvent être concédées moyennant paiement d'une redevance annuelle. L'opinion de M. Taffin est la suivante :

- a) Les autres facteurs en s'installant n'ont pas eu à payer de redevance annuelle;
- b) Celle-ci pourrait handicaper fortement le nouvel arrivant. Alors les travailleurs sans fortune seraient dans l'impossibilité de tenir l'emploi. Ce n'est peut-être pas le but que nous désirons atteindre.
- c) D'autre part, les facteurs paient des taxes suffisamment importantes, sans les augmenter à nouveau. Si on le faisait, les facteurs de l'intérieur des Halles Centrales seraient tout à fait infériorisés par rapport à leurs collègues situés en dehors des Halles Centrales.

M. Masson estime que si on fait payer aux facteurs une redevance en plus du droit d'abri, la Ville commettrait vis-à-vis d'eux une sorte de spoliation.

M. Taffin trouve que, dans ce cas, le facteur pourrait revendiquer le droit de vendre sa charge et la Ville alors perdrait son contrôle.

Des demandes ont été faites par :

- MM. Andrieux, Directeur de la Cie fermière de Pêcheurs réunis, 15 Place du Lion d'Or.
Baudinet, ancien boucher au 105 rue Nationale.
Chaufrau, fondé de pouvoirs chez M. Hauwell, facteur 33 rue Masséna.
Delacourt, représentant, ancien cabaretier, route de Béthune 17 à Toos.
Loridant, employé, 68 rue Albert Samain.

M. Baudinet a retiré sa candidature. M. M. Delacourt et Loricant n'ont jamais exercé une fonction se rapprochant de celle de facteur aux Halles.

Restent donc en présence les candidatures de M. M. Andrieux et Chanfrau.

M. Taffin expose à ses collègues que M. Chanfrau est celui qui présente le plus de garantie pour la fonction en question.

La 5ème Commission à l'unanimité se range à l'avis de M. Taffin.

M. Taffin demande à M. le Directeur d'envoyer le dossier à M. Willems qui doit le présenter à la 3ème Commission.

3° - Oeuvre du Jardin de Soleil à Rabat-Salé (Maroc). - Demande de contribution annuelle pour un enfant lillois.

La 5ème Commission confirme l'avis de M. l'Adjoint Deneubourg qui estime que la Ville doit limiter son effort financier aux oeuvres locales.

4° - Immeubles insalubres, 48, rue Balzac, cour Dassonville. Application de l'article 3 de la Loi du 15 Février 1902. - Règlement des travaux exécutés d'office.

Les habitants de cette cour n'étaient pas pourvus d'eau potable et ne disposaient pas de cabinets d'aisances. Après production d'un devis forfaitaire, les travaux ont été exécutés par M. Caby, entrepreneur et la Société Eau et Assainissement.

Le Service demande que le montant des factures soit payé sur le crédit : Travaux exécutés d'office dans les logements insalubres aux frais des propriétaires et que leur remboursement soit réclamé à M. Dassonville, propriétaire.

La 5ème Commission donne un avis favorable.

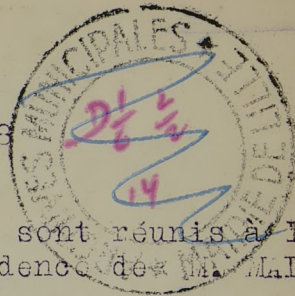
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h.30.

Le Secrétaire,

Dr DUCAMP.

5^{ème} Commission

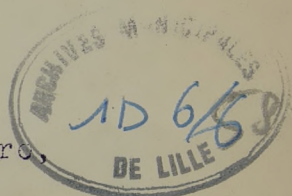
Réunion du 27 Février 1928



M.M. les Membres de la 5^{ème} Commission se sont réunis à la Mairie de Lille, le 27 Février 1928 sous la présidence de M. MALAQUIN, Conseiller Municipal.

Présents : M.M. BAUCHE, Conseiller Municipal
MALAQUIN d^e
MARTIN d^e
PEETERS d^e

Excusés : M.M. le Dr BARDOU, Adjoint au Maire,
DENEUBOURG, d^e
MASSON d^e
TAFFIN d^e
CNUUDE Conseiller Municipal
CORSIN d^e



1^o Procès-verbal de la réunion du 13 Février 1928

M. DUCAMP signale que M. PEETERS a une observation à présenter au sujet de la désignation du 3^{ème} facteur aux Halles Centrales. M. Peeters retenu par son travail n'arrivera qu'à 17 H 1/2. M. le Président informe ses collègues que l'observation de M. Peeters viendra en fin de séance sous forme de question diverse. Celle-ci étant retenu le reste du procès-verbal est adopté sans observation.

2^o Examen des Jours de fête locale pour la dérogation au repos hebdomadaire pendant l'année 1928

En 1927 l'Administration a déclaré jour de fête locale le dimanche 4 Décembre précédant la St Nicolas.

L'Union intersyndicale des groupements commerciaux demande que les dimanches précédant la Braderie, la Toussaint et la St Nicolas soient déclarés jours de fête locale.

La Commission administrative du Syndicat des Employés, pour se montrer conciliante, accepte un seul jour de fête locale, le dimanche précédant la St Nicolas.

La 5^{ème} Commission émet l'avis de remettre la question à la séance suivante afin que M. Taffin, président de l'Union intersyndicale des groupements commerciaux puisse être entendu.

3^o Bureau de Bienfaisance - Remboursement d'une rente foncière perpétuelle.

La 5^{ème} Commission donne un avis favorable au remboursement du capital d'une rente annuelle et perpétuelle de 118 F 25 grevant une maison rue de Paris 231. Ce capital s'élève à la somme de 3.000 Frs

4^o - Bureau de Bienfaisance .-

Legs de Mme Vve Lamotte. La 5^{ème} Commission émet un avis favorable pour l'acceptation du legs de Mme Vve Lamotte, s'élevant à 8.000 francs à charge d'entretenir à perpétuité son Monument funéraire au Cimetière de l'Est.

5° Voeux émis par l'Union des Commerçants rue d'Iéna, Places Verte et des Quatre Chemins .

Une copie de la liste des voeux émis par l'Union des Commerçants a été envoyée à tous les membres de la Commission . Les membres présents décident d'attendre la présence de M. Taffin, Adjoint, pour les discuter . Cette discussion est donc remise à la prochaine séance .

6° Demande d'augmentation du prix des réquisitions de police pour le jour et pour la nuit par le Syndicat médical de Lille .

La 5ème Commission émet un avis favorable .

Questions diverses

-:-:-:-:-:-:-:-

1° Au sujet de la désignation du 3ème facteur aux Halles Centrales M. Pecters demande à la 5ème Commission les raisons pour lesquelles elle a éliminé M. Andrieux et porté son choix sur M. Chanfrau . M. Bauche signale à son collègue M. Pecters que la Commission a présenté M. Chanfrau parce qu'il est Lillois d'origine, qu'il a toujours habité Lille, qu'il connaît très bien les fonctions de facteur aux Halles puisqu'il est employé à la Criée Hauwelle depuis 18 ans où il a acquis une grande expérience, que de plus il est fils d'ouvrier . Nos collègues Taffin et Corsin ont d'ailleurs dit de M. Chanfrau le plus grand bien .

2° M. Martin rappelle à M. Ducamp la situation malheureuse de Mme Kerd, rue de Douai 103 . Une réponse sera envoyée à M. Martin .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 30 .

Le Secrétaire ,

Dr DUCAUP .

9-4

- 5ème COMMISSION -

Réunion du 16 Avril 1928

M.M. les membres de la 5ème Commission se sont réunis à la Mairie de Lille le 16 Avril 1928 sous la présidence de M. MALAQUIN, conseiller municipal.

Présents : M.M. Corsin,
Malaquin,
Martin.

Excusés : M.M. le Dr Bardou, Adjoint au Maire,
Deneubourg, d^c
Hasson, d^c
Taffin, d^c
Bauche; Conseiller municipal,
Cnudde, d^c
Peeters, d^c

1°- Procès-verbal de la réunion du 26 Mars 1928 .-
Il est adopté sans observation.

2°- Voeux émis par l'Union des Commerçants .-

1er voeu .- La 5è Commission donne un avis favorable.

2me voeu .- M. Corsin se chargera de faire disparaître les chats malades du marché de Wazemmes.

3me voeu .- La 5ème Commission estime que la propreté des caves dépend beaucoup des locataires. L'éclairage de ces caves sera installé en même temps que l'éclairage électrique du marché couvert de Wazemmes.

4me voeu .- Tous les étaux sont numérotés; mais plusieurs marchands masquent les numéros avec des objets divers : toiles, planches, etc..

5me voeu .- Ce voeu ne peut être pris en considération car il faut que les marchands, les bouchers en particulier, puissent l'après-midi approvisionner leurs boutiques en viande.

6me voeu .- Ce voeu n'est pas de la compétence de la 5ème Commission. Les marchands ambulants relèvent du service de la voie publique.

7me voeu .- Ce voeu est également de la compétence du service de la voie publique.

8me voeu .- Même observation que pour le 7è voeu.

9me voeu .- Il est très difficile de trouver un autre emplacement que celui de la Place St-Nicolas pour les voitures du petit cantonnement. Il est impossible de placer un agent de police en permanence dans le marché St-Nicolas.

Un agent de service dans le quartier passe d'heure en heure au marché St-Nicolas et cela doit suffire pour assurer aux commerçants une certaine sécurité.

3°- Jours de fête locale .-

Remis à une séance ultérieure où M. Taffin, adjoint, sera présent.

4°- Taxe de raccordement à l'égout pour les fosses septiques .-

La 5ème Commission émet un avis favorable.

5°- Application de la loi du 23 Décembre 1874 dite " Loi Roussel ", sur la protection des enfants du 1er âge .- Lettre de Mme la Doctoresse Bernson .-

La lettre de Mme Bernson et son article paru en 1925 demandent quelques explications :

Nommée en mars 1925 médecin de l'Assistance publique, elle se mit à relever jour par jour, toutes les naissances de la circonscription avec nom de l'enfant et adresse des parents.

Dans

Dans le 2^e mois qui suivait, la naissance Mme Bernson passait chez les parents ou chez les voisins et procédait à une enquête pour connaître le nom de la personne qui donnait les soins. Lorsqu'elle était en possession de ces renseignements elle venait au bureau d'Hygiène déclarer les personnes qui soignaient moyennant rétribution et les grands 'mères qui gardaient leurs petits enfants même sans rétribution. Le Bureau d'Hygiène priait le Commissaire de police du quartier d'inviter les intéressées à faire leur déclaration conformément à la loi du 23 Décembre 1874. Pour cette déclaration la soigneuse doit se faire visiter d'abord par le Médecin de l'Assistance Publique et produire un certificat de celui-ci (ce certificat est payé au Médecin). Si la personne est reconnue apte c'est-à-dire non dangereuse pour l'enfant elle est immédiatement sous la surveillance du Médecin en question qui doit la visiter par périodes. Cette méthode avait permis à Mme Bernson d'avoir en 1926 une cinquantaine de nourrissons sous sa surveillance. Mais en 1927 son temps étant pris par ailleurs, elle ne put continuer ses investigations dans les familles ayant eu des naissances. Elle désirerait que ce dépistage soit fait par la Ville de Lille; mais pour cela il faudrait avoir un personnel affecté à ce genre d'enquêtes. J'estime que 4 infirmières au moins sont nécessaires pour effectuer ce travail; il y a environ 80 naissances par semaine.

Pour être complet j'ajouterai qu'un incident s'est produit en appliquant la méthode en question dans la 3^e circonscription - Mme Bernson avait signalé à la 5^e Direction que l'enfant Sattler était soigné par sa grand'mère au domicile des parents. Une note fut envoyée au Commissaire de police pour inviter cette grand'mère à faire sa déclaration et à se faire visiter par Mme Bernson. Le nom de l'enfant ne nous disait rien lors de l'information de Mme Bernson; mais quelques jours après à la suite d'un coup de téléphone de la Préfecture, j'appris qu'en l'espèce il s'agissait de la belle-mère de M. Sattler, chef de bureau à la Préfecture dont la dame est aussi employée à la Préfecture. Il me fit remarquer que sa belle-mère n'était pas du tout rétribuée pour signer sa petite-fille. A cette occasion M. Lespinasse, Inspecteur départemental de L'Assistance me fit part que le service allait un peu fort et que d'ailleurs la circulaire préfectorale de 1910 exagérait beaucoup les prescriptions de la loi de 1874.

Le Maire de Lille a écrit à II grandes villes de France pour connaître la façon dont la loi Roussel était appliquée, les villes suivantes appliquent purement et simplement la loi Roussel (enfants de moins de 2 ans élevés moyennant salaire hors du domicile des parents) Arras, Bayonne, Bordeaux, Le Havre, Lyon, Marseille, Strasbourg. Les villes de Reims, Roubaix, St-Etienne et Toulon ont élargi le champ d'application de cette loi.

La 5^e Commission émet l'avis suivant :

L'application élargie de la loi Roussel doit être faite :

- 1^o aux enfants de moins de 2 ans dont les parents touchent un secours.
- 2^o aux enfants du même âge placés en nourrice moyennant rétribution.;
- 3^o aux enfants soignés par les grand'mères hors du domicile des parents.

Cette application ne doit surtout pas avoir de caractère vexatoire.

6^o Vaccination anti-diphthérique - Rapport faisant suite à la lettre du Président du Syndicat médical lillois.

Le syndicat médical lillois demande une rétribution de 5 Frs par piqûre ce qui constitue 15 Frs par vaccination d'enfant.

M. Ducamp a écrit à son confrère le Dr Thierry, Inspecteur Général des services techniques d'Hygiène de la Ville de Paris pour connaître les prix proposés au Médecin des Ecoles de la Ville de Paris. On va donner au Médecin 25 Frs par séance de vaccination et 1 Fr par piqure. M. Ducamp propose donc cette rétribution. Il en a parlé au Président de la Fédération des Syndicats médicaux, le Dr Vanverts, qui va inviter les Syndicats à accepter ce tarif.

La 5ème Commission se rallie à ce nouveau tarif et le propose à l'Administration.

7°- Demande de dérogation au règlement sanitaire concernant la hauteur des maisons par M. Chaudèze, architecte.

M. Malaquin propose l'avis suivant :

Considérant que la demande de dérogation au règlement sanitaire relative à la hauteur des maisons présentée par M. Chaudèze, architecte, n'est pas seulement d'un ordre particulier, mais qu'elle le dépasse parce qu'elle touche à la politique d'hygiène, de salubrité, de construction des immeubles d'une grande ville, la 5ème Commission approuve les termes du rapport présenté par le Docteur Ducamp.

La 5ème Commission fait sienna la proposition de M. Malaquin, demande qu'il n'y ait aucune dérogation au règlement sanitaire. Si des règlements particuliers sont établis au point de vue esthétique et somptuaire, ils doivent l'être dans le cadre des prescriptions du règlement sanitaire.

8°- Dossiers d'assistance aux femmes en couches.-

La 5ème Commission donne pour raison de ressources suffisantes, un avis défavorable aux demandes d'assistance aux femmes en couches faites par :

Mes Acerts Julienne
Deroy, née Wackons Léonie
Lernould née Michez Maria
Bidard née Delvigno Irène
Delobean née Truquez Jeanne
Notermann née Broquart Rachel

Questions diverses

I. - Fermeture des Fourneaux Economiques.- D'accord avec M. Dancu-bourg, Adjoint, la 5ème Commission est d'avis de fermer les Fourneaux Economiques le 1er Mai.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 H 20.

Le Secrétaire,

Dr DUCAMP

5ème COMMISSION

Réunion du 7 Mai 1928



M.M. les Membres de la 5ème Commission se sont réunis à la Mairie de Lille, le 7 mai 1928, sous la présidence de M. Bauche, Conseiller municipal.

Présents: M.M. Bauche, Conseiller municipal,
Melaquin d°
Peeters, d°

Excusés: M.M. le Dr Bardou, Adjoint au Maire,
Deneubourg, d°
Masson, d°
Tassin, d°
Cnudde, Conseiller municipal,
Corsin, d°
Martin, d°



1°- Procès-verbal de la réunion du 16 avril 1928.
Il est adopté sans observation.

2°- Bains municipaux du Boulevard de la Liberté. Fête de natation organisée par les Pupilles de Neptune, le 20 Mai 1926.
La Commission est d'avis que la piscine de l'établissement des bains municipaux du Boulevard de la Liberté soit mise à la disposition de la Société "les Pupilles de Neptune" pour l'organisation de cette fête moyennant acquittement d'un droit de location de 100 frs

Toutefois, M. Peeters venu à la fin de la réunion, demande qu'il ne soit réclamé aucun droit de location.

3°- Essai de pavage en briques des voies privées par la Société "L. Brique extra dure d'Hydrequent. Avant de donner son avis, la Commission désirerait savoir si une rue particulière pavée avec les briques d'Hydrequent pourrait, par la suite, être reconnue.

Hospices de Lille- Augmentation du prix des chambres aux Pavillons Olivier.-

La Commission est d'avis de fixer comme suit le nouveau prix des chambres.

Rez-de-chaussée et chambres)	55 frs y compris les diverses taxes assimilées		
1er étage) 45 frs	-	L
2è étage) 27 frs 50	-	-

5°- Dossiers d'assistance aux femmes en couches.-

Avis défavorable est donné par la Commission aux demandes présentées par les dénommées ci-après, les ressources dont disposent celles-ci ayant été jugées suffisantes:

Mme Merlier- Braat
Mme Lalau- Vande Voorde.

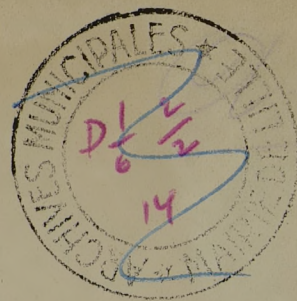
6°- Questions diverses Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures

Le Secrétaire,
E. DUMONT.

5ème Commission

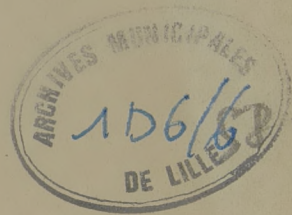
Réunion du 31 Mai 1928



MM. les Membres de la 5ème Commission se sont réunis à la Mairie de Lille, le 31 Mai 1928, sous la présidence de M. Bauche, Conseiller municipal.

Présents : MM. Bauche, Conseiller municipal
Corsin, id
Martin, id
Peteers, id

Excusés : MM. le Dr Bardou, Adjoint au Maire
Deneubourg id
Lésson id
Taffin, id
Cnudde, id
Malaquin, id



1°.- Procès-verbal de la réunion du 7 mai 1928.-
Il est adopté sans observation.

2°.- Laboratoire Municipal. Demande de réabonnement
pour 25 analyses par la Société Anonyme des Laiteries du Nord
de la France.
La 5ème Commission donne un avis favorable pour cet abon-
nement moyennant le versement d'une somme de 750 frs.

3°.- Halles et Marchés. Addition à l'article 515 § 2 du Code des
Arrêtés Municipaux.-
La 5ème Commission donne un avis favorable à l'addition propo-
sée à l'article 515 § 2.

4°.- Subventions aux Sociétés de Secours Mutuels.-
Demande de révision du chiffre servant de base à l'attribution
de ces subventions.
M. Degouy, Président de l'Union Départementale des Sociétés
de Secours Mutuels signale à l'Administration Municipale que
les bases de l'attribution des subventions aux Sociétés de
Secours mutuels de Lille sont les mêmes qu'en 1914. Le chiffre
de base était avant guerre de 1 fr par sociétaire.
La 5ème Commission propose de porter ce chiffre de base à
5 frs par application du coefficient 5.

5°.- Désinsectisation. Arrêté pour défendre la désinsectisation
par l'acide cyanhydrique.
La 5ème Commission fait siennes les conclusions du rapport
du Dr Ducamp.

6°.- Rapport sur l'exploitation des bains municipaux.-
La 5ème Commission demande :
a) que les élèves de nos écoles publiques fréquentent davanta-
ge la piscine des Bains municipaux du Boulevard de la Li-
berté.

- b) de maintenir la réduction à 1fr,75 au lieu de 2frs,25 pour l'entrée à la piscine des enfants et jeunes gens appartenant aux œuvres scolaires et parascolaires publiques et privées;
- c) de continuer la réduction de 50% accordée aux Sociétés sportives s'occupant uniquement de natation;
- d) de maintenir le tarif actuel;
- e) de faire connaître périodiquement par la presse les heures d'ouverture des bains et l'effort financier fait par l'Administration pour ses établissements municipaux de bains.

7°.- Demande de subvention pour le Comité départemental de Pré-servation antituberculeuse du Nord.

La 5ème Commission estime que l'Administration Municipale fait beaucoup pour la lutte antituberculeuse puisqu'elle a dépensé au cours de l'année 1937 :

602.057frs,76 pour l'envoi de 246 malades au Sanatorium,

178.405 frs pour l'envoi de 199 malades au Préventorium.

De plus, l'Administration Municipale complétant son effort financier dans les recherches scientifiques relatives à la lutte contre cette maladie a porté sa subvention à l'Institut Pasteur à 100.000 frs.

Il serait à désirer que toutes les villes et communes du département suivent l'exemple de la Ville de Lille.

8°.- Question diverse.- M. Bauche rappelle que les "Pupilles de Neptune" ont donné hier une fête de natation avec match de water-polo à la piscine de l'Etablissement des bains municipaux du Boulevard de la Liberté. Cette Société mérite des encouragements.

La 5ème Commission est aussi de cet avis.

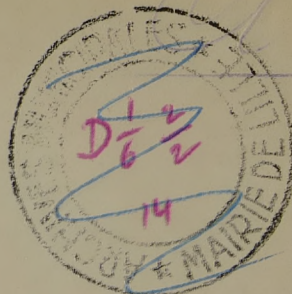
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à
19 heures,20.

Le Secrétaire,

Dr DUCAMP.

5ème Commission

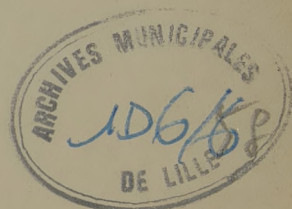
Réunion du 4 Juin 1928



M.M. les Membres de la 5ème Commission se sont réunis à la Mairie de Lille, le 4 Juin 1928, sous la présidence de M. Taffin, Adjoint au Maire.

Présents : M.M. Taffin, Adjoint au Maire
Bauche, Conseiller Municipal,
Malaquin, d°
Martin d°

Excusés : M.M. Le Dr Bardou, Adjoint au Maire
Densubourg, d°
Masson, d°
Corsin, Conseiller Municipal
Cnudde, d°
Peeters, d°



1°- Procès-verbal de la réunion du 21 Mai 1928.

Adopté sans observation.

2°- Modification de l'article 558, paragraphe I du Code des Arrêtés Municipaux.

Sur la proposition de M. Taffin, Adjoint, après accord avec le syndicat des marchands sur marchés, pour ne permettre à ceux-ci de ramener leurs voitures au marché qu'à partir de midi et demi au lieu de midi, la 5ème Commission donne un avis favorable à la modification de l'article 558, parag. I.

3°- Marché de Fives. Utilisation du trottoir longeant la voie ferrée entre le pont et le 103, rue Eugène Jacquet, par les marchands forains.

Pour répondre au désir des marchands du marché de Fives et sur la proposition de M. Taffin, Adjoint, la 5ème Commission est d'avis d'autoriser les marchands à utiliser ce trottoir, aux conditions suivantes :

Autorisation provisoire, engagement écrit de renoncer à tout recours contre la Ville et contre la Compagnie du Chemin de fer du Nord en cas d'accident de quelque nature que ce soit.

Engagement de rendre l'emplacement libre pendant la durée de la ducasse qui a lieu au mois d'Août.

4°- Marché de Wazemmes. Mesures à prendre les dimanches pour dégager le portail de l'Eglise St Pierre St Paul.

Une démarche auprès de M. Taffin, Adjoint, a été faite par le Doyen de l'église St Pierre St Paul pour que des mesures soient prises en vue de dégager l'accès de l'église qui se trouve obstrué, le dimanche par les voitures des marchands du marché de Wazemmes.

Pour y remédier, M. Taffin propose, à titre d'essai, que les voitures soient remisées le dimanche dans les rues Corneille et Racine, ou si besoin, sur la place Verte, étant entendu que rien ne sera modifié

au marché les jours de la semaine. Cette mesure permettrait en outre de placer nombre de marchands en position d'attente.

La 5ème Commission adopte la proposition de M. Taffin.

5°- Pavage en briques d'Hydrequent. Essai dans une rue particulière.

La 5ème Commission est d'accord avec la 2ème Commission pour que le pavage en briques soit essayé, une fois pour toutes, dans une rue particulière, laquelle pourra ensuite être classée dans la voirie urbaine.

6°- Rapport sur l'acquisition du Préventorium de Wormhoudt par la Ville de Lille.

La 5ème Commission estime que cette acquisition est raisonnable mais, se rangeant à l'opinion de M. Malaquin, désirerait savoir si les répercussions budgétaires qui restent à chiffrer en permettent la réalisation.

7°- Dossiers d'assistance aux femmes en couches.

Avis défavorable est donné par la 5ème Commission aux demandes présentées par les dénommées ci-après, les ressources dont disposent celles-ci ayant été jugées suffisantes.

Mmes Baele-Vanhoutteghem, Bouriat-Cahuzac, Calin-Leclerc, Charpentier-Lespagnol, Delos-Vaillant, Lemaire-Lemoine.

8°- Bureau de Bienfaisance de Lille. Autorisation d'aliéner un terrain situé à Meurchin.

Avis favorable est donné par la 5ème Commission.

9°- Question des pourboires aux Bains municipaux et à l'établissement du Boulevard de la Liberté en particulier.

La 5ème Commission est d'avis de supprimer les pourboires dans les établissements de bains municipaux et demande qu'une enquête soit faite sur les agissements du chauffeur Dowandé qui lui ont été signalés, en vue du déplacement de celui-ci, s'il y a lieu.

Questions diverses.

1°- Jours de fête locale.

La 5ème Commission, après avoir entendu un exposé fait par M. Taffin, Adjoint, propose de déclarer comme jours de fête locale les dimanches précédant les fêtes de la Braderie, de la Toussaint et de la Saint Nicolas.

2°- Autorisation sollicitée par Mme Raveau de céder le bureau de placement qu'elle exploite 52, rue Saint Etienne.

La 5ème Commission émet un avis favorable à cette demande ainsi qu'au transfert de ce bureau de placement à M. Alfred Dolahaye domicilié à Wasquehal.

3° - Travaux de badigeonnage sur les vitrages des Halles Centrales et du marché de Wazemmes.

De ces travaux exécutés, il y a un mois, plus rien d'existe en raison de la mauvaise qualité des produits employés. Les marchands demandent avec juste raison qu'ils soient refaits, expose M. Taffin.

La 5ème Commission demande que satisfaction soit donnée à ces marchands et que des observations soient faites à l'entrepreneur qui fut chargé de ces travaux.

4° - Réfection des urinoirs et des cabinets d'aisances situés sous le kiosque de la Grande Place.

La 5ème Commission appuie le renouvellement du vœu déposé par M. Malaquin, l'année dernière.

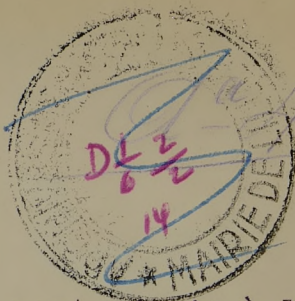
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 30.

Le Secrétaire,

E. DUMONT.

5ème COMMISSION

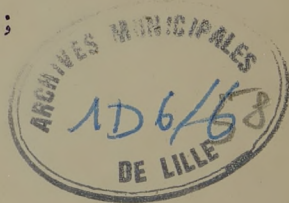
Réunion du II Juin 1928.



M.M. les Membres de la 5ème Commission se sont réunis à la Mairie de Lille le II Juin 1928, sous la présidence de M. Martin, Conseiller Municipal.

Présents : M.M. Martin, conseiller municipal;
Peeters, d°

Excusés : M.M. le Dr Bardou, Adjoint au Maire;
Deneubourg, d°
Masson, d°
Taffin, d°
Bauche, Conseiller municipal;
Cnudde, d°
Corsin, d°
Malaquin, d°



1°- Procès-verbal de la réunion du 4 Juin 1928.

Adopté sans observation.

2°- Hospices de Lille - Augmentation des prix de journée au Pavillon Olivier.

La 5ème Commission a déjà statué le 7 Mai 1928. Elle a demandé que le prix de journée afférent aux chambres du 2ème étage reste au tarif actuel et que l'augmentation de 5 frs projetée soit reportée sur le prix de journée afférent aux chambres du rez-de-chaussée. La 5ème Commission maintient sa façon de voir.

3°- Achat de serviettes pour les Etablissements de bains municipaux.

La 5ème Commission donne un avis favorable au rapport présenté par M. le Dr Ducamp, directeur du service.

QUESTIONS DIVERSES.

1°- Note à la presse. Conseils aux mères qui ont des nourrissons.

Le Dr Ducamp fait la lecture d'une note préparée pour la presse, dans laquelle des conseils sont donnés aux mères qui ont des nourrissons en vue d'éviter la diarrhée infantile.

La 5ème Commission émet un avis favorable à cette publication.

2°- Nécessité de réorganiser le service municipal de désinfection.

La 5ème Commission donne un avis favorable du rapport présenté par le Dr Ducamp.

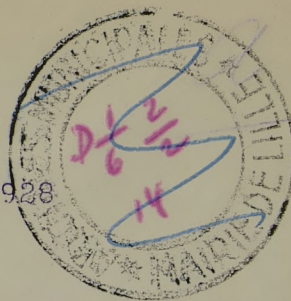
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire,

Dr Ducamp.

5ème Commission

Réunion du 16 Juillet 1928



MM. les Membres de la 5ème Commission se sont réunis à la Mairie de Lille, le 16 Juillet 1928, sous la présidence de M. Bauche, Conseiller municipal.

Présents : M.M. Bauche, Conseiller municipal
Martin, d°
Peeters, d°

Excusés : M.M. le Dr Bardou, Adjoint au Maire
Deneubourg, d°
Masson, d°
Taffin, d°
Cnudde, Conseiller municipal
Corsin, d°
Malaquin, d°



1° - Procès-verbal de la réunion du 25 Juin 1928.

Adopté sans observations.

2° - Exploitation des Fourneaux Economiques dans le dernier exercice. Rapport du Directeur.

La 5ème Commission fait sienne la 2ème proposition du rapport. Elle demande la création de deux restaurants ouvriers, le 1er à la place de la cuisine Bouvines, le 2ème à créer dans le quartier des Bois-Blancs. Le fonctionnement de six cuisines sera maintenu sur le système ancien.

Elle estime en outre qu'il faudrait remplacer les gamelles par des assiettes et exécuter des travaux d'entretien dans les locaux défectueux des Fourneaux suivants : Fombelle, Manuel, Béguinage et Lottin. Pendant la prochaine saison, le Fourneau Fénelon va être occupé par la Crèche municipale, les locaux de la Place Déliot doivent en effet être transformés.

3° - Relevé des demandes de travaux et de modifications dans les Ecoles de la Ville présentées par les Médecins Inspecteurs.-

La 5ème Commission demande que les listes de demandes de travaux soient communiquées immédiatement au Service des Bâtiments communaux afin que tous ces travaux puissent être effectués pendant la période des vacances.

4° - Hospices de Lille - Vente des dommages de guerre alloués pour la ferme appartenant aux Hospices et située à Beaulencourt (Pas-de-Calais).

La 5ème Commission donne un avis favorable pour la mise en adjudication de cette vente sur la mise à prix de 98.155 F. 80 comme le propose la Commission administrative des Hospices.

- 5° - Fédération du Nord de Libre Pensée ouvrière et d'action sociale.
Demande de subvention pour participation au Congrès de Reims.
La 5ème Commission donne un avis favorable.

Questions diverses

- 1° - Visite à la Colonie Henri Ghesquière par M. Peeters, Conseiller municipal.-

M. Peeters a fait le 15 Juillet une visite à la Colonie Henri Ghesquière située à Marquette; il a constaté que la cuisine était trop exigüe et qu'il y avait lieu de l'agrandir. Ceci peut être fait facilement en reculant la cloison de la largeur d'une fenêtre.

Le personnel de la cuisine est vraiment trop incommodé par suite de l'exigüité du local.

- 2° - Nécessité d'avoir au moins un adjoint présent à la réunion de la 5ème Commission.-

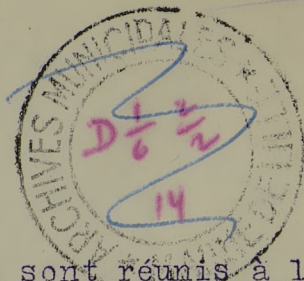
M. Peeters fait remarquer à ses collègues qu'il y aurait intérêt à ce qu'il y ait au moins un adjoint présent à chaque séance de la 5ème Commission. Ses collègues se rangent à son avis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.

Le Secrétaire,
Dr DUCAMP.

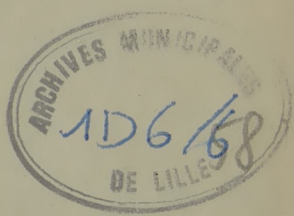
5ème Commission

Réunion du 17 Septembre 1928



M.M. les Membres de la 5ème Commission se sont réunis à la Mairie de Lille, le 17 Septembre 1928, à 17 heures, sous la présidence de M. Deneubourg, Adjoint au Maire.

Présents: M.M. Bardou, Adjoint au Maire
Deneubourg, d°
Malaquin, Conseiller Municipal
Peteers, d°
Excusés : M.M. Balavoine, Adjoint au Maire
Masson, d°
Bauche, Conseiller Municipal
Corsin, d°
Martin, d°



1°.- Procès-verbal de la réunion du 16 Juillet 1928.-
Adopté sans observations.

2°.- Demandes de radiographies et de corset orthopédique pour les malades hospitalisés à Berck.-

La 5ème Commission donne un avis favorable aux demandes de radiographies faites pour les malades: Duriez Marthe, Mortier Blanche, qui sont hospitalisées à la Clinique Lemaire aux frais de la Ville; et pour les malades, Liébart Marie-Louise, Hamon Paulette, hospitalisées également à la Clinique Lemaire. Comme les familles de ces deux dernières malades participent aux frais d'hospitalisation, elles doivent également participer aux frais nécessités pour les radiographies dans la proportion suivante:

Liébart Marie-Louise (9 frs à la charge de la famille
(71 frs à la charge de la Ville
Hamon Paulette (13 frs à la charge de la famille
(67 frs à la charge de la Ville.

La 5ème Commission donne également un avis favorable à la demande de corset orthopédique faite pour la malade, Mme Grumiaux, née Depuydt Zoé.

Les frais seront répartis de la façon suivante:
88 frs à la charge de la famille
437 frs à la charge de la Ville.

3°.- Dossier d'assistance obligatoire: Mme Veuve Quesnoy née Craye, 15, rue Ste Catherine.-

M. Colas était intervenu près de M. Taffin, Adjoint, pour obtenir l'assistance obligatoire en faveur de Mme Vve Quesnoy. Le Bureau de Bienfaisance avait accordé la demi-pension, mais la Préfecture a refusé celle-ci; Mme Vve Quesnoy fait le ménage de son fils et de sa belle-fille qui travaillent tous les deux, elle a son domicile chez ce second fils.

La 5ème Commission rejette la demande d'assistance faite en faveur de Mme Vve Quesnoy.

Une réponse sera faite à M. Colas.

4°.- Question relative à l'application de la loi sur l'assistance obligatoire aux assistés ayant leur domicile de secours à Lille et résidant en dehors de Lille.-

La 5ème Commission adopte le rapport du Dr Ducamp.

5°- Budget supplémentaire du Bureau de Bienfaisance de l'année 1928.-

La 5ème Commission donne un avis favorable.

6°- Hospices de Lille. Aliénation d'un terrain de 292 mq à Wattignies, au profit de M. Guilbaut.

La 5ème Commission donne un avis favorable.

7°- Hospices de Lille. Projet d'aménagement de fosses septiques au pavillon des contagieux à l'Hôpital de la Charité.

La 5ème Commission adopte les conclusions du rapport du D^r Ducamp

8°- Demande de subvention par la Section Régionale du Nord de l'A.G. des victimes de la guerre des P.T.T.

Habituellement les subventions ne sont accordées qu'aux sociétés locales; la 5ème Commission regrette de ne pouvoir faire bénéficier d'une subvention cette Société régionale.

9°- Projet de réorganisation des secours d'urgence présenté par le Syndicat médical de Lille.

La 5ème Commission émet un avis favorable au projet de service de garde des dimanches et jours fériés présenté par le Syndicat médical de Lille.

Elle accepte le tarif des réquisitions à l'exception de celui de la réquisition pour accouchement qu'elle propose de réduire à 100 frs au lieu de 200 frs.

D'autre part, elle estime qu'on ne pourra mettre une auto à la disposition pour toutes les réquisitions. On le fera lorsque cela sera possible.

10°- Demande d'autorisation pour créer un bureau de placement pour gens de maison, par M. Carré, 82 rue d'Artois.

La 5ème Commission donne un avis défavorable.

11°- Pavage du Parvis de Croix. Réponse du service des travaux.

Le Service des Travaux répond que ce travail ne pourra être exécuté que l'an prochain.

La 5ème Commission prend acte.

- Questions diverses -

1°- Hospices de Lille. Aliénation de l'Hospice Wannoschot en vue de se procurer les fonds nécessaires pour aménager à l'Hospice Général des locaux destinés aux vieux ménages indigents.

La 5ème Commission émet un avis favorable sous la condition suivante. Les sommes provenant de l'aliénation de l'Hospice Wannoschot et des terrains adjacents et de leur vente, diminués des 75.000 frs qui seront versés aux héritiers Wannoschot, devront être en totalité utilisées pour l'aménagement ou la construction à l'Hospice Général de locaux destinés aux vieux ménages indigents.

Si l'aliénation se faisait par voie d'échange de terrains ou d'immeubles, une somme équivalente à la valeur de ceux-ci, diminuée des 75.000 francs ci-dessus spécifiés, serait affectée à l'aménagement ou à la construction à l'Hospice Général de locaux destinés aux vieux ménages indigents.

La volonté du donateur Louis Wannoschot serait ainsi en grande partie respectée.

2°- Vente de denrées alimentaires dans des vieux journaux.

M. Peeters signale qu'il a vu, au Marché de Wazemmes, et dans la rue du Sec Arenbault, des marchands servir des denrées alimentaires dans des vieux journaux.

M. Ducamp va préparer une note pour M. le Commissaire Central pour l'inviter à faire dresser des contraventions aux marchands en question par application de l'art. 102 du règlement sanitaire municipal.

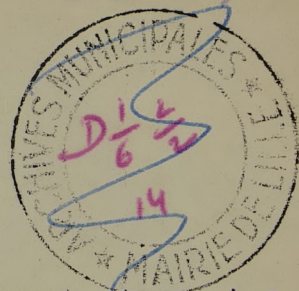
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H.

Le Secrétaire :

D^r. DUCAMP

5e COMMISSION

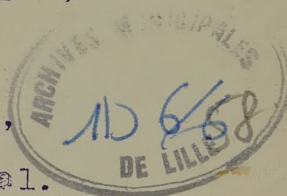
Réunion du 1er Octobre 1928



M.M. les Membres de la 5e Commission se sont réunis à la Mairie de Lille, le 1er Octobre 1928, à 17 heures, sous la présidence de M. le Dr Bardou, Adjoint au Maire :

Présents : M.H. le D^r Bardou, Adjoint au Maire,
Masson, d^o
Bauche, Conseiller municipal,
Malaquin, d^o
Martin, d^o
Peteers, d^o

Excusés : M. M. Balavoine, Adjoint au Maire,
Deneubourg, d^o
Corsin, Conseiller municipal.



1°- Procès-verbal de la réunion du 17 septembre 1928.-
Adopté sans observations.

2°- Battage des tapis sur la voie publique.-

La 5e Commission accepte la tolérance du secouage des tapis sur la voie publique aux heures proposées et estime que le battage des tapis doit être exécuté sur les fortifications aux emplacements indiqués par l'art. 618 du C.A.M.

3°- Enquête de salubrité dans les logements loués à la nuit (45, rue Gustave Delory).

La 5e Commission prend acte de la communication faite par le service et demande que les lits soient moins rapprochés.

4°- Subvention aux Sociétés de Secours mutuels - Crédit supplémentaire.-

L'Administration municipale a décidé que la subvention accordée aux Sociétés de secours mutuels qui était de 1f. par sociétaire serait portée à 2f.

Le crédit porté au budget primitif de 1928 est de 29.000f. et ne permet que de donner 1f. Il faut donc le doubler; comme il y a, d'autre part, de nouvelles sociétés formées, un crédit supplémentaire de 30.000 frs est nécessaire.

La 5e Commission donne un avis favorable.

5°- Nouvelle demande du Syndicat médical lillois pour porter à 200 frs le tarif de l'accouchement sur réquisition de police.-

La 5e Commission maintient sa proposition de 100f. pour le prix de l'intervention en cas d'accouchement. L'augmentation paraît très raisonnable, vu le tarif d'avant-guerre (15 f.)

.....

6°- Demande du Syndicat médical lillois de ne vacciner dans les Ecoles contre la diphtérie, que les enfants indigents inscrits au Bureau de Bienfaisance .-

La 5^e Commission estime que la vaccination antidiphtérique est une mesure de prophylaxie et non de traitement. Elle doit être pratiquée à tous ceux qui la demandent. La question d'assistance médicale gratuite n'entre pas ici en jeu .

Le texte de la lettre envoyée aux parents est maintenu .

7°- Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes. Dépôt de fumier, rue du Faubourg des Postes, sur une propriété sise sur le territoire de Loos et de Lille .-

La 5^e Commission donne un avis défavorable. Le Conseil municipal doit également émettre un avis. Au cas où l'assemblée communale ne se réunirait pas avant la clôture de l'enquête, la 5^e Commission demande que M. le Maire proteste avant le 26 Octobre 1928.

8°- Dossiers d'assistance aux femmes en couches .-

La 5^e Commission donne un avis favorable pour deux dossiers : Mme Virique Léonie, née Delahaye, à cause de ses neuf enfants. Mme Minssié Fernande, née Hennebért, dont les ressources sont à peine suffisantes et un avis défavorable pour cinq dossiers dont les titulaires présentent des ressources suffisantes et pour un autre dont le titulaire a refusé tout renseignement .

QUESTIONS DIVERSES

1°- Demande de subvention par l'Oeuvre " Le Sanatorium des Cheminots ."

La 5^e Commission renvoie la question à l'Administration sans autre avis .

2°- M. BAUCHE signale que du 8, rue du Barbier Maes, s'échappent des fumées qui incommodent tout le voisinage. M. Ducamp fera procéder à une enquête sur place .

3°- M. Peteers fait connaître que l'Administration des Hospices retire le sou de poche à M. Dubois, hospitalisé à l'Hospice Général. L'intéressé verse une pension de 3.000 frs par an. M. Peteers voudrait savoir si cette mesure est régulière. M. Ducamp donnera une réponse à M. Peteers après enquête .

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures .

Le Secrétaire,
Dr DUCAMP .

Ad on
Cours M
Class 1

10
5
1

22 2 - 1929



5ème Commission

Réunions des 21 et 22 Janvier 1929



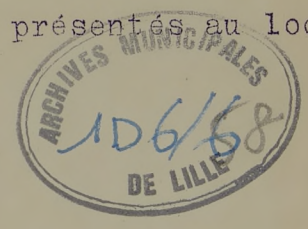
x
x x

La réunion prévue pour le lundi 21 janvier avait été décommandée à la demande de M. le Conseiller Martin.

x
x x

Le lundi 21 janvier à 17 heures se sont présentés au local de réunion :

MM. Bardou, adjoint au Maire,
Bauche, Conseiller municipal,
Corsin, d°



Ils ont décidé que la séance aurait lieu et cela pour observer le principe posé au cours de diverses réunions et accepté par les différents membres de la Commission. La séance fut ouverte immédiatement.

Le lendemain 22 janvier à 17 heures se sont présentés :

MM. Deneubourg, adjoint au Maire,
Malaquin, Conseiller Municipal,

Se sont excusés :

MM. Balavoine, Adjoint au Maire,
Masson, d°
Peeters, Conseiller Municipal,

Absent :
M. Martin, Conseiller Municipal.

MM. Deneubourg et Malaquin protestent contre la remise de la réunion et constatent avec regret que M. Martin ne soit pas venu.

MM. Deneubourg et Malaquin ont examiné les différentes questions figurant à l'ordre du jour et se sont rangés à l'avis émis la veille par leurs collègues.

I - Procès-verbal de la réunion du 10 décembre 1928.
Adopté sans observations.

II - Laboratoire municipal - Abonnement pour 50 analyses à raison de 35 frs par analyse, demandé par M. Dorémus-Leroy, négociant à Escauœuvres (Nord)
La 5é Commission donne un avis favorable.

III - Relevé des demandes de travaux à exécuter dans les Ecoles de la Ville présentées par les Médecins Inspecteurs.
M. Ducamp donne lecture des rapports faits à ce sujet par les Médecins-Inspecteurs.
La 5é Commission donne un avis favorable.

IV - Achat d'une nouvelle voiture d'ambulance.
Nous avons écrit à tous les garagistes de Lille représentant des marques connues d'automobiles. Voici les prix qui nous ont été faits :

.....

Delesalle, chassis Chevrolet :	31.680	frs
Gobert, chassis Renault :	29.650	"
Garage Berliet, chassis Berliet :	31.400	"
Cabour, chassis et Carrosserie Citroën :	33.480	"
Barra, chassis Renault :	34.000	"
Debièvre, chassis Renault :	35.250	"
Everaere, chassis Peugeot :	41.700	"
Garage Latil, chassis Latil :	52.000	"

La 5^e Commission propose l'achat de la voiture d'ambulance automobile Citroën.

Celle-ci est tout à fait à un agencement moderne et présente deux civières superposées.

V - Installation d'un dépôt de fumier près de l'ancien chemin des Postes - Par délibération du 21 décembre 1928 le Conseil Municipal avait donné un avis défavorable.

Le Conseil départemental d'Hygiène a exprimé un avis favorable. La 5^eme Commission prend acte.

VI - Surveillance des eaux potables - Règlement - Le projet de règlement relatif à la surveillance des eaux potables a été examiné par la 3^e Commission et celle-ci a donné un avis défavorable aux conclusions du rapport de M. le Directeur du Bureau d'Hygiène, soulignant que la situation du budget de 1929 ne permet pas la création de nouvelles dépenses.

L'Administration municipale renvoie l'ensemble de la question à l'examen de la 5^e Commission.

M. Ducamp signale que le Conseil supérieur d'Hygiène publique de France a de sa propre autorité fait procéder à une enquête sur l'épidémie de fièvre typhoïde de Lyon. A la suite de cette enquête cette Assemblée a invité M. le Professeur Courmont à venir faire devant elle une relation sur cette épidémie. Voici un résumé de l'exposé de M. Courmont.

Il est probable que la contamination des eaux potables servies aux habitants de la banlieue lyonnaise est due à un égout qui passe à côté d'un des puits qui alimentent le réservoir supérieur de la Compagnie Lyonnaise des Eaux.

Il a été démontré que tous les typhiques relevés dans la banlieue et dans la ville même de Lyon s'étaient contagionnés dans la banlieue en buvant de l'eau de la canalisation publique. La Ville de Lyon est desservie par une série de puits filtrants indépendants de ceux de la Compagnie Lyonnaise des Eaux. M. le Maire Herriot a depuis longtemps déjà racheté à cette Compagnie les puits filtrants, l'usine et le réservoir qui alimentaient la ville de Lyon pour mettre en régie directe le service des eaux potables.

Le nombre de cas de fièvre typhoïde relevés tant dans la banlieue que dans la Ville de Lyon est d'environ 3.000. Les décès comprennent près de 20 % des malades atteints.

Les familles qui ont eu des malades et des décès ont porté plainte contre X responsable de la contagion. On évalue à environ 44 millions les dommages causés. Le juge d'instruction a rappelé à son cabinet le Directeur et l'Administrateur délégué de la Lyonnaise des Eaux, les Maires des Communes de banlieue, les Inspecteurs départementaux d'Hygiène, le Directeur du Bureau municipal d'Hygiène de Lyon, les considérant tous comme solidairement responsables de la contagion.

la
Les représentants de la Lyonnaise des Eaux ont signalé au Juge d'Instruction que l'installation des puits filtrants, des usines et des réservoirs a été faite en 1856 et la convention passée avec les communes était d'une durée de 30 ans. Cette convention a été renouvelée en 1886.....

Celle-ci stipulait que la Compagnie devait fournir de l'eau potable dont les caractéristiques étaient celles conditionnées par les analyses chimiques. Même en 1886 la science bactériologique n'existait pas, il ne pouvait être question d'introduire dans le cahier des charges les conditions que l'eau devait remplir au point de vue microbien, ni la possibilité, ni la fréquence des analyses bactériologiques. Ils avouèrent que la dernière analyse des eaux faite par la Compagnie datait de trois mois. La surveillance bactériologique des eaux incombait aux Maires des Communes et aux Inspecteurs départementaux d'hygiène.

Les maires des Communes dégagèrent leur responsabilité également et la rejetèrent sur les deux Inspecteurs départementaux d'Hygiène.

Ceux-ci expliquèrent qu'ils ne disposaient pas de crédits permettant de faire procéder journallement ni hebdomadairement à l'analyse bactériologique de toutes les eaux du département.

Le Dr Vigne, Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène de Lyon, vint apporter au Juge d'Instruction les bulletins journaliers d'analyse de l'eau servie aux Lyonnais et put ainsi facilement se disculper. Il démontra en outre que tous les cas de fièvre typhoïde relevés dans la Ville s'étaient contagionnés en banlieue.

D'autre part, il a indiqué que l'eau servie à la population lyonnaise était javellisée et que cette opération était surveillée d'une façon constante.

Le Dr Ducamp rapporte en outre le fait suivant que lui a présenté le Dr Courmont au cours d'une conversation particulière. Certaines familles ayant eu un malade typhique avaient porté plainte, mais le Juge d'Instruction les a informé immédiatement qu'il n'y avait pas eu de déclaration faite officiellement; dès lors il devait considérer leur plainte comme non avenue. Alors ces familles se sont retournées contre leur médecin traitant qui n'avait pas fait de déclaration. Ces médecins sont donc à leur tour inculpés.

M. le Dr Bardou, Adjoint, signale à ses collègues que si l'Administration n'accorde pas les crédits nécessaires pour exercer une surveillance plus précise de la chloration de l'Eau d'Emmerin il décline toute responsabilité en cas d'épidémie.

M. Ducamp dégage également sa responsabilité si l'Administration ne lui donne pas les moyens de pratiquer une surveillance constante de la chloration. Il montre en outre que la population lilloise a couru des risques de contagion pendant dix jours au cours de l'année 1928. L'eau servie aux habitants contenait du colibacille. Voici les dates et la numération colibacillaire correspondant à chacune d'elles.

31 mars 1928	-	20	colibacilles	par	litre
21 Juin -	-	20	"	"	"
9 Juillet -	-	20	"	"	"
10 Juillet -	-	100	"	"	"
24 Septembre -	-	20	"	"	"
25 Septembre -	-	20	"	"	"
29 Septembre -	-	100	"	"	"
29 Novembre -	-	100	"	"	"
30 Novembre -	-	20	"	"	"
1er Décembre -	-	20	"	"	"

Après avoir entendu M. les Docteurs Bardou et Ducamp, la 5ème Commission maintient son avis favorable aux conclusions du rapport qui lui a été présenté le 26.II.28 et au projet de règlement qui était joint.

VII - Réclamation de M. Dubois, propriétaire rue Schepers.

M. Dubois, propriétaire d'une parcelle coin de la rue Schepers et de la rue du Parvis St Maurice, en face l'Hôtel Moderne, s'est trouvé dans l'obligation de construire à 6m. de l'alignement opposé et cela pour se conformer aux règlements municipaux.

M. Dubois informe M. le Maire qu'il n'avait pas l'intention de céder gratuitement à la Ville une partie de son terrain de 0m,50 de profondeur sur toute la largeur de sa propriété. Si la Ville ne lui achète pas les 13m2,50 abandonnés à la rue il demande de pouvoir installer un petit jardinet avec clôture du mur de façade à la limite de sa propriété.

La 5ème Commission ne voit aucun inconvénient à ce que ce petit jardinet soit installé dans la rue Schepers.

VIII - Demande de subvention par la Tutélaire des fonctionnaires et agents des P.T.T. Groupe du Nord-Lille-Direction.

La 5ème Commission donne un avis défavorable. La Ville doit limiter son effort financier aux oeuvres locales.

IX - Demande de subvention par la Ligue du Nord de la Fédération française des Sports athlétiques, 51, rue de Tournai.

La 5ème Commission renvoie cette demande à la 4ème Commission qui a dans ses attributions les Sports et l'Education physique.

Questions diverses

1°- Demande d'autorisation pour ouvrir une rue en impasse et lotir un terrain situé en bordure de l'Avenue de Dunkerque par M. Dorchies, 115, Avenue de Dunkerque

La 5ème Commission donne un avis favorable aux conditions suivantes :

1°- Pour que la rue soit classée dans la voirie municipale elle devra avoir au moins 13 m. de largeur.

2°- Elle peut être ouverte à 10m., mais elle restera toujours voie privée.

3°- Pour donner plus d'éclairage et d'aération aux pièces d'habitation donnant sur cour, les constructions en marteaux seront adossées par paires.

4°- L'interdiction de construire des dépendances en bois devra être également prescrit dans le cahier des charges.

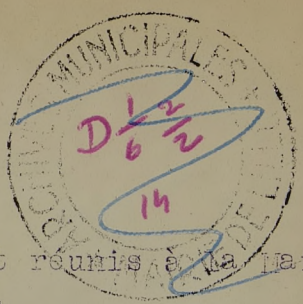
Les séances ont été levées à 18h.15.

Le Secrétaire :

D^r DUCAMP.

222 - 1929

5ème Commission



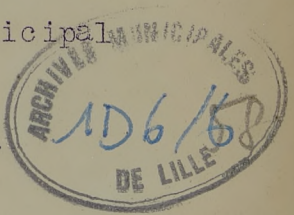
Adon 10
Com M
classé 5

Réunion du 18 Février 1929

Les membres de la 5^e Commission se sont réunis à la Mairie le lundi 18 février à 17 heures.

Etaient présents : MM. Dr. Bardou, Adjoint au Maire,
Masson id
Bauche, Conseiller municipal
Martin, id
Peteers id

S'étaient excusés: MM. Balavoine, Adjoint au Maire
Deneubourg id
Corsin, Conseiller municipal
Malaquin id



I - Procès-verbal de la réunion du 21 Janvier 1929

Adopté sans observations.

II - Bains au personnel de la Manufacture des Tabacs.

Dans une décision antérieure la 5^e Commission avait accepté le tarif réduit correspondant à celui d'abonnement pour les bains à délivrer à la Manufacture des Tabacs. Pour obtenir ce tarif réduit la Direction de la Manufacture devait acheter à l'avance des carnets de tickets comme font les particuliers. La direction fit remarquer que dans la Comptabilité publique on ne peut payer une créance qu'après constatation de la dépense faite et qu'il lui est impossible de faire à l'avance l'acquisition de tickets.

Dès lors la Manufacture des Tabacs va se trouver dans le cas de l'Administration du Bureau de Bienfaisance, du Chemin de fer du Nord et de la Compagnie de Fives-Lille. Ces Administrations délivrent des bons à leurs bénéficiaires qui les remettent au Régisseur des Bains en prenant leur bain à l'Etablissement municipal. Elles paient trimestriellement à la Recette municipale sur état qui leur est présenté par ce service.

La 5^e Commission décide donc que la Direction de la Manufacture des Tabacs pourra payer trimestriellement le montant des bains délivrés à son personnel, non au tarif réduit, mais au tarif plein. Elle se trouvera dans le cas des Administrations ci-dessus désignées.

III - Demande de subvention par la Fédération Nationale des Mutilés du Travail, 13, rue du Molinel.

La Section de Lille de la Fédération des Mutilés du Travail avait d'abord fait une demande de subvention pour assister à une grande manifestation du 14 Octobre à Douai. Celle-ci pouvait être considérée comme un congrès régional. Or le Conseil d'Administration a décidé qu'aucune subvention ne serait accordée à aucun syndicat pour assister à des Congrès régionaux. Pour cette demande de subvention la 5^e Commission donne un avis défavorable.

.....

Mais cette organisation a fait une autre demande le 30.II.28 pour obtenir une subvention pour son oeuvre d'entr'aide aux familles de ses participants. La 5^e Commission estime qu'une subvention pourra lui être accordée lors de la répartition du crédit du budget affecté aux oeuvres privées de bienfaisance, et de philanthropie, répartition qui sera faite fin mars.

IV - Dossiers d'assistance aux femmes en couches.

La 5^e Commission donne un avis défavorable :

1° - pour la demande faite par Mme Crévillez Yvonne, née Martin, 46 rue de la Clé. Cette personne dispose de ressources suffisantes. Elle donne un avis favorable aux demandes faites par:

2° - Mme Leclercq Berthe née Leblanc, rue de la Justice c/ des 4 Chemins, 10.

3° - Mme Schourduoff Marcelle, née Duhamel, rue Barthélémy Delespaul 69.

4° - Mme Vansteenberghé Gabrielle, née Vesche, rue Alain de Lille 7.

Ces personnes ont des ressources qui ne sont pas suffisantes.

La 5^e Commission estime que le cas relatif à

5° Mme Morel Geneviève, née Halluin, rue de la Baignerie 22 dont le mari est horloger doit être examiné à nouveau après une enquête faite en vue de vérifier le gain de celui-ci.

V - Achat de caleçons de bains -

L'Etablissement des bains municipaux du Boulevard de la Liberté ne dispose plus en ce moment que de 1033 caleçons de différents modèles dont les trois quarts sont fortement usagés. Il y aurait lieu de prévoir au plus tôt la passation d'un marché pour l'achat de :

100 caleçons N° 1	(dont 20 pour obèses)
1000 "	2
1000 "	3
500 "	4

A cet effet nous avons demandé des prix aux trois fabricants de la place de Lille qui confectionnent cet article. Les trois maisons en question font les prix suivants pour la totalité de cette fourniture :

Maison Debert	8.212 ^f avec 2 % de rabais ce qui fait <u>8057.76</u>	
Maison Dewitter	8.150 sans rabais	
Maison Chéradame	<u>8.080</u>	pour des caleçons conformes aux modèles présentés
	9.360	pour des caleçons renforcés

La 5^e Commission est d'avis de passer marché avec la maison Debert qui a fait le prix le plus bas le tissu étant de la cretonne écrue comme celui présenté par les autres confectionneurs.

VI - Rapport sur la vaccination antivariolique pour l'année 1938.

Ce rapport préparé par le D^r Ducamp a été envoyé à tous les membres de la 5^{ème} Commission. Ceux-ci remercient M. Ducamp.

VII.- Questions diverses.

1^o- Rapport sur les épidémies observées à Lille au cours de l'année 1938 et sur les mesures prises par le Bureau d'Hygiène.

M. Ducamp remet à chaque membre de la 5^{ème} Commission un exemplaire de ce rapport et commente celui-ci. La 5^{ème} Commission remercie M. Ducamp.

2^o- Rapport sur le fonctionnement des fosses septiques de l'Hôpital de la Charité.

La 5^{ème} Commission fait siennes les conclusions de M. Ducamp et confirme l'avis défavorable qui a été donné par le Conseil Municipal dans sa séance du 21 décembre 1938.

3^o- M. Martin signale que les locataires de la rue de Buffon, cour St Honoré, sont sans eau depuis quatre mois.

Le Bureau d'Hygiène a reçu en effet une plainte le 6 décembre 1938 qui lui signalait cette situation. Un dossier d'insalubrité a été établi mettant le propriétaire en demeure de faire fonctionner sa pompe. Ce dossier est passé le 25 janvier 1939 à la Commission sanitaire et un arrêté municipal a été signé le 1^{er} février 1939 qui donne un délai d'un mois au propriétaire pour exécuter ce travail. La notification a été faite à ce propriétaire qui habite la Belgique. Les locataires ne sont pas sans eau véritablement, car ils vont s'alimenter à la cour St Mathias qui est voisine et qui appartient au même propriétaire.

4^o- M. Martin indique que l'eau distribuée aux douches de l'Établissement des bains municipaux du Boulevard de la Liberté est froide.

M. Ducamp fait connaître que laière installation ne donnait pas satisfaction. Le 3^o dispositif adopté ne marche pas encore actuellement, surtout avec la température sibérienne que nous subissons. Un nouveau dispositif est à l'étude; nous espérons qu'il donnera satisfaction à la clientèle.

5^o- M. Peeters signale que les vieillards de l'Hospice Général étaient durant ces jours de forte gelée, transis de froid dans les locaux de cet Hospice. Le chauffage était très insuffisant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
à 19 heures.

Le Secrétaire :

Dr DUCAAMP.

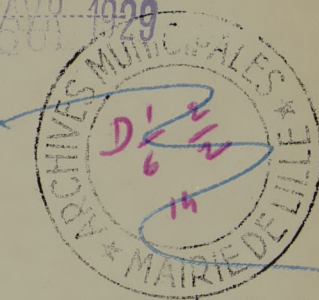
L'Administration Municipale ratifie les propositions de la Commission, sous réserve de modifications qui n'auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.....⁶ p⁰²

Conseil d'Administration

Réunion du 30 AVRIL 1929

5ème Commission

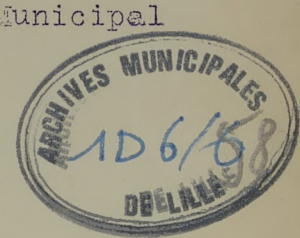
REUNION DU 25 MARS 1929



Les membres de la 5ème Commission se sont réunis à la Mairie le lundi 25 Mars 1929 à 17 heures.

Etaient présents : M.M. D^r Bardou, Adjoint au Maire
Malaquin, Conseiller Municipal
Martin, id

S'étaient excusés: M.M. Balavoine, Adjoint au Maire
Deneubourg, id
Masson, id
Bauche, Conseiller Municipal
Corsin, id
Peeters, id



I.- PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 18 FEVRIER 1929 . -

Adopté sans observations.

Au sujet du procès-verbal des réunions des 21 et 23 janvier, M. Martin fait remarquer qu'il avait demandé que la réunion du 21 Janvier fut reportée au lendemain; s'il n'était pas venu le 22 c'est qu'il avait rencontré la veille au soir, des collègues qui lui avaient indiqué que la réunion avait eu lieu.

La 5ème Commission prend acte.

II.- DOSSIERS d'ASSISTANCE AUX FEMMES EN COUCHES.-

La 5ème Commission a examiné les demandes suivantes d'assistance aux femmes en couches et a donné un avis défavorable pour la raison que ces personnes disposaient de ressources suffisantes :

MM^{es} Dupisson née Rigobert Marie, 21, rue Casimir Delavigne,
Prévoit, née Vanlerberghe Renée, 47 rue d'Isly,
Neufcourt, née Colpé Adolphine, 38 rue Victor Renard,
Ansel, née Walschots Anna, 14 rue Gosselin,
Dernoncourt, née Macquet Clarisse, rue de Flers, c/ Menu 24,
Fino, née Eeckhout Prudence, 10, rue de Saint-Quentin,
Ruysschaert, née Treels Octavie, 91 rue Jeanne Hachette.

La Préfecture nous a retourné le dossier relatif à Mme Schourddu-dorf-Duhamel qui a été admise au bénéfice de l'Assistance aux femmes en couches par décision du 29 Janvier 1929.

Or il a été reconnu que le mari de cette dame avait un salaire de 11.400 francs par an, et que le ménage n'a qu'un enfant à charge pour lequel l'assistance est demandée.

La 5ème Commission rejette donc la demande en question.

III.- HOSPICES : PROJET POUR L'ACHEVEMENT DE L'INSTALLATION DE L'ECLAIRAGE ELECTRIQUE à l'Hospice Général.-

La 5ème Commission donne un avis favorable au projet.

IV.- SUBVENTION à l'INSTITUT PASTEUR.-

La 5ème Commission émet un avis favorable à la proposition de porter à 200.000 frs la subvention à l'Institut Pasteur, c'est-à-dire à porter au coefficient 5 la subvention d'avant-guerre qui était de 40.000 frs.

Cette question sera transmise à la 3ème Commission.

V.- VOIE PRIVÉE : Rue Saint-Druon . DEMANDE DE CLASSEMENT APRES MISE EN ETAT d'ASSAINISSEMENT DE LA VOIE.-

La 5ème Commission donne un avis favorable, puisque les propriétaires ont construit un aqueduc et refait le pavage. Cet aqueduc va permettre d'assainir tout un quartier qui se prolonge le long de la rue St Luc. Les propriétaires ont fait un gros effort financier, puisque les dépenses se sont élevées à 66.000frs.

Cette question est à transmettre à la 2ème Direction.

VI.- VOIE PRIVÉE : Rue Réaumur. AMENAGEMENT d'UN LOTISSEMENT DEFECTUEUX

La Rue Réaumur constitue actuellement un cul-de-sac auquel on aboutit par le chemin de la carrière de la Funquée qui part de la rue du Buisson. Dans ce cul-de-sac se trouvent 14 maisons et en plus 5 parcelles formant des terrains à bâtir. Les propriétaires veulent prolonger la rue vers le grand boulevard et voudraient exproprier le terrain de M. Pesse pour cause d'utilité publique.

Le Syndicat provisoire des propriétaires sollicite de l'Administration Municipale une subvention pour couvrir les premiers frais de la procédure à entamer, et, le cas échéant, le remboursement des indemnités prévues à l'article 78 de la loi du 3 Mai 1841 dans le cas où l'importance des indemnités allouées par le jury d'expropriation ne permettrait pas de donner suite au projet.

La 5ème Commission estime que la Ville ne doit pas s'engager dans cette voie surtout qu'en l'espèce il est plutôt question d'une opération financière que cherche à effectuer ce syndicat. Elle demande que cette question soit examinée par la 3ème Commission.

VII.- QUESTIONS DIVERSES.-

1°- Modification du tarif pour le transport par auto-sanitaires.

La 5ème Commission donne un avis favorable à la modification du tarif pour le transport par auto-sanitaires. Le nouveau tarif proposé est le suivant :

Tarif Ville : 20 frs l'heure

chaque fraction d'heure ne dépassant pas la 1/2 heure sera comptée à 10 frs.

Celle dépassant la 1/2 heure sera comptée à 20 frs.

Plus value pour la nuit : 6 frs par heure.

Toute fraction d'heure ne dépassant pas la 1/2 heure sera comptée à 3 frs.

Celle dépassant la 1/2 heure sera comptée 6 frs

Le service de nuit est ainsi établi :

Eté : du 1er avril au 30 septembre de 22h.30 à 6 h. du matin

Hiver : du 1er Octobre au 31 Mars de 22h.30 à 7 h. du matin.

Tarif pour les communes limitrophes.

Il sera compté comme ci-dessus, mais il y aura pour chaque transport à ajouter une prise en charge de 8 frs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
à 18 heures 40.

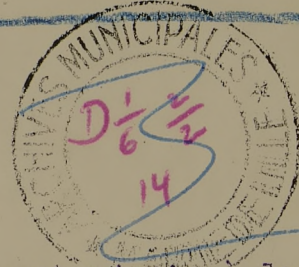
Le Secrétaire,

D^r D U C A M P.

archives

5ème COMMISSION

Réunion du 15 Avril 1929



Les membres de la 5ème Commission se sont réunis à la Mairie, le lundi 15 Avril 1929, à 17 heures.

Etaient présents : M.M. Docteur Bardou, Adjoint au Maire,
Malaquin, Conseiller municipal,
Martin, d°
Peeters, d°



Etaient excusés : M.M. Balavoine, Adjoint au Maire,
Deneubourg, d°
Masson, d°
Bauche, Conseiller Municipal,
Corsin, d°

I.- Procès-verbal de la réunion du 25 Mars 1929.-
Adopté sans observations.

II.- Demande du Syndic des voies privées rue Anatole de la Forge, rue Ambroise Paré, pour que la Ville construise un aqueduc rue Castel, afin de permettre la construction d'égouts dans les deux rues désignées.

La 5ème Commission émet un avis favorable à la construction d'un aqueduc, rue Castel, pour permettre l'évacuation des eaux pluviales et usées dans les égouts qui vont être établis dans les rues Ambroise Paré et Anatole de la Forge par les propriétaires. La question devra être soumise à la 2ème Commission.

III.- Demande de lotissement dans un terrain en bordure de l'avenue de Dunkerque. Nouvel avis.-

La 5ème Commission donne de nouveau un avis favorable aux conditions suivantes énumérées antérieurement :

- 1°- largeur de la rue portée à 12 mètres, condition acceptée par le propriétaire;
- 2°- les constructions en marteau seront adossées par paires pour donner plus d'éclairage et d'aération aux pièces d'habitation donnant sur cour;
- 3°- l'interdiction de la construction des dépendances en bois figurera dans le cahier des charges.

Les conditions proposées par le propriétaire et relatives au pavage et aux canalisations diverses sont à examiner par la 2ème Commission, ainsi que la question de classement.

IV.- Dépôt d'essences de 1ère classe entre les rues Emile Rouzé et Augustin Drapiez par la Société Eloi et Louis Prate.-

Avis favorable à l'autorisation demandée est donné par la 5ème Commission.

...

V.- Dépôt d'essences de 1ère classe rue de Marquillies par la Société Schroder et Cie. Communication des prescriptions imposées par la Préfecture.-

La 5ème Commission a pris connaissance de la communication de M. le Préfet.

VI.- Question de règlement des dépenses relatives au traitement des bénéficiaires de l'A.M.G. atteints de maladies vénériennes.-

La 5ème Commission est d'avis que ces dépenses doivent être prises en charge par le Bureau de Bienfaisance.

VII.- Demande de subvention par la Caisse de secours du personnel des Contributions indirectes.-

La 5ème Commission ne pourra statuer sur cette demande que lorsque les renseignements actuellement demandés à la Société intéressée lui seront soumis.

VIII.- Répartition du crédit attribué aux oeuvres charitables et philanthropiques.-

La répartition proposée est adoptée par la 5ème Commission.

Questions diverses

I.- Rapport sur un incident qui vient de se produire à Emmerin.-

La 5ème Commission propose qu'il soit immédiatement donné suite aux propositions de M. le Docteur Ducamp en vue de protéger les sources d'Emmerin. Elle demande, en outre, que l'affaire soit transmise au Service du Contentieux pour toutes mesures à prendre contre M. Véresse, en faisant établir le montant du dommage qui a pu être causé par celui-ci, à la Ville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire,

E. DUMONT.

35 - 5ème Commission - P.V. de la réunion du 29-4-29.-

L'Administration Municipale ratifie les propositions de la Commission, sous réserve des décisions qui auraient pu être prises pour les affaires ayant fait l'objet d'un rapport spécial ou d'une instruction complémentaire.

L'Administration Municipale décide en outre que les habitants de la rue Newton seront au plus tôt avisés des mesures prises par la Ville à l'égard de la Société " l'Indépendante " touchant ses déchargements de paille et de foin.

Conseil d'Administration

5è Direction.

Réunion du 29 AOÛT 1929

M. PLANOUE

Peeters,

S'étaient excusés: M.M. Balavoine, Adjoint au Maire

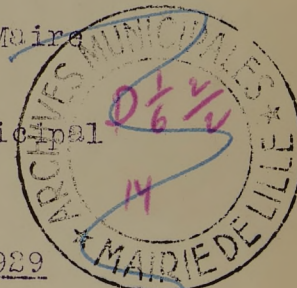
Dr Bardou, dc

Deneubourg, dc

Bauche, Conseiller Municipal

Corsin, dc

Malaquin, dc



I.- Procès-verbal de la réunion du 15 Avril 1929
Adopté sans observation.

II.- Travaux d'office dans les immeubles insalubres

La 5ème Commission donne un avis favorable à l'exécution de ces travaux dans les six immeubles signalés au rapport présenté et suivant le mode indiqué dans celui-ci.

III.- Question des porteurs de bennes au Minck

La 5ème Commission prend acte du rapport présenté par le Directeur.

IV.- Demande de subvention pour sa Caisse de Chômage par le Syndicat unitaire du bâtiment.

Les statuts sont conformes aux statuts types. Le nombre des membres est de 150. La caisse créée le 1er Décembre 1926 ne fonctionne que depuis le 1er Janvier 1929. La 5ème Commission donne un avis favorable pour l'agrément de cette Caisse, à dater du 1er Juillet 1929.

Questions diverses

I.- Projection de débris de paille et de foin et de poussières sur la voie publique et dans les logements voisins par la Société l'Indépendante, côté rue Newton.

La Société l'Indépendante a un grenier à fourrage rue Newton; elle fait décharger des pailles et du foin dans son magasin plusieurs fois la semaine. Ces déchargements pratiqués de la rue sont accompagnés de jet de débris de paille et de foin et de projection de poussières. Les voisins sont très incommodés, car ces débris et ces poussières pénètrent dans leurs habitations. Les habitants de la rue Newton ont déposé une plainte au Bureau d'Hygiène et une pétition à la Préfecture. M. le Préfet invite M. le Maire à examiner cette requête et à lui faire connaître la suite donnée à celle-ci.

L'enquête a révélé que les plaignants n'ont rien exagéré et qu'ils sont réellement incommodés par ces déchargements. Le Bureau d'Hygiène propose de prendre un arrêté interdisant la pratique de

ces déchargements en pleine voie publique.

Un délai sera donné à l'Administrateur délégué de la Société l'Indépendante pour prendre toutes dispositions en vue de procéder à ces opérations dans l'intérieur du magasin toutes les baies donnant sur rue étant fermées (application de l'art. 97 de la loi du 5 Avril 1884 - jurisprudence: Cass. 5 décembre 1833 , Maire)

La 5ème Commission donne un avis favorable à cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 heures 40

Le Secrétaire,

D^r DUCAMP